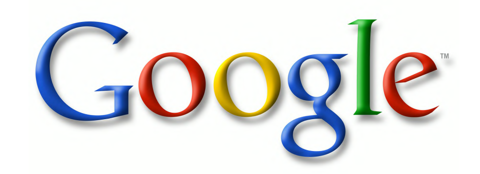
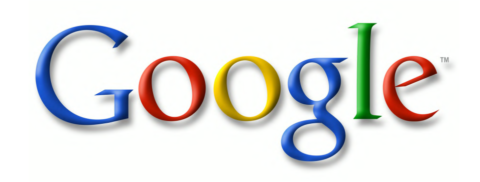

Google


Google




LIBRIS
M.P. ARMELLINI





NOUVEL ABREGÉ
CHRONOLOGIQUE
DE
L'HISTOIRE DE FRANCE;

CONTENANT

Les Événemens de notre Hiſtoire, depuis CLOVIS juſqu'à LOUIS XIV. les Guerres, les Batailles, les Siéges, &c. nos Loix, nos Mœurs, nos Uſages, &c.

NOUVELLE ÉDITION,

Revue, corrigée, & augmentée.

Indocti diſcant, & ament meminiſſe periti.



A PARIS,

Chez
- PRAULT pere, Quai de Gêvres, au Paradis;
- PRAULT fils aîné, Quai des Auguſtins.
- DESAINT, rue du Foin.
- SAILLANT, rue Saint Jean de Beauvais.
- DURAND, rue Galande.

M. DCC. LXXV.

Avec Approbation & Privilege du Roi.



A
LA REINE.

MADAME,

L'honneur que j'ai d'être attaché à VOTRE MAJESTÉ, *m'enhardit enfin à lui présenter cet Ouvrage, mais en même tems, l'obéissance particuliere que je lui dois, me force à taire ce qu'Elle seule se plaît à ignorer, & ce qui fait l'admiration & l'amour de ses sujets. Cependant,* VOTRE MAJESTÉ *voudroit en vain nous condamner au silence; que peut-Elle espérer de*

cette contrainte? La modestie n'est pas comme les autres vertus; elle a cela de particulier, que sa récompense est de n'obtenir jamais ce qu'elle demande: plus elle veut se cacher, plus elle se découvre.

Qu'il me soit du moins permis, MADAME, de dire, pour l'honneur de cet Ouvrage, qu'au milieu des lectures infinies de tous les genres, dont VOTRE MAJESTÉ remplit ses journées, & dont j'ai quelquefois l'honneur d'être le témoin, Elle a trouvé le tems de jetter les yeux sur cet Abrégé: & comment ne pas ajouter qu'Elle a même daigné me donner des conseils dont j'ai profité?

Je suis avec un très-profond respect,

MADAME,

DE VOTRE MAJESTÉ,

Le très-humble & très-obéissant serviteur & sujet, HENAULT.

PRÉFACE.

LE titre de cet ouvrage n'annonce que des faits & des dates, cependant il eſt vrai que ç'a été le prétexte d'un plus grand deſſein, que je bornois alors à mon uſage. Je voulois connoître nos loix, nos mœurs, & tout ce qui eſt l'ame de l'hiſtoire, ou plutôt l'hiſtoire même; mais la juſte méfiance de ne pouvoir remplir une ſi vaſte entrepriſe, & l'impatience d'en jouir pour moi-même, fit que je crus devoir me réduire au ſimple projet d'un abrégé chronologique : je pris la liberté de m'en ouvrir à M. le Chancelier Dagueſſeau, qui l'approuva. Ce fut dans cette vue qu'en ſuivant les dates des années & le cours des ſiécles, je verſai dans les intervalles tout ce que la lecture de quarante ans, des réflexions, & ſurtout des conférences particulieres m'avoient fait recueillir. Je gardai longtems mon ſecret, & je me contentois de faire part de mon ouvrage à quelques amis, toutes les fois que l'occaſion ſe préſentoit de les inſtruire de quelque fait, ou de leur donner quelque éclairciſſement ſur des queſtions de droit public.

Telle eſt l'hiſtoire naïve de cet ouvrage : on le trouva utile, on me conſeilla de le publier ; & j'avouerai, ſi l'on veut, que l'on n'eut pas de peine à me perſuader.

Cependant, quand il en fallut venir à l'exécution, le grand jour me fit peur, je n'osai me montrer tout entier, & je crus devoir commencer à essayer le goût du public, en me réduisant au pur nécessaire : il m'accorda quelque faveur ; & cet encouragement m'enhardit à me dépouiller peu à peu d'une grande partie de tout ce que j'avois acquis : c'est le terme où je suis parvenu par les différentes éditions dont celle-ci sera la derniere.

Ainsi cet ouvrage s'est accru successivement de plus des deux tiers, depuis qu'il a paru pour la premiere fois en 1744. mais on s'appercevra que ces augmentations n'en changent ni la forme, ni le caractére, & qu'elles sont dirigées suivant la même intention. Si ces augmentations sont nécessaires, le public pardonnera aisément la multiplicité des éditions, & sentira que dans une si grande carriere on a toujours à réparer des fautes, à éclaircir des faits, & à suppléer des choses essentielles ; en un mot, c'est l'utilité qui doit en être l'excuse.

Mais qu'il me soit permis de m'interrompre pour dire un mot en général des conférences, à l'occasion de celles dont je viens de parler : que d'avantages elles procurent ! & combien j'invite les magistrats à ne les point négliger ! C'est-là que s'entretient le goût des bonnes lettres, & le desir de savoir ; c'est là que l'esprit se remplit & s'éclaire par des richesses mutuelles, & par les

discussions : & que l'on ne croye pas qu'elles ne soient faites que pour la jeunesse ; plus on est instruit, & plus elles sont utiles. Voyez les hommes illustres du siécle passé, ces lumiéres du tribunal & du barreau, les Talon, les de Thou, les Seguier, les Molé, les Bignon, les Harlai, les Lamoignon, &c. les conférences étoient le délassement & la réparation de leurs travaux ; ils y venoient reprendre de nouvelles forces, & c'étoit un profit égal pour les mœurs & pour la science.

C'est d'après de pareilles conférences, où présidoient des hommes vraiment habiles, & où se traitoient les questions les plus importantes de notre droit public, que j'ai recueilli les principes qui sont l'objet de cet abrégé chronologique, aussi y trouvera-t-on tout ce qu'il y a de plus essentiel dans chacune de ces matieres. Ce qui regarde les fiefs, les pairies, les successions, les régences, la loi salique, les appanages, le domaine, les offices, tant de judicature que de guerre & de finance, les réunions, les renonciations, la régale, les affranchissemens, les communes, les annoblissemens, les maximes de nos libertés, les élections, les conciles, le concordat, le pouvoir de nos rois dans les matieres ecclésiastiques, les hérésies, la ligue, les loix, les ordonnances, les réglemens, les usages, la police, les établissemens, les fondations, &c. tout y est dit bien sommairement ; aussi faut-il y

apporter quelques connoiſſances : & tel mot qui échappera peut-être aux lecteurs moins attentifs ou moins verſés dans la connoiſſance de notre hiſtoire, ſera apperçu avec fruit par ceux qui en ont déja fait une étude plus particuliére : j'y ai joint des reflexions, lorſque je les ai crues utiles pour éclaircir les queſtions. J'ai tâché de faire connoître quelques hommes célébres ou principaux, ſoit princes, ſoit particuliers, pour que l'on jugeât mieux de leurs actions, & de leur influence dans les affaires ; enfin j'ai parcouru notre hiſtoire, & j'y ai mêlé les hiſtoires étrangeres, lorſqu'elles nous étoient relatives, ou qu'elles étoient dignes par elles-mêmes de notre attention. Je n'avois garde d'omettre les traits les plus éclatans du regne préſent ; & comme cela n'étoit pas de mon ſujet, j'ai profité des occaſions qui pouvoient les amener le plus naturellement.

J'ai profité d'ailleurs des avis qu'on a bien voulu me donner, & d'un, entr'autres, des Bénédictins, à l'année 1100. en corrigeant les mépriſes inſéparables d'un auſſi grand travail ; mais je me ſuis bien gardé de répondre à des critiques auxquelles le public a déja répondu pour moi.

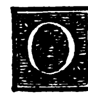
La table eſt bien augmentée : on ne s'eſt pas contenté de mettre un chiffre à chaque mot, on a déſigné, on a ſpécifié les matieres pour faciliter les recherches ; ce qui eſt un travail pénible, mais un travail néceſſaire, ſans quoi le livre ne ſeroit preſque pas d'uſage.

ABRÉGÉ



ABREGE CHRONOLOGIQUE DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

PREMIERE RACE.

N met Pharamond, Clodion, Mérovée & Childéric son fils à la tête des rois de la premiere race ; mais nous connoissons si peu d'événemens de leurs regnes, que nous commencerons cette suite chronologique par Clovis, qui peut être regardé comme le véritable fondateur de la monarchie.

CLOVIS.

481, 2. 3. 4. 5.

CLOVIS fils de Childéric, & petit-fils de Merovée, roi des François, affermit leur domination dans les Gaules. Ce peuple y avoit eu

PRINCES contemporains.

Pape.
Félix III. 492

Empereur d'Orient.
Zénon. 491

Roi d'Italie.
Odoacre. 493

Rois des Goths établis en Espagne depuis 414.
Evaric. 484
Alaric. 507

CLOVIS.

dès l'an 287. un établissement qui lui fut confirmé en 358. par l'empereur Julien, & qui devint fixe sous Clodion, vers 438. après l'expédition qui assura à ce prince la possession de Cambrai & du pays voisin jusqu'à la Somme.

Il ne se passe rien de remarquable dans les cinq premieres années.

486. 87. &c.

Bataille de Soissons, gagnée contre Siagrius, général des Romains, que Clovis fit décapiter.

Siége de la monarchie établi à Soissons.

492.

Conquête de la cité de Tongres.

493. &c.

Clovis épouse Clotilde, fille de Chilpéric, roi des Bourguignons.

Conquête des provinces situées entre la Somme, la Seine & l'Aisne; les peuples de la cité de Reims se donnent à Clovis par l'entremise de S. Remi.

Royaume des Gots en Italie sous Théodoric, vainqueur d'Odoacre.

496.

Bataille de Tolbiac, près Cologne, gagnée contre les Allemans. Clovis se fait chrétien, suivant le vœu qu'il en avoit fait s'il demeuroit vainqueur: il est baptisé. Il étoit alors le seul roi catholique qu'il y eût dans l'empire, tant

PRINCES contemporains.

Papes.

Félix III. 492
Gélase I. 496
Anastase II. 498

Empereurs d'Orient.

Zénon. 491
Anastase I. 518

Rois d'Italie.

Odoacre. 493
Théodoric. 526

Roi des Gots en Espagne.

Alaric. 507

CLOVIS I.

PRINCES contemporains.
Papes.
Anastase II. 498
Symmaque. 514
Empereur d'Orient.
Anastase I. 518
Roi d'Italie.
Théodoric. 526
Roi des Gots en Espagne.
Alaric. 507

d'Orient que d'Occident. Il étend ses conquêtes par-delà le Wahal & le Rhin.

497.

Les Armoriques qui s'étoient soustraits à l'empire Romain, se donnent à Clovis, ainsi que les Romains qui gardoient les bords de la Loire.

La Bretagne portoit dans les premiers tems le nom d'Armorique, qui étoit commun à tous les pays contenus entre les embouchures de la Seine & de la Loire : mais lorsque les Bretons, peuple Celte d'origine, furent obligés de sortir de l'isle d'Albion (l'Angleterre) & de se réfugier dans une partie de l'Armorique vers l'an 458. ils communiquerent insensiblement leur nom aux habitans du pays & au pays même.

500. &c.

Clovis fait cette année deux traités d'alliance offensive contre Gondebaud, roi de Bourgogne; le premier avec Théodoric, roi des Ostrogots, qui avoit épousé sa sœur Audeflede. L'intérêt de Theodoric, dans le projet de partage que Clovis & lui firent de leurs conquêtes, étoit de se conserver la partie de la Bourgogne qui lui donnoit passage en Italie. Le deuxiéme traité que fit Clovis, étoit avec Godégisile, frere de Gondebaud, mécontent du partage qu'il avoit dans la Bourgogne. Gondebaud fut défait par Clovis; mais s'étant raccommodé incontinent, Godégisile en resta la victime, & perdit la vie.

CLOVIS.

dans un combat aux portes de Vienne. Théodoric profita seul de cette guerre. C'est d'après l'abbé Du Bos que je place sous l'an 500. un traité d'alliance offensive entre Clovis & Théodoric contre Gondebaud. *Hist. crit. de la Mon. Fr. T. II. de la sec. Edit. p.* 126. Le savant Muratori (*Anal. Ital. T. III.*) a depuis attaqué cette opinion, & ne m'a pas paru l'avoir détruite.

Fameuse conférence tenue à Lyon entre les Catholiques & les Ariens.

506.

Concile d'Agde, dont le quatriéme canon défend à toutes sortes de personnes, soit ecclésiastiques, soit laïques, d'exercer l'art de deviner, & de prédire l'avenir par l'inspection de la sainte Ecriture: cet abus, introduit par la superstition des peuples, s'étoit fortifié par l'ignorance des évêques, puisqu'il y avoit des oraisons qui se disoient dans l'église à cette intention; c'est ce qui se voit dans un recueil de canons fait par Mrs. Pithou, qui contient des formules sous le titre de *sort des Apôtres*, que M. Pithou l'aîné trouva à la fin des canons des Apôtres, dans l'abbaye de Marmoustier.

507.

Bataille de Vouglé, près Poitiers, gagnée contre Alaric, qui y fut tué par Clovis; ce prince soumit tout le pays, depuis la Loire jusqu'aux Pyrénées.

PRINCES contemporains.

Pape.

Symmaque. 514

Empereur d'Orient.

Anastase I. 518

Roi d'Italie.

Théodoric. 526

Rois des Goths en Espagne.

Alaric. 507

Gésalric. 511

CLOVIS.

508. 509.

Clovis prend Angoulême, mais Théodoric bat ſon armée devant Arles. Paix conclue entre les Francs, les Viſigots & les Bourguignons. Les Viſigots étoient établis depuis environ cent ans, tant en Eſpagne, que dans cette partie des Gaules que l'on appelle *Septimanie*, & avoient un roi qui faiſoit ſa réſidence à Toulouſe, comme les Oſtrogots en avoient un en Italie. Clovis reçoit d'Anaſtaſe, empereur d'Orient, le titre & les ornemens de patrice, de conſul, même d'auguſte. Paris devient la capitale du royaume. Paris étoit dès lors une ville commerçante, les *Nautæ Pariſiaci* étoient un corps de commerçans; on y venoit de tout l'orient, les Syriens ſurtout, qui donnerent, ſuivant M. de Launoy, leur nom à la rue des Arcis.

510.

Cruautés exercées par Clovis, contre tous les princes ſes parens, entr'autres contre Sigebert, qui regnoit à Cologne, & ſon fils Clodoric; contre Cararic, roi des Morins; contre Ranacaire qui regnoit à Cambrai; & Renomer roi du Mans: il s'empare de ces petits royaumes.

511.

Concile d'Orléans, où ſe trouvent les vrais principes du *droit de Régale*. On ſait quels ont été les différens ſyſtêmes ſur l'origine de la Régale; les uns attribuent ce droit à la qualité que nos rois ont de fondateurs des bénéfices qui

PRINCES contemporains.

Pape.
Symmaque. 514

Empereur d'Orient.
Anaſtaſe I. 518

Roi d'Italie.
Théodoric. 526

Roi des Gots en Eſpagne.
Géſalric. 511

CLOVIS.

y sont sujets, les autres à celle de patrons, les autres à la nature du droit féodal, les autres au droit de garde & de protection, les autres au droit de dépouille, &c. mais on ne prend pas garde que tous ces principes vont a rendre le droit de Régale commun à tous les rois, ce qui est faux, puisque les rois de France seuls en jouissent, & à diminuer la noble ancienneté de son origine, puisqu'on ne la feroit remonter tout au plus qu'à la fin de la seconde race, en y appliquant la loi des fiefs; au lieu que ce droit ayant été reconnu solemnellement dans un concile par les évêques, justes contradicteurs de ce droit, & dans la suite par les conciles & par les papes, cette reconnoissance n'en borne plus l'origine, & fait rentrer à chaque vacance, les fruits de l'évêché dans la main du roi, par un droit acquis de tous les tems à la dignité de son trône.

Rédaction de la loi Salique par Clovis.

Mort de sainte Geneviéve, enterrée dans l'église de S. Pierre & S. Paul, qui depuis a pris son nom.

Clovis meurt, âgé de quarante-cinq ans: il en avoit regné trente: il fut enterré à Paris dans l'église de sainte Geneviéve, qui étoit alors sous l'invocation de S. Pierre & de S. Paul; il laisse cinq enfans; THIERI, fils d'une concubine, CLODOMIR, CHILDEBERT, CLOTAIRE, & CLOTILDE, tous enfans de Clotilde: Audigier, dans son livre de l'*Origine des François*, pretend que Thieri fut fils d'une femme légitime.

PRINCES contemporains.

Pape.
Symmaque. 514

Empereur d'Orient.
Anastase I. 518

Roi d'Italie.
Théodoric. 526

Roi des Gots en Espagne.
Gésalric. 511

CLOVIS.

On lui donne aussi une fille nommée Théodechilde, & un aîné nommé Ingomer, qui ne vécut que huit jours.

Les évêques, en haine de l'Arianisme, avoient favorisé Clovis dans ses conquêtes; & la reconnoissance de ce prince à leur égard, fut la source de l'autorité qu'ils ont conservée si long-tems en France.

L'infanterie fait la principale force des armées.

Loi Gombette (501.) faite par Gondebaud, roi de Bourgogne: il est fait mention des duels dans la loi barbare de ce prince, qui défere le duel à ceux qui ne voudront pas s'en tenir au serment, (art. XLV.) Cependant si cette loi étoit la même que celle des Lombards, elle étoit moins cruelle qu'elle ne le paroît: car les combats ne se faisoient qu'avec le bâton & le bouclier, *cum fustibus & clypeo*; & depuis nous retrouvons un capitulaire de Charlemagne conforme à la loi Lombarde.

Code Théodosien, reformé par le comte Goiaric, que l'on croit avoir été chancelier d'Alaric, & attribué mal-à-propos par quelques auteurs à Anien, référendaire de ce prince (506.) Ce fut en 529. le 16. avril, qu'on publia le code par ordre de Justinien, environ cent ans après qu'avoit été publié le code Théodosien; le digeste fut publié par ordre du même Justinien le 30. décembre 534. Quelques écrivains ont dit que Justinien étoit si ignorant qu'il ne savoit pas lire; quoiqu'il assure lui-même qu'il a lu & relu son livre des Institutes. Il faut rétablir ici la réputa-

A iv

PRINCES contemporains.

Pape.
Symmaque. 514

Empereur d'Orient.
Anastase I. 518

Roi d'Italie.
Théodoric. 526

Roi des Goths en Espagne.
Gésalric. 511

CLOVIS.

tion de ce grand prince aussi savant que guerrier, & qu'une méprise de copiste a fait confondre avec Justin I. son prédécesseur, fils d'un bouvier, & le plus ignorant de tous les hommes. *Lex mundana*, composée du code Théodosien, pour les Romains, & des codes nationaux des Barbares, suivant lesquels ces derniers étoient jugés: cette loi s'appelle *Mundana*, ou *la Loi du monde*, par opposition au droit canonique. Il est bon de remarquer à ce sujet, que le code de Justinien a prévalu sur celui de Théodose, parce que Justinien qui regna plus de cent ans après Théodose, y employa les constitutions faites depuis Auguste jusqu'à Constantin, par les ministres les plus habiles, & les plus grands jurisconsultes; au lieu que Théodose n'avoit recueilli presque dans le sien, que les constitutions des princes qui avoient regné depuis Constantin jusqu'à lui, & que ces constitutions se ressentoient du déclin des sciences.

N'est-il pas étonnant que l'empire de Rome, qui embrassoit l'univers, que ce peuple si renommé, & qui eut de si grands orateurs, eût subsisté depuis Romulus jusqu'à Théodose II. c'est-à-dire plus de mille ans, sans avoir eu un corps de Loix? Il est vrai que vers l'an 303. de Rome, les Romains avoient eu la fameuse loi des douze Tables, dont dix rassembloient les loix qui avoient été recueillies dans la Grece, & les deux autres étoient composées des coutumes & du petit nombre de loix qu'il y avoit alors dans cette république. Mais qu'est-ce que ces Loix, & des loix

PRINCES contemporains.

Pape.
Symmaque. 514
Empereur d'Orient.
Anastase I. 518
Roi d'Italie.
Théodoric. 526
Roi des Gots de Espagne.
Gésalric. 511

CLOVIS.

PRINCES contemporains.
Pape.
Symmaque. 514
Empereur d'Orient.
Anastase I. 518
Roi d'Italie.
Théodoric. 526
Roi des Goths en Espagne.
Gesalric. 511

étrangeres, par proportion aux besoins d'un état? Cependant telle étoit l'indifférence des Romains à cet égard, qu'il s'étoit écoulé trois cens ans depuis Romulus jusqu'à cette loi des douze Tables, & qu'il s'en écoula près de huit cens depuis la loi des douze Tables jusqu'à Théodose II. auteur du premier code; à moins qu'on ne voulût regarder comme un code la rédaction que l'on fit des formules des Jurisconsultes l'an 473. de Rome, sous le nom de *droit civil Flavien*, & de *droit Flavien & Ælien*, ce qui laisseroit toujours un vuide de plus de six cens ans.

Usage des vers à soye, apporté des Indes.

Le quatriéme siécle, c'est-à-dire le siécle qui précéda nos premiers rois, a été plus brillant dans les Gaules, par rapport aux sciences, qu'aucun autre ne l'avoit été dans cette partie de l'Europe; c'étoit principalement à Tréves, à Bordeaux, à Toulouse & à Autun; la langue latine étoit la langue vulgaire du pays. Les sciences ne firent que décliner depuis jusqu'à Charlemagne. (*Histoire litter. de la France, T. I.*)

Ce fut vers ce siécle que le papier à écrire, venu d'Egypte, & connu pour cet usage, avant Alexandre le grand, commença à être d'un grand commerce en France.

THIERI I. regne à Metz.	CLODOMIR regne à Orléans.	CHILDEBERT I. regne à Paris.	CLOTAIRE I. regne à Soissons.	*PRINCES contemporains.*
Premieres années paisibles.	Premieres années paisibles.	Premieres années paisibles.	Premieres années paisibles.	*Papes.* Symmaque. 514 Hormisdas. 523 Jean I. 526 Félix IV. 530 Boniface II. 531 *Empereurs d'Orient.* Anastase I. 518 Justin *le Bouvier.* 527 Justinien. 565 *Rois d'Italie.* Théodoric. 526 Atalaric. 534 *Roi des Gots en Espagne.* Amalaric. 531
520. 521. Cette paix ne dura qu'entre les freres, car Thieri ne put défendre contre Théodoric une partie des conquêtes de son pere. Thieri aide Hermanfroi à dépouiller son frere Baldéric de la partie de la Turinge qu'il possédoit. Hermanfroi lui manque de parole, quand il n'a plus besoin de lui.	523. 24. &c. Clodomir fait la guerre à Sigismond, roi de Bourgogne. Il le fait prisonnier, & ensuite le fait mourir. Il est tué lui-même à la bataille de Véseronce qu'il livre à Gondemar, devenu roi de Bourgogne depuis la mort de Sigismond son frere, qui est au nombre des saints.	523. 24. &c. Childebert se joint à Clodomir & à Clotaire contre Sigismond héritier de Gondebaud, coupable de la mort du pere & de la mere de Clotilde : ils défont Sigismond, & en demeurent là.	523. 24. &c. Clotaire se joint à Childebert & à Clodomir contre Sigismond.	
531. Thieri s'empare du royaume de Turinge, après avoir défait Hermanfroi, & l'avoir fait pé-		531. Childebert fait la guerre à Amalaric, roi des Visigots, qui traitoit mal sa femme Clotilde, sœur	531. Clotaire accompagne Thieri à la guerre contre le roi de Turinge, & se sauve heureusement	

THIERI I. regne à Metz.	CLODOMIR regne à Orléans.	CHILDEBERT I. regne à Paris.	CLOTAIRE I. regne à Soissons.	*PRINCES contemporains.*
rir : il est aidé dans cette guerre par Clotaire son frere, à qui il dresse des embûches.		de Childebert. Amalaric vaincu, est assassiné par ses gens.	des piéges que lui tend son frere.	*Papes.* Boniface II. 531 Jean II. 535 *Empereur d'Orient.* Justinien. 565 *Rois d'Italie.* Atalaric. 534 Amalasonte. 534 *Roi des Gots en Espagne.* Theudis. 548
534. Il meurt, & laisse de Suavegotte, fille de Sigismond, Théodebert & Théodéchilde. THEODEBERT son fils lui succéde. Ce jeune prince, dès l'an 533. avoit repris sur les Visigots la partie des conquêtes de Clovis, dont ce peuple s'étoit emparé : le Velai, le Rouergue, le Gévaudan. Il répudie Wisigarde sa femme, pour épouser Deuterie, qui a-	533. Deux enfans de Clodomir massacrés dès 526. à Paris par Childebert & Clotaire, qui avoient déja fait le partage du royaume d'Orléans avec Thieri. Le troisiéme, Clodoalde, se sauve, & est rasé : on l'invoque sous le nom de S. Cloud, il a donné son nom au village qui se nommoit auparavant Nogent-sur-Seine. Clodomir eut pour femme Gondiucque,	534. Childebert & Clotaire font tout ce qu'ils peuvent pour démembrer le royaume de Thieri, à sa mort. Théodebert les en empêche, & se lie à Childebert. Fin du royaume de Bourgogne, par la défaite & la mort de Gondemar ; Childebert, Clotaire & Théodebert, après l'avoir vaincu, font le partage de ce royaume entr'eux. Thieri avoit eu part à cette révolution	534. Clotaire & Childebert font ensorte de profiter de l'absence de Théodebert, qui est amoureux en Auvergne pendant la maladie de Thieri son pere, pour démembrer ses états à sa mort : Théodebert qui revient, les en empêche. Il y avoit près de cent vingt ans que le royaume de Bourgogne étoit fondé dans les Gaules, quand il fut réuni à l'em-	

THEODEBERT I. regne à Metz.	CLODOMIR regne à Paris.	CHILDEBERT I. regne à Paris.	CLOTAIRE I. regne à Soissons.	*PRINCES contemporains.*
voit son mari. Il reprend sa femme, il partage le royaume de Bourgogne avec ses deux oncles. Il avoit eu une troisiéme femme, dont le nom est inconnu. 535. Justinien fait un traité avec Théodebert & ses oncles, pour les engager à se joindre à lui contre Théodat, devenu roi des Ostrogots par Amalasonte, qui partagea l'empire avec lui, mais qui ne l'épousa pas, (quoiqu'en ayent dit grand nombre d'historiens,) ce qui se prouve par les	qui se remaria à Clotaire I.	dans son commencement. Childebert épouvanté par un orage qui vient fondre sur son camp, accorde la paix à Clotaire. Belisaire, général de Justinien, reprend l'Afrique sur les Vandales, qui y regnoient depuis l'an 400.	pire de France. C'est dans cette année que l'on place l'établissement du prétendu royaume d'Yvetot.	*Pape.* Jean II. 535 *Empereur d'Orient.* Justinien. 565 *Rois d'Italie.* Amalasonte. 534. Théodat. 537 *Roi des Gots en Espagne.* Theudis. 548

THEODEBERT I. regne à Metz.		CHILDEBERT I. regne à Paris.	CLOTAIRE I. regne à Soissons.	*PRINCES contemporains.*
lettres de cette princesse à Justinien. (*Cassiodore.*) 536. 37. 38. Vitigès, successeur de Théodat, gagne Théodebert, & fait aux Francs le délaissement de tout ce que les Ostrogots possédoient dans les Gaules, avec les droits qu'ils y avoient, comme seigneurs de la ville de Rome.				*Papes.* Agapet I. 536 S. Silvere. 540 Vigile. 555 *Empereur d'Orient.* Justinien. 565 *Rois d'Italie.* Théodat. 537 Vitigès. 541 Ildibalde. 542 Eraric. 542 Totila. 553 *Roi des Gots en Espagne.* Theudis. 548
539. Justinien regagne Théodebert, en lui faisant les mêmes avantages que Vitigès; & ce traité est pour les Francs un nouveau titre de propriété dans les Gaules.	543. Mort de Clotilde, veuve de Clovis, à Tours: elle a été mise au nombre des	543. Après avoir fait de grands progrès en Espagne, il est battu devant Saragosse, dont il	539. Clotaire fait une irruption sur les terres de Childebert. Ils font la paix. 543. Clotaire accompagne Childebert dans cette guerre.	

THEODEBERT I. regne à Metz.		CHILDEBERT I. regne à Paris.	CLOTAIRE I. regne à Soissons.	*PRINCES contemporains.*
Depuis ce tems, dit Procope, les François furent absolument maîtres de la Provence & de Marseille, colonie des Phocenses, & en possession de cette mer; ce qui prouve que nous avions déja une marine. Théodebert meurt. (547.) THEODEBALDE qu'il avoit eu de son concubinage avec Deuterie, lui succede.	saints ; elle est enterrée à sainte Geneviéve. Il y a des historiens qui mettent sa mort en 548.	faisoit le siége.		*Papes.* Vigile. 555 Pelage I. 559 *Empereur d'Orient.* Justinien. 565 *Roi d'Italie.* Teïas. 553 Ce prince fut le dernier roi des Ostrogots en Italie. *Roi des Gots en Espagne.* Athanagilde. 567
		555. Childebert malade est obligé de faire une cession à Clotaire de ce qui lui revient de la succession de Théodebalde.	555. Clotaire se rend maître de toute la succession de Théodebalde. Il défait deux fois les Saxons sur les bords du Vesel.	
		556. Childebert, pour se venger de la cession forcée que Clotaire lui avoit fait faire, seconde la révolte de Chramne.	556. Chramne son fils naturel, se révolte contre lui.	
On voit une monnoie d'or de Théodebert, où l'image de ce prince est gravée d'un côté avec le titre de *Dominus noster*, qui n'appartenoit qu'aux empereurs, de l'autre, on y voit une victoire avec les armes de l'Empire : ce		557. Le pape Pélage envoie sa profession de foi à Childebert. Boniface VIII. fit la même chose sous Philippe le Bel en 1294.		
		558. Mort de Chil-	558. Par la mort	

THEODEBALDE regne à Metz.		CHILDEBERT I. regne à Paris.	CLOTAIRE I. regne à Soissons.	*PRINCES contemporains.*
prince fit battre cette monnoie pour rabaisser l'orgueil de Justinien, qui avoit pris le titre de *Vainqueur des François*. (*Boutterouë*.) Il avoit levé une puissante armée, & s'étant déja emparé d'une partie de l'Italie, il alloit, quand il mourut, attaquer jusques dans Constantinople Justinien avec lequel il s'étoit brouillé. Le premier exploit maritime que nous connoissions depuis l'établissement de nos rois en deçà du Rhin, fut l'expédition de ce prince contre Cochiliac, roi des Danois, l'armée de terre de Cochiliac fut battue, tandis que la flotte Françoise, qui arriva en même tems, mettoit en déroute la flotte Danoise. **Narsès, général de Justinien, bat les François, commandés par Bucelin,**		debert, enterré à Paris dans l'Eglise de S. Germain des prez qu'il avoit fait bâtir sous le titre de saint Vincent; il ne laisse que des filles de sa femme Ultrogote qui fut inhumée dans la même église: premier exemple de la loi fondamentale, qui n'admet que les mâles à la couronne.	de Childebert, Clotaire réunit tout l'empire des François, & envoie en exil Ultrogote avec ses deux filles.	*Papes.* Pelage I. 559 Jean III. 572 *Empereur d'Orient.* Justinien. 565 *Roi des Gots en Espagne.* Athanagilde. 567. *Angleterre.* L'Heptarchie commença en 559. & finit vers l'an 828. en la personne d'Egbert qui réunit les sept royaumes.

THEODEBALDE regne à Metz.			CLOTAIRE I.	PRINCES contemporains.
sur les bords du Casilin, près Capoue, l'an 553. Théobebalde meurt la même année: ses deux grandsoncles lui succedent.				*Pape.* Jean III. 572 *Empereur d'Orient.* Justinien. 565 *Roi des Gots en Espagne.* Athanagilde. 567 *Angleterre.* Heptarchie.

CLOTAIRE regne seul.

560.

Son fils Chramne se révolte de nouveau, & se ligue avec Conobre comte de Bretagne; car les chefs de cette province se nommoient comtes & non rois, suivant ces paroles de Grégoire de Tours: *Nam semper Britanni sub Francorum potestate post obitum regis Chlodovechi fuerunt, & comites non reges appellati sunt.* Clotaire donne bataille à son fils, le défait, & le brûle avec toute sa famille dans une cabanne où il s'étoit sauvé.

562.

Clotaire meurt à Compiégne dans la cinquante-uniéme année de son regne; il est enterré à saint Médard de Soissons, qu'il avoit fait bâtir; il laisse quatre enfans qui lui succedent. Il avoit eu pour femmes, Ingonde, Aregonde, Chonsene, Radegonde, Gondiucque, & Waldrade. Un avanturier nommé Gondoalde, se disant faussement fils bâtard de Clotaire, est salué roi à Brive-la-Gaillarde, & est massacré.

CARIBERT roi de Paris.	GONTRAN, roi d'Orléans & de Bourgogne.	SIGEBERT I roi d'Austrasie.	CHILPERIC I. roi de Soissons.	PRINCES contemporains.
562. Ce prince eut en partage le royaume de Paris, tel que Childebert son oncle l'avoit d'abord possédé, auquel furent joints par ce partage le Querci, l'Albigeois, & toute la partie de la Provence située entre la Durance & la mer.	562. Ce prince eut l'ancien royaume d'Orléans, tel que Clodomir son oncle l'avoit possédé; & pour rendre le partage égal entre les freres, Gontran eut encore le royaume des Bourguignons, le Vivarès, & les pays situés au-delà du Rhône, entre ce fleuve & la Durance.	563. Pendant que Sigebert faisoit au-delà du Rhin la guerre aux Huns, qu'il défit, Chilpéric profitant de son absence, lui enleve la ville de Reims, devenue sa capitale. Sigebert revient, il reprend la ville de Reims, & dépouille Chilpéric de ses propres états, qu'il lui rend par l'entremise de ses deux freres.	562. Chilpéric veut avoir Paris pour son partage; ses trois freres s'y opposent: on tire au sort les quatre royaumes, & il est roi de Soissons. Il imposa de grands tributs: chaque arpent de vigne payoit une barrique de vin; & on payoit une certaine somme pour chaque tête d'esclaves. Les sujets rebutés abandonnent leurs possessions.	*Papes.* Jean III. 572 *Empereurs d'Orient.* Justinien, 565 Justin II. 578 *Rois des Gots en Espagne.* Athanagilde. 567 Liuba. 570 *Angleterre.* Heptarchie.
566. Caribert meurt, & est enterré à Paris: ses freres partagent sa succession; mais comme chacun vouloit avoir la	568. Etablissement du royaume des Lombards en Italie, environ seize ans après l'extinction de	565. Il épouse Brunehaut, fille cadette d'Athanagilde, roi des Visigots, qui d'Arienne qu'elle étoit se fait Catholique.	568. Chilpéric épouse Galsuinde, fille aînée d'Athanagilde, & lui assure pour dot, suivant l'usage d'a-	

CARIBERT, roi de Paris.	GONTRAN, roi d'Orléans & de Bourgogne.	SIGEBERT I. roi d'Austrasie.	CHILPERIC I. roi de Soissons.	PRINCES contemporains.
ville de Paris, ils conviennent de la posséder tous trois par indivis, sous la condition qu'aucun des trois n'y entreroit sans le consentement des deux autres. Ce prince a eu pour femmes, Ingoberge, Mirefleur, Theudegilde, & Marcouefe.	celui des Ostrogots, dans la personne de Teïas leur dernier roi. Alboin, roi des Lombards, attiré, à ce qu'on croit, par Narsès, qui étoit mécontent de Justin, arrive en Italie, s'empare de la Ligurie, de Milan, de Pavie, & en moins de quatre ans est maître de l'Italie, excepté de Rome & de Ravennes. Delà, ces barbares se répandent dans la Bourgogne, où d'abord ils ravagent tout; mais le général Mummol les ayant attaqués, les bat à platte couture.		lors, une partie des Domaines qu'il avoit hérités de Caribert. Galsuinde est trouvée morte: le soupçon de cette mort qui tomba sur Frédégonde, maîtresse de Chilpéric, se confirma quand Chilpéric l'eut épousée après la mort de Galsuinde. Sa sœur Brunehaut venge sa mort, & fait armer Sigebert son mari & Gontran. Chilpéric perd une partie de ses états, & obtient enfin la paix, en donnant à Brunehaut, pour l'appaiser, les Domaines qu'il avoit donnés à Galsuinde pour sa dot.	*Pape.* Jean III. 572 *Empereur d'Orient.* Justin II. 578 *Rois des Gots en Espagne.* Athanagilde. 567 Liuba. 572 *Angleterre.* Heptarchie.

GONTRAN, roi d'Orléans & de Bourgogne.	SIGEBERT I. roi d'Austrasie.	CHILPERIC I. roi de Soissons.	PRINCES contemporains.
Commencement de l'Exarchat de Ravennes, sous le patrice Longin, envoyé par l'Empereur Justin, qui finit en 752. lorsqu'Astolphe, roi des Lombards, prit Ravennes.	570. Sigebert profitant de l'embarras où étoit son frere Gontran, roi de Bourgogne, surprend la ville d'Arles, mais cet avantage ne fut pas long, & les généraux de Gontran l'en punissent en reprenant non-seulement Arles, mais encore Avignon, qui appartenoit à Sigebert, & que Gontran voulut bien lui rendre en faisant la paix.	570. 71. 72. Chilpéric poussé par Frédégonde, profite de la querelle de ses deux freres, & envoie contre Sigebert, son fils Clovis, qui lui enleve Tours & Poitiers; les deux freres s'étant raccommodés, s'unissent contre Chilpéric, & lui reprennent ce qu'il avoit injustement conquis. 573. 74. Sigebert & Gontran s'étant brouillés de nouveau, pour un fait de discipline ecclésiastique, Chilpéric en	*Papes.* Jean III. 572 Benoît I. 577 *Empereur d'Orient.* Justin II. 578 *Rois des Lombards en Italie.* Alboin. 571 Cléfis. 573 Autaric. 590 *Rois des Gots en Espagne.* Liuba. 572 Léovigilde. 585 *Angleterre.* Heptarchie.

GONTRAN, roi d'Orléans & de Bourgogne.	SIGEBERT I. roi d'Austrasie.	CHILPERIC I. roi de Soissons.	*PRINCES contemporains.*
		profite à son ordinaire, & envoie son fils aîné Théodebert contre Sigebert; Théodebert a de l'avantage. Sigebert effrayé de ces succès, fait entrer en France des troupes étrangeres ; Gontran se joint à Chilpéric contre ces troupes : Sigebert menace Gontran de se jetter sur la Bourgogne; Gontran reste neutre : Chilpéric demande la paix, que Sigebert lui accorde.	*Pape.* Benoît I. 577 *Empereur d'Orient.* Justin II. 578 *Roi des Lombards en Italie.* Autaric. 590 *Roi des Gots en Espagne.* Leovigilde. 585 *Angleterre.* Heptarchie.
	575. Sigebert meurt assassiné à l'âge de quarante ans ; il en avoit regné quatorze : prince accompli. Il est enterré à S. Mé-	575. Chilpéric se lie de nouveau avec Gontran contre Sigebert, & fait marcher son fils Théodebert contre lui ; Théodebert est défait & tué dans le combat. Chilpéric épouvanté de ce malheur, se sauve dans Tournai. Brunehaut presse Sigebert son mari, qui y étoit déja assez porté, d'a-	

GONTRAN, roi d'Orléans & de Bourgogne.	CHILDEBERT II. roi d'Austrasie.	CHILPERIC I. roi de Soissons.	PRINCES contemporains.
	dard de Soissons, auprès du corps de Clotaire son pere. Il laissa un fils nommé CHILDEBERT, & deux filles, dont l'une épousa Ermenigilde, fils aîné de Léovigilde roi des Gots. Il a eu pour femme Brunehaut.	chever la défaite de Chilpéric ; en effet, Sigebert s'empare de tous ses états, & va l'assiéger dans Tournai, lorsque deux assassins envoyés par Frédégonde, lui ôterent la vie dans son camp.	*Pape.* Benoît I. 577 *Empereur d'Orient.* Justin II. 578 *Roi des Lombards en Italie.* Antaric. 590 *Roi des Gots en Espagne.* Léovigilde. 585 *Angleterre.* Heptarchie.
	576. Childebert, âgé de cinq ans, que Chilpéric faisoit garder à vûe à Paris, s'évade par les soins du duc Gondebaud, & est couronné roi d'Austrasie à Metz le jour de Noël. Brunehaut sa mere est emprisonnée à Rouen par Chilpéric, & ses deux filles le sont à Meaux.	576. Chilpéric profitant de l'assassinat commis en la personne de Sigebert, sort de Tournai, emprisonne Brunehaut, son fils Childebert, & deux filles. Merovée, fils de Chilpéric, amoureux de Brunehaut, l'épouse à Rouen, & la délivre. Chilpéric s'avance pour les punir ; il leur pardonne, renvoie Brunehaut en Austrasie, & force Merovée de le suivre.	
577. Gontran se joint à Childebert qu'il avoit adopté, & son général Mum-	577. Brunehaut engage son fils Childebert à faire la guerre à Chilpéric.	577. Chilpéric s'en prend à son fils Merovée de la défaite de son armée,	

GONTRAN, roi d'Orléans & de Bourgogne.	CHILDEBERT II. roi d'Austrasie.	CHILPERIC I. roi de Soissons.	*PRINCES contemporains.*
mol] défait Didier, général de Chilpéric. Gontran perd ses deux fils, qui meurent de maladie. Il lui resta deux filles, Clodoberge & Clotilde.		le fait ordonner prêtre, & l'enferme dans le monastere de S. Calais, d'où il se sauve : ayant été enveloppé de nouveau dans une métairie, près de Térouanne, il se fait donner la mort par Guiléne son ami. Prétextat, évêque de Rouen, est déposé.	*Papes.* Benoît I. 577 Pélage II. 590 *Empereurs d'Orient.* Justin II. 578 Tibere. 586 *Roi des Lombards en Italie.* Antaric. 590 *Roi des Gots en Espagne.* Léovigilde. 585 *Angleterre.* Heptarchie.
		578. 79. 80. Frédégonde perd ses trois enfans, qui meurent de dysenterie.	
581. 82. 83. Gontran se lie avec Childebert contre Chilpéric, puis après, Childebert s'étant lié avec Chilpéric contre Gontran, il y a une guerre sanglante entre ces princes.	581. Childebert se lie d'abord avec Gontran contre Chilpéric ; ensuite il se lie avec Chilpéric contre Gontran ; ces princes se font une guerre sanglante.	581. Frédégonde fait assassiner Clovis, dernier fils du premier lit de Chilpéric, en l'accusant d'avoir empoisonné ses trois enfans. Il est enterré à S. Germain des prez.	
584.	584.	584. La paix se fait entre les trois rois. Chilpéric est assassiné à Chelles, revenant de la chasse. Sa femme Frédégonde, & Landri, qu'elle ai-	

GONTRAN, roi d'Orléans & de Bourgogne.	CHILDEBERT II. roi d'Austrasie.	CLOTAIRE II. roi de Soissons.	PRINCES contemporains.
		moit, furent soupçonnés d'y avoir eu part. Il laisse un fils âgé de quatre mois, nommé CLOTAIRE, qui lui succede. Il a eu pour femmes, Audouere, Galsuinde & Frédégonde; de la premiere qui fut répudiée, il eut entre autres enfans Merovée.	*Pape.* Pélage II. 590 *Empereur d'Orient.* Tibere. 586 *Roi des Lombards en Italie.* Antaric. 590 *Roi des Gots en Espagne.* Léovigilde. 585 *Angleterre.* Heptarchie.
Gontran, loin de profiter de la mort de Chilpéric, sert de pere à Clotaire son fils, & défend Frédégonde contre la juste vengeance que Childebert & Brunehaut en auroient pu tirer.	Childebert s'avance vers Paris, mais Gontran y étoit déja entré, & avoit pris le parti de Frédégonde.	Frédégonde, veuve de Chilpéric, persuade à Gontran de la soutenir contre Brunehaut&Childebert.	
585. Gondebaud se disant fils de Clotaire I. est couronné par quelques séditieux à Brive-la-Gaillarde; mais bientôt après, ces mêmes traîtres l'assassinent devant Carcassonne, dont Leudegisile général de l'armée de Gontran faisoit le siége. Childebert & Gontran se promettent une sincere amitié,	585. Gondebaud soutenu de Childebert s'empare du Querci, du Périgord, de l'Angoumois, d'une partie de l'Aquitaine, &c.	585. Récaréde roi des Visigots en Espagne, & de Septimanie dans les Gaules, quitte l'Arianisme & se convertit: ce fut un prince digne des plus grands éloges. Frédégonde se retire au Vaudreuil, où elle souffre impatiemment de se voir sans autorité.	

GONTRAN, roi d'Orléans & de Bourgogne.	CHILDEBERT II. roi d'Austrasie.	CLOTAIRE II. roi de Soissons.	*PRINCES contemporains.*
Gontran compose un conseil pour le jeune Clotaire, & oblige Frédégonde à quitter Paris.			***Papes.*** Pélage II. 590 Saint Grégoire le Grand. 604 ***Empereurs d'Orient.*** Tibere. 586 Maurice. 602 ***Rois des Lombards en Italie.*** Antaric. 590 Agilulf. 616 ***Rois des Gots en Espagne.*** Léovigilde. 585 Récarede. 601 ***Angleterre.*** Heptarchie.
588. 89. Gontran fait la guerre à l'Espagne, pour venger la mort du gendre de Brunehaut, beau-frere de Childebert, & pour étendre ses états jusqu'aux Pyrénées. Cette guerre fut sans succès.	587. Childebert d'accord avec l'empereur Maurice, fait la guerre en Italie contre les Lombards : cette guerre n'eut pas de succès.	590. Frédegonde fait assassiner Prétextat évêque de Rouen, & méprise les menaces de Gontran, qui vouloit prendre connoissance de ce crime. Elle attente plusieurs fois sans fruit à la vie de Childebert, & à la liberté de Brunehaut.	
591. 92. Gontran fait la guerre contre Waroc, comte de Bretagne, à qui Frédégonde avoit fait prendre les armes. Waroc vient à Guerrande, où il rend hommage à Gontran en ces termes : *Nous savons, comme vous, que les villes armoriquaines, (Nantes & Renne) appartiennent de droit aux fils de Clotaire, & nous reconnoissons que nous devons être leurs sujets.*			

GONTRAN, roi de Bourgogne.	CHILDEBERT II. roi d'Austrasie.	CLOTAIRE II. roi de Soissons.	PRINCES contemporains.
593. Gontran meurt âgé de soixante ans, sans laisser d'enfans. L'Eglise l'a mis au nombre des saints. Il avoit déclaré son neveu Childebert héritier de ses royaumes d'Orléans & de Bourgogne. Il eut pour femmes, Vénérande, que Grégoire de Tours & *l'auteur des Gestes* traitent de concubine; Marcatrude, qu'il répudia sur le soupçon qu'elle avoit fait empoisonner le fils qu'il avoit eu de Vénérande, & enfin Austregilde, dont il eut deux fils morts jeunes. Quelques auteurs prétendent que sa fille Clotilde lui survéquit. Il tenoit sa cour à Châlons sur Saône. Il est enterré dans l'Eglise de S. Marcel de Soissons. Les Gascons ou Wascons, peuples barbares, passent	593. Childebert réunit à l'Austrasie, suivant la derniere volonté du feu roi Gontran, les royaumes d'Orléans & de Bourgogne, & une partie de Paris. Nous avons une constitution de ce prince (595.) qui ordonne que l'homicide soit puni de mort, au lieu qu'auparavant il en étoit quitte pour une peine pécuniaire. Il crée Tassillon premier roi de Baviére. 595. Childebert défait les Varnes, peuple de Germanie, & détruit leur royaume. 596. Childebert meurt de poison, laissant de sa femme Faileube deux enfans qui lui succedent, sous la conduite	593. Clotaire & Childebert partagent la propriété de la ville de Paris. Landri, commandant l'armée de Clotaire, défait Childebert près de Soissons. Le lieu où se donna cette bataille, dit alors *Trucciacum*, est le village de *Droissi*, à cinq lieues de Soissons, lequel avec *Busanci*, *Chacrise*, *Nanteuil sur Muret & Muret*, renferme une vaste campagne, propre à servir de champ de bataille. (*Le Beuf.*) 594. Waroc, comte de Bretagne, excité par Frédégonde, livre bataille aux troupes de Childebert, du côté de la Touraine; cette bataille fut sanglante, & la perte égale des deux côtés.	*Pape.* Saint Grégoire le Grand. 604 *Empereur d'Orient.* Maurice. 602 *Roi des Lombards en Italie.* Agilulf. 616 *Roi des Gots en Espagne.* Récaréde. 601 *Angleterre.* Heptarchie.

THIERI I. roi de Bourgogne.	THEODEBERT II. roi d'Austrasie.	CLOTAIRE II. roi de Soissons.	*PRINCES contemporains.*
les monts Pyrénées & s'établissent dans la Novempopulanie, province à laquelle ils donnent leur nom. Ils s'étendirent successivement jusqu'aux bords de la Garonne.	de Brunehaut leur grand'mere. THIERI regne en Bourgogne, & l'Austrasie a pour roi THEODEBERT II.		*Papes.* S. Grégoire le Grand. 604 Sabinien. 605 Boniface. IV. 614 *Empereurs d'Orient.* Maurice. 602 Phocas. 610 *Roi des Lombards en Italie.* Agilulf. 616 *Rois des Gots en Espagne.* Récarede. 601 Liuba II. 603 Viteric. 610 *Angleterre.* Heptarchie.
	597. Brunehaut affermit la paix de tous côtés, pour assurer sa puissance. Elle contribue à la conversion du royaume de Canterberi au christianisme.	597. Mort de Frédégonde.	
	598. Les grands d'Austrasie lassés de la domination de Brunehaut, engagent son petit-fils Théodebert à l'exiler.		
599. Brunehaut se sauve chez son petit-fils Thieri, qui lui donne un asyle.			
600. L'armée de Thieri, jointe à celle de Théodebert, attaque Clotaire & le défait.	600. Théodebert joint à Thieri, défait Clotaire.	600. Clotaire est défait par Théodebert & par Thieri.	
601. 602. Thieri joint à Théodebert défait les Gascons.	601. 602. Théodebert joint à Thieri défait les Gascons, & leur donne pour duc Génialis, qui prit le premier le titre de Duc de Gascogne.	603. Clotaire voyant les deux rois occupés contre les Gascons, avoit fait marcher deux armées, celle que commande Landri	
605. 6. 7. 8. &c. Brunehaut corrompt les mœurs de Thieri, pour le mieux gouverner,			

THIERI I. roi de Bourgogne.	THEODEBERT II. roi d'Austrasie.	CLOTAIRE II. roi de Soissons.	*PRINCES contemporains.*
& l'irrite contre son frere Théodebert, jusqu'à lui persuader que Théodebert n'étoit pas fils de Childebert.	Adaloalde est associé au trône des Lombards. Théodebert lui accorde sa fille en mariage.	sous Merovée, fils de Clotaire, est défaite par Thieri, ils y perdirent la vie; Théodebert épargne l'autre armée, par jalousie contre son frere.	*Papes.* S. Grégoire le Grand. 604 Sabinien. 605 Boniface IV. 614
	612. Théodebert est défait par Thieri, pris à Cologne, & envoyé à Châlons sur Saône à Brunehaut qui le fait assassiner. Il avoit eu pour femme, Bilichilde, qu'il fit étouffer pour épouser Theudichilde.	611. Clotaire promet à Thieri de demeurer neutre dans la guerre qu'il va faire à Théodebert son frere, à condition qu'il lui fera rendre tout ce qu'on lui a pris dans la derniere guerre.	*Empereurs d'Orient.* Phocas. 610 Héraclius. 641 *Roi des Lombards en Italie.* Agilulf. 616 *Rois des Gots en Espagne.* Liuba II. 603 Viteric. 610 Gondemar. 612 Sisebut. 621 *Angleterre.* Heptarchie.
613. Thieri meurt à Metz de dysenterie, allant faire la guerre à Clotaire, qui le sommoit de la parole qu'il lui avoit donnée de lui restituer ce qu'on lui avoit pris, & laisse quatre fils. Brunehaut mise à mort par l'ordre de Clotaire. On voit le tombeau de cette princesse dans l'Eglise de saint Martin d'Autun. (*Voyage*	Le comte Romulphe, Seigneur puissant, fut enveloppé dans les malheurs de ce regne, & son fils Romaric, désabusé des grandeurs du monde, dotta de tous ses biens la célebre abbaye de Remiremont, appellée *Romarici Mons*: c'étoit alors le tems des fondations, & il est étonnant ce qu'il y en avoit déja eu dans le seul duché de Lorraine, qui étoit compris dans le royaume d'Austrasie, dans l'Alsace, dans les montagnes des Voges, dans le pays des Lucquois, aujourd'hui le diocèse	613. Clotaire fait mourir deux fils de Thieri, dont l'aîné avoit été reconnu roi d'Austrasie sous le nom de SIGEBERT II. & qui regna peu; le troisiéme se sauva, & il donna la vie au quatriéme, qu'il fit raser; par là Clotaire réunit dans sa personne toute la Monarchie Françoise.	

		CLOTAIRE II.	PRINCES contemporains.
litter. de Martene.) Cordemoi a entrepris l'apologie de cette princesse dans son histoire de France.	de Toul, Luxeuil, Estival, Moyen-Moustier, S. Dié, Senone, Bon-Moustier, &c.		

CLOTAIRE II. regne seul.

613. 614.

La puissance de Clotaire excite l'envie des grands & le rend plus modéré. Il laisse à l'Austrasie & à la Bourgogne leurs maires, dont l'autorité semblable à celle des vicerois, commençoit déja à se faire sentir dans la France, & qui finirent par se rendre les maîtres du royaume.

615.

Cinquiéme concile de Paris, composé d'évêques & de seigneurs; il s'en est tenu souvent de pareils depuis Charlemagne & les rois suivant, où il se fit des ordonnances pour tout le royaume, qui portent le nom de *Capitulaires*, comme celles qui étoient faites dans les assemblées de la nation.

616. 617. &c.

Clotaire tient des espéces de parlemens ambulatoires, nommés *Placita*, d'où est venu le mot de *Plaids*.

Papes.

Boniface IV. 614

Dieu-donné. 617

Empereur d'Orient.

Héraclius. 641

Rois des Lombards en Italie.

Agilulf. 616

Adeluald. 625

Rois des Gots en Espagne.

Sisebut. 621

Récarede II. 621

Suintila & ses freres. 631

Angleterre.

Heptarchie.

CLOTAIRE II. ſeul roi des François.

622. &c.

Clotaire donne l'Auſtraſie & la Neuſtrie à Dagobert ſon fils, avec le titre de roi. Commencement de l'Ere des Mahometans, qu'ils appellent *Hégire*; c'eſt la date de la fuite de Mahomet de la Mecque, qui mourut empoiſonné l'an 632. il vécut 63. ans.

625. 626. &c.

Dagobert, fils de Clotaire, ſe marie à Clichi; ces deux princes eurent quelque diſpute au ſujet de l'Auſtraſie. Les Gaſcons ſe révoltent; cette guerre n'a point de ſuite.

628.

Clotaire II. meurt, regretté, parce qu'il aima la juſtice & la paix; il eſt enterré à Paris dans l'égliſe de ſaint Germain des prez; il étoit âgé de quarante-cinq ans. On peut remarquer trois choſes ſur ce prince: il eſt le troiſiéme roi qui ait réuni toute la monarchie Françoiſe: il eſt le ſecond du nom; & par une deſtinée attachée à ce nom, ayant eu pour partage le royaume de Soiſſons, le moins conſidérable de tous, il réunit tous les autres, ainſi qu'avoit fait Clotaire I. ſon ayeul. Il avoit eu pour femmes, Haldetrude, Bertrude & Sichilde. Il laiſſa deux enfans, DAGOBERT & CHARIBERT.

PRINCES contemporains.

Papes.

Boniface V. 625
Honorius I. 638

Empereur d'Orient.

Héraclius. 641

Rois des Lombards en Italie.

Adeluald. 626
Ariovald. 638

Rois des Gots en Espagne.

Suintila & ſes freres. 631

Angleterre.

Heptarchie.

DAGOBERT I. roi de tout le reste de l'empire François.	CHARIBERT, roi d'une partie de l'Aquitaine.	PRINCES contemporains.
628. 629.	628. 629.	*Pape.* Honorius I. 638
DAGOBERT laisse corrompre ses mœurs, répudie sa premiere femme, & en a jusqu'à trois dans le même tems, sans compter les concubines. Ce qu'on raconte de la magnificence d'alors est à peine croyable; Saint Eloi, qui, né en Limousin, ne fut d'abord connu que par l'excellence de ses ouvrages d'orphévrerie, portoit déja des ceintures couvertes de pierreries lorsqu'il vint à la cour de Clotaire: il fit pour lui un siége d'or massif, & un trône entier du même métal pour Dagobert; ces richesses venoient du commerce du Levant, que les négociations avec les empereurs de Constantinople avoient ouvert: elles venoient aussi des dépouilles de l'Italie, d'où les François n'étoient jamais revenus que chargés de butin, même quand ils en avoient été chassés: Saint Eloi fut depuis trésorier de Dagobert, évêque de Noyon, & bâtit l'église de saint Paul hors les murs de Paris, vers l'an 640.	CHARIBERT obtient de son frere une partie de l'Aquitaine, plutôt comme une espece d'appanage, dont le nom ne fut connu que long tems après, que comme un démembrement de la couronne; cependant il prit le titre de roi, & les actes publics furent datés de son regne. Il fait Toulouse sa capitale.	*Empereur d'Orient.* Héraclius. 631 *Roi des Lombards en Italie.* Ariovald. 638 *Rois des Gots en Espagne.* Suintila & ses freres. 631 *Angleterre.* Heptarchie.
	630. 631.	
	Charibert meurt à Blaye: Childéric son fils aîné, encore enfant, lui succede, & est reconnu roi: Dagobert son oncle le fait empoisonner; en lui finit le royaume de Toulouse: mais Charibert eut deux autres enfans, Boggis & Bertrand, qui lui survéquirent. Le premier des deux, à qui Dagobert donna l'Aquitaine à titre de duché héréditaire, a été la tige d'une longue suite de princes, dont la postérité s'est perpétuée jusqu'à Louis d'Armagnac, duc de Nemours, tué à la bataille de Cérignoles en 1503. (*Vaissette, Hist. de Languedoc.*)	

DAGOBERT I. seul roi des François.

632. 633.

Guerre contre Samon, marchand, devenu roi des Esclavons : cette guerre ne finit que par le couronnement de Sigebert, fils de Dagobert, que ce prince fait roi d'Austrasie ; ce qui porta les Austrasiens à faire la guerre avec plus de vigueur à ces barbares.

634.

Dagobert aide Sisenand à se faire roi des Gots en Espagne, au préjudice du fils du roi légitime : cette couronne étoit élective.

635.

Guerre contre les Gascons, qui ne dure point. Dagobert tient des assises générales au palais de Gorges près Versailles ; il y fait son testament, par lequel il legue à l'abbaye de saint Denis huit mille livres de plomb pour en couvrir l'église.

636. 637. 638. &c.

Saint Eloi engage Judicaël, prince des Bretons, à faire au roi satisfaction des courses qu'ils avoient faites sur les frontieres, & à le reconnoître pour son seigneur.

Mort de Dagobert à Epinai ; il fit ériger en évêché l'église de Strasbourg, dont Clovis avoit mis la premiere pierre : ce fut alors qu'elle changea le nom d'*Argentoratum* en celui de Strasbourg, qui se nomme aujourd'hui *Argentina*. Il est enterré à saint Denis qu'il avoit fondé.

PRINCES contemporains.

Papes.

Honorius I.	638
Severin.	640
Jean IV.	641
Theodore.	649

Empereurs d'Orient.

Héraclius.	641
Constans.	668

Rois des Lombards en Italie.

Ariovald.	638
Rotharis.	654

Rois des Gots en Espagne.

Richmer.	633
Sisenand.	636
Chintilla.	640
Tulgos.	642

Angleterre.

Heptarchie.

DAGOBERT I. seul roi des François.

Cette église est devenue depuis la sépulture de nos rois. Saint Denis étoit regardé comme l'apôtre de la France, l'Oriflamme étoit en dépôt dans cette église, & le cri de guerre fut dans la suite *MON JOYE SAINT DENIS*, *meum gaudium*. Il laisse deux fils, SIGEBERT II. roi d'Austrasie, & CLOVIS II. roi du reste de l'empire François. Il a eu pour femmes, Gomatrude, Nantilde, Ragnetrude, Wlfegonde, & Berthilde.

L'autorité des maires du palais absorbe la puissance royale.

Il se passoit alors bien loin de nous un triste événement, mais qui appartient à tous les empires du monde, puisqu'il regarde l'empire des Lettres. La bibliotheque d'Alexandrie, cette bibliotheque commencée sous Ptolémée, fils de Lagus surnommé Soter, successeur d'Alexandre dans l'Egypte, 323 ans avant Jesus-Christ, continuée par son fils Philadelphe, sous qui se fit la traduction des Septante, & parvenue à un tel excès de magnificence sous les rois qui la suivirent, que l'on fait monter le nombre des volumes à sept cens mille. Cette fameuse bibliotheque fut mise en cendres en l'an 642. de Jesus-Christ par l'ordre du caliphe Omar, qui s'empara cette année de la ville d'Alexandrie. De quelque maniere qu'on explique cette énorme quantité de volumes, quelle destruction pour la mémoire des hommes!

PRINCES contemporains.

Pape.
Théodore. 649

Empereur d'Orient.
Constans. 668

Roi des Lombards en Italie.
Rotharis. 654

Rois des Gots en Espagne.
Chintilla. 640
Tulgos. 642
Recesuind. 672

Angleterre.
Heptarchie.

SIGEBERT II. ou III. roi d'Austrasie.

644. &c.

PEPIN, maire du palais sous Dagobert, avoit continué de l'être sous Sigebert, que son pere Dagobert avoit fait roi d'Austrasie dès l'an 632. Pepin étoit mort en 639. & Grimoald son fils lui avoit succédé dans cette charge.

646. &c.

L'autorité royale commence à s'affoiblir. Sigebert qui avoit établi son siége à Metz, sans s'occuper du soin de son état, passe son tems à fonder ou à regler des maisons religieuses : on prétend qu'il promit à Grimoald d'adopter son fils en cas qu'il n'eût point d'enfans.

654. 55. 56. &c.

Sigebert meurt à Metz, laissant de sa femme Imnichilde un fils nommé DAGOBERT, qu'il recommande à Grimoald : celui-ci fait couper les cheveux à Dagobert, & le fait conduire en Irlande ; ensuite, ayant répandu le bruit de sa mort, il fait proclamer son fils roi ; mais Archambaud, maire de Clovis, s'y étant

CLOVIS II. roi de Bourgogne & de Neustrie.

644. &c.

CLOVIS regne sous la tutelle de Nantilde sa mere, qui gouverne avec Ega, maire du palais.

646. &c.

Après la mort d'Ega, Erchinoald, nommé aussi Archambaud, est créé maire du palais en Neustrie, & Flaochat en Bourgogne.

651.

Clovis, pour nourrir les pauvres, avoit enlevé de l'église de saint Denis les lames d'or & d'argent qui couvroient les tombeaux de saint Denis & de ses compagnons : ce prince dans une assemblée d'évêques, obtint en dédommagement pour cette abbaye, une exemption de toute jurisdiction, laquelle fut confirmée par Landeric évêque de Paris.

PRINCES contemporains.

Papes.

Théodore. 649
Martin I. 654
Eugene I. 656
Vitalien. 669

Empereurs d'Orient.

Constans. 668
Constantin Pogonate. 685

Rois des Lombards en Italie.

Rhotharis. 654
Rodoald. 659
Aripert. 661
Gondipert. 662

Roi des Gots en Espagne.

Récesuind. 672

Angleterre.

Heptarchie.

CHILDERIC II. roi d'Austrasie.	CLOVIS II. roi de Bourgogne & de Neustrie.	PRINCES contemporains.
opposé, l'usurpateur est détrôné. CHILDERIC, un des fils de Clovis II. succéde au royaume d'Austrasie,	656. Clovis II. meurt après son frere, & laisse trois enfans, dont le troisiéme, nommé THIERI, n'eut alors aucun partage : l'aîné, CLOTAIRE III. succéde aux royaumes de son pere, & le second nommé CHILDERIC, avoit succédé au trône d'Austrasie, après la déposition du fils de Grimoald, & sur le faux bruit de la mort de Dagobert, fils de Sigebert. Il a eu pour femme Batilde. Cette Batilde, d'une rare beauté, avoit été achetée de quelques pirates par Erchinoald, maire du palais, qui la donna pour femme à son maître, & de son esclave en fit la femme de son roi : il est vrai que l'histoire lui rend la justice, qu'elle n'oublia point sur le trône son premier état, & que devenue religieuse, après la mort de Clovis, elle ne se souvint jamais qu'elle eût porté la couronne.	*Papes.* Eugène I. 656 Vitalien. 669 Déodat. 676 *Empereur d'Orient.* Constantin Pogonate. 685 *Rois des Lombards en Italie.* Rodoald. 659 Aripert. 661 Gondipert. 662 *Roi des Gots en Espagne.* Récesuind. 672 *Angleterre.* Heptarchie.

CHILDERIC II. roi d'Austrasie.

670.

CHILDERIC se voit roi de toute la France, par la mort de Clotaire III. & par la retraite forcée de Thieri.

Childéric abandonne une partie de l'Austrasie à Dagobert II. fils de Sigebert.

Tant que Childéric suivit les conseils de Leger, évêque d'Autun, il se conduisit bien ; mais dès qu'il cessa de les suivre, il tomba dans le mépris. Ce prélat, que l'église a canonisé, & qu'elle honore comme martir, fut assassiné en 678. par les ordres d'Ebroin, dans une forêt en Artois, qui a retenu son nom.

673.

Bodillon, seigneur parmi

CLOTAIRE III. roi de Bourgogne & de Neustrie.

BATILDE, mere de Clotaire III. qui n'avoit que cinq ans, gouverne son fils avec beaucoup de sagesse.

Elle se retire par dévotion dans le monastere de Chelles qu'elle avoit fondé, & laisse le royaume à la merci d'Ebroin, maire du palais, dont elle avoit jusques là réprimé les violences ; l'Eglise l'a reconnue pour sainte : elle avoit encore fondé le monastere de Corbie.

676.

Clotaire III. meurt, & est enterré dans le monastere de Chelles ; THIERI, son second frere, qui n'avoit point eu de part à la succession, est roi à sa place, par les soins d'Ebroin ; mais la haine qu'on avoit pour ce ministre rejaillit sur le roi même, & Thieri fut enfermé dans l'abbaye de saint Denis.

DAGOBERT II. roi d'une partie de l'Austrasie.

DAGOBERT II. ce fils de Sigebert qu'on avoit fait conduire en Ir-

PRINCES contemporains.

Papes.

Vitalien. 669

Déodat. 676

Empereur d'Orient.

Constantin Pogonate. 685

Roi des Lombards en Italie.

Grimoald. 673

Roi des Gots en Espagne.

Récesuind. 672

Angleterre.

Heptarchie.

CHILDERIC II. roi d'Austrasie.

les Francs, ayant été traité indignement par Childéric, pour lui avoir représenté un peu librement le danger d'une imposition excessive qu'il cherchoit à établir, l'assassine dans la forêt de Livri, & fait le même traitement à la reine Bilihilde sa femme, & à son fils Dagobert. Childéric laissa un fils nommé DANIEL, qui ne lui succéda pas pour lors, ce fut THIERI, qui fut tiré de saint Denis, & qui monta sur le trône. Childéric fut enterré dans l'église de saint Germain des prez.

THIERI III. roi de Bourgogne & de Neustrie.

673. &c.

THIERI avoit déja commencé à regner en 670. Ebroin, le même qui avoit été maire du palais sous Clotaire III. contraint, par les armes, Thieri à le recevoir de nouveau pour son maire du palais.

DAGOBERT II. roi d'Austrasie.

lande, revient & regne dans l'Austrasie, dont Childéric lui abandonne une partie. Ce Dagobert a été longtems ignoré: Adrien de Valois & le P. Henschenius se sont disputé l'honneur de l'avoir fait connoître.

673. 674. &c.

Dagobert qui regnoit déja dans une partie de l'Austrasie, se rend maître du reste de ce royaume, où Ebroin avoit fait reconnoître un faux Clovis, qui se disoit fils de Clotaire III.

678. &c.

Dagobert II. est assassiné; sa mort auroit dû rendre Thieri seul maître de la monarchie, mais l'Austrasie

PRINCES contemporains.

Papes.

Domnus I. 678
Agathon. 682
Léon II. 684
Benoit II. 685
Jean V. 686

Empereurs d'Orient.

Constantin Pogonate. 685
Justinien II. 711

Rois des Lombards en Italie.

Grimoald. 673
Garibald. 675
Pertarit. 691

Rois des Gots en Espagne.

Vamba. 680
Ervige. 687
Egica. 701

Angleterre.

Heptarchie.

	DAGOBERT II. roi d'Austrasie.	PRINCES contemporains.
	craignant de tomber sous la domination d'Ebroin, maire du palais de ce prince, ne voulut plus reconnoître de rois : Pepin & Martin s'en firent déclarer ducs ou gouverneurs. (*Mém. de l'Acad. des Belles Lettres. tom. VI.*)	*Papes.* Conon. 687 Serge I. 701 *Empereur d'Orient.* Justinien II. 711 *Rois des Lombards en Italie.* Pertarit. 691 Cunibert. 703 *Rois des Gots en Espagne.* Vamba. 680 Ervige. 687 Egica. 701 *Angleterre.* Heptarchie.

THIERI III. regne seul.

Commencement des rois fainéans.

688. &c.

Ebroin est assassiné, plusieurs maires lui succédent ; Bertaire, dernier maire, fut le témoin & la victime de la révolution arrivée par l'entreprise de Pepin. Le duc Pepin Heristel étoit petit-fils de Pepin le vieux, il fut pere de Charles-Martel & ayeul d'un troisiéme Pepin, dit le Bref, chef de la race Carlovingienne : il s'étoit déja emparé de l'Austrasie, lorsque Dagobert, fils de Childéric fut assassiné ; il en étoit comme souverain, mais toujours sous l'autorité apparente de Thieri. Ceux qui étoient mécontens du gouvernement de Thieri, passoient en Austrasie ; Pepin, qui ne demandoit qu'un prétexte de guerre, les appuya ; Thieri voulut en avoir raison, un combat décida de l'empire.

690. &c.

Thieri fut défait, & Pepin s'empara de toute

THIERI III. regne ſeul.

l'autorité, ſous le nom de maire du palais.

Pepin ſoumet tous les voiſins de la France, qui s'étoient révoltés pendant la foibleſſe des regnes précédens; Thieri meurt, & ſa mort ne fait pas plus de bruit que celle d'un particulier; il avoit eu pour femme Clotilde, & laiſſa deux princes qui lui ſuccéderent. Il eſt enterré dans l'égliſe de ſaint Waſt d'Arras qu'il avoit fondée.

CLOVIS III.

692.

PEPIN continue à regner ſous le nom de Clovis III. fils de Thieri; il étend ſes conquêtes.

695. &c.

Clovis meurt après cinq ans de regne.

CHILDEBERT III. ſurnommé le Juſte.

PEPIN, qui continue de regner ſous le nom de Childebert, frere de Clovis III. fait ſon fils aîné duc de Champagne, & ſon cadet maire du palais de Childebert; ſes deux enfans meurent: il fonde le célebre monaſtere de Fleuri.

711. &c.

Childebert III. meurt, après avoir regné ſeize ans; il eſt enterré à Choiſi, ſur la riviere d'Aiſne; il laiſſe un fils qui lui ſuccede.

PRINCES contemporains.

Papes.

Serge I.	701
Jean VI.	705
Jean VII.	707
Siſinne.	708
Conſtantin.	714

Empereurs d'Orient.

Juſtinien II.	711
Philippe Bardane.	713
Anaſtaſe II.	714

Rois des Lombards en Italie.

Pertarit.	691
Cunibert.	703
Luitbert.	704
Aripert.	712
Anſprand.	717

Rois des Gots en Eſpagne.

Egica.	701
Vitiſa.	711
Roderic, dernier roi des Gots en Eſpagne.	712

Angleterre.

Heptarchie.

DAGOBERT III.

714.

CE prince a peu d'autorité. Pepin fait ſon petit-fils Theudoalde, encore enfant, maire du palais de Dagobert III.

Mort de Pepin; cet homme fut utile à l'état en même tems qu'il anéantit la puiſſance des rois.

Theudoalde, enfant, eſt maire du palais ſous la tutelle de Plectrude ſa grande-mere. Charles, dit depuis Charles-Martel, fils de Pepin & d'une concubine nommée Alpaïde, eſt arrêté par l'ordre de la grande-mere de Theudoalde.

715. 16. &c.

Un gouvernement ſi étrange ne ſubſiſte point; les peuples ſe révoltent; Theudoalde ſe ſauve, & ſa charge eſt donnée à Rainfroi.

Les Gots qui avoient chaſſé les Romains d'Eſpagne, en ſont chaſſés à leur tour par les Sarazins, que le comte Julien avoit appellés pour ſe venger de Roderic, qui avoit deshonoré ſa fille. Les chrétiens Eſpagnols qui ſe ſoumirent aux Maures, en conſervant leur religion, furent appellés *Muzarábes*.

Les ennemis voiſins de la France profitent des troubles du royaume; Charles-Martel échapé de ſa priſon paroît en Auſtraſie: les Auſtraſiens le reçoivent comme ſi ç'avoit été Pepin ſon pere lui-même, & le reconnoiſſent pour duc d'Auſtraſie.

Dagobert III. meurt, & laiſſe un fils nommé

PRINCES contemporains.

Papes.

Conſtantin. 714
Grégoire II. 731

Empereurs d'Orient.

Anaſtaſe. 714
Théodoſe III. 716
Léon Iſaurique. 741

Rois des Lombards en Italie.

Anſprand. 717
Luitprand. 744

Roi d'Eſpagne.

Pélage. 737

Ce prince caché dans des rochers de l'Aſturie, conſerva le nom de roi, & y perpétua en effet la royauté parmi les princes chrétiens, qui rechaſſerent enfin les Maures ſous Ferdinand le Catholique, & ſous Philippe III. Le titre de prince des Aſturies fut donné depuis en 1388. à l'infant D. Henri, petit fils du prince de Tranſtamare, lorſqu'il épouſa la fille du duc de Lancaſtre, & de Conſtance, fille de Pierre le cruel.

Angleterre.

Heptarchie.

DAGOBERT III.

THIERI, qui ne fut pas roi pour lors; on alla chercher DANIEL, le fils de Childéric II. & on le nomma CHILPÉRIC.

CHILPÉRIC II.

CE roi ne doit pas être mis au nombre des fainéans. Rainfroi ſecondant ſes vûes, s'oppoſe à Charles-Martel.

719.

Il arrive ſous ce regne ce qui étoit arrivé à Pepin ſous Thieri III. Charles-Martel défait Chilpéric dans différens combats; Rainfroi perd ſa place, &, choſe ſinguliere, Charles ſubſtitue à Chilpéric un autre roi fort ignoré, que l'on a nommé CLOTAIRE IV. Ce Clotaire étant mort, Chilpéric eſt rappellé de l'Aquitaine, où il s'étoit réfugié, par Charles-Martel, qui, réuniſſant toute l'autorité, voulut bien n'être que ſon maire du palais.

720. &c.

Chilpéric II. meurt à Noyon; THIERI de Chelles, fils de Dagobert III. lui ſuccéde.

PRINCES contemporains.

Papes.
Grégoire II. 731
Grégoire III. 741

Empereurs d'Orient.
Léon Iſaurique 741

Roi des Lombards en Italie.
Luitprand. 744

Roi d'Eſpagne.
Pélage. 737

Angleterre.
Heptarchie.

THIERI IV. dit de Chelles.

725. &c.

CHARLES-MARTEL entreprend de faire la guerre aux peuples voiſins de la France.

731.

Eudes, duc d'Aquitaine, ayant rompu la paix faite avec la France, eſt battu deux fois. Cet Eudes étoit du ſang de nos rois, fils de Boggis, & petit-fils de Charibert (*Voyez* l'année 630.)

732.

Abdérame, roi des Sarazins, paſſe la Garonne pour combattre Eudes duc d'Aquitaine, qui avoit favoriſé le ſoulevement d'une de ſes provinces. Eudes appelle Charles-Martel à ſon ſecours, & les Sarazins ſont défaits dans un combat entre Tours & Poitiers, où l'on a raconté qu'ils perdirent plus de trois cens mille hommes.

733.

Charles-Martel dompte les Friſons, les convertit à la foi catholique, & réunit leur pays à la couronne.

734. 35.

Eudes duc d'Aquitaine étant mort, Charles-Martel accorde à ſon fils Herald la jouiſſance du domaine de ſon pere, à condition de lui en rendre hommage, & à ſes enfans, ſans faire aucune mention du roi Thieri.

PRINCES contemporains.

Papes.
Grégoire II. 731
Grégoire III. 741

Empereur d'Orient.
Léon Iſaurique. 741

Roi des Lombards en Italie.
Luitprand. 744

Roi d'Eſpagne.
Pélage. 737

Angleterre.
Heptarchie.

THIERI IV. dit de Chelles.

736.

Les Sarazins fondent ſur les états de Herald duc d'Aquitaine, ravagent le Languedoc, & ſe rendent maîtres des places que ce prince poſſédoit dans la Provence.

INTERREGNE.

737.

THIERI meurt; Charles-Martel continue de regner ſous le titre de duc des François, ſans nommer un nouveau roi.

739.

Les Saxons ſe révoltent & ſont domptés.

Charles-Martel chaſſe les Sarazins de la Provence, & s'empare des places dont ces Infidéles avoient fait la conquête ſous le duc d'Aquitaine.

740.

Charles-Martel jouit en paix de la ſoumiſſion où le bruit de ſa valeur avoit mis toute l'Europe.

Troubles de l'Italie à l'occaſion de l'héréſie des Iconoclaſtes, ſoutenus par l'empereur Léon; Grégoire II. avoit fait ce qu'il avoit pu pour intéreſſer Charles-Martel à s'oppoſer aux progrès de cette héréſie, mais Charles différa toujours de lui donner du ſecours, ſoit que les offres de Grégoire ne lui paruſſent pas ſuffiſantes, ſoit

PRINCES contemporains.

Pape.
Grégoire III. 741

Empereur d'Orient.
Léon Iſaurique. 741

Roi des Lombards en Italie.
Luitprand. 744

Rois d'Eſpagne.
Pélage. 737
Favila. 739
Alphonſe I. 757

Angleterre.
Heptarchie.

INTERREGNE.

pour ne pas déplaire au roi des Lombards, qui inquiétoit aussi le pape de son côté. Grégoire III succéda à Grégoire II. & fit des propositions plus avantageuses à Charles-Martel ; savoir, de se soustraire à la domination de l'empereur, & de le proclamer consul de Rome ; c'est-là la véritable époque de la grandeur temporelle des papes, & le présage que l'empire devoit passer dans la Maison de France.

741.

Mort du pape, de l'empereur Léon, & de Charles-Martel ; il fut enterré à saint Denis. Carloman & Pepin, enfans de Charles-Martel, partagent entr'eux le gouvernement du royaume, & sont toujours unis.

742.

Pepin croit qu'il est plus avantageux de faire cesser l'interregne ; il fait proclamer roi CHILDÉRIC III.

CHILDÉRIC III.

CHILDÉRIC III. fils de Chilpéric II. est proclamé roi dans la partie de la France que gouvernoit Pepin, c'est-à-dire, dans la Neustrie, la Bourgogne & la Provence, car l'Austrasie n'eut point d'autre maître que Carloman.

PRINCES contemporains.

Papes.
Grégoire III. 741
Zacharie. 752
Empereurs d'Orient.
Léon Isaurique. 741
Constantin Copronyme. 775
Roi des Lombards en Italie.
Luitprand. 744
Roi d'Espagne.
Alphonse I. 757
Angleterre.
Heptarchie.

CHILDÉRIC III.

743.

Concile tenu aux Eſtines, palais des rois d'Auſtraſie, dans la préface duquel Carloman parle en ſouverain; ce concile eſt le premier où l'on ait commencé à compter les années depuis l'incarnation: cette époque a pour auteur Denis le Petit dans ſon cycle de l'an 526. & Bede l'employa depuis dans ſon hiſtoire.

Pepin & Carloman défont les Bavarois, les Allemans, les Saxons & les Eſclavons.

744. &c.

Pepin défait le duc d'Aquitaine, qui s'étoit encore révolté, & ces princes s'accommodent.

746.

Carloman quitte le gouvernement de l'Auſtraſie, & ſe retire à Rome, où il embraſſe la vie religieuſe; il laiſſe un fils nommé Drogon, que Pepin renferme dans un monaſtere.

747. 48. 49.

Grippon, fils de Charles-Martel, mais d'un autre lit que Pepin, ſe révolte contre lui, pour avoir raiſon des droits que ſon pere lui avoit laiſſés. Pepin marche contre lui, & le défait à diverſes repriſes. Grippon ſe réfugie chez le duc d'Aquitaine.

750.

Childéric III. eſt détrôné, raſé, & enfermé dans le monaſtere de Sithiu, aujourd'hui ſaint

PRINCES contemporains.

Pape.

Zacharie I. 752

Empereur d'Orient.

Conſtantin Copronyme. 775

Rois des Lombards en Italie.

Luitpraud. 744
Hildebrand. 744
Rachis. 750
Aſtolphe. 756

Roi d'Eſpagne.

Alphonſe I. 757

Angleterre.

Heptarchie.

CHILDÉRIC III.

Bertin, où il mourut en 754. il eut un fils nommé Thieri, qui fut envoyé dans le monastere de Fontenelle en Normandie, & élevé dans l'obscurité.

Fin de la Race des MÉROVINGIENS, *après* 270. *ans de Regne depuis* CLOVIS I.

PRINCES contemporains.

Pape.
Zacharie I. 752
Empereur d'Orient.
Constantin Copronyme. 775
Rois des Lombards en Italie.
Rachis. 750
Astolphe. 756
Roi d'Espagne.
Alphonse I. 757
Angleterre.
Heptarchie.



REMARQUES PARTICULIERES.

PLUSIEURS auteurs ont écrit différemment ſur les commencemens de notre monarchie, Mezerai, Daniel, Boullainvilliers, l'abbé du Bos : nous hazardons notre ſentiment ſur leurs différens ſyſtêmes.

Nous penſons contre M. de Boullainvilliers, que les Francs avoient de véritables rois, que Clovis l'étoit, & non un chef d'avanturiers, comme il l'a prétendu; que ce n'a point été par une irruption ſubite, & à la maniere des barbares, que les Francs étant venus fondre dans les Gaules, en ont réduit les habitans en ſervitude ; ainſi nous n'avons garde de rien adopter de cet auteur.

Nous penſons, avec le P. Daniel, que Clovis a conquis les Gaules, mais nous croyons contre lui, que les Francs y étoient établis bien avant Clovis, & que leurs liaiſons avec les Romains ont contribué à la facilité de la conquête.

On ne ſauroit rien conclure avec Mezerai, parce qu'il a tout entrevu aſſez confuſément, qu'il a tâté tous les ſyſtêmes, & que, ſans en embraſſer aucun, il n'a pas aſſez fait ſentir en quoi ils différoient, ni les points eſſentiels qui diviſoient les hiſtoriens.

Nous croyons avec l'abbé du Bos, que Clovis a poſſédé des charges dans l'empire Romain, qu'il a profité, contre les Romains mêmes, de l'autorité qu'elles lui donnoient ; que les évêques & la religion ont beaucoup contribué à ſes ſuccès : mais nous ne croyons pas que les peuples des Gaules, ſi l'on en excepte les Armoriques, ayent été au-devant de ſes loix, & l'ayent appellé pour les gouverner. Nous croyons qu'il s'eſt ſervi des circonſtances des tems, des diſpoſitions des eſprits, des charges qu'il exerçoit, de

REMARQUES PARTICULIERES.

la haine des peuples contre les tyrans, de la crainte qu'ils pouvoient avoir des autres princes leurs voisins, & qu'il a employé tous ces moyens, soit pour les réduire, soit pour les maintenir sous son autorité, quand une fois il les y a eu réduits; qu'ainsi il n'y a aucune portion des terres des Gaules qu'il n'ait conquise, & dont les armes ne l'ayent rendu le maître. En un mot, si j'ose dire ma pensée, je crois Clovis plus conquérant encore que politique, & l'abbé du Bos en fait un politique plus qu'un conquérant.

Clovis aura dit aux Gaulois: les Romains vous accablent & ne vous défendent point, vos biens se consument en subsides que vous leur payez, & en pillages qu'exercent sur vous les Bourguignons & les Visigots. Laissez-vous conquérir par moi, je vous garantirai des pillages, & vous ne payerez que des subsides legers; les évêques auront fait valoir ces motifs au près des peuples; à ces insinuations Clovis aura joint la force de ses armes, les troupes armées pour les Romains se seront défendues, le peuple aura attendu l'événement, le bonheur de Clovis aura fait le reste, & après avoir réellement conquis un pays qui ne se seroit point donné, il aura pris le titre glorieux de libérateur des Gaules, au lieu du titre odieux de conquérant; c'est ce qui s'est vu tant de fois dans l'histoire, lorsque des princes voulant conquérir une nation, ont répandu des manifestes parmi leurs ennemis, pour disposer les peuples à reconnoître le sort des armes, en cas qu'il leur fût favorable; réellement le prince est conquérant, mais il se cache sous l'apparence d'un libérateur, & l'appas d'un gouvernement plus doux gagne les peuples, toujours amoureux de la nouveauté: dira-t-on pour cela que le vainqueur n'aura pas conquis la nation qu'il aura soumise? Ce seroit une illusion, mais il ne l'a pas mise sous

REMARQUES PARTICULIERES.

le joug, ce ſera un nouveau maître, & non un tyran; les peuples renfermés dans ſes états, ſauront qu'ils ont changé de roi, ſans avoir changé de fortune, ni de ſituation; le conquérant tiendra les engagemens de ſon prédéceſſeur, il maintiendra les loix qu'il aura trouvé établies : enfin le nouveau roi aura acquis des ſujets par la force, & les conſervera par la douceur & la modération; voilà l'hiſtoire qui eſt arrivée à Clovis. Voilà ce que M. l'abbé du Bos a fort bien démêlé : comme il eſt le premier qui a apperçu clairement cette vérité, il lui a fallu peut-être, pour détruire les préjugés reçus, aller un peu trop loin du côté oppoſé; l'irruption violente des Francs, admiſe & crue par tous les hiſtoriens, l'a révolté avec raiſon, & pour les confondre, il n'a préſenté à la place qu'un roi ſage & modéré, que l'appas de ſes vertus a rendu maître ſans coup férir, d'une nation puiſſante; c'eſt le milieu entre ces deux ſyſtêmes qui nous a paru le plus vraiſemblable & le mieux fondé.

Les maires du palais, dans leur origine, repréſentoient ce qu'eſt aujourd'hui le grand maître, & celui qui étoit revêtu de cette dignité, ſe nommoit *major domus regiæ, palatii gubernator, præfectus, &c.* ainſi, lorſque Chilpéric envoya Wadon pour accompagner ſa fille en Eſpagne, où elle alloit épouſer Récarède, il lui donna le titre de *maire du palais* de la princeſſe; & c'eſt-là l'idée que l'on doit avoir de tous les maires du palais qui ſe trouvent nommés dans l'hiſtoire depuis la mort de Dagobert I. La puiſſance des maires s'accrut après la mort de ce prince, qui eſt l'époque de la décadence de l'autorité royale; leur emploi d'abord ne leur fut donné que pour un tems, enſuite à vie, puis ils le rendirent héréditaire; ils ne commandoient que dans le

REMARQUES PARTICULIERES.

palais des rois, ils devinrent leurs ministres, & on les vit à la tête des armées; aussi changerent-ils leurs qualités, & le maire prit dans la suite celles de *dux Francorum*, *dux & princeps*, *subregulus*. Ce fut Grimoald qui commença à porter cette dignité au plus haut point, sous le regne de Sigebert II. roi d'Austrasie. (*Mém. de l'Acad. des Belles-Lettres*, *tom. X.*)

La charge de grand référendaire répondoit à celle de chancelier d'aujourd'hui; cette charge devenue encore plus considérable sous la deuxiéme race, est aujourd'hui la premiere de l'état, depuis la suppression de celle de connétable. Le comte du palais étoit bien inférieur au maire: il étoit cependant le juge de tous les officiers de la maison du roi, & confondoit dans sa personne tous les autres offices que l'on a vus depuis, tels que bouteiller, chambrier, &c. Cette charge subsista sous la deuxiéme race, tandis que celle de maire fut anéantie; & sous les rois de la troisiéme, celle de sénéchal anéantit celle de comte du palais, dont l'idée nous est restée dans le grand-prévôt de l'hôtel. Le connétable, qui ne marchoit qu'après le comte du palais sous la deuxiéme race, devint le premier homme de l'état sous la troisiéme, & la charge de sénéchal finit en 1191.

Des auteurs graves ont avancé, que sous cette premiere race, les filles avoient la propriété de ce qu'elles partageoient dans la succession des rois leurs peres; que les femmes mémes de nos rois avoient la propriété des fonds que leurs maris leur constituoient en dot (*Grégoire de Tours*) & que cette propriété, au défaut d'enfant, passoit à leurs collatéraux: mais cette opinion est fortement combattue dans un mémoire de M. de F. (*Mém. de l'Acad. des Belles-Lettres*, *tome VIII.*)

REMARQUES PARTICULIERES.

Sous cette même race, nos rois conféroient ordinairement les évêchés, à l'exclusion du peuple & du Clergé.

Les rois Francs & les princes de leur race portoient une longue chevelure, & étoient par là distingués de leurs sujets, *principes & ornatiorem capillum habent*, (*Tacit. de Mor. Germ.*) ce qui sert à expliquer ce qui se pratiquoit lorsque l'on vouloit rendre un roi inhabile à la couronne: on le rasoit, & dès lors il rentroit dans l'ordre des sujets.

Le gouvernement ecclésiastique s'étoit formé lors de la révolution arrivée sous Constantin en faveur de la religion, sur le gouvernement civil, & avoit suivi la condition des villes de l'Empire & de ses provinces, pour y introduire une nouvelle police, sur le modéle de celle des juges séculiers. Alors furent connus les titres de métropolitains, de primats, de patriarches, &c. & cette discipline avoit été adoptée par tous les princes chrétiens. (*Dupin.*)

Le moine Benoît causa une espéce de révolution dans l'Occident, en fondant l'ordre Cœnobitique, comme avoit fait le moine Basile en Orient: (tous deux ont été canonisés.)

Saint Benoît établit son ordre sur le mont Cassin, qui de-là se répandit dans toute l'Europe, & qui a été la tige de tous les ordres religieux qui s'y sont établis depuis, tels que Clugny, les Chartreux, Gramont, Cîteaux, &c. Dans ces premiers tems les moines resterent sous l'autorité des évêques, & on ne connoissoit point encore ces exemptions accordées depuis par les papes, qui se multiplierent si fort dans la suite.

Ce fut dans le septiéme siécle que parurent les formules du moine Marculfe: c'est un recueil de toutes les formes de lettres qui s'expédioient avant lui & de son tems dans la

REMARQUES PARTICULIERES.

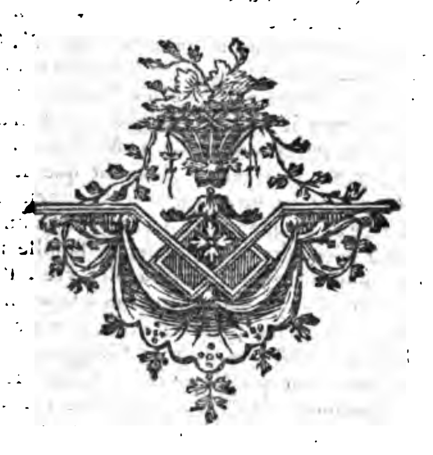
chancellerie de France & dans les jurisdictions ordinaires.

Le nom des Mérovingiens venoit-il de Mérovée ? On pourroit être surpris que ces peuples eussent préféré le nom de Mérovée à celui de Clodion son pere, que Grégoire de Tours appelle un roi utile à son peuple. Seroit-ce la raison que l'on a racontée, que Mérovée prétendoit être le fils de la femme de Clodion & d'un monstre marin que l'on regardoit comme une divinité, & que les Francs, presque tous payens, s'honorant d'une origine merveilleuse, avoient voulu la consacrer en conservant à leur race le nom de Mérovée ? On sent l'absurdité de cette fable. M. Gibert, (*Mém. de l'Acad. des Belles-Lettres*) tire son nom de *Maraboduus* roi des Germains, d'où les Francs ont tiré leur origine, & en forme le nom de Mérovée par l'analogie de la langue germanique rendue en latin. M. Freret, au contraire (*ibid.*) après avoir essayé d'établir que le nom de Mérovingiens ne fût connu que sous les commencemens de la deuxiéme race, (ce que nie M. Gibert) dans un tems où il étoit devenu nécessaire de distinguer la famille regnante de celle à qui elle succédoit, rend à Mérovée, l'ayeul de Clovis, l'honneur d'avoir donné son nom à la premiere race de nos rois, & sa raison, pour n'avoir commencé cette race qu'à Mérovée, est que, suivant Grégoire de Tours, quelques-uns doutoient que Mérovée fût fils de Clodion, & le croyoient seulement son parent, *de stirpe ejus*, au lieu que depuis Mérovée, la filiation de cette race n'est plus interrompue. C'est un procès entre ces deux savans. Enfin le P. Montfaucon en donne une derniere raison, qui n'auroit pas moins de poids, c'est que Mérovée étoit roi de Paris.

On comptoit parmi les Francs & les Gaulois par nuits & non par jours ; *nec dierum numerum ut nos sed noctium con-*

REMARQUES PARTICULIERES.

putant. (*Tacit.*) Si quelqu'un qui vit ſuivant la loi ſalique, a perdu ſon eſclave, ſon cheval ou ſon bœuf, le propriétaire a quarante nuits de terme pour s'en reſſaiſir. (*Loi ſalique*, *T.* 50. *de Filtortis.*) Cette maniere de compter s'explique par le culte qu'ils rendoient à la Lune.



MINISTRES, GUERRIERS, MAGISTRATS, SAVANS ET ILLUSTRES,

Qui ont vécu depuis l'an 480. jusqu'en 751, ce qui embrasse toute la premiere race.

MINISTRES.

Maires du Palais rangés selon l'ordre des regnes.

Regne de CLOVIS I. *mort en* 511.
Lando.

Regne de CLOTAIRE I. *mort en* 562.
Théodoric.
Badégisile.
Gondoland.
Landrégésile.

Regnes de CARIBERT, *mort en* 566. *&* *de* CHILPERIC I. *mort en* 584.
Landrégésile.
Cuppa.
Landri.
Chrodin.
Gogon.
Radon.

Regne de CLOTAIRE II. *mort en* 628.
Landri.
Florentian.
Wlfoald.
Warnachaire.
Berthoald.
Protadius.
Claudius.
Licin.
Gondebaud.
Warathen.
Carloman.
Gondoald.

Regne de DAGOBERT I. *mort en* 638.
Gondoald.
Sadrégésile.
Arnoul.

GUERRIERS.

Généraux d'armée.

Siagrius.
Mummol.
Didier.
Leudégisile.
Landri.

MAGISTRATS.

Référendaires.

Les noms des référendaires de cette premiere race, qui étoient les plus considérables des magistrats d'alors, sont si peu intéressans, & ce que l'on en diroit est si incertain, que l'on a cru devoir se réduire à une simple note.

Les fonctions du référendaire, qui se nommoit le grand référendaire, étoient de sceller les actes avec l'anneau du roi, & de signer les diplomes.

Il y avoit, outre le grand référendaire, des officiers qui lui étoient subordonnés, mais qui portoient comme lui le titre de référendaires, ils étoient

SAVANS & ILLUSTRES.

Agathias, mort vers l'an	660
Alcimus Avitus.	520
S. Anthelme, vers	709
Bede.	735
S. Benoît.	543
Boece.	524
Cassiodore.	575
S. Colomban.	615
Denis le Petit, avant	556
S. Eloi.	665
Ennode.	521
S. Epiphane.	496
Fortunat, vers	600
Frédégaire, vers	658
S. Fulgence, vers	533
Gennade, vers	494
Grégoire de Tours.	595
Jean Climaque.	606
Jornandes, vers	552
Marculfe, vers	660
Marius d'Avenches.	596
Procope, vers	520

MINISTRES.	GUERRIERS.	MAGISTRATS.	SAVANS. & ILLUSTRES.
Maires du Palais. Archambaud. Pepin l'ancien. Cogon Noran. Ega *Regne de* CLOVIS II. *mort en 660.* Archambaud. Bertinoald. Ebroin. Almaric. Flaochat. Martin. Grimoald. Adalgise. *Regne de* CHILDERIC II. *mort en 673* Ebroin. Robert. Wlfoald. S. Leger. *Regne de* THIERI III. *mort en 690.* Ebroin. Leudésile. Waraton. Gilimer. Bertaire. *Regne de* CLOVIS III. *mort en 695.* Pepin Héristel. *Regne de* CHILDEBERT III. *mort en 711.* Pepin Héristel. Dreux. Grimoald. Nordebert. *Regnes de* DAGOBERT III. *mort en 715. & de* CHILDERIC II. *mort en 720.* Grimoald. Theudoalde. Rainfroi. Charles-Martel. *Regne de* THIERI IV. *mort en 736.* Charles-Martel. *Regne de* CHILDERIC III. *rasé en 750* Pepin le Bref.		*Référendaires.* chargés de dresser & de rédiger les lettres royaux, & exerçoient même quelquefois les fonctions du grand référendaire. Ducange, dans son glossaire, a donné une longue suite de ces magistrats : Tessereau & du Chesne en ont aussi parlé.	S. Remi, vers 535 Salvien. 490 Sidonius Apollin. 482 Symmaque. 514 Zozime, vers 501



ABREGÉ CHRONOLOGIQUE DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

SECONDE RACE.



ANS adopter aucun ſyſtême ſur la ſucceſſion à la couronne, il ſuffira de dire hiſtoriquement, qu'à l'avénement de Pepin, on vit pour la premiere fois la couronne paſſer dans une maiſon étrangere; pendant toute la premiere race, elle n'avoit été portée que par les deſcendans de Clovis, à la vérité ſans droit d'aîneſſe, ni diſtinction entre les bâtards & les légitimes, & avec partage; elle fut poſſédée de même ſous la deuxiéme race, par les enfans de Pepin; mais ainſi qu'il avoit dépouillé l'héritier légitime, ſes deſcendans furent dépoſſédés à leur tour. Enfin, ſous la troiſiéme race, le droit ſucceſſif-héréditaire s'eſt ſi bien établi, que les rois ne ſont plus les maîtres de déranger l'ordre de la ſucceſſion, & que la couronne appartient à leur aîné par une coutume établie; *laquelle*, dit Jerôme Bignon, *eſt plus forte que la loi même, cette loi ayant été gravée, non dans du marbre ou en du cuivre, mais dans le cœur des François.*

751. Avénement à la couronne.

EVENEMENS REMARQUABLES.

PEPIN, *dit* LE BREF, *premier roi de la seconde race, fils de Charles Martel, parvient à la couronne l'an 751. âgé d'environ 37. ans. C'est le premier de nos rois qui se soit fait couronner & sacrer avec les cérémonies de l'église. Cette cérémonie se fit dans la cathédrale de Soissons, par saint Boniface, légat du pape, & archevêque de Mayence.*

Mascow appuyé du second continuateur de Frédégaire, prétend que cette cérémonie étoit plus ancienne.

751. 52.

PEPIN est proclamé roi de France à Soissons; il est secondé dans cette grande entreprise par le pape Zacharie, & par S. Boniface, évêque de Mayence, qui avoient besoin de lui pour l'opposer à Constantin Copronyme, protecteur des Iconoclastes, & aux Lombards, ennemis du saint siége; cependant, peu après, il demanda au pape Etienne l'absolution du crime qu'il avoit commis en manquant de fidélité à son roi légitime. (*Mém. de l'Acad. des Belles-Lettres, tom. VI.*) Pepin reçoit les soumissions de plusieurs seigneurs qui s'étoient rendus les maîtres de la Septimanie, & la réunit à la couronne.

753. 54. 55.

Pepin défait les Saxons, qui malgré les traités faits avec ce prince, refusent de reconnoître son autorité.

Astolphe, roi des Lombards, s'empare de l'exarchat de Ravennes, & par-là ôte à l'empereur d'Orient une des principales possessions qui lui restât en Italie. Il entreprend de se rendre maître de Rome. Le pape Etienne III. vient en France implorer le secours de Pepin, qui passe deux fois les monts, reprend l'exarchat, dont il fait don au pape, & commence à établir la puissance temporelle de la cour de Rome. Comment trois cens ans après, Léon IX. qui passoit pour savant, daigna-t'il recourir à la prétendue donation de Constantin, & employer un titre imaginaire, quand il en

768.

FEMME.

Berthe, *ou* Bertrade, fille de Caribert, comte de Laon, morte en 783.

Il y a quatre opinions sur cette princesse : du Tillet dit que Berthe étoit fille d'Ærarchia, empereur de Constantinople : on lit dans une dépêche de M. Smith, rapportée aux Mémoires de Nevers, qu'elle étoit fille du roi des Allemans, enfin les Annales de S. Bertin lui donnent pour pere le comte de Laon, c'est l'opinion de Mezerai & du P. Anselme : enfin une quatriéme opinion qui paroit la plus vraisemblable, c'est que Berthe étoit fille d'un seigneur Liégeois. (*Mabillon.*)

ENFANS.

CHARLEMAGNE, CHARLOMAN, } qui regnerent.

Charlemagne eut l'Austrasie & la Neustrie, avec quelques provinces de l'ancienne Germanie. Carloman eut la Bourgogne, la Provence, la Septimanie, l'Alsace, & ce que nous appellons aujourd'hui l'Allemagne, qui n'étoit alors que l'autre partie du partage de Charlemagne.

Pepin, Rothaïde, Adelaïde, } morts jeunes.

Gille.
Giselle ; elle avoit pensé épouser le prince des Lombards, & puis l'empereur Léon, & elle finit par se faire religieuse.

MORT.

PEPIN *meurt d'une hydropisie à S. Denis le 24. du mois de Septembre* 768 *âgé de* 54. *ans, dans la dix-septiéme année de son regne.*

La tombe de ce prince qui avoit toutes les qualités des héros, est remarquable par l'épitaphe : *Pepin, pere de Charlemagne* ; comme s'il avoit été encore plus grand par son fils que par lui-même.

PRINCES *contemporains.*

Papes.

Zacharie.	752
Etienne II.	752
Etienne III.	757
Paul I.	767
Etienne IV.	772

Empereur d'Orient.

Constantin Copronyme.	775

Rois des Lombards en Italie.

Astolphe.	756
Didier.	774

Roi d'Espagne.

Alponse I.	757
Froila.	768

Angleterre.

Heptarchie.

avoit un si autentique ? Il est vrai que dès l'an 321. Constantin avoit donné cette fameuse constitution, premiere source des richesses de l'Eglise, par laquelle il permet aux églises d'acquérir des biens fonds, & aux particuliers la liberté de leur laisser par testament ; & c'est peut-être ce qui a donné lieu à la supposition de la donation.

756. 57.

La mort d'Alphonse, roi des Lombards, rend le pape plus puissant ; il sert l'ambition de Didier, général d'Astolphe, en l'aidant à se faire roi des Lombards, au préjudice du frere d'Astolphe. Didier, par reconnoissance, confirme & augmente la donation que Pepin lui avoit déja faite.

La premiere orgue qui ait paru en France est envoyée en 757. par Constantin Copronyme à Pepin, qui étoit alors à Compiégne, & qui en fit don à l'église de saint Corneille de cette ville.

758. 59. 60. 61. 62. 63. 64. &c.

Pepin fait la guerre aux Saxons, aux Esclavons, aux Bavarois, & au duc d'Aquitaine, qui avoit donné retraite à Grippon son frere, & chasse les Sarazins de toute la Gothie : il est par tout vainqueur.

767. 68.

Le duc d'Aquitaine est défait par Pepin, & assassiné par la perfidie d'un nommé Warnston, qui crut plaire à ce prince. Pepin réunit ce duché à la couronne. Ce duc d'Aquitaine, nommé Waifre, étoit petit-fils d'Eudes, & descendoit de Caribert, second fils de Clotaire II. Les Gascons se soumettent.

Etrange révolution à Rome, après la mort de Paul I. Un

MINISTRES	*GUERRIERS.*	*MAGISTRATS.*	*SAVANS & Illustres.*
Fulrad, grand chancelier.	Waultier d'Alsace.	*Archichanceliers.*	S. Boniface. 755
	Gerard de Roussillon, comte de Provence.	S. Boniface. 755	S. Chrodegand. 766
		Francon.	S. Pirmin. 758
		Volfrad.	
		Bodillon.	

laïc nommé Constantin, est fait pape; le peuple se révolte contre lui, on lui créve les yeux; & Etienne IV. est exalté.

Les assemblées générales, qui sous les rois de la premiere race s'étoient tenues au mois de mars, commencerent sous ce prince à se tenir au mois de mai; par la raison que l'usage de la cavalerie dans les armées s'étant introduit, la nécessité de trouver des fourages, engagea Pepin à remettre l'assemblée au mois de mai.

Nos rois de la deuxiéme race tenoient cour pléniere aux fêtes de Noël & de Pâques.



768.
Avénément à la couronne.

EVENEMENS REMARQUABLES.

CHARLEMAGNE & CARLOMAN *succedent au roi Pepin leur pere l'an* 768.

768. 69. 70.

CHARLEMAGNE & CARLOMAN succédent à Pepin leur pere : leur ambition les divise à l'occasion du partage de leurs états ; Didier, roi des Lombards, & le duc de Baviere entretiennent cette division.

771.

Carloman meurt à Samoucy, & est enterré à Reims ; sa mort rend Charlemagne maître de toute la monarchie Françoise.

772. 73.

Charlemagne commence contre les Saxons la guerre, qui ne finit qu'au bout de trente-trois ans ; il les défait près de Paderborn, & pille leur fameux Temple, où étoit adorée l'idole d'Irminsul. On a cru que c'étoit une statue qu'ils avoient élevée à Arminius, le vengeur de leur liberté.

774.

Fin du royaume des Lombards (qui avoit duré 206. ans) dans la personne de Didier, qui voulant s'emparer de l'Italie, & empêcher Charlemagne de s'y opposer, lui suscite des affaires domestiques, en faisant valoir les droits des deux fils de Carloman son gendre, à qui il avoit donné un asyle. Charlemagne passe le mont Cénis, bat Didier, le fait prisonnier, & se fait couronner roi des Lombards. Giannone dit que le regne des Lombards rendit l'Italie heureuse, & il le

814.

FEMMES.

Himiltrude, répudiée en 770.

Hermengarde, *ou* Desidérate, fille de Didier, roi des Lombards, aussi répudiée en 771.

Hildegarde. 783

Fastrade. 794.

Lutgarde. 800.

ENFANS.

Pepin le Bâtard. 811
Rothais.

Charles, roi de la France orientale. 811
Pepin, roi d'Italie. 810
LOUIS le Débonnaire, empereur & roi de France.
Lothaire, mort jeune.
Rotrude. 810
Berthe. 853
Hildegarde, Adélaïde,] mortes jeunes.

Théodrade, abbesse d'Argenteuil.
Hiltrude, *ou* Rotrude, abbesse de Farmoutiers.

Enfans naturels.
Charlemagne eut de Régine
Hugues l'Abbé, 844
Drogo, évêque de Metz. 855
Adalinde.
D'Adalinde.
Thieri.
De Gersuinde.
Hadeltrude.
Quelques auteurs donnent encore à ce prince une fille nommée Emma, *&* *prétendent qu'il la fit épouser à Eginhard, dont il avoit découvert le commerce avec cette princesse.*
Nous appellons aujour-

MORT.

CHARLEMAGNE *meurt d'une pleurésie, le* 28. *janvier* 814. *dans la soixante-onzième année de son âge, la quarante-septiéme de son regne, la quarantiéme depuis la conquête de l'Italie, & la quatorziéme depuis qu'il avoit été couronné empereur; il est enterré à Aix-la-Chapelle.*

PRINCES *contemporains*.

Papes.

Etienne IV. 772
Adrien I. 795
Leon III. 816

Empereurs d'Orient.

Constantin Copronyme. 775
Léon IV. 780
[Constantin VI. 797
[Irene. 802
Nicéphore, 811
C'est à ce prince que commence l'*empire des Grecs*, appelle *le bas empire.*
Staurace. 812
Michel Curopalate. 813
Léon l'Arménien. 820

Rois d'Italie.

Didier, vaincu par Charlemagne, qui mit fin au royaume des Lombards, en 774. Ce royaume avoit duré 206. ans.
Charlemagne, empereur. 814

Rois d'Espagne.

Aurelio. 774
Sile. 783
Mauregat. 788
Véremond I. 792
Alphonse le Chaste. 845

Angleterre.

Heptarchie.

prouve par la sagesse & la douceur de leurs loix, qui subsisterent long-tems après eux. Fameux décret d'Adrien I. par lequel il reconnoît Charlemagne roi d'Italie & patrice de Rome. Ce prince confirme les donations faites au saint Siége, en se réservant la suzeraineté : ce qui se prouve par les monnoies qu'il fit frapper à Rome, en qualité de souverain, & parce que les actes étoient dattés de l'année du regne de l'empereur, *Imperante domino nostro Carolo.*

775.

Adrien I. accorde à Charlemagne, dans un concile tenu à Rome, le droit d'ordonner de l'élection des papes, & de la confirmer. (*Chron. Alber. an.* 775.)

Nouveaux mouvemens des Saxons, qui massacrent un corps de troupes françoises; Charlemagne accourt d'Italie, & les force à demander pardon.

776. &c.

Le fils de Didier, nommé Adalgise, qui s'étoit retiré à Constantinople, entretient des liaisons en Italie; Adrien en avertit Charlemagne, qui vient lui-même dissiper ces mouvemens, & fait trancher la tête au duc de Frioul.

Fameuse assemblée de Paderborn, dans laquelle Charlemagne fait un traité avec les Saxons & les Sarazins, ce qui le mit en état de passer en Espagne.

778.

Charlemagne passe en Espagne pour rétablir Ibinalarabi dans Saragosse; chemin faisant, il reçoit les hommages de tous les princes qui commandoient entre les Pyrénées & la riviere d'Ebre. Loup, duc de Gascogne, bat dans la vallée

d'hui *enfans naturels* ceux qui sont nés de concubines ; mais il faut remarquer que ce qu'il se nommoit *concubinage*, &c. qui nous paroît aujourd'hui contraire aux loix civiles & ecclésiastiques, étoit alors une espèce de mariage qui, pour être moins solemnel, n'en étoit pas moins légitime. Les femmes portoient le nom de *femmes du deuxième ordre*. *V.* à l'année 1001.

de Roncevaux l'arriere garde de l'armée de Charlemagne, où périt Rolland, que nos premiers romans ont rendu si célébre. Ce prince rétablit l'ancien royaume d'Aquitaine en faveur de son fils Louis : il repasse en Allemagne, & bat les Saxons dans la Hesse.

779.

Capitulaire de Charlemagne à Héristal, où ce prince célébra la fête de Pâques.

780. 81. 82. 83. &c.

Nouveau voyage de Charlemagne à Rome, dont la marche fut une espéce de triomphe ; il y fit sacrer par le pape Pepin & Louis ses deux fils puînés, qu'il avoit amenés avec lui, l'un roi de Lombardie, & l'autre roi d'Aquitaine ; il laissa Pepin en Italie.

Vitikind, général des Saxons, les excite toujours à la révolte ; ils battent les généraux de Charlemagne au combat de Sintal ; Charlemagne s'en venge d'une maniere sanglante, & engage enfin Vitikind à se faire baptiser. Vitikind, qui n'avoit pas moins de franchise que de bravoure, donna des preuves éclatantes de la vérité de sa conversion, & la religion n'eut pas depuis de plus zélé protecteur. Charlemagne subjugue les Bretons.

787. 88.

Le duché de Baviere réuni à la couronne de France, à cause des infidélités de Tassillon duc de cette province, qui força enfin Charlemagne son cousin à le faire arrêter, lui & son fils Théodon, & à les mettre dans un couvent.

Les généraux de Charlemagne battent les Huns & les Abares, qui étoient entrés en Italie par le Frioul, & défont

...STRES	GUERRIERS.	MAGISTRATS.	SAVANS & Illustres.
...inhard, ...re, dit- ...e Char- ...gne, vi- ...en 840.	Gerard de Roussillon, comte de Provence.	*Archichanceliers.*	Alcuin. 804
...elhard.	Radulphe, *ou* Raoul.	Ithier.	Amalarius. 814
	Frédéric, fils aîné du duc de Mosellane.	Radon.	S. Angilbert. 814
	Bouchard.	Luitbert.	Ansbert, *ou* Autpert. 778
	Valac.	Ludebert.	Leidrade, vivoit en 816
		Archambauld.	Ludger. 809
		Luitgard.	S. Lulle. 786
			Paul Diacre. 801
			S. Paulin, patriarche d'Aquilée. 804
			Théodulphe, vers 802
			Tilpin, *ou* Turpin. 800
			Usuard. 806

une armée de Grecs, conduite par Adalgiſe, qui ne reparut pas depuis.

789. 90, &c.

Charlemagne introduit en France le chant Grégorien, & par l'établiſſement qu'il fit d'une école dans ſon palais, laquelle devint le modéle de pluſieurs autres, il mérita le titre de reſtaurateur des lettres. Chacun des membres de cette école ou académie prenoit un nom particulier, & Charlemagne lui-même, qui ſe faiſoit honneur d'en être membre, prit celui de *David.* Il fait venir d'Angleterre le fameux Alcuin. Pierre de Piſe, qui avoit enſeigné la grammaire au roi, aſſiſtoit à toutes ſes conférences, ainſi que les archevêques de Tréves & de Mayence, l'abbé de Corbie, &c. Le goût du roi, comme il arrive toujours, mit les ſciences à la mode; il n'y eut pas juſqu'aux femmes, parmi leſquelles on en vit une ſe diſtinguer dans l'aſtronomie. Grand projet de Charlemagne pour la communication de l'Océan, & du Pont-Euxin, en joignant le Rhin au Danube par un canal. Nous liſons dans un capitulaire de cette année un fait important, c'eſt au ſujet de ce qui s'appelle *le ſort des ſaints*, *ſortes ſanctorum.* » Que perſonne, dit l'empereur, n'ait la témé- » rité de prédire le ſort par le pſeautier ou par l'évangile. « Nous avons parlé au regne de Clovis, du *ſort des apôtres*, c'eſt la même choſe; & la condamnation des conciles avoit prévenu celle de l'empereur. Cette folie, qui avoit commencé dans l'Egliſe vers le troiſiéme ſiécle, eſt auſſi ancienne que le monde : on connoît *ſortes Homericæ*, *ſortes Virgilianæ.* Les payens cherchoient dans Homére & dans Virgile l'avenir, que les chrétiens chercherent depuis dans la ſainte Écriture.

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES *sous* CHARLEMAGNE.

794. &c.

Concile de Francfort, un des plus célébres qui se soient tenus dans l'Occident; Charlemagne, en qualité d'empereur, y exerce la même autorité qu'avoient autrefois les empereurs d'Orient dans les conciles, depuis qu'ils eurent embrassé la foi catholique. Les peres de ce concile, en même tems qu'ils condamnerent la doctrine de Nestorius, que l'on avoit voulu renouveller, furent d'un autre côté induits en erreur sur des actes falsifiés, qui leur furent produits contre le deuxiéme concile de Nicée; où l'impératrice Irene avoit fait justement condamner les Iconoclastes, & ils rejetterent ce deuxiéme concile de Nicée, lequel fut dans la suite reconnu pour œcuménique, lorsque les véritables actes eurent été produits. Entre plusieurs réglemens faits au concile de Francfort, il faut remarquer celui par lequel il est ordonné que les biens possédés par les évêques avant leur promotion, retourneroient à leurs parens, & que ceux qu'ils auroient acquis pendant leur épiscopat, appartiendroient à leur église.

796. &c.

Charlemagne transplante les Saxons de leur pays, pour les forcer à lui demeurer fidéles, & les répand dans différentes parties de son royaume, soit dans la Flandre, soit dans le pays des Helvétiens, &c. Leur pays fut repeuplé par les Obotrites, peuples Vendales du Mecklenbourg.

Lettre de Léon III. à Charlemagne, qui prouve que le pape rendoit hommage de toutes ses possessions au roi de France. Charlemagne s'empare du royaume des Abares, autrefois les Huns, c'est-à-dire, de l'Autriche & de la Hongrie. Parlement tenu à Aix-la-Chapelle; il y est défendu aux évêques d'ordonner aucun serf s'il n'a été affranchi, ni

aucune personne libre sans la permission du prince. Cette ville que Charlemagne avoit construite avec la plus grande magnificence, devint son séjour ordinaire.

Révolution à Constantinople ; la mort de Copronyme fit regner Léon IV. son fils, mari d'Irene ; Irene eut à sa mort la régence pendant la minorité de Constantin son fils, qu'elle fit mourir, lorsqu'étant majeur il voulut lui ôter l'autorité, & par là cette princesse fit tomber l'empire en quenouille.

799.

Charlemagne prend les isles de Majorque & de Minorque.

800. &c.

Charlemagne est couronné empereur d'Occident par Léon III. cérémonie qui n'ajoutoit rien aux droits ni à la puissance de ce prince, & ainsi cet empire qui avoit fini l'an 476. dans Augustule, le dernier empereur d'Occident, & qui depuis avoit été rempli par le regne des Erules, des Ostrogots & des Lombards, recommence dans Charlemagne, & dure encore aujourd'hui. Le roi de Perse lui fait cession des lieux saints par ses ambassadeurs. Capitulaires à Aix-la-Chapelle, dont l'exécution est confiée à des *missi dominici* ; il y a quelques articles contre les comtes qui ne rendoient plus la justice qu'à prix d'argent.

Louis (dit depuis le Débonnaire) proclamé roi d'Aquitaine dès le berceau, & qui tenoit sa cour à Toulouse, capitale de ses états, d'où il faisoit la guerre aux Sarazins, prend Barcelonne, qui est demeurée à la France jusqu'au regne de saint Louis.

803.

Irene, devenue odieuse pour la mort de son fils dont elle

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous CHARLEMAGNE.

fut soupçonnée, cherche un appui, & fait proposer son mariage à Charlemagne, veuf depuis deux ans de Lutgarde sa quatriéme femme. Irene lui apportoit en dot l'empire d'Orient : Charlemagne accepte sa proposition par des ambassadeurs qu'il lui envoie ; mais elle est prévenue par tous les grands de l'empire, qui craignent de voir transporter Constantinople à Rome. Le Patrice Nicéphore, Grec de nation, en profite, & est proclamé empereur ; c'est ce qu'on appelle l'empire des Grecs, ou le bas empire. Irene est releguée dans l'isle de Lesbos, aujourd'hui Mitiléne. Nicéphore recherche l'amitié de Charlemagne, & ces deux princes font un traité d'alliance qui fixe les limites des deux empires. Nouveaux réglemens faits à Mayence, relativement aux loix sous lesquelles vivoient les divers peuples soumis à Charlemagne, & dont plusieurs ajoutoient à la loi salique.

Charlemagne, pour achever de réduire les Saxons, prive les enfans de la succession de leur pere. Il soumet aussi les peuples de la Pannonie, les Esclavons & les Huns. L'état de Venise avoit alors deux ducs, qui tous deux relevoient des deux empires. Jugement de la Croix en usage : il consistoit à donner gain de cause à celui des deux partis qui tenoit le plus longtems ses bras élevés en croix. Loi générale contre les guerres privées. (*Du Cange, Dissertation XXIV. sur Joinville.*)

805. 6.

Grands capitulaires dressés à Aix-la-Chapelle, & remarquables en ce que plusieurs ont été renouvellés par Louis XIV.

Assemblée (806.) où Charlemagne partage ses états entre ses trois enfans, & fait un testament à ce sujet, qui est confirmé par les seigneurs François & par le pape Léon : ce qui

est à remarquer, c'est que ce prince laisse à ces peuples la liberté de se choisir un maître après la mort des princes, pourvû qu'il soit du sang royal.

807. 8. 9. &c.

On commence à parler des Normands, hommes du Nord; des Anglois, des Danois, &c. peuples barbares, qui faisoient des descentes en France. Charlemagne prévit avec douleur les ravages qu'ils y exerceroient un jour, il songea à les prévenir; il visita ses ports, il fit construire des vaisseaux qui restoient toujours armés & équipés, &, ce qui paroît incroyable, il en avoit depuis l'embouchure du Tibre jusqu'à l'extrémité de la Germanie, c'est-à-dire, jusqu'en Dannemarc; les seigneurs avoient ordre en ces occasions de servir en personne comme dans les armées de terre. On voit quelques articles à ce sujet dans les capitulaires. Ce fut à Boulogne que Charlemagne fit un des principaux établissemens de la marine, & il y releva l'ancien phare qui avoit été détruit par le tems. Ce port de Boulogne-sur-mer où s'embarquoient les Romains pour passer dans la grande Bretagne, s'est nommé, selon l'opinion la plus commune, *portus Iccius*.

La charge de connétable commence d'être considérable; puisque Burchard honoré de cette dignité, fut chargé par Charlemagne d'une expédition importante contre les Maures; mais elle eut bien un autre éclat sous la troisiéme race, puisqu'elle remplaça les maires & les sénéchaux.

L'empereur Nicéphore est tué par le roi des Bulgares; Michel Rangabé lui succéde au préjudice du fils de Nicéphore, & reconnoît Charlemagne pour empereur d'Occident. Charlemagne perd ses deux enfans, Pepin & Charles, & proclame Bernard, fils de Pepin, roi d'Italie.

ÉVÈNEMENS REMARQUABLES sous CHARLEMAGNE.

813.

Charlemagne associe son fils Louis à l'empire.

Charlemagne ne portoit en hyver, dit Eginhard, *qu'un simple pourpoint fait de peau de Loutre sur une tunique de laine bordée de soie, il mettoit sur ses épaules un sayon de couleur bleue, & pour chaussures, il se servoit de bandes de diverses couleurs, croisées les unes sur les autres.* On le voyoit passer rapidement des Pyrénées en Allemagne, & d'Allemagne en Italie. Il remplissoit le monde de son nom; c'étoit l'homme de la plus grande taille, & le plus fort de son tems. Tout cela ressemble assez aux héros de la fable; mais ce qui ne leur ressemble pas, c'est qu'il pensoit que la force ne sert qu'à vaincre, & qu'il faut des loix pour gouverner: il en fit suivant la forme qui s'observoit alors; c'est-à-dire, dans ces assemblées mixtes qui étoient composées de plusieurs évêques & des principaux seigneurs de la nation.

D'ailleurs Charlemagne aima, cultiva, & protégea les lettres & les arts, car la véritable grandeur ne va jamais sans cela. C'est à lui que l'on doit la maniere de compter par livres, sols & deniers, telle qu'on le pratique aujourd'hui, avec cette différence que cette livre étoit réelle & de poids, au lieu que parmi nous elle est numéraire.

Premieres loix somptuaires qui reglent le prix des étoffes, & qui distinguent l'état & le rang des particuliers par rapport à leur habillement.



814. *Avénement à la couronne.*	ÉVÉNEMENS REMARQUABLES.

LOUIS I. *dit* LE DÉBONNAIRE, *empereur & roi de France, parvient à la couronne l'an 814. âgé de trente-six ans, est proclamé empereur à Aix-la-Chapelle, & sacré en 816. à Reims par le Pape Etienne.*

814. &c.

Le zéle apparent de Charlemagne pour la religion avoit fortifié sa puissance, & la dévotion mal entendue de Louis le Débonnaire le dégrada. Ce prince trop occupé de la réforme de l'église, & trop peu du gouvernement de son état, s'attira la haine des ecclésiastiques & perdit l'estime de ses sujets. Il doit pourtant être loué d'avoir éloigné de la cour les princesses ses sœurs & les dames de leur suite, qui depuis long-tems en faisoient le scandale. Il concilie les Saxons, en les remettant dans le droit de succéder, que Charlemagne leur avoit ôté. Il envoie Lothaire son fils aîné en Baviere, & Pepin en Aquitaine, pour y commander, & garde Louis, qui étoit le plus jeune, auprès de lui.

Concile d'Aix-la-Chapelle (816.) où fut rédigée la regle des chanoines & celle des religieuses. Ces chanoines qui vivoient entr'eux s'en lasserent, & ayant partagé les revenus du chapitre, se retirerent dans des maisons particulieres : on leur substitua des chanoines *réguliers*.

L'empereur fait la paix avec Abdérame, roi des Sarazins.

817.

Il associe Lothaire à l'empire, crée Pepin roi d'Aquitaine, & Louis roi de Baviere. Il est à remarquer dans ce partage, qu'il est permis à tout homme libre & sans seigneur, de se rendre vassal de celui des trois princes qu'il choisira, ce

FEMMES.	*ENFANS.*	840. *MORT.*	*PRINCES contemporains.*
Ermengarde. 818.	Lothaire I. empereur & roi d'Italie. 855. Pepin, roi d'Aquitaine. 838. Louis, roi de Baviere. 876. Gisle, mariée au comte Evrard, mere de Beranger, roi d'Italie, vivante en 876. Alpaïde, femme de Bégon, comte de Paris. Hildegarde, femme du comte Thieri, vivoit encore en 824.	LOUIS LE DÉBONNAIRE *meurt dans une isle du Rhin, près Mayence, le 23 de Juin 840. Il est enterré à saint Arnoul de Metz.*	*Papes.* Léon III. 816 Etienne V. 817 Paschal I. 824 Eugène II. 827 Valentin. 827 Grégoire IV. 843 *Empereurs d'Orient.* Léon l'Arménien. 820 Michel le Bégue. 829 Théophile. 842 *Empereur d'Occident.* Louis le Débonnaire. 840 *Roi d'Espagne.* Alphonse le Chaste. 844 *Rois d'Angleterre.* Heptarchie éteinte vers l'an 828. dans la personne d'Ecbert, qui réunit les sept royaumes. Ecbert. 837 EthelWolph. 857 *Rois de Suede.* Biorn III. vers l'an 8[illegible] Sous le regne de ce prince, Charlemagne envoya Hebert precher la foi en Suede. Braut-Amond. 827 Sivard II. vers 834 Herot. 83[illegible]
Judith, fille du comte Wolpe, un seigneur de Baviere.	CHARLES LE CHAUVE.		

qui prouve qu'il y avoit alors en France des *francs-aleus.*

Ordonnance qui exempte les religieux du droit de *présent* & *du service militaire.*

L'empereur confirme les donations faites aux papes, quoiqu'Etienne V. & Paschal I. se fussent mis en possession du pontificat, sans attendre, comme c'étoit l'usage, qu'il eût confirmé leur élection.

818. 19. &c.

L'empereur défait les Gascons, les Bretons, & les peuples de la Hongrie. Il épouse en secondes nôces (819.) la princesse Judith, Bavaroise, dont les galanteries & l'ambition causérent tous ses malheurs.

Bernard irrité de ce que Louis le Débonnaire lui avoit été préféré pour l'empire par son grand-pere, quoiqu'il fût fils de l'aîné, & voyant la nouvelle disposition faite par Louis le Débonnaire en faveur de Lothaire (en 817.) avoit pris les armes; l'empereur ayant marché contre lui, le prit & lui fit crever les yeux: ce prince en mourut; par la mort de Bernard, le royaume d'Italie est réuni à la couronne de France. Des auteurs ont prétendu que ce royaume, qui avoit été celui des Lombards, ne fut jamais réuni à la couronne de France, & qu'il continua seulement d'en dépendre; & une de leurs preuves est que les empereurs suivans ont pris la couronne de fer du royaume d'Italie, ou Lombardie, indépendamment de la couronne impériale de Rome & de celle de Germanie. (*Sigonius. Muratori.*) Titre de *vicomte* qui commence à être connu dans la personne de Cixilane, vicomte de Narbonne, qui jusques-là ne prenoit que le titre de vidame, *vice dominus.*

MINISTRES.	GUERRIERS.	MAGISTRATS.	SAVANS & Illustres.
Hilduin.	Gourdon Boulande.	*Archichanceliers.*	S. Adalhard. 826
Bernard, comte de Barcelonne, & duc de Septimanie, fils de S. Guillaume duc d'Aquitaine.	Charles d'Argies.	Hilisachar.	S. Agobard. 840
Gombaud.	Guillaume Rostrenan.	Fridegise.	Amelaire, diacre de Metz. 837
	Adhalard.	Theudon.	S. Benoît, abbé d'Aniane. 821
	Bertheric.	Hugues.	Dodane, duchesse de Septimanie, & femme du comte Bernard, vers 842
	Bernard de Vincro.		Dungal. 834
			Eginhard, vers 840
			Théodulphe, évêque d'Orléans. 821

ÉVÈNEMENS REMARQUABLES sous LOUIS I.

822.

L'empereur fait une pénitence publique à Attigni, pour expier la mort de Bernard. Il crut devoir donner cette marque de repentir au mécontentement des évêques, dont l'opinion pouvoit tout sur l'esprit des peuples. Nous sommes surpris aujourd'hui de voir une si grande autorité aux évêques, mais c'est faute de se souvenir que c'étoit cette même autorité qui fut si favorable à nos rois dans l'origine. » Les » évêques, dit l'abbé du Bos, avoient grande part au gou- » vernement d'alors, & présidoient aux délibérations des » peuples & à leurs entreprises, non comme chefs de la re- » ligion, mais comme premiers citoyens; « la décadence de l'empire Romain faisoit sentir à chacun des peuples, qui jusques-là avoient été soumis à cet empire, la nécessité de se chercher un maître; ceux des Gaules, environnés de princes Ariens, avoient à craindre en même-tems pour leur liberté & pour leur religion : ce fut alors que parut Clovis: » Les ecclésiastiques devoient mieux aimer, s'il falloit avoir » un roi barbare pour maître, en avoir un qui fût payen, » que d'en avoir un qui fût hérétique; le paganisme étoit » sensiblement sur son déclin, & l'on pouvoit se promettre » plûtôt la conversion d'un prince idolâtre, que celle d'un » prince Arien; d'ailleurs, comme la religion payenne n'a- » voit rien de commun avec la religion chrétienne, les » prêtres payens n'avoient aucun droit apparent de deman- » der à leurs princes de les mettre en possession des églises » bâties & dotées par les chrétiens, & c'étoit ce que les » évêques avoient le plus à craindre des Ariens; « ainsi leur intérêt joint à leur crédit, seconda les armes de notre premier roi. Les commencemens d'une monarchie sont trop foibles, pour que l'on n'ait pas besoin pendant quelque tems

de la main qui a aidé à en poser les fondemens, & Clovis étoit trop prudent pour ne pas conserver aux évêques sur l'esprit des peuples cet empire qui avoit tourné à son profit: voilà ce qui fit que si long-tems depuis on vit encore les ecclésiastiques conserver tant d'influence dans les affaires de l'état.

Disons plus, cette autorité qu'avoient alors les évêques en France, devint bien plus grande dans toute l'Allemagne, & s'y est bien autrement conservée. Les évêques, pour la plupart, y étoient ou des souverains, ou des princes: il est incroyable à quel point les premiers empereurs Germains les ont favorisés, dans la persuasion que c'étoit le plus sûr moyen de s'assurer de la fidélité de leurs sujets: ils créoient par le même principe de nouveaux évêques dans les pays de conquêtes, & croyoient devoir relever la puissance spirituelle par l'éclat de la richesse & par la force de l'autorité temporelle.

Louis envoie son fils Lothaire commander en Italie.

823. 24. 25. &c.

Lothaire est couronné empereur le jour de Pâques, par le pape Paschal.

Les peuples du Nord demeurent soumis à l'empereur, & les Danois reçoivent un roi (Heriold) de sa main. Le pape Eugêne refuse (824) de prendre de l'empereur la confirmation de son élection: Lothaire s'en plaignit hautement. Grêle prodigieuse (825) suivie d'une peste qui est générale en France & en Allemagne.

827. &c.

Grégoire IV. demande à l'empereur qu'il confirme son exaltation, ce qui prouveroit ce qu'a avancé M. de Marca

contre ce qui a été écrit avant lui, savoir, que, quoique le roi eût remis au clergé & au peuple le pouvoir des élections, cependant la consécration même des papes étoit différée jusqu'à ce qu'il eût donné son consentement. (*Marca, lib.* 8. *cap.* 14.)

Les Navarrois, que l'empereur n'avoit pas défendus contre leurs voisins, se donnent au roi (Inigo) qui commence le royaume de Navarre & d'Arragon, dont la postérité, après avoir chassé les Maures & les Sarazins, réunit toute l'Espagne dans la personne de Charles-quint.

Ecbert déja roi en l'an 800. de Wessex, qui étoit un des cinq royaumes, auxquels étoit réduite l'Heptarchie, réunit les autres provinces de la grande Bretagne, sous le titre de roi d'Angleterre, ce qui mit fin à l'Heptarchie.

830.

Charles le Chauve, que l'empereur avoit eu de son second mariage, avec Judith, n'ayant point de partage, obtint l'Allemannie avec la Rhétie, & une partie de la Bourgogne, qui furent démembrés des états de ses trois autres freres : ces princes s'en offensent : ils donnerent pour raison de leur mécontentement, la mauvaise conduite de leur belle-mere, qui avoit, disoient-ils, un commerce scandaleux avec Bernard, comte de Barcelonne; ils prétendoient venger l'honneur de leur pere, qui, sans s'appercevoir de la honte de sa maison, avoit donné les premieres charges de son royaume & toute sa confiance à un homme qui le déshonoroit; mais au lieu de le venger, ils le dépouillerent; Pepin s'avançant jusqu'à Verberie, force son pere & Judith à se retirer chacun dans un couvent; on leur accorda avec peine le délai qu'ils demanderent pour prendre l'habit, & ce fut ce qui contribua à leur rétablissement.

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous LOUIS I.

La jalousie des trois freres, & la hauteur de Lothaire, sauvent Louis le Débonnaire, qui secondé par le moine Gombaud, est rétabli dans une diette tenue à Nimégue, où Lothaire fut exclus de l'association à l'empire.

831. &c.

L'empereur retire sa femme du couvent, où elle avoit été forcée de prendre l'habit, & autant pour son propre honneur que pour celui de Judith, il lui fait jurer qu'elle est innocente de tous les crimes dont on l'accusoit, indépendamment de l'épreuve du feu où elle se soumit.

Nous devons dire à ce sujet un mot des *Epreuves*, dont l'usage nous paroît aujourd'hui si absurde, mais qui sert à faire connoître les erreurs de l'esprit humain : c'étoit le moyen que nos peres avoient imaginé pour assurer la vérité des faits. Un accusé avoit donc plusieurs moyens de se justifier, le plus commode étoit le serment : à la vérité, si le juge n'y déféroit pas, il ordonnoit le combat, le vaincu étoit jugé coupable, & subissoit la peine du crime dont il étoit accusé, ou dont il avoit été l'accusateur : ce qu'il y a de plus singulier, c'est que quand les parties ne vouloient pas défendre leur cause elles-mêmes, il y avoit des braves de profession nommés champions, à qui ils remettoient leurs destinées. Une autre épreuve étoit celle du fer chaud : ce fer étoit béni & gardé soigneusement dans quelques maisons religieuses, car toutes n'avoient pas ce privilége ; il y avoit encore l'épreuve de l'eau bouillante & de l'eau froide, mais ce n'étoit que pour le peuple : voilà pour les crimes. Croiroit-on que pour les questions de jurisprudence, & pour celles de police, on eût recours à ces mêmes moyens ? Il est question en Allemagne de savoir si la représentation doit avoir lieu en ligne directe ; les avis sont partagés, & c'est un combat

qui en décide : il s'agit en Eſpagne de ſavoir lequel doit être préféré de l'office Romain, ou de l'office Muzarabe, il eſt ordonné qu'un combat en décidera : cette déciſion parut extravagante, avec raiſon, mais ce qu'on mit à la place ne l'étoit pas moins ; on ordonna que les deux livres de liturgie ſeroient jettés au feu, & que celui qui réſiſteroit aux flammes auroit la préférence dans la célébration des offices divins. Mais enfin ces épreuves s'abolirent inſenſiblement ; le pape Etienne V. Louis le Débonnaire, l'empereur Frédéric II. le Parlement, y mirent fin par des bulles, par des ordonnances & par des arrêts.

833. 34.

Les trois fils de l'empereur conjurent une ſeconde fois contre lui ; ils réuniſſent leurs troupes dans une plaine entre Baſle & Straſbourg, appellée depuis *le champ du menſonge*, & ayant même amené avec eux le pape Grégoire IV. qui, ſuivant pluſieurs auteurs, ſe prêta à cet attentat, ils s'emparent de la perſonne de l'empereur, qui ſe voyant abandonné de toute ſon armée, fut forcé d'abdiquer, & le font conduire à ſaint Médard de Soiſſons, où il fut revêtu du ſac & du cilice : ils releguerent Judith à Tortonne, & le jeune Charles dans l'abbaye de Prom. Les mêmes diviſions des trois freres (834.) ſauvent l'empereur une ſeconde fois ; il eſt rétabli dans l'égliſe de ſaint Denis, & ſa femme lui eſt rendue. Lothaire, qui n'avoit pas voulu conſentir à ce rétabliſſement, ſe ſauve en Bourgogne, où il aſſemble des troupes, mais il eſt enfin forcé de ſe ſoumettre à ſon pere, qui lui pardonne.

835. 36. 37. &c.

L'empereur ſe ſentant infirme, fait un nouveau partage

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous LOUIS I.

entre ses enfans, sans toutefois se désigner un successeur à l'empire ; il donne à Lothaire l'Italie, à Louis la Germanie & la Saxe, à Pepin l'Aquitaine, & à Charles la France avec la Bourgogne ; ce partage révolte de nouveau les trois aînés, qu'il fut forcé de combattre. Pepin meurt (838) & l'empereur pour punir sur deux enfans qu'il avoit laissés, les fautes de leur pere, ou plutôt pour plaire à Judith, donne à leur préjudice à son fils Charles la dépouille de Pepin : les grands d'Aquitaine souffrirent impatiemment une si grande injustice ; l'empereur marcha contre eux pour les réduire, & en vint à bout, tandis que son fils Louis de Baviere, profitant de cette diversion, s'emparoit de toutes les villes qui étoient à sa bienséance ; Louis fut forcé de revenir sur ses pas pour arrêter le cours de ses conquêtes.

840.

Ce fut dans une expédition que fit Louis le Débonnaire contre son fils roi de Baviere, que ce malheureux pere trouva la mort : ce dernier voyage lui déplaisoit fort, il étoit rebuté d'avoir toujours ses enfans à combattre ; une éclipse totale de soleil qui survint pendant qu'il étoit en marche, effraya cet esprit, que les malheurs & la superstition avoient affoibli, & il mourut enfin de chagrin & d'inanition, après quarante jours de maladie.

Parmi les capitulaires de ce prince, on trouve une constitution concernant les monasteres qui doivent contribuer aux besoins de l'état.

Louis le Débonnaire rendit au clergé de son royaume la liberté des élections, & se réserva seulement le droit de les confirmer. Il fit plus en faveur des papes, car il souffrit qu'ils prissent possession du souverain pontificat, sans attendre sa confirmation ; sur quoi Pasquier fait la remarque sui-

vante. *Les Italiens qui, en s'agrandissant par effet de nos dépouilles, ne furent chiches de belles paroles, voulurent attribuer ceci à une piété, & pour cette cause, l'honorerent du mot latin* pius, *& les sages mondains de notre France, l'imputant à un manque & faute de courage, l'appellerent* le Débonnaire, *couvrant sa pusillanimité du nom de débonnaireté: sur ce propos, il me souvient que le roi Henri III. disoit en ses communs devis, qu'on ne lui pouvoit faire plus grand dépit, que de le nommer* le Débonnaire, *parce que cette parole impliquoit sous soi je ne sai quoi du sot.* Henri III. avoit raison de craindre ce reproche. Le malheur de ces deux princes a été de s'être trouvés dans des tems où le courage d'esprit leur eût été plus nécessaire que les autres qualités qui les rendoient estimables.

Louis le Débonnaire passoit pour être un grand astronome; il découvrit, dit-on, le premier une comete qui parut vers l'an 837. c'étoit aussi un prince fort savant pour son tems, & qui avoit une grande connoissance des Loix. L'éclipse, dont la terreur, dit-on, lui causa la mort, ne contredit point du tout sa science d'astronome; tout s'allie dans les têtes, ce prince pouvoit croire qu'un événement particulier tenoit à une cause naturelle, & puis, l'esprit & le sentiment n'ont rien de commun. M. Pascal croyoit toujours voir un précipice à côté de lui.

Pour juger du prix de l'or & de l'argent d'alors, il suffira de rapporter deux faits. Au concile de Toulouse tenu en 846. la contribution que chaque curé étoit tenu de fournir à son évêque, savoir, un minot de froment, un minot d'orge, une mesure de vin & un agneau, étoit évaluée deux sols, que l'évêque pouvoit recevoir au lieu de ces quatre choses; le second fait, c'est que Charles le Chauve fit un édit à Pistes en 864. dans une assemblée du peuple, car

c'eſt ainſi que doivent s'entendre ces mots *ex conſenſu*; pour une nouvelle fabrication de monnoies ; & comme par cet édit l'ancienne monnoie étoit décriée, il ordonna qu'il fût tiré cinquante livres d'argent de ſes coffres pour être répandues dans le commerce. J'ai cru ces faits d'autant plus dignes de remarque, que nous avons vu deux ſiécles auparavant regner la plus grande magnificence à la cour de Dagobert, & que loin d'avoir diminué, il ſembleroit que l'or & l'argent auroient dû être plus communs en France, depuis le regne de Charlemagne, qui en étendant ſa puiſſance, avoit ſans doute étendu le commerce de ſes ſujets: ce ſeroit une matiere de diſſertation, dont la forme de cet ouvrage n'eſt pas ſuſceptible. Il ſuffira de dire que la plus ancienne ordonnance qui reſte ſur le fait des monnoies, eſt celle de Pepin de l'année 755. Saint Louis fit de ſi bons reglemens ſur la monnoie, que depuis, lors des changemens qui s'y firent, on redemandoit toujours que l'on en revînt à cette époque ; il faut lire ſur cette matiere le beau Traité de M. le Blanc.

Quelques hiſtoriens donnent à Louis le Débonnaire un fils naturel, nommé Arnoul, qu'il fit comte de Sens; mais le pere Anſelme n'en parle point.



840. Avénément à la couronne.	ÉVÉNEMENS REMARQUABLES.

840.
Avénément à la couronne.

CHARLES II. dit LE CHAUVE, *fils de Judith, seconde femme de Louis le Débonnaire, monte sur le trône, âgé de dix-sept ans, l'an 840. & se fit couronner empereur à Rome par le pape Jean VIII. le 25. décembre 875.*

840. 41.

CHARLES LE CHAUVE & Louis de Baviere s'unissent contre l'empereur Lothaire, qui veut empiéter sur eux. Le fils de Pepin veut reprendre l'Aquitaine sur Charles le Chauve, qui est aussi inquiété par les Bretons & par les Normands.

Lothaire ayant en vain essayé d'attaquer son frere Louis, roi de Baviere, vient fondre sur la Neustrie, force Charles le Chauve de lui en céder une partie, & fait une tréve avec lui. Bataille de Fontenai en Bourgogne, le 25. juin 841. où Charles le Chauve & Louis de Baviere sont vainqueurs de Lothaire & du jeune Pepin; ils ne profitent pas de leur victoire. Ce fut, disent quelques auteurs, pour réparer la noblesse qui y avoit péri, que les anciennes coutumes de Champagne établirent que désormais *le ventre*, c'est-à-dire, la mere, annobliroit les enfans, quoique le pere fût roturier: cet annoblissement rendoit les enfans capables de posséder des fiefs, mais il restoit toujours une différence entre eux & les gentilshommes de *Parage*, c'est-à-dire, de *par le pere*, en ce qu'ils ne pouvoient être chevaliers comme les derniers. (*Beaumanoir.*) Cette même bataille donna lieu à une autre loi; » que la noblesse ne seroit contrainte de suivre » le roi à la guerre, que lorsqu'il s'agiroit de » défendre l'état contre une incursion étrangere. (*Esprit des Loix.*)

877.

FEMMES.	ENFANS.	MORT.	PRINCES contemporains.
Ermentrude. 869	LOUIS LE BEGUE. Charles. 865 Lothaire. 866 Carloman, que son pere fit aveugler. 886 Judith, femme en premieres noces d'Ethelwolph, roi d'Angleterre, & ensuite de Baudouin I. comte de Flandre, après avoir été renvoyée, *suivant les historiens anglois*, par le fils de son premier mari, qu'elle avoit épousé en secondes nôces. *Son premier mariage avec Ethelwolph n'ayant pas été consommé à cause de sa trop grande jeunesse.*	CHARLES LE CHAUVE *meurt en repassant les Alpes, empoisonné par son médecin Sédécias, le 5. ou 6. d'octobre 877. âgé de 54. ans ; il en avoit regné 38. & avoit été deux ans empereur ; ses os furent apportés à Saint Denis, dont il avoit été abbé.*	*Papes.* Grégoire IV. 843 Serge II. 847 Léon IV. 855 C'est après ce pape que l'on place la fausse papesse Jeanne. Benoît III. 858 Nicolas I. 867 Adrien II. 872 Jean VIII. 882 *Empereurs d'Orient.* Théophile. 842 Michel. 867 { Basile I. 886 { Léon VI. 911 { Constantin VII. 959 *Empereurs d'Occident.* Lothaire. 855 Louis II. 875 Charles le Chauve. 877 *Rois d'Espagne.* Alphonse. 844 Ramire. 851 Ordogne. 862 Alphonse le Grand. 910 *Rois d'Angleterre.* Ethelwolph. 857 Ethelbald. 860 Edelbert. 865 Edelrède. 872 Alfrède le Grand. 899 *Rois d'Ecosse.* Kenet II. 855 C'est sous ce prince que le royaume d'Ecosse s'accrut de celui des Pictes. Donald V. 858 Constantin II. 874 Ethe. 875 Grégoire. 892 *Rois de Suède.* Herot. 856 Charles VI. 862 Biorn IV. 883
Richilde, sœur de Boson, roi d'Arles ou de Provence, car ce pays n'avoit pas encore pris le nom de royaume d'Arles. (*D. Plancher.*)	Pepin, Dreux, Louis, Charles, } morts jeunes.		

Fin

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES *sous* CHARLES LE CHAUVE.

842. 43. 44.

Lothaire perd l'occasion de tailler en piéces l'armée de Charles le Chauve. Les trois freres font enfin la paix: dans l'assemblée tenue à Strasbourg, (*V. la page* 126.) Charles le Chauve conserve l'Aquitaine avec la Neustrie, Louis a toute la Germanie, d'où il fut appellé le *Germanique*, & Lothaire qui étoit l'aîné, eut, avec le titre d'empereur, l'Italie, & (en termes exprès) la ville de Rome; il eut encore la Provence, la Franche-Comté, le Lyonnois, & les autres contrées qui se trouvent enclavées entre le Rhône, le Rhin, la Saone, la Meuse & l'Escaut. Bernard, comte de Barcelonne, si connu par son attachement pour l'impératrice Judith & pour son fils Charles le Chauve, est mis à mort à Toulouse par ce même Charles le Chauve, contre qui depuis il avoit pris parti.

845. 46. &c.

Le pape Serge II. se fait consacrer, sans attendre la confirmation de l'empereur. Les évêques n'approuvérent la consécration qu'après avoir réglé que cela n'arriveroit plus à l'avenir.

Noménoé, institué duc des Bretons par Louis le Débonnaire, profitant des troubles de la France, a de grands avantages contre Charles le Chauve, & prend le titre de roi. Son fils Herispoé lui succéde dans ce royaume, malgré les efforts de Charles le Chauve, qui ne put conserver sur cette province qu'un simple hommage. Salomon, cousin & successeur d'Hérispoé, qu'il avoit assassiné, continue de payer le tribut au roi Charles pour la Bretagne, *suivant l'ancienne coutume*, disent les annales de S. Bertin. On a prétendu que Noménoé n'avoit fait que rétablir les choses

MINISTRES	*GUERRIERS.*	*MAGISTRATS.*	*SAVANS & Illustres.*
Robert le Fort.	Bouchard.	*Archichanceliers.*	Adon. 874
	Protade.	Ebroin, évêque de Poitiers.	Flore. 855
	Grillon.	Louis, fils d'une fille naturelle de Charlemagne.	Fréculfe, vers 855
	Adige.	Gaucelin.	Gotescalc, vers 870
	—		Hilduin. 842
	Robert, comte d'Anjou.		Ionas, évêque d'Orléans. 842
	Remelus.		Loup. 853
			Méthodius. 847
			Nithard. 859
			Pascase Radbert. 865
			Raban Maur, archevêque de Mayence. 856
			Ratramne, vers 868
			Walafride. 859

en leur premier état ; que la Bretagne n'étoit pas un fief détaché originairement de la couronne, ni usurpé sur nos rois, comme le furent nos provinces de France, que les gouverneurs convertirent en seigneuries, & dont par la suite ils se rendirent souverains ; qu'ainsi, lorsque la Bretagne devint mouvante de la France, ses princes n'en possédérent pas moins la souveraineté, qui, indépendante dans sa source, ne pouvoit être sujette aux réunions, comme l'étoient des fiefs usurpés par les sujets : quoiqu'il en soit de cette question, qui est fort indifférente aujourd'hui, il suffit, ce me semble, d'un passage de Grégoire de Tours, le pere de notre histoire, pour la décider. *Les Bretons ont toujours été sous la puissance des François après la mort de Clovis, & leurs chefs ont été appellés comtes & non rois.*

850. &c.

Lothaire a de grandes guerres avec les Maures & les Sarazins, qui s'étoient emparés de Benevent. Charles le Chauve, occupé par les irruptions des Normands, reperd l'Aquitaine, dont Pepin se ressaisit ; ce prince en est dépouillé de nouveau ; Charles le Chauve le fait raser, & il est enfermé (852.) dans l'abbaye de S. Médard de Soissons.

Le pape Léon IV. défend vaillament la ville de Rome contre les Sarazins, l'augmente & l'embellit : il donna son nom à un quartier de Rome, qui fut appellé la cité *Léonine*. L'auteur moderne d'une histoire universelle fait un beau portrait de Léon IV. » Il se montra digne, en défendant » Rome, d'y commander en souverain, ... il étoit né » Romain : le courage des premiers âges de la république » revivoit en lui, dans un tems de lâcheté & de corruption... » semblable à un de ces beaux monumens de l'ancienne Rome, » que l'on trouve quelquefois dans les ruines de la nouvelle,

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous CHARLES LE CHAUVE.

853. 54.

Les Normands font de grandes courses & d'affreux ravages dans la France.

Pepin s'étant sauvé de sa prison, retourne en Aquitaine, où il fut pris : Charles le Chauve à qui on l'amene, le fit enfermer depuis à Senlis, & en même tems fit raser tous ses fils.

Les peuples d'Aquitaine, n'ayant plus Pepin à opposer au roi, appellent le fils de Louis le Germanique ; Charles le Chauve les soumet, & y envoie son fils, encore enfant, pour les contenir ; ils se révoltent contre lui.

855. &c.

L'empereur Lothaire meurt, après avoir pris l'habit de moine dans l'abbaye de Prom, espérant faire oublier par là qu'il avoit outragé son pere & la religion, qu'il avoit persécuté ses freres, & qu'il avoit causé les malheurs de presque toute l'Europe ; il laisse trois enfans. Louis II. qu'il avoit déja associé, lui succede dans l'Italie & dans l'empire, Lothaire dans le royaume de Lorraine, qui de lui prit ce nom, & Charles dans celui de Provence. Mort d'Ethelwolph, roi d'Angleterre, qui étant à Rome quelques années auparavant, assujettit son royaume au tribut qui est nommé *le Denier de S. Pierre.* Les papes s'en sont fait depuis un droit, qui ne cessa que sous le regne d'Henri VIII.

858. &c.

Louis le Germanique, voyant Charles le Chauve son frere occupé contre les Bretons & les Normands, vient fondre sur lui, & prend une partie de la Neustrie. Charles le Chauve reprend ce qu'il avoit perdu, & ces deux princes

font la paix par l'entremise du jeune Lothaire leur neveu, roi de Lorraine.

861. &c.

Robert le Fort, dont l'origine a formé tant d'opinions différentes, bisayeul de Hugues Capet, obtient le gouvernement de ce qu'on appelloit alors le duché de France. Baudouin, grand forestier de France, enleve la fille de Charles le Chauve, veuve d'un roi d'Angleterre; après bien des traverses, il obtient du roi, qui craignoit qu'il ne se joignît aux Normands, la permission de l'épouser, & est fait comte de Flandre; il a été le premier. Lothaire roi de Lorraine, répudie sa femme pour épouser Waltrade sa concubine. Ce prince avoit à craindre ses deux oncles, qui ne cherchoient que l'occasion d'envahir ses états. Nicolas I. profitant des circonstances, menace d'excommunier Lothaire en cas qu'il ne renonce pas à Waltrade.

867. 68. &c.

Nicolas I. meurt; Adrien II. se laisse fléchir aux prieres de Lothaire, qui vient à Rome lui demander son absolution.

Schisme des Grecs. L'occasion du schisme fut la prétention chimérique de préséance, que formoit le patriarche de Constantinople sur le siége de Rome. Ce grand différend avoit été décidé au concile de Constantinople sous l'empereur Théodose, mais de tems en tems les prétentions se réveilloient; enfin l'eunuque Photius, intrus au siége de Constantinople à la place du patriarche Ignace, ayant trouvé l'occasion favorable, tenta de nouveau la même entreprise, & sentant bien qu'il ne pourroit jamais obtenir la préséance, ne chercha plus qu'à se rendre indépendant : c'est ce qu'il

exécuta en se séparant de la communion de Rome, & ce qui causa ce qu'on appelle le schisme des Grecs. Photius éprouva diverses fortunes, car le siége de Constantinople n'étoit pas plus solide que le trône d'alors, il finit par mourir en exil. Mais sa mort qui ne fit que suspendre le schisme, ne l'éteignit pas : il fut renouvellé plusieurs fois, jusqu'à ce que la couronne de Constantinople eût passé aux Latins : alors l'empereur Baudouin ayant fait élire un patriarche Latin, réunit l'église d'Orient à celle d'Occident. Cette réunion n'eut que la durée de l'empire Latin, & finit au bout de cinquante-cinq ans, que l'empereur Paléologue ayant repris Constantinople en 1261. se sépara de nouveau de la communion de Rome; ce renouvellement de schisme fut long, & ne fut terminé qu'en 1439. au concile de Florence, encore cette réunion qui n'étoit fondée que sur le besoin que l'empereur Grec avoit du pape, fut-elle désavouée par tout l'empire, & n'eut guéres de lieu, mais enfin ce fut le dernier état de la religion en Orient, qui en fut totalement bannie, lorsque Mahomet II. s'empara de Constantinople en 1453. Depuis ce tems la religion de Mahomet a été la religion de l'Asie : celle des Chrétiens n'a plus été que tolerée, & ses patriarches ont été schismatiques.

Lothaire, roi de Lorraine, meurt (869.) sans enfans légitimes, & laisse vacans par sa mort le royaume de Lorraine & celui de Provence qu'il avoit hérités de son frere. L'empereur Louis n'est pas en état de faire valoir ses droits sur la succession de son frere, parce qu'il a assez d'affaires en Italie. Charles le Chauve & Louis le Germanique en profitent.

875. 76. 77.

L'empereur Louis II. meurt à Milan sans enfans mâles.

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous CHARLES LE CHAUVE.

Peu de tems après meurt Louis le Germanique, un des plus vertueux & des plus grands princes qui ayent regné dans l'Allemagne. Charles le Chauve passe en Italie, & s'y fait couronner empereur, malgré les efforts de Carloman, fils de Louis le Germanique, qui fut obligé de s'en tenir au partage qu'avoit eu son pere, & dont nous avons le dénombrement dans cette fameuse charte, publiée par le pere Sirmond, que les savans regardent comme le monument le plus précieux de la géographie du moyen âge. Les continuateurs d'Eutrope, & non Eutrope, comme l'a dit le pere Daniel, sont les seuls de tous les écrivains qui avancent, que Charles le Chauve, pour prix de son couronnement, renonça, en faveur du pape, aux droits qu'il avoit sur la partie de l'Italie, dépendante de l'empire d'Occident, tels que les duchés de Benevent & de Spolette, ainsi qu'au droit de présidence aux élections des papes. Il est vrai qu'il consentit à ne compter les années de son empire que du jour de son couronnement par le pape; (*Conciles du P. Labbe.*) époque dont les papes ont tiré depuis un grand avantage. *V. l'année* 1336. Charles le Chauve se rend maître de la fille de Louis II. & la fait épouser à Boson son beau-frere. Les trois enfans de Louis le Germanique, Carloman, Louis & Charles, partagent le royaume de Baviere: Charles le Chauve voulant profiter de la mort de leur pere, & reprendre ce qu'il avoit cédé dans le dernier partage du royaume de Lorraine, est défait par Louis, second fils du roi défunt.

Les chroniqueurs du tems ont raconté que Charles le Chauve transféra à S. Denis la foire du Landi, que Charlemagne avoit établie à Aix-la-Chapelle, & ils ont été suivis par tous les écrivains modernes. Mais M. l'abbé le Beuf a reconnu que la foire du *Landit*, appellé originairement l'Indict, est de l'an 1109.

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous CHARLES LE CHAUVE.

C'est sous le regne de ce prince que l'on a placé la fable de la papesse Jeanne, entre le pontificat de Léon IV & celui de Benoît III. fable absurde & follement imaginée, détruite par le fait même, & que l'on ne se donne plus la peine de réfuter.

Charles le Chauve meurt à Brios, village en deçà du mont Cénis, empoisonné par un Juif nommé Sédécias, son médecin, qui avoit toute sa confiance. Aucun ancien historien ne nous a appris si ce médecin avoit été puni, & nous ignorons quels avoient été les instigateurs de ce crime. Ce prince, qui n'avoit pas su défendre contre les papes les droits de la couronne, ne les défendit pas mieux contre ses propres sujets, & donna une grande atteinte à l'autorité royale, en rendant les dignités & les titres héréditaires dans son royaume.

Charles le Chauve fut enterré au prieuré de Nantua, dans le Diocèse de Lyon, & sept ans après, ses os furent transférés à S. Denis, où il avoit desiré d'être inhumé, parce qu'il en avoit été abbé.

Le concile de Savonnieres, tenu en 859. qualifie ce prince de *roi très-chrétien :* le pape Étienne III. avoit déja donné ce titre à Pepin l'an 755. mais il ne devint la qualification propre de nos rois que dans la personne de Louis XI. en 1469. sur quoi on peut remarquer que Pepin & Charlemagne se disoient rois *par la clémence de Dieu*, & que nos rois de la troisiéme race se disent dans leurs ordonnances *rois par la grace de Dieu*, non-seulement par piété, mais encore pour marquer leur indépendance des papes, qui s'arrogeoient alors le droit de disposer des couronnes.

877.
Avénement à la couronne.

EVENEMENS REMARQUABLES.

LOUIS II. *dit* LE BEGUE *fils d'Ermentrude, premiere femme de Charles le Chauve, parvient à la couronne, âgé d'environ 31. ans, l'an 877. Il fut sacré & couronné à Compiégne par Hincmar, archevêque de Reims.*

Il fut couronné empereur par le pape Jean VIII.

877. 78. 79.

Disputes pour l'empire entre Louis le Bégue & Carloman, fils aîné de Louis le Germanique, & son cousin germain : Louis le Bégue est sacré de nouveau roi de France dans un concile tenu à Troyes par Jean VIII. qui s'étoit sauvé en France, après avoir défendu vainement les droits de Louis le Bégue à l'empire. Richilde, seconde femme de Charles le Chauve son pere, se joignit d'abord à ceux qui étoient mécontens de n'avoir point eu de part dans les largesses que ce prince avoit faites inconsidérément à son avénement à la couronne. Boson, frere de Richilde, étoit le plus redoutable. Louis le Bégue, pour regagner les mécontens, fut forcé de démembrer une grande partie de son domaine : de-là tant de seigneuries, de duchés, de comtés, qui furent possédés par des particuliers. On croit que ce fut alors que commencerent les comtes d'Anjou dans Ingelger, tige de cette maison ; les ducs de Bretagne dans la personne d'Alain le grand, & les ducs de Bourgogne & comtes de Provence dans celle de Boson. Louis le Bégue laissa en mourant sa deuxiéme femme grosse d'un fils, qui fut Charles le Simple.

Le duc de Spolette & le marquis de Toscane contribuerent beaucoup à élever Carloman, fils de Louis le Germanique, à l'empire, si l'on peut dire que ce prince ait été empereur, *car l'histoire parle fort obscurément sur ce fait*, (Daniel;) ce qui est sûr, c'est qu'à sa mort

FEMMES.	*ENFANS.*	879. *MORT.*	*PRINCES contemporains.*
Ansgarde, femme de bas lieu, que Charles le Chauve força Louis le Bégue de répudier, mais dont il eut deux enfans qui ne laisserent pas de lui succéder.	LOUIS. CARLOMAN. Ces deux princes partagerent le royaume entr'eux. Carloman survéquit à Louis.	LOUIS LE BEGUE *meurt le 10 avril 879. à Compiégne, âgé d'environ trente-trois ans. Il est enterré dans l'abbaye de S. Corneille.*	*Pape.* Jean VIII. 882 *Empereurs d'Orient.* Basile I. 886 Léon VI. 912 *L'Empire d'Occident disputé entre* Louis le Bégue 877 & Carloman. 880 *Roi d'Espagne.* Alphonse le Grand. 910 *Roi d'Angleterre.* Alfréde le Grand. 900 *Roi d'Ecosse.* Grégoire. 892 *Roi de Suéde.* Biorn IV. 883
Adelaïde, dont il eut un fils qui ne lui succéda pas sur le champ.	CHARLES LE SIMPLE.		

Charles le Gros son frere fut empereur, & après Charles le Gros, Arnoul, bâtard de Carloman.

La fin de cette race n'étant que trouble & que confusion; nous avons changé la forme de cet Abrégé, & repris celle qu'on a suivi dans la premiere race.



LOUIS III. & CARLOMAN.

879.

LOUIS III. & CARLOMAN, tous deux fils d'Anſgarde, que Louis le Bégue avoit répudiée, par ordre de ſon pere, montent ſur le trône, par le ſecours de Boſon, qui avoit donné ſa fille en mariage à Carloman; les deux freres partagerent le royaume, & vécurent toujours unis. Louis eut la Neuſtrie & une partie de la Bourgogne, & Carloman l'Aquitaine & la Septimanie; quelques perſonnes voulurent faire valoir les droits de Charles le Simple, fils poſthume, ſous prétexte de la répudiation d'Anſgarde, mais les troubles du royaume ne s'accommodoient pas d'un enfant pour roi; cette répudiation a fait dire que Louis & Carloman étoient bâtards; il eſt dit dans l'hiſtoire généalogique de la maiſon de France, qu'Anſgarde leur mere étoit fille du comte Hardouin, & on cite les annales de Saint Bertin & Reginon.

Boſon, beau-frere de Charles le Chauve, & mari de la fille de l'empereur Louis II. établit le royaume d'Arles, qui renfermoit la Provence, ce qu'on appelle aujourd'hui le Dauphiné, le Lyonnois, la Savoie, la Franche-comté, & une partie du duché de Bourgogne, &c.

Louis & Carloman s'uniſſent contre Boſon, & le défont dans pluſieurs combats,

880. &c.

Louis de Germanie, ſecond fils de Louis le Germanique, fait la guerre à Louis & à Carloman,

PRINCES contemporains.

Pape.
Jean VIII. 882

Empereurs d'Orient.
Baſile I. 886
Léon VI. 911

Empereurs d'Occident.
Carloman. 880
Charles le Gros. 888

Roi d'Eſpagne.
Alphonſe le grand. 910

Roi d'Angleterre.
Alfrede le grand. 900

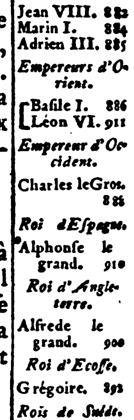
Roi d'Ecoſſe.
Grégoire. 892

Roi de Suéde.
Biorn IV. 883

LOUIS III. & CARLOMAN.

PRINCES contemporains.

qui font obligés de lui céder la partie de la Lorraine, dont Charles le Chauve & Louis le Bégue avoient joui. La mort de Carloman, empereur, fait monter Charles le Gros fon frere à l'empire. Les Normands continuent leurs ravages dans la France; Louis III. gagne une bataille contr'eux fur l'Efcaut. Il exifte encore une chanfon Tudefque fur cette victoire, (*Schilter.*)


Papes.
Jean VIII. 882
Marin I. 884
Adrien III. 885
Empereurs d'Orient.
Bafile I. 886
Léon VI. 911
Empereur d'Occident.
Charles le Gros. 888
Roi d'Efpagne.
Alphonfe le grand. 910
Roi d'Angleterre.
Alfrede le grand. 900
Roi d'Ecoffe.
Grégoire. 893
Rois de Suède.
Biorn IV. 883
Ingiald. 891

882. &c.

Louis III. meurt fans enfans, il eft enterré à faint Denis, & laiffe Carloman fon frere feul roi de France. Ce prince & Charles le Gros fe réuniffent contre les Normands qui défolent la France par de continuelles irruptions; ils font forcés de leur faire des avantages.

884.

Carloman qui avoit fuccédé à Louis III. fon frere, meurt bleffé par un fanglier; l'annalifte de Fuldes dit que ce fut par un de fes gardes; il eft enterré à faint Denis. CHARLES LE GROS hérite du royaume de France.

On a prétendu que ce ne fut qu'une régence, c'eft ce qui fait que je ne l'ai pas appellé Charles III.

CHARLES dit LE GROS.

PRINCES contemporains.

Papes.
Adrien III. 885
Etienne VI. 891
Empereurs d'Orient.
Basile I. 886
Léon VI. 911
Empereur d'Occident.
Charles le Gros. 888
Roi d'Espagne.
Alphonse le grand. 910
Roi d'Angleterre.
Alfréde le grand. 900
Roi d'Ecosse.
Grégoire. 892
Roi de Suéde.
Ingiald. 891

884.

CHARLES LE GROS, fils de Louis le Germanique, déja empereur, & oncle, comme on dit aujourd'hui, à la mode de Bretagne, de Charles le Simple, devient roi de France au préjudice de Charles le Simple, & réunit presque autant d'états que Charlemagne; mais il étoit trop foible pour soutenir une si grande fortune: elle l'accabla.

885. &c.

Siége de Paris par les Normands, qui dure deux ans: Charles le Gros leur fait lever le siége par un traité honteux.

888.

Charles le Gros meurt sans laisser d'enfans, accablé du mépris de ses peuples. Il est enterré dans l'abbaye de Richenaw, *Augia dives*, qui est située dans une isle du lac de Constance. Il avoit été déposé solemnellement de la dignité impériale. Arnoul, bâtard de l'empereur Carloman, lui succéde à l'empire, au préjudice de Charles le Simple, qui se voyoit exclus de tous les trônes, sous le prétexte de sa grande jeunesse, & qui ne succéda pas encore à Charles le Gros pour cette fois au royaume de France.

EUDES.

888. &c.

EUDES, comte de Paris, & fils de Robert le Fort, est proclamé roi dans l'assemblée de Compiégne, & sacré & couronné par Gauthier, archevêque de Sens, au préjudice de Charles le Simple. Eudes étoit fils de Robert le Fort, (*V. l'année 861.*) il eut pour frere Robert (le grand pere de Hugues Capet) couronné à Reims, & tué par Charles le Simple. Il sembleroit que la troisiéme race de nos rois auroit pu commencer à cet Eudes, grand oncle de Hugues Capet, mais ce qui en a empêché, c'est qu'après Eudes, mort sans enfans, la couronne retourna à des princes de la seconde race. Goslin, évêque de Paris, s'étoit rendu fameux par la valeur avec laquelle il avoit secondé Eudes dans la défense du siége de cette ville contre les Normands. Rodolphe, fils de Conrad, comte de Paris, établit le second royaume de Bourgogne, dite Bourgogne transjurane, qui comprenoit la Suisse occidentale, depuis la Russ, le Valais, Genêve, la Savoie & le Bugey. Boson avoit établi le premier royaume, dit Bourgogne cisjurane. Il y avoit outre cela le duché de Bourgogne, qu'il ne faut pas confondre avec les deux autres royaumes dont il avoit été détaché. Eudes, qui n'avoit pas réuni les suffrages de toute la nation, est cité à Wormes par l'empereur Arnoul, qui est content de sa soumission, & le laisse paisible possesseur du royaume.

PRINCES contemporains.

Papes.
Etienne VI. 891
Formose. 896

Empereur d'Orient.
Léon VI. 911

Empereurs d'Occident.
Charles le Gros. 888
Arnoul. 899

Roi d'Espagne.
Alphonse le grand. 910

Roi d'Angleterre.
Alfréde le grand. 900

Roi d'Ecosse.
Grégoire. 892

Rois de Suéde.
Ingiald. 891
Olaüs, vers 900

EUDES.

PRINCES contemporains.

Papes.
Formose. 895
Boniface VI. 896
Etienne VII. 900
Empereur d'Orient.
Léon VI. 911
Empereur d'Occident.
Arnoul. 899
Roi d'Espagne.
Alphonse le grand. 910
Roi Angleterre.
Alfréde le grand. 900
Rois d'Ecosse.
Grégoire. 892
Donald VI, 903
Roi de Suéde.
Olaüs, vers 900

892. &c.

Eudes bat les Normands, & est pourtant forcé de leur accorder des conditions avantageuses. Eudes attaque dans la ville de Laon les séditieux qui vouloient proclamer roi Charles le Simple. Foulques, archevêque de Reims, accorde ces deux princes. Eudes conserve les pays qui sont entre la Seine & les Pyrénées ; & le pays depuis la Seine jusqu'à la Meuse, resta à Charles le Simple : cependant ces princes continuerent de se faire la guerre.

Le pape Formose est déterré (896.) & son procès lui est fait, sous prétexte qu'il avoit été transféré de l'évêché à la papauté, ce qui, disoit-on, n'avoit point encore eu d'exemple. Cependant, dès le troisiéme siécle, on trouve dans Alexandre, évêque de Jerusalem, le premier exemple de la translation d'un siége à un autre, ainsi que d'un coadjuteur donné à un évêque vivant.

898.

Eudes meurt à la Ferre, âgé de quarante ans, & est enterré à saint Denis.



CHARLES III. dit LE SIMPLE.

898. &c.

COMME on avoit contesté à Louis & à Carloman leur légitimité, à cause qu'ils étoient nés d'une femme répudiée, on la contesta peut-être avec plus de fondement à Charles le Simple, sous le prétexte que son pere l'avoit eu d'une seconde femme, du vivant de la premiere.

Charles le Simple, qui avoit été couronné roi dès l'an 893. commence à se faire mépriser, en ne profitant pas de ses avantages sur le duc de Lorraine Zuentibold, bâtard d'Arnoul. L'empereur Arnoul meurt, son fils Louis IV. enfant, lui succéde.

901. 2. 3. &c.

Guerres intestines entre les grands du royaume, que la foiblesse du roi ne peut empêcher.

910. 11.

Guillaume, comte d'Auvergne & duc d'Aquitaine, fonde le monastere de Cluni.

912. &c.

Les Normands, toujours attirés par le butin, ne cessoient de rentrer en France, où ils faisoient de nouveaux ravages. Charles le Simple touché des représentations de ses peuples, qui vouloient la paix à quelque prix que ce fût, se résout enfin à conclure à saint Clair sur Epte ce fameux traité, par lequel il donne à Rollon, le chef de ces barbares, sa fille Giselle en mariage, avec la partie de la Neustrie, qu'ils appelloient déja Normandie, dont il fut le premier duc, sous la condition

PRINCES contemporains.

Papes.

Etienne VII. 900
Romain. 900
Théodore. 901
Jean IX. 905
Benoit IV. 907
Léon V. 907
Christophe. 908
Serge III. 910
Anastase III. 912
Landon. 913

Empereurs d'Orient.

Léon VI. 911
Alexandre 912

Empereurs d'Occident.

Arnoul. 899
Louis IV. dernier empereur François. 912

Rois d'Espagne.

Alphonse le grand. 910
Garcia. 913

Rois d'Angleterre.

Alfréde le grand. 900
Edouard I. dit l'ancien. 925

Rois d'Ecosse.

Donald VI. 903
Constantin III. 943

Rois de Suéde.

Olaüs, vers 900
Ingo II. vers 907
Eric VI. vers 917

CHARLES LE SIMPLE.

qu'il en feroit hommage, & qu'il ſe feroit chrétien. Rollon exigea encore qu'on lui cédât la ſeigneurie directe & immédiate de la Bretagne ſous la ſouveraineté de la couronne de France, dont par ce traité elle devint un arriere-fief. Mais la Bretagne ayant depuis été érigée en duché-pairie par Philippe le Bel en faveur de Jean II. en 1297. elle ceſſa, ſuivant la nature des pairies, d'être un arriere-fief de la couronne, & ne releva pas du roi, à cauſe de la Normandie, mais à cauſe de la couronne. On a prétendu que cette clauſe judiciaire *clameur de haro*, étoit venue du nom de Rollon, dont l'équité égala la valeur, & dont le nom même, après ſa mort, impoſoit encore à ſon peuple. L'empereur Louis IV. meurt, & l'empire ſort de la maiſon de France, par la foibleſſe de Charles le Simple, qui ſe trouvant réduit à un petit domaine, par les uſurpations des grands de ſon royaume, fut hors d'état de faire valoir ſes droits à l'empire. Alors l'empire devint électif, & alors auſſi les dignités, qui n'étoient que des commiſſions, y devinrent héréditaires, parce que l'empire avoit ceſſé de l'être, & qu'un prince élu ſubit les conditions qu'on lui impoſe. Conrad, duc de Franconie, eſt fait empereur au refus d'Othon, duc de Saxe; ſon autorité ne fut point reconnue en Italie, où les papes deviennent plus puiſſans, & dont le gouvernement étoit occupé, depuis plus de ſoixante ans, par de petits tyrans, tels que Guy, Lambert, Béranger, &c. ce qui jette une grande confuſion dans ce moment de

PRINCES contemporains.

Pape.
Jean X. 928

Empereur d'Orient.
Conſtantin IX. 960

Empereurs d'Occident.
Louis IV. 912
Conrad I. 919
Henri I. tige de la maiſon impériale de Saxe. 936

Rois d'Eſpagne.
Garcia. 913
Ordogne II. 923

Roi Angleterre.
Edouard I. 925

Roi d'Ecoſſe.
Conſtantin III. 943

Rois de Suéde.
Eric VI. vers 917
Eric VII. vers 940

CHARLES LE SIMPLE.

l'histoire ; c'est aussi ce qui a empêché un grand nombre d'auteurs de reconnoître Conrad pour empereur, ainsi que Henri I. & ce qui leur fait commencer la nouvelle maison impériale à Othon : cet Othon, dit le Grand, fils de Henri I. s'étant fait couronner à Rome en 962. ainsi que Charlemagne, réunit le royaume d'Italie au royaume de Germanie : un roi de Germanie, disent-ils, ne pouvoit être reconnu empereur, que quand il avoit été prendre la couronne impériale à Rome des mains du pape.

920. &c.

Henri I. dit l'Oiseleur, fils d'Othon, qui avoit refusé l'empire à cause de son grand âge, est fait empereur après la mort de Conrad. C'est la tige de la maison impériale de Saxe. Après la mort de Louis IV. dernier empereur de la seconde race de nos rois, dite Carlovingienne, la couronne impériale passa, comme il vient d'être dit, aux princes d'Allemagne, & forma successivement différentes dinasties ; celle de Saxe, celle de Franconie & celle de Suabe ; ensuite celle de Habsbourg, celle de Luxembourg, & celle de Baviere ; enfin celle d'Autriche-Habsbourg remonta, sans interruption, sur le trône impérial en 1437. dans la personne d'Albert II. duc d'Autriche, qui eut pour successeurs Frédéric III. Maximilien, &c. jusqu'à l'extinction de cette même maison, arrivée en 1740. par la mort de l'empereur Charles VI. sans enfans mâles : l'électeur de Baviere, dit Charles VII. lui succéda.

PRINCES contemporains.

Pape.
Jean X. 928

Empereur d'Orient.
Constantin IX. 960

Empereurs d'Occident.
Conrad I. 919
Henri I. 936

Roi d'Espagne.
Ordogne II. 923

Roi d'Angleterre.
Edouard I. 925

Roi d'Ecosse.
Constantin III. 943

Roi de Suède.
Eric VII. vers 940

CHARLES LE SIMPLE.

Son regne fut court; Marie-Thérese, fille de Charles VI. aujourd'hui regnante, en portant à François de Lorraine, son mari, le riche héritage de la maison d'Autriche, parvint à le faire élire empereur en 1745. c'est l'empereur François I. décédé en 1765.

922.

Robert, frere du feu roi Eudes, forme un puissant parti contre Charles le Simple, & veut se faire roi: il est sacré à Reims; mais Charles le Simple lui donne bataille, & le tue. Malgré cette victoire, la peur l'ayant pris tout à coup, il se sauve en Allemagne, auprès de Henri, roi de Germanie, qui l'engagea à lui céder la Lorraine; de-là il se retire chez Herbert, comte de Vermandois, qui l'enferma au château de Peronne, où il mourut quelques années après (l'an 929.) Ici finissent les capitulaires de nos rois. Les plus anciens titres concernant l'ordre & le bien de l'état, dont nous ayons connoissance depuis, ne commencent qu'à Louis le Gros, à l'an 1100. encore jusqu'à saint Louis, si l'on en excepte l'ordonnance de Philippe Auguste de l'an 1190. ce ne sont que chartes particulieres accordées à des églises ou à des communautés, qui ne concernent point le gouvernement de l'état. Cette ordonnance de Philippe Auguste est un monument précieux: il concerne les baillifs royaux, qui se multiplierent à mesure que s'accrut le domaine royal, & qui, par la voie des appels, accoutumerent les peuples à reconnoître

PRINCES contemporains.

Pape.
Jean X. 928
Empereur d'Orient.
Constantin IX. 960
Empereur d'Occident.
Henri I. 935
Roi d'Espagne.
Ordogne II. 923
Roi d'Angleterre.
Edouard I. 925
Roi d'Ecosse.
Constantin III. 943.
Roi de Suéde.
Eric VII. vers 940

CHARLES LE SIMPLE.

la justice royale. » Il leur étoit ordonné de rece-
» voir tous les mois, dans leurs assises, les plain-
» tes des sujets, & de leur rendre une prompte
» justice, de veiller sur la conduite des prevôts
» des seigneurs, & de les contenir dans leur de-
» voir; & enfin de rendre compte de leur con-
» duite & de leur province tous les quatre mois
» au conseil du roi.

La femme de Charles le Simple se sauve en Angleterre auprès d'Adelstan son frere, & y emmene son fils Louis, qui pour cette raison a été surnommé d'*Outremer*.

RAOUL.

923.

HUGUES LE GRAND ne veut pas être roi de France, & RAOUL, duc & comte de Bourgogne, son beau-frere, est élu roi, & est sacré à Saint Médard de Soissons. Raoul est obligé, pour gagner les grands, de leur donner plusieurs domaines. On peut principalement rapporter à cette époque l'établissement des fiefs, quoique l'on en apperçoive déja des traces long-tems auparavant. Si l'état monarchique est le plus propre à maintenir la durée des empires, & à procurer la tranquillité des particuliers, on doit regarder l'introduction des fiefs comme également fatale à l'une & à l'autre, puisqu'alors rien

PRINCES contemporains.

Pape.
Jean X. 928
Empereur d'Orient.
Constantin IX. 960
Empereur d'Occident.
Henri I. 936
Roi d'Espagne.
Ordogne II. 923
Roi d'Angleterre.
Edouard I. 925
Roi d'Ecosse.
Constantin III. 943
Roi de Suède.
Eric VII. vers 949

RAOUL.

n'étoit plus opposé à l'autorité souveraine. Le vassal du roi avoit ses droits pour lui refuser l'obéissance, & les arrieres vassaux de la couronne, sujets à la fois du roi & de son vassal immédiat, étoient toujours dans une situation douteuse, & ne savoient auquel entendre; heureusement les tems ont bien changé, le nom de fief est resté, mais la chose est presque détruite; & hors la prestation de foi & hommage, qui n'est plus qu'un vain nom, & quelques droits qui sont dûs au suzerain, on n'apperçoit plus guéres de différence entre le fief & la roture.

924. 25. 26. &c.

Les Normands continuent leurs incursions. Raoul est en guerre avec les Hongrois, qui s'avancent jusques dans la France, & qu'il renvoie en leur donnant de l'argent.

928.

Herbert, comte de Vermandois, se fait donner par Raoul le comté de Laon; il promit à ce prix de ne point rendre la liberté à Charles le Simple.

929. 30. 31. &c.

Charles le Simple meurt âgé de cinquante ans, à Peronne, où il est enterré. Il avoit eu trois femmes, de la premiere, dont on ne connoît pas le nom, il eut Gisele, mariée en 912. à Rollon, premier duc de Normandie; de la seconde, nommée Fréderune, morte en 917.

PRINCES contemporains.

Papes.
Jean X. 928
Léon VI. 929
Etienne VIII. 931
Jean XI. 936

Empereur d'Orient.
Constantin IX. 960

Empereur d'Occident.
Henri I. 936

Rois d'Espagne.
Froila. 924
Alphonse IV. 931
Ramire II. 950

Rois d'Angleterre.
Edouard I. 925
Adelstan. 940

Roi d'Ecosse.
Constantin III. 943

Roi de Dannemarc.
Hérold IV. dont les prédécesseurs sont fabuleux, se fait chrétien, & commence à régner l'an 930 & meurt l'an 980.

Roi de Suède.
Eric VII. vers 940

RAOUL.

on doute s'il eut des enfans; de la troisiéme nommée Ogine, il eut LOUIS, depuis appellé d'Outremer. Cette Ogine, fille d'Edouard I. roi des Anglois, après avoir marqué un grand courage dans presque tout le cours de sa vie, finit par se remarier par amour, après la mort de son mari, avec Herbert, comte de Troyes, second fils d'Herbert, comte de Vermandois, qui avoit tenu son mari prisonnier les sept dernieres années de sa vie.

Il est à remarquer que les provinces méridionales ne reconnurent jamais l'autorité de Raoul.

Raoul, qui ne craint plus le comte de Vermandois, lui reprend tout ce qu'il lui avoit cédé. Les grands se soumettent à Raoul. Diverses guerres entre les Normands & les Bretons, qui furent enfin subjugués par Guillaume Longue-Epée, successeur de Rollon. Les Bulgares & les Hongrois se font la guerre.

936.

Raoul meurt à Autun, sans enfans, & est enterré à Sens. Othon le Grand est empereur après son pere Henri. Il est bon de remarquer que Henri I. ne porta pendant long-tems que le titre de roi de Germanie, & qu'il ne prit le titre d'empereur que lorsque le pape lui eut proposé de venir prendre la couronne impériale à Rome, pour délivrer l'Italie d'un nombre de tyrans qui y dominoient tour à tour sous le titre de rois de Lombardie. Le couronnement étoit alors, ainsi qu'il a déja été dit, regardé comme une condition né-

PRINCES contemporains.

Papes.
Etienne VIII. 931
Jean XI. 936

Empereur d'Orient.
Constantin IX. 960

Empereur d'Occident.
Henri I. 936

Rois d'Espagne.
Alphonse IV. 931
Ramire II. 950

Roi d'Angleterre.
Adelstan. 940

Roi d'Ecosse.
Constantin III. 943

Roi de Dannemarc.
Hérold VI. 980

Roi de Suéde.
Eric VII. vers 940

RAOUL.

ceffaire pour prendre le titre d'empereur.

Hugues, fils de Robert, neveu du roi Eudes, & petit-fils de Robert le Fort, duc de France & de Bourgogne, comte de Paris & d'Orléans, furnommé *le Grand*, *l'Abbé & le Blanc*, annonçant déja les grandes deftinées de fa poftérité, ne crut pas devoir encore prendre la couronne; pour fe donner le tems de préparer la révolution qu'il méditoit; il fit revenir Louis d'Outremer, que fa mere avoit emmené en Angleterre.

LOUIS IV. dit D'OUTREMER.

939. &c.

LOUIS D'OUTREMER, fils de Charles le Simple, monte fur le trône âgé d'environ feize ans; il eft couronné à Laon par Artaud, archevêque de Reims. Il fe prépare (*938.*) à reprendre la Lorraine fur l'empereur Othon, y étant invité par les Lorrains, ennuyés de la domination allemande. Pour y parvenir, il époufe (*939.*) Gerberge, fille de Henri I. dit l'Oifeleur, fœur d'Othon I. empereur, & veuve de Gilbert, duc de Lorraine: Othon eft allarmé de ce mariage. Louis fait des progrès en Lorraine; Othon y accourt, il bat les rebelles, & force Louis à fe retirer.

PRINCES contemporains.

Papes.
Jean XI. 936
Léon VII. 939

Empereur d'Orient.
Conftantin IX. 960

Empereurs d'Occident.
Henri I. 936
Othon I. 973

Roi d'Efpagne.
Ramire II. 950

Roi d'Angleterre.
Adelftan. 940

Roi d'Ecoffe.
Conftantin III. 943

Roi de Dannemarc.
Hérold VI. 980

Roi de Suède.
Eric VII. vers 940

LOUIS D'OUTREMER.

940. 41.

Louis d'Outremer a des guerres à essuyer contre les grands de son royaume ; il est battu, & puis fait la paix par l'entremise du pape & de l'empereur Othon, qui eut la générosité de se déclarer contre les rebelles de France, quoiqu'ils l'eussent reconnu pour roi.

942. 43. 44.

Guillaume, duc de Normandie, fils de Rollon, est assassiné par les ordres d'Arnoul, comte de Flandre : Louis d'Outremer profite de cette mort, & s'empare de la Normandie au préjudice du jeune Richard, fils de Guillaume.

945. 46. 47. &c.

Louis d'Outremer ayant manqué de parole à Hugues le Blanc, comte de Paris, à qui il avoit promis de partager la Normandie avec lui, afin qu'il ne le troublât point dans son entreprise, perd cette province par la valeur & les intrigues de ce comte ; celui-ci ayant fait le roi prisonnier, le force de rendre la Normandie à Richard, & ne lui rend la liberté qu'après l'avoir contraint à lui céder le comté de Laon. Il continue (946.) à faire une guerre opiniâtre au roi, qui étoit soutenu par l'empereur Othon & par le comte de Flandre. Cette guerre ne finit que par l'autorité du pape, qui ayant excommunié Hugues par ses légats dans deux conciles tenus à Trèves

PRINCES contemporains.

Papes.

Etienne IX. 943
Marin II. 946
Agapet. 955

Empereurs d'Orient.

Constantin IX. 960

Empereur d'Occident.

Othon I. 973

Roi d'Espagne.

Ramire II. 950

Roi d'Angleterre.

Edréde. 955

Rois d'Ecosse.

Constantin III. 943
Malcolme. 958

Roi de Dannemarc.

Hérold VI. 980

Roi de Suède.

Eric VIII. 980

Pologne.

Cette monarchie avoit commencé l'an 550. dans la personne de Lechus ; elle fut gouvernée après lui par douze ducs ou palatins, jusqu'en l'an 700 que les Polonois nommerent un prince. On compte quatorze princes depuis cette année jusqu'à Micislas, premier prince de Pologne chrétien en 964. mort en 999 *Ce fut Philippe, tige des barons de Pernstein, d'où la maison Lecinski tire son origine, qui porta la Rel. Ch. dans ce royaume.*

LOUIS D'OUTREMER.

& à Ingelheim, le force à faire la paix, & à rendre le comté de Laon.

954.

Louis d'Outremer meurt à Reims d'une chûte de cheval; il y est enterré, & laisse entr'autres enfans, LOTHAIRE, & Charles, duc de Lorraine. Il avoit eu la précaution d'associer son fils à la couronne trois ans avant sa mort.

LOTHAIRE.

954. &c.

LOTHAIRE, fils aîné de Louis d'Outremer & de Gerberge, belle-sœur de Hugues, parvient à la couronne âgé de quinze ans. Il est roi par la protection de Hugues le Grand, qui n'avoit plus qu'un pas a faire pour monter sur le trône.

La couronne ne se partage plus entre les freres.

956.

Hugues le Grand, autrement Hugues l'Abbé, meurt, & laisse plusieurs enfans; l'aîné HUGUES CAPET fut roi; ses cadets, Othon & Henri, furent successivement ducs de Bourgogne, & il maria ses deux filles, Emme à Richard, duc de Normandie, & Béatrix à Frédéric, premier duc de la haute Lorraine.

PRINCES contemporains.

Papes.

Agapet II. 955

Jean XII. nommé Octavien, c'est le premier pape qui ait changé de nom; il fut élu à 18 ans. 964

Empereur d'Orient.

Constantin IX. 960

Empereur d'Occident.

Othon I. 973

Rois d'Espagne.

Ordogne III. 955

Sanche. 967

Rois d'Angleterre.

Edréde. 955

Eduin. 957

Roi d'Ecosse.

Malcolme. 958

Roi de Dannemarc.

Hérold VI. 980

Roi de Suéde.

Eric VIII. 980

Prince de Pologne.

Miciflas. 999

LOTHAIRE.

954. &c.

Ce regne n'a pas de grands événemens. Le roi, réduit presqu'à la ville de Laon, ne prenoit point de part aux guerres que ses vassaux se faisoient entr'eux.

961. &c.

Lothaire tente sur la Normandie des entreprises qui ne lui réussissent pas.

965. &c.

Le roi attaque Arnoul II. comte de Flandre, qui lui refusoit l'hommage, tel qu'il prétendoit lui être dû, & lui prend plusieurs villes.

973.

Mort de l'empereur Othon premier, surnommé le Grand. Ce prince ayant vu les docteurs embarrassés sur la question de savoir si la représentation devoit avoir lieu entre les petits enfans & les oncles, ordonna un duel, & par l'événement, la représentation eut lieu. C'est sous ce prince que la couronne de Rome fut de nouveau attachée à l'empire par le concordat qu'il fit avec le pape Léon VIII.

974. &c.

L'empereur Othon II. pour empêcher que désormais les rois de France ne reprissent la Lorraine, & pour mettre la division dans le royaume, fit deux parts de la Lorraine, prit

PRINCES contemporains.

Papes.

Jean XII. 964
Benoît V. 965
Léon VIII. 965
Domnus II. 972

Empereurs d'Orient.

Constantin IX. 960
Romain II. 963
Nicephore Phocas. 969
Jean Zemiscès. 975

Empereurs d'Occident.

Othon I. 973
Othon II. 983

Rois d'Espagne.

Sanche. 967
Ramire III. 982

Rois d'Angleterre.

Edwin. 959
Edgard. 975

Rois d'Ecosse.

Malcolme. 958
Indulphe. [illegible]
Duffe. 972
Culine. [illegible]

Roi de Dannemarc.

Hérold VI. 980

Roi de Suéde.

Eric VIII. 980

Prince de Pologne.

Miecislas. [illegible]

LOTHAIRE.

pour lui la haute Lorraine, qui est celle d'aujourd'hui, & donna l'autre part à Charles, frere de Lothaire, à condition de lui en faire l'hommage.

978. &c.

Lothaire tâche en vain de reprendre la Lorraine ; quoique vainqueur, il fait la paix avec Othon II. & lui laisse cette province, à la charge qu'Othon la tiendroit en fief de la couronne de France. Ce même Othon avoit reçu en dot de Théophanie, fille de l'empereur d'Orient, la partie inférieure de l'Italie, qui composoit, avec l'exarchat de Ravennes, le reste des possessions des empereurs d'Orient en Italie. Mais cette dot, si le fait est certain, & s'il en jouit, ne lui resta pas long-tems, & la bataille qu'il perdit en 982. dans la Calabre contre les Grecs & les Sarazins, lui enleva ces provinces.

Dignité de grand Sénéchal, attachée héréditairement à la maison des comtes d'Anjou, dans la personne de Geoffroi Grisegonelle.

986.

Lothaire meurt de poison à Reims, âgé de quarante-cinq ans, & laisse de sa femme Emme, fille de Lothaire, roi d'Italie, & d'Adelaïde de Bourgogne, LOUIS V. qu'il avoit fait proclamer roi, & qui lui succéde. Lothaire fut un prince d'un grand courage : on croit qu'il fut empoisonné par Emme sa femme.

PRINCES contemporains.

Papes.

Benoît VI. 974
Boniface VII. 975
Benoît VII. 984
Jean XIV. 985
Jean XV. 996

Empereurs d'Orient.

Jean Zemiscès. 975
Basile II. 1025
Constantin X. 1028

Empereurs d'Occident.

Othon II. 983
Othon III. 1002

Rois d'Espagne.

Ramire III. 982
Veremond II. 999

Rois d'Angleterre.

Edgard. 975
Edouard II. dit *le martir.* 978
Ethelrede. 1016

Rois d'Ecosse.

Culne. 976
Kennet III. 984
Constantin IV. 985
Grime. 993

Rois de Dannemarc.

Hérold VI. 980
Suénon. 1014

Rois de Suéde.

Eric VIII. 980
Olaüs I. premier roi de Suéde chrétien. 1019

Prince de Pologne.

Micislas. 999

LOUIS V. surnommé le FAINÉANT.

LOUIS V. surnommé le FAINÉANT, fils de Lothaire & d'Emme, monte sur le trône âgé de vingt ans. Il avoit épousé Blanche, fille d'un seigneur d'Aquitaine, dont il n'eut point d'enfans. Il ne faut pas le confondre avec Louis le Begue, fils de Charles le Chauve, dit aussi le Fainéant, *juvenis qui nihil fecit*.

987.

Louis V. ne regne qu'un an, & meurt à Compiégne de poison comme son pere : on croit que ce fut l'ouvrage de la reine sa femme, qui ne l'aimoit pas, & qui étoit même retournée une fois en Aquitaine.

Charles son oncle devoit être roi après lui, mais Hugues Capet s'empare du trône.

Fin de la Race des CARLOVINGIENS, *qui a duré deux cens trente-six ans.*

PRINCES *contemporains.*

Pape.

Jean XV. 996

Empereurs d'Orient.

Basile III. 1025

Constantin X. 1028

Empereur d'Occident.

Othon III. 1002

Roi d'Espagne.

Véremond II. 999

Roi d'Angleterre.

Eselrède. 1016

Roi d'Ecosse.

Grime. 993

Roi de Dannemarc.

Suénon. 1014

Roi de Suède.

Olaüs I. 1019

Prince de Pologne.

Micislas. 999

REMARQUES PARTICULIERES.

ENTRE les différentes opinions qui ont été proposées sur la maniere dont les Francs posséderent les terres sous la premiere & sous la seconde race, voici ce qui m'a paru le mieux prouvé.

On peut distinguer les terres possédées par les Francs depuis leur entrée dans les Gaules, en *terres saliques*, & en *bénéfices militaires*.

Les terres saliques étoient celles qui leur échûrent par la conquête, & elles étoient héréditaires ; les bénéfices militaires, institués par les Romains avant la conquête des Francs, étoient un don du prince, & ce don n'étoit qu'à vie : il a donné son nom aux bénéfices possédés par les ecclésiastiques. Les Gaulois, de leur côté réunis sous la même domination, continuerent de jouir, comme du tems des Romains, de leurs possessions en toute liberté, à l'exception des terres saliques, dont les François s'étoient emparés, qui ne devoient pas être considérables, vu le petit nombre des François & l'étendue de la monarchie. Les uns & les autres, quelle que fût leur naissance, avoient droit aux charges & aux gouvernemens, & étoient employés à la guerre, sous l'autorité du prince qui les gouvernoit. » La constitution du » royaume de France est si excellente, qu'elle n'a jamais » exclu & n'exclura jamais les citoyens nés dans le plus bas » étage, des dignités les plus relevées ; » (*Matharel, Réponse au livre d'Hotman, intitulé* Francogallia.)

Vers la fin de la seconde race, un nouveau genre de possession s'établit sous le nom de *fief*. Les *ducs* ou gouverneurs des provinces, les *comtes* ou gouverneurs des villes, les officiers d'un ordre inférieur, profitant de l'affoiblissement de l'autorité royale, rendirent héréditaires dans leur

REMARQUES PARTICULIERES.

maison des titres que jusques-la ils n'avoient possédés qu'à vie, & ayant usurpé également & les terres & la *justice*, s'érigerent eux-mêmes en seigneurs propriétaires des lieux dont ils n'étoient que les magistrats, soit militaires, soit civils, soit tous les deux ensemble. Par là fut introduit un nouveau genre d'autorité dans l'état, auquel on donna le nom de *suzeraineté : mot*, dit Loyseau, *qui est aussi étrange que cette espece de seigneurie est absurde.*

La noblesse ignorée en France jusqu'au tems des fiefs, commença avec cette nouvelle seigneurie ; ensorte que ce fut la possession des terres qui fit les nobles, parce qu'elle leur donna des especes de sujets nommés *vassaux*, qui s'en donnerent à leur tour par des *sous-inféodations* ; & ce droit des seigneurs fut tel, que les vassaux étoient obligés, dans de certains cas, de les suivre à la guerre contre le roi même. Le service militaire fut encore une autre source de la noblesse. *V. l'année* 1270.

C'est une question de savoir où les fiefs ont pris naissance : il semble que ce droit, dans son origine, n'étoit qu'une coutume ou loi non écrite des Lombards ; & c'est à cette occasion que quelques auteurs l'ont nommé *le fils du tems*, telles que sont toutes les coutumes. Ce fut Conrad le Salique (mort en 1039.) qui pensa le premier à l'étendre plus qu'il ne l'étoit, & à le réduire en loi écrite.

Les Romains ne connoissoient pas les fiefs ; ainsi lorsque quelqu'un d'entre eux en étoit investi, il falloit qu'il suivît la disposition des loix Lombardes.

Mais il est à observer que ce droit des fiefs étoit différent chez les François que chez les Lombards. Les aînés succédoient seuls en France aux fiefs (*Cujas, lib. I. de feud. tit. 9. in fin.*) afin de maintenir les familles dans leur premiere illustration, au lieu que les fiefs se partageoient chez

REMARQUES PARTICULIERES.

les Lombards. Il est encore à observer, & c'est de quoi il s'agit ici, que la *coutume* des fiefs étoit antérieure chez les Lombards à la loi des François; mais que la *coutume* des fiefs étoit antérieure chez les François à la premiere loi écrite, puisque la loi des fiefs ne fut établie en Italie que dans le onziéme siécle, & que les fiefs étoient connus en France dès le dixième.

Toutes les origines sont obscures; aussi n'avons-nous aucune loi ni aucun titre des premieres inféodations, & nos rois ne firent qu'y consentir par une tolérance générale: mais lors de la réunion des grands fiefs à la couronne, ceux que le roi laissa entre les mains de quelques particuliers, furent possédés par des concessions qu'il leur en fit. Nos rois ne se soucioient pas de les éteindre tous, ils jugerent même à propos d'accorder de nouvelles inféodations: ils firent plus, car en différens tems ils permirent l'union de plusieurs de ces seigneuries, pour en former de nouveau de grandes terres qu'ils érigerent dans la suite en duchés, comtés ou marquisats; ensorte que les dignités anciennes subsistoient toujours, mais avec la différence essentielle que les anciennes seigneuries étoient l'ouvrage de la force & de la rébellion, au lieu que les nouveaux titres émanoient de l'autorité royale. Le roi ne couroit pas de risque alors d'élever de trop grands seigneurs parmi ses sujets, la forme de l'état étoit changée, & c'étoit au contraire des hommes distingués par leurs services qu'il s'attachoit plus particulierement.

L'Eglise reçue dans l'état sous Constantin, y avoit apporté son culte, qu'elle ne tenoit que de Dieu seul, mais qu'elle ne pouvoit y exercer publiquement que par la permission de l'empereur: c'étoit lui qui assembloit les conciles: & quand la religion fut encore plus répandue, les souverains,

REMARQUES PARTICULIERES.

chacun dans leurs états, exercerent dans les choses ecclésiastiques la même autorité que l'empereur. Ainsi le concile d'Orléans fut convoqué par l'autorité de Clovis; Carloman & Pepin son frere, n'étant que maires du palais, en convoquerent aussi.

L'assemblée des conciles généraux intéressoit trop l'autorité des princes séculiers, pour qu'il n'y eût point entr'eux, par la suite des tems, de jalousie au sujet de la convocation. Il falloit, pour les accorder, un lien commun formé par la religion, qui tînt à tous, & qui ne dépendît de personne: c'est ce qui rendit enfin les papes, en qualité de peres communs des fidéles, maîtres de cette convocation, mais avec le concours juste & nécessaire des souverains. Les légats étendirent beaucoup depuis les droits du saint Siége à cet égard; Charles le Chauve autorisa leurs entreprises, & on les vit souvent assembler des conciles nationaux dans les royaumes où ils furent envoyés, sans en consulter les souverains. Je ne dois pas omettre ici une réflexion, c'est que bien loin d'être de l'avis de ceux qui ont déclamé contre la grandeur de la cour de Rome, & qui voudroient ramener les papes au tems où les chefs de l'Eglise étoient réduits à la puissance spirituelle, & à la seule autorité *des clefs*; je pense qu'il étoit nécessaire, pour le repos général de la chrétienté, que le saint Siége acquît une puissance temporelle: tout doit changer en même tems dans le monde, si l'on veut que la même harmonie & le même ordre y subsistent. Le pape n'est plus, comme dans les commencemens, le sujet de l'empereur; depuis que l'église s'est répandue dans l'univers, il a à répondre à tous ceux qui y commandent, & par conséquent aucun ne doit lui commander; la religion ne suffit pas pour imposer à tant de souverains, & Dieu a justement permis que le pere commun des fidéles entretînt par son indépen-

REMARQUES PARTICULIERES.

dance, le respect qui lui est dû : ainsi donc il est bon que le pape ait la propriété d'une puissance temporelle, en même tems qu'il a l'exercice de la spirituelle, mais pourvu qu'il ne possède la premiere que chez lui, & qu'il n'exerce l'autre qu'avec les limites qui lui sont prescrites.

Par rapport aux élections, la discipline n'a pas toujours été la même. Tant que les premiers fidéles tinrent leurs assemblées cachées, ou ne formerent pas une société autorisée par la puissance séculiere, ils se choisirent leurs pasteurs, indépendamment du prince : mais, dès que les empereurs eurent permis l'exercice de la religion, tantôt les élections dépendirent d'eux, tantôt elles furent abandonnées au clergé & au peuple, mais toujours avec des prétentions mutuelles qui causerent des troubles infinis ; de là des querelles pour les investitures, qui furent également funestes aux papes & aux souverains, & où ces deux puissances, faute de s'entendre, allerent chacune au-delà de leurs droits, l'empereur voulant entreprendre sur le spirituel, & le pape sur le temporel.

Il y avoit très-peu de fêtes; Pâques, la Pentecôte & Noël; car on ne croit pas que Noël fût la plus ancienne, parce qu'elle ne venoit pas des apôtres, qui n'avoient établi que les fêtes des mysteres dont ils avoient été témoins. Les nobles de chaque diocèse étoient obligés de venir célébrer ces fêtes dans la principale cité, & les rois s'en faisoient un devoir comme les simples fidéles. Nous voyons dans les centuriateurs de Magdebourg cette fameuse constitution de Charlemagne, qui contient le nombre des fêtes qui s'observoient de son tems, & que l'on marquoit déja en rouge, savoir, Noël, saint Etienne, saint Jean l'évangeliste, les Innocens, l'octave du Seigneur, l'Epiphanie, l'octave de l'Epiphanie, la Purification de la Vierge, huit jours à Pâques, les grandes Litanies, l'Ascension, la Pentecôte, saint Jean,

REMARQUES PARTICULIERES.

Baptiste, saint Pierre, saint Paul, saint Martin & saint André.

Nous avons parlé, sous le regne de Clovis, des loix différentes qui régissoient les François, il reste à dire un mot des *Capitulaires*.

Sans entrer dans la question, savoir quelle influence avoient les peuples dans les délibérations qui se prenoient au champ de Mars, où se faisoient les *Capitulaires*, nous rapporterons seulement ces termes de Charles le Chauve. *Tels sont*, dit ce prince, *les Capitulaires de notre pere, que les François ont jugé à propos de reconnoitre pour loi, & que nos fidéles ont résolu, dans une assemblée générale, d'observer en tout tems.* Ces Capitulaires étoient des loix qui se faisoient dans le *Parlement* ou *Plaids*, auquel assistoient les ecclésiastiques & les laïcs; ce qui fait que Réginon les a appellés, tantôt *Synodus*, tantôt *Placitum*, parce que le concours de ces deux ordres de l'état, dans une assemblée où se traitoient également les choses ecclésiastiques & les séculieres, les rendoit en effet & des *Conciles* & des *Parlemens*; Parlemens par convocation, Conciles par occasion. (*Hist. litt. de France.*)

L'empire d'Occident que Charlemagne avoit fondé, fut héréditaire dans sa maison, par la raison qu'il l'avoit conquis, & ne devint électif que lorsqu'il passa aux Allemans: ce qui fit perdre l'empire à la maison de France, fut, outre le peu de mérite de ses descendans, les partages qui se firent entre les enfans de ces princes. Si le titre d'empereur fût demeuré attaché à la monarchie Françoise, sans qu'on eût introduit les partages de ces mêmes états, l'empire se seroit perpétué dans la maison de France, & quelque changement qui fût arrivé, on eût porté respect à la dignité impériale comme à celle du roi, & l'une ne se seroit jamais conçue sans l'autre; mais les partages faits par Louis le

REMARQUES PARTICULIERES.

Débonnaire ayant divisé les esprits de ses enfans, & causé des haines & des guerres entr'eux, & par conséquent entre les peuples de chacune de ces portions, ils devinrent en très-peu de tems étrangers les uns à l'égard des autres.

Dans le neuviéme siécle, les moines héritoient de leurs parens, & avoient des biens en propre : il n'en étoit pas de même des laïcs, qui n'héritoient pas de leurs parens moines. (*Préface pour servir à l'histoire ecclésiastique & civile de Bretagne.*)

Sous les deux premieres races, & même encore sous la troisiéme, on ne mettoit point en prison pour dettes un homme libre, on se contentoit de vendre ses biens. Bouchard de Montmorenci devoit une somme à Adam, abbé de saint Denis, le roi Philippe I. évoqua l'affaire, & condamna Montmorenci, qui refusa de se soumettre à ce jugement : on ne l'arrêta pas pour cela, dit l'abbé Suger, parce que ce n'étoit pas la coutume en France ; mais on alla, par ordre du roi, ravager ses terres jusqu'à ce qu'il eût satisfait.

L'usage des cuirasses & des casques, ainsi que celui de l'arc & des fléches, presqu'inconnu sous la premiere race, devint une loi militaire sous la seconde. (*Capit. de Charlemagne.*) La chevalerie commença aussi alors à être connue : le chevalier, qui se nommoit *Miles*, avoit un rang dans la milice, indépendant de celui que donnoient les charges militaires.

La coutume barbare de se faire justice soi-même par la force, & d'associer toute sa famille à sa vengeance, étoit passée de la Germanie dans les Gaules, & elle s'y conserva pendant plus de six cens ans ; les François, uniquement élevés dans la profession des armes, & jaloux de leur liberté, ne pouvoient se résoudre à renoncer à un usage qu'ils regardoient mal-à-propos comme le privilége de la noblesse, &

REMARQUES PARTICULIERES.

comme le caractere prétendu de leur indépendance. Il faut remarquer que si quelqu'un de la famille offensée trouvoit la poursuite & la vengeance des torts trop dangereuses, en ce cas, la loi salique lui permettoit de se désister publiquement de cette guerre particuliere ; mais aussi cette même loi, titre 63. le privoit du droit de succession, comme étant devenu étranger dans sa propre famille, & en punition de son peu de courage : loi étrange & cruelle, qui entretenoit la férocité d'une nation, ou plutôt qui en étoit une suite. Que de sang a coûté ce funeste préjugé, ignoré des Grecs & des Romains ! Cependant ces combats eurent besoin depuis de la permission expresse du prince ; ensorte que c'étoit un crime de leze-majesté de se donner camp & jour pour se battre, d'appeller ou envoyer des cartels & défis sans l'octroi & permission du prince ; au lieu que lorsqu'il y avoit gage adjugé par le roi, comme l'on parloit alors, c'est-à-dire, lorsque le roi jugeoit l'offense assez grande pour mériter un combat, le combat devenoit légitime, & étoit souvent honoré par la présence du roi, & quelquefois les évêques y assistoient, comme il arriva au combat des ducs de Lancastre & de Brunswic : on a même dit depuis, que bien loin que cette approbation du prince eût rendu les duels plus fréquens, ils se multiplierent au contraire après la défense expresse qu'en fit Henri II. & la raison que l'on en donnoit, c'est que chacun alors jugeant de l'offense à son gré, on se croyoit deshonoré si l'on hésitoit de se battre sur le plus petit prétexte : par le même principe, on a prétendu que les combats à outrance, où il falloit nécessairement que l'un des deux combattans pérît, étoient un moyen infaillible pour les rendre plus rares ; c'est ce que fit le maréchal de Brissac en Piedmont, qui voyant l'excès où étoit portée la fureur des duels, imagina de les permettre, mais d'une

REMARQUES PARTICULIERES.

façon si périlleuse qu'il en ôta bientôt le desir : il ordonna que ceux qui auroient désormais querelle, la décideroient sur un certain pont entre quatre piques, & que le vaincu seroit jetté dans la riviere, sans qu'il fût permis au vainqueur de lui donner la vie. Reméde cruel & pire que le mal : aussi nos rois ne furent-ils occupés depuis qu'à faire cesser un usage si barbare ; mais les loix à ce sujet furent multipliées sans aucun fruit depuis Henri II. faute d'avoir su les faire observer. Que ne doit-on pas à la fermeté du prince (Louis XIV.) qui a achevé de détruire un usage que ses prédécesseurs avoient attaqué inutilement par tant d'édits ?

Les mariages d'alors étoient heureux : on n'y traitoit point les crimes de bagatelles, & les infidélités s'appelloient adultere. » Les mœurs, dit Tacite, avoient plus de pouvoir » chez eux, que les loix chez les autres nations. « *Plus ibi boni mores valent quàm alibi bonæ leges.* Cette grande union pouvoit venir principalement de ce que les maris ne recevoient point de dot de leurs femmes : dans l'origine, elles leur apportoient quelques armes, présent militaire, qui se ressentoit de la rudesse de ces premiers tems ; mais il n'étoit question pour le mari de recevoir ni terres, ni argent. Son choix purement gratuit assuroit sa femme du goût qu'il avoit pour elle, de même que le désintéressement du mari la retenoit dans une plus grande dépendance. Bien plus, loin que les femmes apportassent rien en mariage à leurs maris, c'étoient eux au contraire qui les dottoient. Il y a dans l'abbaye de Saint Pierre en Vallée un ancien cartulaire qui a bien sept cens ans, au jugement de M. le Laboureur, dans lequel on trouve une donation faite à ce couvent par Hildegarde, comtesse d'Amiens & veuve de Valeran, comte du Vexin : cette dame déclare dans ce titre, qu'elle donne à l'abbaye de S. Pierre un alleu qu'elle a reçu, en se mariant,

REMARQUES PARTICULIERES.

de son seigneur, suivant l'usage de la loi salique, qui oblige, dit-elle, les maris de dotter leurs femmes.

La langue latine étoit encore en France la langue *vulgaire* sous la premiere race, c'est-à-dire, la langue de tout le monde; elle n'étoit plus vulgaire au commencement du neuviéme siécle: la langue *romance* lui succéda, c'est-à-dire, une langue mêlée de franc & de mauvais latin, qui est devenue la langue françoise: il y avoit, outre cela, la langue tudesque apportée par les Francs; cela s'apperçoit clairement dans un traité conclu entre Charles le Chauve & Louis le Germanique; les deux langues sont bien distinguées, car ce traité est tudesque & en romance, le *tudesque* pour les Allemans, & le *romance* pour les Francs; c'est le plus ancien monument que nous ayons.

Les Bénédictins, auteurs de l'*Histoire litteraire de la France*, (tomes VI. & VII.) disent que les romans ont commencé chez nous au dixiéme siécle, & réfutent assez bien le Maire, M. l'abbé Fleuri, Dom Calmet, & le dernier historien de la ville de Paris, qui les font moins anciens de deux cens ans: ils observent que chez les Grecs, les fictions furent les fruits de la politesse & de l'érudition, au lieu que chez les François, ce fut la grossiereté qui les enfanta. Comme la langue *romance* étoit alors la plus universellement entendue, les auteurs de ces sortes d'ouvrages la préférerent à toute autre pour publier leurs fictions & leurs contes, qui de-là prirent le nom de *Romans*.

Les mêmes historiens font une réflexion bien judicieuse sur le huitiéme siécle: *Ce siécle est tout à la fois & le dernier terme de la premiere décadence des Lettres dans les Gaules, & la premiere époque du soin que l'on prit d'y relever leur ruine, & de les y faire refleurir.*

Rien n'est si suspect que ce qui a été écrit sous le cara-

REMARQUES PARTICULIERES.

rhondement de cette race, touchant les évenemens de la premiere; c'étoient tous historiens dévoués à la maison nouvellement regnante, & qui en cherchant à justifier l'usurpation, mettoient sur le compte des auteurs de Pepin tout ce qui s'étoit fait de bien, du tems qu'ils remplissoient les charges de maires du palais, tandis qu'ils se prenoient aux derniers rois de cette race, de tout ce que l'état avoit souffert: ainsi il faut, par rapport à la premiere race, s'en tenir aux auteurs contemporains, & puis passer à ceux qui, tels qu'Aimoin, n'ont écrit à la vérité que sous la troisiéme race, mais qui ont écrit sans intérêt: encore faut-il user sobrement du témoignage de cet auteur, & se souvenir de plus, que son histoire finit au chapitre quarante-un du quatriéme livre, comme l'a remarqué le pere le Cointe, & ne pas confondre ce qui est de lui avec ce qui a été ajouté par ses continuateurs.



MINISTRES, GUERRIERS, MAGISTRATS, SAVANS ET ILLUSTRES,

Qui ont véçu depuis le commencement du regne de Louis le Bégue, l'an 877. jusqu'à la fin de la seconde race, l'an 987.

MINISTRES.	GUERRIERS.	MAGISTRATS.	SAVANS & ILLUSTRES.
Anscheric.	Renaud de Saluces.	*Grands Chanceliers.*	Abbon. 892
Ebles.	Eudes, comte de Paris.	Urgard.	Anastase de Biblioth. 887
Seulphe.	Robert, comte de Paris.	Foulques.	Eudes de Cluni. 942
	Hugues le Grand.	Anscheric.	Flodoard. 966
	Othon.	Ernuste.	Hincmar. 882
	On n'a choisi pour cette colonne de la seconde race, ainsi que pour celle de la premiere, que quelques hommes des plus célebres d'alors, mais on comprend aisément qu'il feroit facile d'ajouter à ce nombre.	Malhute.	Luitprand. 970
		Hervé.	Radulfe. 910
		Roger.	Réginon. 908
		Luitard.	Jean Scot. 883
		Ebles.	Suidas, *vivant avant le dixiéme siécle.*
		Adalgaire.	
		Abbon.	
		Ansegise.	
		Eric.	
		Hugues de Vermandois.	
		Artaud.	
		Adalric.	
		Adalberon.	



ABRÉGÉ CHRONOLOGIQUE DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

TROISIEME RACE.

S*OUS la fin de la deuxiéme race*, dit Mezerai, *le royaume étoit tenu selon les loix des fiefs, se gouvernant comme un grand fief, plutôt que comme une monarchie*; aussi le même auteur appelle-t-il la troisiéme race, *le tems des grandes polices*. C'est en effet sous la troisiéme race que nos rois ont recouvré l'autorité qui étoit presque anéantie sous la fin de la deuxiéme : il est vrai que c'étoit à cette diminution d'autorité que Hugues Capet fut redevable du changement qui se fit en sa faveur, à l'exclusion des héritiers légitimes ; mais dès qu'une fois il fut devenu le maître, lui & ses successeurs animés du même esprit, & par une suite de prudence dont ils ne s'écarterent jamais, regagnerent insensiblement tout ce qui avoit été usurpé par les seigneurs, ne firent pas une démarche qui ne tendît à ce but, & se ressaisirent enfin des plus précieux droits de la couronne.

987.
Avénément à la couronne.

EVENEMENS REMARQUABLES.

HUGUES CAPET *parvient à la couronne, âgé d'environ 45. ans; il est sacré & couronné à Reims le 3. juillet 987. par l'archevêque Adalberon. Il est le chef de la troisiéme race de nos rois.*

Il fit une église de son palais, (aujourd'hui S. Barthelemi,) il y a un sceau original de ce prince, c'est le premier où l'on voie ce que nous appellons *la main de justice*, il la tient de la main droite & un globe de la gauche; il porte sur sa tête une couronne fleuronnée; il paroît dans ce sceau avec des cheveux courts & une assez longue barbe fourchue: on lit à l'entour cette inscription, *Hugo Dei misericordia Francorum rex.*

L'usage de porter les cheveux courts avoit commencé bien avant dans la seconde race.

987.

CHARLES, duc de la basse Lorraine, fils de Louis d'Outremer, & oncle de Louis V. dernier des rois de la seconde race, avoit seul, par sa naissance, droit à la couronne; mais il en fut exclus par le concours de plusieurs circonstances: tandis que les derniers descendans de Charlemagne étoient tombés dans une sorte de mépris, ceux de Robert le Fort s'étoient élevés au plus haut dégré de puissance par leurs services: on fit un crime à Charles de Lorraine de la foiblesse qu'il avoit eue de rendre hommage à l'empereur Othon; on alla jusqu'à jetter quelques doutes sur son état, fondés sur les soupçons qu'on avoit eus autrefois de celui de son ayeul Charles le Simple; enfin la nation se réunit en faveur de Hugues Capet, duc des François, arriere petit-fils de Robert le Fort, petit-fils de Robert, couronné roi à Reims, & dont le grand oncle paternel, Eudes, avoit regné dix ans. N'étoit-ce pas là de grands titres pour être appellé à la couronne?

988. 89. 90. 91.

Hugues Capet fait couronner à Orléans son fils Robert, pour lui assurer la couronne.

Charles, qui avoit dédaigné un accommodement avec Hugues Capet, défend son droit à la couronne, assiége la ville de Laon, la prend, & défait Hugues qui vouloit la reprendre. Peu après Hugues Capet reprend Laon par une in-

FEMMES.	ENFANS.	996. MORT.	PRINCES contemporains.
Adélaïde, fille, à ce qu'on croit de Guillaume III. dit *Tête d'étoupes*, duc de Guyenne & comte de Poitou.	ROBERT. Adwige, femme de Regnier IV. comte de Hainaut; puis de Hugues III. comte de Dasbourg. Adélaïde, dont le P. Anselme ne fait point mention; elle épousa Renaud I. comte de Névers. Giselle, femme de Hugues I. auquel elle porta la seigneurie d'Abbeville. *Fils naturel.* Gauzlin, archevêque de Bourges. 1029 Le roi Robert lui donna l'abbaye de Fleury, où les moines firent grande difficulté de le recevoir, quelque estime qu'ils eussent pour sa science & pour sa vertu, à cause du vice de sa naissance; il éprouva les mêmes difficultés pour l'archevêché de Bourges, & elles ne furent levées que par un rescrit du pape Benoît VIII. à Geoffroi, comte de Bourges.	HUGUES CAPET *meurt le 24. Octobre 996. âgé d'environ 55. ans, & est enterré à saint Denis.* Il établit à l'exemple de Clovis, son séjour à Paris, qui avoit cessé d'être la demeure de nos rois, pendant toute la deuxiéme race, & sous les rois de la premiere, appellés communément *Fainéans*.	*Papes.* Jean XV. 996 Grégoire V. 999 *Empereurs d'Orient.* Basile III. 1025 Constantin X. 1028 *Empereur d'Occident.* Othon III. 1002 *Roi d'Espagne.* Vérémond II. 999 *Roi d'Angleterre.* Etelréde. 1016 *Rois d'Ecosse.* Grime. 993 Malcolme II. 1034 *Roi de Dannemarc.* Suénon. 1014 *Roi de Suéde.* Olaüs. 1019 *Prince de Pologne.* Micislas. 992

telligence avec l'évêque, la nuit du Jeudi-saint 2. avril 991. & fait Charles prisonnier avec sa femme, aussi-bien qu'Arnoul, archevêque de Reims, qui avoit trahi Hugues, quoiqu'il lui fût redevable de son Archevêché.

Cet Arnoul, fils naturel du roi Lothaire, est déposé dans un concile tenu dans l'abbaye de saint Basle, proche Reims, après avoir avoué son crime & sa trahison envers le roi : on lui nomme pour successeur Gerbert, qui avoit été précepteur du roi Robert, & que l'on a connu depuis sous le nom de Silvestre II. pape. Le pape Jean XV. désapprouve la déposition d'Arnoul, force le roi à consentir à un nouveau concile indiqué à Aix-la-Chapelle, mais qui fut tenu à Mouzon en 995. comme il ne s'y trouva qu'un petit nombre d'évêques, l'affaire fut remise à un concile indiqué à Reims au premier Juillet suivant. La décision de ce concile n'ayant point eu lieu, Gerbert demeura en possession de son siége tant que vecut Hugues Capet; ce ne fut que sous le regne suivant qu'Arnoul fut rétabli sans la tenue d'aucun concile.

Ce fut Gerbert qui introduisit, à ce que l'on croit, en France le chiffre arabe ou Indien ; car les Arabes avoient tiré des Indiens cette maniere de compter, & Gerbert avoit pu l'apprendre des Sarazins dans un voyage qu'il fit en Espagne. (*Le Beuf, Hist. Litt. de la France.*) Ce fut aussi lui qui entreprit la premiere horloge, dont le mouvement étoit reglé par un balancier, & dont on s'est servi jusqu'en 1650. que l'on commença à mettre un pendule au lieu du balancier; sa grande science le faisoit passer dans ce tems de barbarie, pour magicien ; le moine Hugues l'appelle Gerbert le philosophe.

MINISTRES	*GUERRIERS.*	*MAGISTRATS.*	*SAVANS & Illustres.*
Sénéchaux.	Foulques Nerra, comte d'Anjou. 1040	*Chanceliers.*	Adalberon. 988
Geoffroi, dit Grisegonelle, comte d'Anjou. 987	Adelbert, comte de la Marche.	Adalberon. 988	Adson. 992
L'office de sénéchal étoit le premier de tous, & fut éteint dans la personne de Thibaud, qui mourut au siége d'Acre en 1191.	Josselin, vicomte de Melun. 998	Renaud.	Folcuin. 990
Bouchard, comte de Melun. 1012	Bouchard, sire de Montmorenci, vivoit encore en l'an 1005	Gerbert. 1003	S. Maïeul. 99[illegible]
	Thibaud File-étoupe, tige des seigneurs de Montlhéri, vivoit encore en l'an 1015		

992. &c.

Charles meurt, laissant des enfans qui n'eurent point de postérité, & la guerre finit après avoir duré quatre ou cinq ans. Le duc de Guyenne, les comtes de Flandres & de Vermandois, qui avoient favorisé les prétentions de Charles, sont soumis. Adelbert, comte de Perigord, fut un des seigneurs les plus obstinés: *qui vous a fait comte?* lui disoient Hugues & Robert, *ceux qui vous ont fait rois*, répondoit Adelbert.

Hugues Capet, craignant avec raison de nouvelles irruptions des Danois & des Normands, par l'embouchure de la Somme, fit fortifier Abbeville en Ponthieu, qui n'étoit alors qu'une métairie, nommée *Abbatis Villa*, de la dépendance de l'abbaye de saint Riquier: il donna le gouvernement de ce pays à un seigneur nommé Hugues, qui d'Avoué de saint Riquier devint comte de Ponthieu; origine des comtes de ce nom.

On croit pouvoir fixer à ce siècle le commencement de la pairie de France, mais en même tems on doit remarquer que les pairs sont plus anciens en France que la pairie: celle-ci, dit le Laboureur, n'a commencé d'être réelle de nom & d'effet, que lorsque les fiefs ont commencé d'être héréditaires & patrimoniaux, au lieu que les pairs étoient juges, de tous les tems, de leurs concitoyens: ce qui semble d'autant plus vrai, que lorsque les villes eurent acquis le droit de communes, elles qualifierent en plusieurs lieux, & particulierement en Picardie, leurs juges du nom de *Pairs Bourgeois*. On doit encore remarquer, que depuis l'usurpation des fiefs, la pairie devint plus ou moins considérable, suivant le plus ou moins de puissance du seigneur suzerain des pairs, ensorte que les pairs du roi de France, étoient de

plus grands seigneurs que les pairs du comte de Champagne, & que par la même raison, la mouvance de la couronne caractérisoit les premiers pairs; ainsi le duc de Bretagne, qui par sa puissance, pouvoit traiter d'égal avec le duc de Normandie, lui étoit inférieur en dignité, parce qu'originairement il ne relevoit pas de la couronne, mais du roi seulement, comme duc de Normandie, & que la Normandie ayant été aliénée, il n'en fut plus que l'arriere-vassal; ce qui fait qu'encore aujourd'hui une seigneurie relevant d'un seigneur particulier, ou bien relevant du roi à cause de tel ou tel domaine particulier, est distraite de cette mouvance, pour ne plus relever que de la couronne, lorsqu'elle est érigée en duché-pairie. Cette introduction d'une dignité nouvelle valut la couronne à Hugues Capet: il y avoit alors sept pairs laïcs de France, c'est-à-dire, sept seigneurs, dont les seigneuries relevoient immédiatement du roi; ils choisirent celui d'entr'eux qui pouvoit rejoindre le plus de provinces à la royauté, & qui pouvoit empêcher qu'aucun des pairs ne l'emportât sur l'autre; par ce choix la pairie de France fut réunie à la couronne, & il n'y eut plus que six pairs de France.

Il y a bien des opinions différentes sur l'origine de la pairie: celle qui la fait remonter à Charlemagne est romanesque: celle qui la fixe au regne de Louis le Jeune, ne lui donneroit qu'une existence d'un moment, puisque ce fut là l'époque des réunions de ces mêmes pairies à la couronne. D'autres, ainsi que Favin, pensent que la pairie fut instituée par Robert, » qui inventa comme un grand » conseil secret d'état, composé de six ecclésiastiques & » de six grands seigneurs détempteurs de Bourgogne, » Aquitaine, Normandie, Flandres, Champagne & To- » lose, les honorant du titre de pairs; cette institution

» est rapportée sous l'année 1020. la vingt-quatriéme an-
» née de son regne. « Favin n'appuie cette opinion d'aucune autorité, & d'ailleurs il n'a pas fait réflexion qu'il n'y avoit point alors six pairs ecclésiastiques, puisque l'on voit que l'évêque de Langres relevoit encore du duc de Bourgogne sous le regne de Louis VII. & que ce fut ce roi qui engagea le duc de Bourgogne à unir le comté de Langres à l'évéché, pour que l'évêque relevât du roi, dans le dessein qu'avoit ce monarque de faire sacrer son fils Philippe Auguste, & de rendre cette cérémonie mémorable par la convocation des douze pairs.

La forme de cet ouvrage ne permet pas les dissertations; ainsi il faut se contenter de proposer son opinion, sans que pour cela on puisse être soupçonné de vouloir décider. Je pense donc que les pairies & les fiefs ont une origine commune, parce que ce fut là le moment de cette introduction de seigneuries inconnues jusqu'alors, qui porta un si furieux coup à l'autorité royale, Vignier me semble expliquer cela assez clairement. » Avant Louis le Begue, tout étoit quasi
» domaine royal, ... le roi faisant la part à ses sujets,
» comme bon lui sembloit; mais sous Charles le Simple,
» on le vit distribué en sept grandes & principales provin-
» ces, ... & en plusieurs moindres & petites comtés,
» dont les unes dépendoient des sept plus grandes, comme
» fiefs subalternes, ainsi que les comtés de Touraine, d'An-
» jou, de Blois, & autres semblables de la comté de France;
» ce qui me fait soupçonner être la cause pourquoi les comtes
» d'Anjou ne tinrent lieu entre les pairs depuis Hugues
» Capet, ne les comtes de Champagne, pour raison de
» leur comté de Tours: ..... quant aux grandes provinces,
» la premiere & principale des sept fut celle qu'on disoit
» de France & de Paris; ..... de sorte que si Hugues Capet

» se fût avisé de donner le duché de France à aucun de ses
» enfans, sans le réunir & incorporer au domaine royal,
» nous eussions eu sept pairs, parce qu'il y avoit eu sept
» grands & principaux princes auparavant.

Le roi avoit, outre ces pairs laïcs, des pairs ecclésiastiques, au lieu qu'on ne voit pas que les autres pairs de France eussent des pairs ecclésiastiques, mais ils avoient presque tous plus de pairs laïcs que le roi : ces pairs étoient les juges des justices des seigneurs, & il en falloit au moins deux ayant leur seigneur à leur tête, pour rendre un jugement; le seigneur qui n'avoit point de pairs en empruntoit de son chef-seigneur. Beaumanoir, dans ses coutumes de Beauvaisis, remarque que les seigneurs ne pouvoient pas assister au jugement du procès où ils étoient parties. Les pairs de France voulurent en vain faire valoir ce droit contre le roi, qui assistoit à ces jugemens, & qui devoit y assister, parce qu'en défendant ses droits, il défendoit ceux de l'état.

Le comte de Paris avoit la justice, police & finance, & commandoit les armées; il avoit sous lui un vicomte : lorsque Hugues Capet fut parvenu à la royauté, il réunit à la couronne le comté de Paris qu'il possédoit à titre d'inféodation, que Hugues le Grand avoit reçue du roi Charles le Simple : le titre ainsi que l'office de comte étant réuni & supprimé, il restoit le vicomte qui rendoit la justice sous le comte : l'officier que le roi choisit pour représenter ce vicomte, se nomma prévôt, & c'est ce que nous appellons aujourd'hui prévôt de Paris, qui dans la suite n'exerça plus les fonctions de la magistrature, mais qui continua d'être le chef du Châtelet, où il donne sa voix sans recueillir celle des autres juges, qui sont présidés par le lieutenant civil.

Premiere canonisation faite par l'autorité du pape, (de

saint Udalric 993.) jusques-là, c'est-à-dire, dans les neuf premiers siécles de l'Eglise, on convenoit que toutes les églises & tous les évêques avoient un égal pouvoir dans la canonisation des saints ; mais l'autorité des papes s'étant augmentée depuis, ainsi que les canonisations, on eut recours à eux pour les rendre plus solemnelles ; aussi voyons-nous qu'Alexandre III. décida que la canonisation des saints étoit une des causes majeures qui doivent être réservées au siége apostolique. Boniface VIII. prétendit la même chose, & Urbain VIII. defendit de rendre aucun culte à ceux qui étoient morts, même en odeur de sainteté, avant qu'ils eussent été béatifiés ou canonisés par l'église de Rome : l'usage étoit que le pape consultât les cardinaux, & cependant Sixte V. s'en dispensa, par rapport aux docteurs de l'église, ainsi qu'il paroit par une lettre du cardinal de Joyeuse au roi Henri III. » Le mercredi 9. de ce mois de mars 1588. » sa sainteté (Sixte V.) fit lire en consistoire la bulle par » laquelle il fait saint Bonaventure docteur de l'église, & » n'en demanda pas l'avis aux cardinaux. « Ce qui feroit penser que jusqu'alors on demandoit l'avis des cardinaux sur cet article, comme sur celui de la canonisation.

Siécle d'ignorance : elle étoit si profonde qu'à peine les rois, les princes, les seigneurs, encore moins le peuple savoient lire ; ils connoissoient leurs possessions par l'usage, & ne s'avisoient guéres de les soutenir par des titres, puisqu'ils ignoroient l'usage de l'écriture ; c'est ce qui faisoit aussi que les mariages d'alors étoient souvent déclarés nuls : comme ces traités de mariages se concluoient aux portes des églises, & ne subsistoient que dans la mémoire de ceux qui y avoient été présens, on ne pouvoit se souvenir ni des alliances ni des degrés de parenté, & des parens se marioient sans avoir de dispense ; de-là tant de prétextes ouverts au dégoût & à

EVENEMENS REMARQUABLES *sous* HUGUES CAPET.

la politique, pour se séparer d'une femme légitime ; de-là vint aussi le crédit que prirent les clercs ou ecclésiastique dans les affaires, parce qu'ils étoient les seuls instruits ; » ni plus ni moins, dit Pasquier, que les druides prinrent » les clefs tant de leur religion que des lettres, aussi se lot- » tirent nos prêtres de ces deux articles entre nous...... » n'étant notre noblesse aucunement attentive à si louable » sujet ; or de cette asnerie ancienne (de la noblesse) advint » que nous donnasmes plusieurs façons au mot de *Clerc*, le- » quel de sa naïve & originaire signification appartient aux » ecclésiastiques, & comme ainsi fut qu'il n'y eut qu'eux qui » fissent profession des bonnes lettres ; aussi par une meta- » phore, nous appellâmes *grand Clerc* l'homme savant, » *Mauclerc* celui qu'on tenoit pour bête, & la science fut » appellée *Clergie*.

Les revenus de nos rois consistoient dans leurs *domaines*, que l'on peut diviser sous neuf espéces, les *Produits* de justices dès bailliages & prévôtés royales, que nos rois donnoient quelquefois à ferme aux baillifs & aux prévôts ; les *Produits* des terres domaniales reçus aussi par les baillifs & prévôts ; la *Gruerie*, le *Cens*, & autres droits seigneuriaux : ces droits étoient devenus d'autant plus considérables, que depuis l'établissement des fiefs, tout étoit fieffé, & que nos rois croyoient trouver plus d'avantage à donner à fief, qu'à conserver la propriété ; la *Régale*, les droits d'*Entrée* & de *Sortie* perçus sur les frontieres du royaume ; la *Monnoie*, les droits de *Procuration* ou de *Giste*, & les *Juifs*, sans compter les redevances pour le droit de *Communes*, & ce qu'on appelloit *Coutumes volontaires :* c'étoit un droit dû par les vassaux dans quatre cas extraordinaires ; savoir, quand le roi faisoit son fils aîné chevalier, lorsqu'il marioit sa fille aînée, lorsqu'il survenoit une guerre, & lorsqu'il étoit fait prisonnier ;

les seigneurs des fiefs exerçoient aussi ces quatre droits sur leurs terres. Ceux qui étoient chargés de recevoir ces revenus du roi, les apportoient à Paris dans les trois termes, de saint Remi, de la Chandeleur, de l'Ascension, & il y a eu un tems où ils étoient remis au Temple, entre les mains d'un chevalier du Temple, qui étoit le gardien particulier du trésor du roi, & qui en expédioit les quittances aux prévôts & aux comptables. Voilà ce qui servoit à l'entretien de nos rois & de leur maison, car au moyen des services militaires, dont chaque vassal immédiat de la couronne étoit tenu, il n'en coûtoit rien au roi pour faire la guerre : il est vrai qu'il dépendoit en quelque sorte de ses vassaux, qui souvent au milieu d'une campagne, l'abandonnoient, parce que le tems de leur service étoit fini.

Croiroit-on qu'il y eût si peu de commerce alors entre les provinces de France, qu'un abbé de Cluni, invité par Bouchard, comte de Paris, d'amener des religieux à saint Maur-des-Fossés, s'excuse de faire un si long voyage dans un pays étranger & inconnu ?



996.
Avénement à la couronne

EVENEMENS REMARQUABLES.

ROBERT *parvient à la couronne l'an 996. âgé d'environ vingt-cinq ans. Il étoit né à Orléans, où il reçut le baptême, & où il fut couronné.*

996. 97. &c.

ROBERT, qui tenoit toujours Arnoul, archevêque de Reims, prisonnier, lui rend la liberté, & le laisse jouir de son archevêché, espérant, par cette complaisance, faire confirmer à Rome son mariage avec Berthe sa parente, qu'il avoit épousée sans dispenses. Gerbert, dépouillé de son archevêché, se retira auprès de l'empereur Othon; il devint ensuite archevêque de Ravennes, & finit par être pape sous le nom de Silvestre II.

Robert ne peut faire approuver par le pape son mariage avec Berthe. Grégoire V. dans un concile tenu à Rome en 998. déclara le mariage nul, & faute par eux de se séparer, les excommunia, aussi bien qu'Archambaud, archevêque de Tours, qui les avoit mariés. Robert refusa d'obéir. Tous les évêques qui avoient eu part au mariage, vont à Rome faire satisfaction au pape; les peuples & les courtisans mêmes se séparent du roi, & ceux qui sont obligés de le servir, font passer par le feu toutes les choses qu'il avoit touchées, pour les purifier. Robert obéit enfin, renvoie Berthe, & épouse peu de tems après Constance fille de Guillaume, comte de Provence & d'Arles.

L'empereur Othon III. érige la Pologne en royaume en faveur de Boleslas, prince de Pologne, en même tems que le pape érige aussi la Hongrie en royaume en faveur d'Etienne, duc de Hongrie.

1031.

FEMMES.

Berthe, parente de Robert, veuve d'Eudes I. comte de Blois. Les censures de Grégoire V. ayant obligé ce prince de la quitter, il épousa en secondes nôces

Constance, fille du comte de Provence & d'Arles, morte en 1032. Dom Vaissette la fait fille de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse.

L'humeur impérieuse de cette princesse excita de grands troubles dans le cours de ce régne.

ENFANS.

Hugues, mort avant son pere.
HENRI I.
Robert I. duc de Bourgogne.
Eudes.
Adélaïde, femme de Renaud, comte de Nevers vivoit encore en 1063.
Adéle, femme de Richard III. duc de Normandie, puis de Baudouin, comte de Flandres. 1079

Il paroît constant par un passage de Hugues de Fleuri, qu'Adéle n'eut point d'autre mari que Baudouin, & c'est l'opinion de Mezerai. Dom Luc d'Acheri appuie l'opinion contraire, par un Acte de 1026. & est suivi par le P. Daniel, quoique cet acte ne contienne qu'un don de nôces fait par Richard à Adéle sa *future* épouse ; & enfin le P. Simplicien semble résoudre la difficulté, en disant qu'Adéle fut promise à Richard, mais qu'elle ne l'épousa point.

MORT.

ROBERT *meurt à Melun le 20. juillet 1031. âgé de soixante ans. Il fut enterré à S. Denis.*

L'obituaire de la collégiale de l'Isle, fixe cette mort au 26 juin. *VI. Kal. julii obitus Dom. Roberti Francorum regis*; & par une charte de Baudouin, comte de Flandres, de l'an 1066. tirée du cartulaire de la même église, cette mort est fixée au 29 juin. *Unoquoque anno canonici XII. solidos recipiant in die solemni Apostol. Petri & Pauli, quia eadem die celebrabunt anniversarium diem Roberti Francorum regis.*

Cependant le jour de la célébration de l'anniversaire ne doit pas fixer le jour de la mort, parce que, suivant Baillet, on choisissoit pour cette cérémonie la fête solemnelle qui se trouvoit le plus près de la mort, pour donner plus d'éclat à l'anniversaire.

PRINCES contemporains.

Papes.

Grégoire V. 999
Silvestre II. 1003
Jean XVI. dit XVIII. 1003
Jean XVII. dit XIX. 1009
Serge IV. 1012
Benoît VIII. 1024
Jean XX. 1033

Empereurs d'Orient.

Basile III. 1025
Constantin X. 1028
Romain Argyre. 1034

Empereurs d'Occident.

Othon III. 1002
S. Henri, dit le *Boiteux.* 1024
Conrad II. dit le *Salique.* 1039

Rois d'Espagne.

Véremond II. 999
Alphonse V. 1028
Véremond III. 1037

Rois d'Angleterre.

Etelréde. 1016
Edmond, Côte de fer. 1016
Canut le Grand. 1036

Rois d'Ecosse.

Malcolme II. 1033
Duncan. 1030
Maccabet. 1057

Rois de Dannemarc.

Suénon. 1014
Canut le Grand. 1036

Rois de Suede.

Olaüs. 1019
Amund. 1035

Rois de Pologne.

Boleslas, premier roi. 1025
Micislas. 1034

Crescent, consul de Rome, ayant fait vers le même tems élire pour pape, sous le nom de Jean XVII. un Grec fort riche nommé Arnolphe Arbacius, au préjudice de Grégoire V. qui fut obligé de sortir de Rome, l'empereur Othon III. l'y ramena; Crescent fut assommé, & on pendit l'antipape après lui avoir crevé les yeux.

1001. 1002. &c.

Henri, duc de Bourgogne, frere de Hugues Capet, & oncle de Robert, meurt sans laisser d'enfans légitimes, & laisse son duché au roi. Ce don est contesté par Landri, comte de Nevers, & par un fils d'Adelbert, premier mari de la femme de Henri, duc de Bourgogne. Robert, aidé de Richard, duc de Normandie, les contraint de se soumettre, réunit ce duché à la couronne, en investit Henri son second fils, qui depuis étant devenu roi, le céda à Robert son cadet : ce Robert est le chef de la premiere branche royale des ducs de Bourgogne, qui dura près de trois cens soixante ans, jusqu'à ce qu'en l'an 1361. ce duché fut réuni à la couronne par le roi Jean, qui le donna à son quatriéme fils Philippe le Hardi, chef de la deuxiéme maison de Bourgogne; celle-ci finit en la personne de Charles *le Téméraire*, tué devant Nanci en 1477.

On n'est point étonné de ne pas voir des lettres de création de pairies des anciens pairs, par la raison qu'ils se l'étoient faits eux-mêmes : on voit au contraire les lettres de pairie données à Philippe le Hardi, chef de la seconde maison de Bourgogne, parce que son pere le roi Jean le créa pair de ce duché. Pourquoi donc ne trouve-t-on pas, par la même raison, les lettres de Henri, duc de Bourgogne, puisqu'il ne fut duc que par le don que Robert son pere lui fit de la duché-pairie de Bourgogne, ou du moins celles que

MINISTRES	*GUERRIERS.*	*MAGISTRATS.*	*SAVANS & Illustres.*
Sénéchaux.	Foulques Nerra, comte d'Anjou. 1040	*Chanceliers.*	Abbon, abbé de Fleuri. 1004
Guillaume, vivant en 1060	Manassé, comte de Dammartin, vivant en 1028	Abbon.	Ademar, vers 1029
—	Burcard, comte de Melun & de Corbeil.	Arnoul, vivant en 1019	Aimoin, vers 1008
Eudes, comte de Chartres. 1037	Bouchard, sieur de Montmorenci, vivant en 1028	Roger, vivant en 1024	Arnoul. 1023
		Francon, vivant en 1028	Burchard, évêque de Vormes. 1024
		Baudouin. 1059	Ditmar, évêque de Wersbourg. 1019
			Fulbert. 1028
			Gerbert, pape sous le nom de Silvestre II. 1003

donna ce même Henri, lorsqu'étant devenu roi, il céda la Bourgogne à Robert son cadet ?

Saint Romuald commença vers l'an 1009. à bâtir le monastere des Camaldules en Italie.

Mort d'Othon III. sans enfans, à l'âge de vingt-neuf ans. Le décret qu'il rendit pour que les empereurs ne fussent plus élus désormais que par les seuls Germains, qui ne pourroient choisir qu'entre les princes de la nation germanique, délivra l'Italie de ces petits tyrans qui usurpoient tour-à-tour le titre d'empereur.

Edit de l'empereur Henri II. rendu à la priere du pape, pour donner force de loi dans l'empire au decret fait à Pavie : on y avoit décidé que les clercs n'auroient ni femmes ni concubines, & que les enfans des clercs seroient serfs de l'église dans laquelle leurs peres serviroient, quoique leurs peres fussent libres. Cette interdiction des concubines aux clercs, prouve qu'elles n'étoient pas telles qu'on les entend aujourd'hui, puisque la loi de Dieu qui les défend à tous les chrétiens, auroit suffi.

Cette matiere est trop curieuse pour que je ne l'étende pas autant que cet ouvrage le permet, en rapportant un passage de Giannone, qui en donne une idée générale. » Quelques écrivains ont censuré la disposition des loix qui » permettent *le concubinage*, & qui défendent seulement » d'avoir en même tems une femme & une concubine : mais » on ne sera point surpris de ces loix, si l'on considere que » chez les Romains le concubinage étoit une union légi- » time, non-seulement tolérée, mais encore autorisée ; c'est » pourquoi on lui donnoit le nom de demi-mariage, *semi-* » *matrimonium*, & à la concubine celui de demi-femme, » *semi-conjux*. On pouvoit avoir une femme ou une con- » cubine, pourvu qu'on n'eût pas les deux en même tems.

ÉVÈNEMENS REMARQUABLES sous ROBERT.

» Cet usage continua depuis que par l'entrée de Constan-
» tin le grand dans l'Eglise, les empereurs furent chré-
» tiens. Constantin mit bien un frein au concubinage, mais
» il ne l'abolit pas, & il fut conservé pendant plusieurs sié-
» cles chez les chrétiens ; on en a une preuve bien auten-
» tique dans un concile de Toléde, qui ordonne que cha-
» cun, soit laïc, soit ecclésiastique, doive se contenter
» d'une seule compagne, ou femme ou concubine, sans
» qu'il lui soit permis de tenir ensemble & l'une & l'au-
» tre..... Cet ancien usage des Romains se conserva en
» Italie, non-seulement chez les Lombards, mais depuis
» encore, quand les François y établirent leur domination.
» Quelques autres peuples de l'Europe regardoient aussi le
» concubinage comme une union légitime : Cujas assure
» que les Gascons & d'autres peuples voisins des Pyrénées
» n'y avoient pas encore renoncé de son tems. « Ce seroit bien là la matiere d'une dissertation, que je propose à quelqu'un de plus instruit que je ne le suis.

1022. &c.

Manichéens découverts dans la ville d'Orléans, où le roi & la reine se transporterent avec plusieurs évêques, pour arrêter le cours des erreurs qu'une femme venue d'Italie avoit répandues dans cette ville : plusieurs hérétiques y furent brûlés. La simonie étoit alors montée à un tel point, que les évêchés entroient dans les conventions matrimoniales, & qu'on les assignoit pour douaires ; & la discipline tellement oubliée, que l'on conféroit des évêchés à des enfans, & que l'on mit un pape qui n'étoit âgé que de dix-huit ans.

Célébre entrevue à Yvoie, de Robert & de l'empereur Henri II. dit le Saint, qui n'avoit eu d'abord que le titre

de roi de Germanie ; & qui ne prit celui d'empereur qu'après avoir été couronné à Rome ; ces deux princes prévenus d'estime l'un pour l'autre, & également zélés pour la religion & pour la paix, y concerterent les moyens d'entretenir l'union dans l'église & dans leurs états.

Helgaud, moine de Fleuri, raconte dans la vie de ce roi, que pour empêcher que ses sujets ne tombassent dans le parjure, & n'encourussent les peines qui en sont la suite, il les faisoit jurer sur un reliquaire dont on avoit pris la précaution d'ôter les reliques, comme si l'intention ne faisoit pas le parjure : mais alors on ne raisonnoit pas mieux que cela.

1026. 27. &c.

Robert ayant perdu son fils aîné Hugues, qu'il avoit fait couronner à Compiégne en 1017. fait couronner à Reims sont second fils Henri I. malgré les intrigues de la reine Constance, qui auroit voulu le porter à préférer Robert son fils cadet.

Environ ce tems, le nom des Normands commence à se rendre fameux en Italie. Ce pays étoit alors partagé entre les empereurs d'Orient & d'Occident, excepté la partie méridionale, qui étoit remplie de petits princes Grecs, Lombards & Italiens, trop voisins pour être d'accord, & sans cesse inquiétés d'ailleurs par les Sarazins leurs communs ennemis, qui regnoient dans l'Afrique, & qui s'étoient emparés de la Sicile. Quarante Normands revenant de la terre sainte, aborderent en Italie précisément dans le moment que les Sarazins attaquoient la ville de Salerne ; leur courage seul délivra cette place, que le duc Gaimar ne pouvoit plus défendre, & les Sarazins furent taillés en piéces. Contens de la gloire de cette entreprise, les Normands re-

fuserent les établissemens qu'on leur offroit dans la Pouille, & ils retournerent en Normandie; mais le bruit de leur valeur les y suivit, & la reconnoissance des Italiens, qui s'étoit signalée par de magnifiques présens, excita dans le cœur de leurs compatriotes le desir de se faire connoître par de semblables exploits: ce fut dans ces circonstances que les fils de Tancrede de Hauteville résolurent de passer en Italie, & que par un de ces événemens presque uniques, de simples particuliers fonderent un empire florissant. Tancrede avoit été marié deux fois; il eut douze enfans qui devinrent autant de paladins dont le nom remplit l'univers, & qui ont donné l'air de la fable à ce moment de l'histoire. Guillaume, surnommé *Bras-de-fer*, Drogon & Onfroi furent les trois premiers comtes de la Pouille; Robert Guiscard fut duc de la Pouille & de la Calabre, il eut pour fils Bohemond pere de Tancrede; & Roger, le plus jeune de tous les freres, s'empara de la Sicile, & en établit la monarchie vers l'an 1129. les deux Siciles furent réunies dans la personne de Roger II. son fils. Ses successeurs furent Guillaume I. Guillaume II. Tancrede, bâtard de Roger II. & enfin Guillaume son fils à qui l'empereur Henri VI. fit crever les yeux pour s'emparer de ces deux royaumes, aux droits de sa femme Constance, fille de Roger II. Tels furent les souverains de Naples & de Sicile, qui après avoir chassé du continent de l'Italie les Grecs & les Sarazins, & avoir accru leur puissance des domaines pris sur les Lombards & sur des seigneurs particuliers, y précéderent les empereurs de la maison de Suabe, dont la domination passa à la maison d'Anjou.

Robert étoit un prince savant pour son tems, humain & débonnaire. Il composa plusieurs hymnes que l'on chante encore à l'église. Il avoit commencé l'Eglise de Notre-Dame

sur les ruines d'un temple consacré à Jupiter par les bateliers de Paris, sous l'empire de Tibere. Il avoit fait plusieurs pélerinages, entr'autres à Rome vers l'an 1016. ou 1020. Il avoit refusé l'empire & le royaume d'Italie que les Italiens lui offroient.

1031. *Avénement à la couronne.*	ÉVÉNEMENS REMARQUABLES.

HENRI I. *parvient à la couronne le* 20 *juillet* 1031. *âgé d'environ* 27. *ans. Il avoit été sacré & couronné à Reims, du vivant de son pere.*

1031.

CONSTANCE, mere de Henri, poursuivant son dessein de préférer Robert son cadet à Henri, excite une révolte, appuyée d'Eudes comte de Champagne, & de Baudouin comte de Flandres. Robert, dit *le Diable*, duc de Normandie, secourt Henri, lui aide à soumettre les rebelles, & à battre dans trois occasions le comte de Champagne.

Henri céde à Robert son frere, à qui il pardonne sa révolte, le duché de Bourgogne, ce qui commença, comme il est dit ci-dessus, la premiere maison de Bourgogne.

La reine meurt.

1032. &c.

Henri, pour reconnoître les obligations qu'il a au duc de Normandie, lui céde les villes de Gisors, de Chaumont, de Pontoise, & tout le Vexin.

1037. 38. 39.

Eudes, comte de Champagne, est tué dans un combat où le duc de Lorraine est vainqueur. Cette guerre fut excitée au sujet de la succession du Royaume de Bourgogne, qui étoit composé d'une bonne partie de la Provence, du Dauphiné entier, du Lyonnois, de la Bresse, du Bugei, & de tout le reste du pays qui s'étend jusqu'au mont saint Claude. Ce royaume, dit le second royaume de Bourgogne, prit fin par la mort de Rodolphe III. décédé sans en-

1060.

FEMMES.

Mathilde, fille de Conrad, empereur, un des plus grands princes qui ayent gouverné l'empire depuis Charlemagne, fiancée à Henri I. qui ne l'épousa point.

Anne, fille de Joradislas, roi de Russie, épousa Henri, l'an 1044. Elle se remaria l'an 1062. après la mort du roi, à Raoul de Péronne, comte de Crépi & de Valois. Ces sortes de mariages n'étoient point alors regardés comme des mésalliances; après la mort de son second mari, elle alla mourir dans son pays.

ENFANS.

PHILIPPE.

Robert. 1060

Hugues, qui épousa Adélaïde fille d'Herbert, & fut par ce mariage comte de Vermandois 1102

Cet Hugues fut grand-pere, selon quelques-uns, d'un prince nommé Hugues, mort en 1212. lequel s'étant associé à Jean de Matha, fonda l'ordre des Mathurins: & par humilité changea son nom de Hugues en celui de Félix, & est invoqué sous le nom de saint Félix de Valois; mais M. Baillet croit que ce saint Félix étoit un particulier né dans le Valois, d'où il prit son nom.

MORT.

HENRI I. *meurt sur la fin de l'année* 1060. *à Vitri-en-Brie, âgé de cinquante-cinq ans. Il est enterré à S. Denis.*

PRINCES contemporains.

Papes.

Jean XX. 1033
Benoit IX. ordonné en 1033. quitte pour la troisiéme fois. 1048
Grégoire VI. quitte. 1046
Clément II. 1047
Damase II. 1048
S. Léon IX. il est le premier qui ait eu des armoiries. 1054
Victor II. 1057
Etienne X. 1058
Nicolas II. 1061

Empereurs d'Orient.

Romain Argyre. 1034
Michel IV. 1041
Michel Calaphates. 1042
Constantin XI. 1054
Zoé & Théodora. 1056
Michel VI. chassé 1057
Isaac Comnene. 1059
Constantin Ducas. 1067

Empereurs d'Occident.

Conrad II. 1039
Henri III. dit le Noir. 1056
Henri IV. 1106

Rois d'Espagne.

Vérémond III. 1037
Ferdinand le Grand. 1065

Rois d'Angleterre.

Canut le Grand. 1036
Haralde. 1040
Harde Canut. 1042
Alfréde. 1043
Saint Edouard. 1066

Rois d'Ecosse.

Maccabet. 1047
Malcolme III. 1084

Rois de Dannemarc.

Cánut le Grand. 1036
Haralde son frere. 1040
Harde Canut. 1042
Magnus. 1048
Suénon II. 1074

Rois de Suéde.

Amund. 1035
Emündslemme. 1041
Haquin. 1059
Stinkill. 1061

Rois de Pologne.

Micislas II. 1034
Casimir. 1058
Boleslas II. 1079

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES *sous* HENRI I.

ſans en 1033. Il fit ſon héritier l'empereur Conrad II. dit *le Salique.* Conrad réunit à l'empire ce qu'il put de ce royaume, ce qui fait qu'encore aujourd'hui le bord du Rhône, du côté du Dauphiné & de la Provence, s'appelle terre de l'empire, le reſte fut démembré; & des débris de ce royaume ſe formerent les comtés de Provence, de Bourgogne, de Viennois & de Savoie.

1040. 41. &c

Eudes, dernier fils de Robert, cabale contre Henri; Etienne & Thibaud, fils du comte de Champagne, appuyent ſa révolte: ils ſont vaincus; & Galeran, comte de Meulan, qui s'étoit joint à eux, y perd ſon comté de Meulan, que le roi confiſqua à cauſe de ſa félonie, & réunit à la couronne.

Trêve du ſeigneur, établie en 1041. C'étoit une loi qui défendoit les combats particuliers depuis le mercredi au ſoir juſqu'au lundi matin, pour le reſpect que l'on doit à ces jours que Jeſus-Chriſt a conſacrés par les derniers myſteres de ſa vie. L'autorité royale & eccléſiaſtique n'en pouvoient pas faire davantage alors, pour empêcher les ſujets de ſe détruire.

1047. 48. 49. 50. &c.

Guillaume le bâtard, fils de Robert le Diable qui étoit mort dès l'an 1035. en revenant de la terre ſainte, avoit ſuccédé à ſon pere dans le duché de Normandie; la poſſeſſion lui en avoit été diſputée par pluſieurs ſeigneurs deſcendans des ducs de Normandie: Henri I. incertain du parti qu'il devoit prendre, & tenté de profiter de ces troubles, fut cependant arrêté par la conſidération des promeſſes qu'il avoit faites à Robert de protéger ſon fils, &

MINISTRES	*GUERRIERS.*	*MAGISTRATS.*	*SAVANS & Illustres.*
Sénéchaux.	*Connetables.*	*Chancelier.*	Avicenne. 1038
Guillaume, vivant en 1060	Alberic, vivant en 1060	Baudouin. 1059	Etienne, roi de Hongrie. 1038
	L'Office de connétable qui se bornoit avant lui au commandement de l'écurie, devint en sa personne un office de la couronne, & parvint à être la premiere dignité de l'état, dans la personne de Mathieu II. de Montmorenci.		Il composa deux livres, l'un de morale, l'autre de loix.
Geoffroi Martel, comte d'Anjou. 1061	Foulques Nerra, comte d'Anjou. 1040		Glaber Radulfe, vers 1045
	Geoffroi Martel, comte d'Anjou. 1061		Gui d'Arezzo, vers 1050
	Hugues I. comte de Dammartin, vers 1081		Helgaud, vers 1050
			Humbert, cardinal, vers 1063
			Jean, médecin du roi.
			S. Odilon. 1048
			C'est à lui que l'on doit l'institution de la fête des morts que l'Eglise a adoptée.

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous HENRI I.

finît par l'aider à gagner la bataille du Val-des-Dunes, où Henri courut risque de la vie. Un nouveau prétendant, nommé Guillaume d'Arques, fils de Richard II. duc de Normandie & cousin de Robert *le Diable*, se présenta à son tour, & fut secouru par Henri I. qui commençoit à être jaloux de la puissance de Guillaume le Bâtard, mais Guillaume triompha vers l'an 1047. de ce nouvel ennemi. Guillaume fut surnommé depuis *le Conquérant*, parce qu'il conquit l'Angleterre, où saint Edouard l'avoit appellé pour lui succéder.

Premiere hérésie sur la réalité dans le saint Sacrement, par Beranger, archidiacre d'Angers.

1056. 57. 58. 59. 60.

L'empereur Henri II. meurt, il avoit fait déclarer son fils Henri IV. âgé de trois ans, roi des Romains & son successeur à l'empire, par le consentement des seigneurs assemblés à Tribur en 1054. Si l'empire n'étoit pas héréditaire, comment auroit-on fait choix d'un enfant de trois ans? mais s'il étoit héréditaire, il n'y auroit pas eu d'élection; seroit-ce, qu'à la vérité, les seigneurs étoient en droit d'élire, mais que leur choix étoit fixé à la famille regnante? seroit-ce enfin que l'empereur en menageant la prétention des électeurs, se servoit de son pouvoir pour faire élire son héritier?

Les empereurs commencent à être élus rois des Romains avant d'être élus empereurs. La cause de la distinction de ces deux titres, pouvoit être le desir qu'avoient les empereurs de perpétuer l'empire dans leur maison; & comme sous le bas empire les empereurs faisoient, dans cette vue, déclarer leur fils aîné *César*, de même les empereurs d'Occident, ne voulant point employer le mot de *César* qui

étoit tombé dans l'oubli, se servirent de celui de *Rois des Romains*, imitant peut-être en cela ce qui étoit en effet arrivé à Charlemagne, qui avoit été couronné roi d'Italie avant d'être nommé empereur. Ce qui est singulier, c'est qu'après que l'Italie leur eut échapé, ils conserverent encore le nom de *Rois des Romains*, toujours dans le même esprit de rendre l'Empire héréditaire, de désigner par un titre, qu'ils savoient n'avoir plus rien de réel, leurs enfans pour remplir leur place, & de préparer ainsi les peuples à les y voir succéder.

Henri fait sacrer & couronner à Reims en 1059, son fils Philippe, âgé de sept ans, & lui nomme pour tuteur Baudouin, comte de Flandres.

Sous ce regne commencent la Maison de Lorraine d'aujourd'hui dans la personne de Gerard d'Alsace, & la maison de Savoie, dans Humbert *aux blanches mains*, comte de Maurienne : Gérold, comte de Genêve, qui vivoit sous le regne de Rodolphe III. roi d'Arles, est la tige de cette maison : c'est le fameux Bérold des Romanciers.

Les Romains élisent des consuls, ce qui donne une grande atteinte à l'autorité des papes.

Les villes d'Italie commencent à se rendre indépendantes de l'empereur ; elles se donnent aussi des consuls, qui sont aujourd'hui représentés dans quelques-unes par des podestats.

Nicolas II. confirme, dans un concile tenu à Rome l'an 1059. le droit que les empereurs avoient d'élire les papes & d'investir les évêques : l'empereur étoit alors mineur. Béranger comparut dans ce concile, où il brûla ses écrits dans le feu qu'il alluma de ses propres mains, & où il souscrivit une profession de foi contre laquelle il réclama dans la suite ; on dit qu'il finit par faire pénitence de ses

erreurs. Le même pape investit Robert Guiscard, fils aîné de Tancréde, des terres qu'il avoit en Italie ; ce qui fonde le droit des papes sur la mouvance des deux Siciles.

On voit par une lettre de ce pape au clergé de Sistéron, qu'alors on ne donnoit encore le baptême, hors le cas de nécessité, qu'aux veilles de Pâques & de Pentecôte.



1060. *Avénement à la couronne.*

ÉVENEMENS REMARQUABLES.

PHILIPPE I. *parvient à la couronne l'an* 1060. *âgé de huit ans. Il avoit été sacré à Reims du vivant de son pere. Ce regne a été le plus long de ceux qui avoient précédé, excepté celui de Clotaire, & de tous ceux qui l'ont suivi, excepté celui de Louis XIV. Ce même regne est célébre par plusieurs grands évenemens, mais où Philippe I. ne prit point de part; & ce prince parut d'autant plus méprisable à ses sujets, que ce siécle étoit plus fécond en héros. Aussi l'autorité royale s'affoiblit-elle dans ses mains.*

1060. 61.

BAUDOUIN, comte de Flandres, beau-frere du feu roi, fut préféré par lui pour être tuteur de son fils, à Anne sa femme, parce qu'elle étoit étrangere & peu considérée, & au duc de Bourgogne, parce qu'il avoit trop de crédit en France, & qu'il avoit prétendu autrefois à la couronne.

1062. 63. 64. 65. 66.

Baudouin s'acquitta de son emploi de tuteur avec honneur; il défit les Gascons qui vouloient se soulever. Révolution en Angleterre (1066.) par la mort de saint Edouard, qui ne laissa point d'enfans, & qui nomma pour son successeur Guillaume le Bâtard, duc de Normandie, en reconnoissance des services que lui avoit rendus le duc Robert son pere.

1067. 68. 69. 70. 71. 72. 73. 74. &c.

Baudouin meurt, laissant le roi âgé de quinze ans. Ce prince fait la guerre en Flandres, où il est battu près de S. Omer par Robert, fils puîné de Baudouin, qui s'empara de la Flandres sur ses neveux, fils de son frere aîné, tué dans cette guerre.

Grégoire VII. dans le fameux *Dictatus* dont on le dit l'auteur, établit que le pape a le droit de déposer l'empereur, & de délier ses sujets du serment de fidélité. (*Conciles du Pere Hardouin, l'an* 1075.) Quelques historiens ont pré-

FEMMES.	ENFANS.	1108. MORT.	PRINCES contemporains.
Berthe, fille de Florent, comte de Hollande, que Philippe I. répudia. 1093	LOUIS VI. dit LE GROS. Henri, mort jeune. Charles. Constance, mariée à Hugues, comte de Troyes, puis à Bohémond I. prince d'Antioche. *Enfans naturels.* Philippe I. eut de *Bertrade de Montfort, femme du comte d'Anjou.* Philippe, comte de Mante, seigneur de Mehun. Fleuri. Cécile, mariée à Tancréde, neveu de Bohémond, puis à Pons de Toulouse, comte de Tripoli. Eustache, femme de Jean, comte d'Estampes, *dont le pere Anselme ne fait pas mention.*	PHILIPPE I. *meurt à Melun dans la cinquante-septiéme année de son âge, le 29. juillet* 1108. *Son corps fut porté à l'abbaye de S. Benoît sur Loire, où il avoit choisi sa sépulture.*	*Papes.* Nicolas II. 1061 Alexandre II. 1073 Grégoire VII. 1085 Victor III. 1087 Urbain II. 1099 Paschal II. 1117 *Empereurs d'Orient.* Constantin Ducas. 1067 Romain Diogene. 1071 Michel VII. déposé. 1078 Nicéphore déposé. 1080 Alexis Comnene. 1118 *Empereurs d'Occident.* Henri IV. 1106 Henri V. 1125 *Rois d'Espagne.* Ferdinand le Grand. 1065 Sanche II. 1073 Alphonse VI. 1109 *Rois d'Angleterre.* Saint Edouard. 1066 Eralde. 1066 Guillaume I. 1087 Guillaume le Roux. 1100 Henri I. 1135 *Rois d'Ecosse.* Malcolme III. 1084 Dunkan II. 1084 Edgard. 1095 Alexandre. 1114 *Rois de Dannemarc.* Suénon II. 1074 Hérold VII. 1085 S. Canut. 1086 Olaüs III. 1086 Eric II. 1104 Nicolas. 1135 *Rois de Suéde.* Stinkill. 1061 Ingo III. 1064 Haldstan. 1080 Philippe. 1110 *Rois de Pologne.* Boleslas II. 1079 Ladislas. 1102 Boleslas III. 1139

tendu que cet ouvrage lui avoit été faussement attribué; mais, quoi qu'il en soit, il est certain que les maximes de ce pape étoient les mêmes que celles du *Dictatus*, puisqu'il en a avancé de semblables dans sa lettre trente-cinquiéme à Roderic, évêque de Châlons, dans sa lettre à Heriman, &c. Ce qui est singulier, c'est que ce même Grégoire avoit commencé par demander la confirmation de l'empereur lors de son exaltation au Pontificat. L'histoire est bien partagée sur ce pape, Grégoire XIII. l'a canonisé.

Donation de Mathilde, comtesse de Toscane (1077.) de tous ses états au saint siége; ce qui fut appellé le patrimoine de saint Pierre. On crut alors que c'étoit moins le saint siége que le pape Grégoire VII. qui en étoit l'objet, d'autant plus qu'elle avoit vécu assez mal avec son premier mari Godefroi le bossu, duc de la basse Lorraine; mais l'attachement qu'elle porta depuis à ses successeurs Victor III. & Urbain II. dissipa de pareils soupçons. Elle ne traita pas mieux son second mari Welf, fils du duc de Baviere, qui la répudia sur le refus qu'elle fit d'habiter avec lui: on voit son mausolée dans l'église de saint Pierre de Rome.

Foulques, comte d'Anjou, fait donation (1079.) au roi, du Gâtinois, qui fut réuni à la couronne. Commencement de l'ordre des Chartreux (1086.) établis d'abord à la grande Chartreuse, qui est le chef d'ordre, ensuite à Gentilli, proche Paris, & puis transférés au château de Vauvert dans Paris: ils ont encore d'autres monasteres dans le royaume.

Guillaume le Conquérant meurt à Rouen le 9. septembre 1087. âgé de 61. ans, & est enterré à saint Etienne de Caen; c'étoit l'homme le plus fort de son tems. Ce

MINISTRES.

Sénéchaux.

Raoul, vivant en 1067

Frédéric, vivant en 1075

Robert, vivant en 1079

Gervais, vivant en 1086

Gui de Montlherri, 1108

Hugues de Montlherri, vivant en 1118

GUERRIERS.

Connétables.

Balderic, vivant en 1068

Gautier, vivant en 1069

Aleaume, vivant en 1074

Adam, vivant en 1079

Thibaud de Montmorenci, vivant en 1090

Walo. 1097

Matthieu, vivant en 1097

Gaston de Poissi, vivant en 1107

Hugues de Chaumont. 1138.

Chefs de la premiere Croisade.

Hugues le Grand, comte de Vermandois.

Robert, duc de Normandie.

Robert, comte de Flandres.

Raimond, comte de Toulouse.

Bohémond.

Godefroi de Bouillon, & ses freres Baudouin & Eustache.

Etienne, comte de Chartres.

Hugues, comte de S. Pol.

MAGISTRATS.

Chanceliers.

Gervais. 1084

Il sacra le roi en qualité d'archevêque de Reims, & prétendit que la dignité de chancelier de France étoit annexée à celle d'archevêque de Reims; ce qu'il obtint, dit-on, pour lui & pour son église: en effet il étoit le troisième archevêque depuis Hervée, qui avoit possédé la dignité de chancelier; mais depuis lui on ne voit point que cette dignité ait été attachée au siége de Reims.

Baudouin II. vivant en 1063

Pierre Loiseleves. 1082

Guillaume, vivant en 1074

Roger. 1095

Godefroi de Boulogne, vivant en 1092

Ursion, vivant en 1090

Hubert de Boulogne, vivant en 1092

Etienne de Senlis. 1140

SAVANS & Illustres.

Adam de Breme, vers 1075

Adelmanne. 1062

Béranger. 1088

Bertolde. 1100

S. Bruno. 1101

Drogon. 1098

Guitmond, vers 1080

Lambert, évêque d'Arras, vers 1077

Lanfranc. 1089

Gilbert Maminot, évêque de Lizieux; premier médecin de Guillaume le Conquérant.

Marianus Scotus 1086

Odon, évêque de Cambrai, vivoit en 1090. Il étoit de la secte des *Réalistes*.

Pierre de Damian. 1072.

Radulphe Ardent, vers 1100

Raimbert présidoit aux écoles du chapitre de l'Isle; fondé en 1055. il étoit de la secte des *Nominaux*. Il fallut un édit du roi Louis XI. pour mettre fin aux sectes ridicules des Nominaux & des Réalistes.

prince étoit soigneux de pourvoir de bons pasteurs les églises de ses états, & il protégeoit les lettres ; elles en avoient grand besoin dans un tems où les livres étoient si rares, que Grécie, comtesse d'Anjou, acheta un recueil d'homélies deux cens brebis, un muid de froment, un autre de seigle, un troisiéme de millet, & un certain nombre de peaux de martre. Les révoltes de ses sujets le rendirent cruel & avare. Ce même prince étoit grand justicier, *erat legum amator & emendator studiosissimus* (Ribold) : avant son regne, il n'étoit question en Angleterre ni de fiefs, ni d'hommages, simple ou lige, ni de vassal, ni de seigneur féodal ; mais depuis qu'il y eut établi les loix de Normandie, & qu'il eut fait faire le terrier général de l'Angleterre, ouvrage aussi exact qu'incroyable, les fiefs devinrent aussi communs en Angleterre, qu'ils l'étoient auparavant en France. (*Hist. litter. de la France.*) Il ordonna que les chartes & les loix d'Angleterre seroient écrites en françois ; c'étoit la langue que l'on parloit à sa cour, & celle dont il vouloit que les enfans se servissent dans les écoles : Godefroi de Bouillon ordonna depuis la même chose en Palestine quand il fut devenu roi, & nous avons en langue romance *les coutumes*, autrement dites *assises & bons usages du royaume de Jerusalem.*

Guillaume donna la Normandie à Robert son fils aîné ; l'Angleterre à Guillaume son second fils, & à Henri son troisiéme fils, cinq mille besans d'argent, & les biens de sa mere Mathilde. Par rapport à Mathilde, voici ce qu'en a dit Guillaume Malmesburi : *fœmina nostro tempore, prudentiæ speculum, pudoris culmen.* Elle broda en laine un monument que l'on voit dans l'église de Bayeux, de l'expédition de son mari en Angleterre ; la mort ne lui permit pas de l'achever.

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous PHILIPPE I.

1088. &c.

Commencement de la ſouveraineté de Portugal, dans la perſonne de Henri de Bourgogne, qu'Alphonſe VI. roi de Caſtille fait comte de Portugal, en lui donnant une de ſes filles en mariage.

1092. 93. 94. 95. 96. 97. 98. 99.

Philippe qui avoit répudié dès l'an 1091. ſous prétexte de parenté, ſa femme Berthe, dont il avoit eu pluſieurs enfans, épouſe Bertrade de Montfort, qu'il enleve à Foulques Rechin, comte d'Anjou, ſon mari, & eſt excommunié (1094.) par le pape Urbain II. Ce comte d'Anjou avoit répudié deux femmes ſucceſſivement, lorſqu'il épouſa Bertrade, & la ſeconde s'étoit même remariée. La mort de Berthe fait eſpérer au roi que le pape approuvera ſon mariage avec Bertrade; mais il eſt excommunié de nouveau (1095.) au concile de Clermont.

Cérémonie de la Roſe d'or, on n'en trouve aucune mention avant l'an 1049. Cette cérémonie ſubſiſte encore; le pape bénit le quatriéme dimanche de Carême appellé *Lætare*, une Roſe d'or pleine de muſc & de baume, dont il gratifie quelque prince ou princeſſe; on ignore l'objet de cette pratique qui ſe trouve conſervée dans les anciens rituels que le P. Mabillon nous a donnés dans ſon *Muſæum Italicum*.

Premiere croiſade réſolue au même concile de Clermont, ſous le pontificat d'Urbain II. (les évêques précédoient encore alors les cardinaux.) Ce fut dans ce concile que pour la premiere fois le nom de pape fut donné au chef de l'Egliſe, à l'excluſion des évêques qui le prenoient auparavant; & que Hugues, archevêque de Lyon, obtint du

pape la confirmation du droit de primatie en faveur de son église sur celle de Sens. Godefroi de Bouillon commande cette croisade ; il fut fait roi de Jérusalem l'an 1099. que cette premiere croisade finit, quoiqu'il n'eût voulu prendre que la simple qualité d'avoué ou de défenseur du saint sépulcre. Les héros de cette entreprise furent Hugues frere du roi, Robert duc de Normandie, Raimond comte de Toulouse, Bohémond, Baudouin, Godefroi de Bouillon, Etienne comte de Boulogne, pere du roi d'Angleterre de ce nom, &c. Bohémond, fils de Robert Guiscard, commençoit sa fortune, & il y gagna la principauté d'Antioche, ainsi que l'honneur d'épouser une fille de France. Hugues frere de Philippe I. devoit chercher à se signaler, & à s'éloigner d'un pays où il partageoit l'ignominie d'un roi, l'esclave de toutes ses passions, & moins avili encore aux yeux de son peuple par ses vices, que par sa foiblesse à s'en laisser punir. Mais pour Robert, duc de Normandie, chassé de l'Angleterre par son cadet Guillaume le Roux, avoit-il rien de plus pressé que de faire tous ses efforts pour se ressaisir d'un si bel héritage? Au lieu de cela il engagea encore à ce même Guillaume le duché de Normandie, qui lui restoit, pour les frais de son pélerinage. Il fit bien une autre faute, s'il est vrai ce que l'on dit, qu'il refusa la couronne de Jérusalem. Qu'alloit chercher en Palestine, à la tête de cent mille hommes, le vieux Raimond, comte de Toulouse, maître de presque tout le Languedoc, & d'une partie de la Provence? Il ne prévoyoit pas sans doute que l'exemple qu'il donnoit retourneroit contre lui-même, & que bientôt sa propre maison alloit être la victime d'une semblable croisade ; mais, à dire vrai, les uns & les autres suivoient l'impression générale qui donnoit alors le mouvement à toute l'Europe.

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous PHILIPPE I.

Cette croiſade fut l'ouvrage d'un pauvre hermite nommé Pierre, qui de retour de l'Aſie, & touché du malheur des chrétiens d'Orient, échauffa tous les eſprits & les porta à cette entrepriſe incroyable: Pierre mourut en 1115. & fut enterré à l'abbaye de Neufmouſtier au pays de Liége. (*Gallia Chriſtiana.*)

La couronne de Jéruſalem paſſa dans la ſuite, faute de mâles deſcendans de Godefroi, dans la maiſon d'Anjou, & depuis à Gui de Luſignan, qui après la funeſte journée de Tibériade, ne put la défendre contre le comte de Montferrat; Jean de Brienne y parvint à ſon tour: tout cela faiſoit des illuſtrations dans les maiſons, ſans grand profit. L'empereur Frédéric qui épouſa la fille de Jean de Brienne, en eut tous les droits qu'il dédaigna d'exercer; & Jéruſalem, dont la conquête ne fit plus d'envie depuis les malheurs du plus ſaint de nos rois, redevint ce qu'elle avoit été avant Godefroi, l'objet d'un ſaint pélerinage. Ce fut à l'occaſion de ces guerres que prirent naiſſance les ordres des freres Hoſpitaliers, des Templiers & des Teutoniques; les fondateurs de ces deux derniers ordres auroient eu peine dans la ſuite à reconnoître leurs ſucceſſeurs. Il n'y a eu que les Hoſpitaliers qui, conſervant l'eſprit de leur premiere inſtitution, ont toujours continué depuis à défendre la Religion contre les entrepriſes des Turcs.

Philippe (1096.) quitte Bertrade & eſt reconcilié à l'Egliſe; il la reprend (1097.)

Commencement de l'ordre de Cîteaux, tiré de l'ordre de ſaint Benoît, par quelques religieux de l'abbaye de Moleſme.

Ce fut vers ce regne que les familles commencerent à prendre des noms propres; les ſeigneurs & la nobleſſe les prirent ordinairement de leurs terres, & les autres, de

leurs fonctions, de leur caractere, ou de l'habitude de leur corps.

1100. I. 2.

Philippe est excommunié de nouveau au concile de Poitiers.

L'Angleterre & la Normandie sont réunies sous Henri I. après la mort de Guillaume le Roux son frere, âgé de 44. ans, qui s'étoit déja emparé de la Normandie, quoiqu'il n'y eût d'autre droit que le simple engagement que lui en avoit fait son frere Robert, partant pour la croisade. Robert de retour recouvra la Normandie par un accommodement avec Henri; mais les deux freres s'étant brouillés, Robert fut défait par Henri l'an 1106. à la bataille de Tinchebrai, & mourut son prisonnier; la Normandie fut réunie à la couronne d'Angleterre. Arpin vend à Philippe sa vicomté de la ville de Bourges, avec tout ce qui y étoit attaché, & dont une portion relevoit du comté de Sancerre. Nos rois, suivant l'ancienne coutume de France, ne devant faire hommage à personne, le faisoient rendre par un de leurs officiers en leur lieu, ou donnoient aux seigneurs une récompense suffisante & raisonnable. Ordonnance de Philippe le Bel, 1302.

1103. 4. 5. &c.

Louis le Gros déja associé à la royauté par son pere, réprime les séditions dans le royaume. Assemblée d'évêques convoquée à Baugenci par Richard, légat du saint siége; le roi s'y trouva avec Bertrade, & on ne put y convenir des conditions de l'absolution de ce prince. Le roi Philippe reçoit à Paris l'absolution de son excommunication, par Lambert, évêque d'Arras, député du pape, & promet, en présence de plusieurs prélats, de ne plus voir Bertrade; pro-

messe qu'il ne tint pas, car nous lisons dans un cartulaire de saint Nicolas d'Angers, qu'en 1106. le 6. des ides d'octobre, Bertrade fut à Angers avec Philippe, pour voir Rechin son premier mari; que Rechin les reçut magnifiquement, & que Bertrade les servit tous deux à table; apparemment que le comte d'Anjou étoit d'accord de ce second mariage, ou que peut-être le pape obligé de se refugier en France, accorda la dispense; aussi apprenons-nous de Suger, dans la vie de Louis le Gros, que Bertrade se flattoit de faire déclarer ses deux fils capables de succéder à la couronne au défaut d'héritiers légitimes, ce qui fait présumer qu'à la fin le pape approuva leur mariage. Bertrade eut un douaire sur les domaines de la couronne, & ce douaire fut la terre de Haute-Bruyere, dans le voisinage de Montfort & dans le diocèse de Chartres, où elle fonda un prieuré dans lequel elle mourut peu de tems après, s'étant faite Religieuse de Fontevrault entre les mains de Robert d'Arbrissel.

Vers ce tems les papes continuent de se soustraire à la dépendance de l'empereur. Suite de la querelle des investitures. Schisme dans l'Eglise, dont l'empereur Henri IV. fut la victime: le pape le fut aussi, car dans cette fameuse dispute où faute de s'entendre l'empereur & Grégoire VII. allerent chacun au-delà de leurs droits, le pape voulant entreprendre sur le temporel, & l'empereur sur le spirituel, il arriva que tour-à-tour l'empereur fut dépouillé de l'empire & Grégoire VII. du pontificat. On pourroit appliquer à ce sujet le mot de l'histoire grecque: Prenez garde, disoit-on un jour aux Athéniens, que le soin du ciel ne vous fasse perdre la terre, (c'est qu'ils se ruinoient à bâtir des temples.) On auroit dit alors aux papes: prenez garde que la passion d'acquérir la terre ne vous fasse perdre le ciel;

on vous diſputera la puiſſance ſpirituelle, ſi vous vous obſtinez à uſurper la temporelle. Les tems ont bien changé, les choſes ſont éclaircies, & chacun jouit en paix de ſes domaines & de ſes droits. Ce qui eſt encore à obſerver, c'eſt que l'empereur qui agiſſoit contre le pape au-delà de ſon pouvoir, ignoroit lui-même ſes véritables droits, ainſi qu'il paroît dans une lettre adreſſée à Grégoire par l'aſſemblée de Vormes, où il eſt dit » que ſuivant la tradition des » Peres, un ſouverain n'a que Dieu pour juge, & ne peut » être dépoſé pour aucun crime, ſi ce n'eſt *qu'il abandonne* » *la foi.* » Comme ſi des ſujets pouvoient être déliés du ſerment de fidélité, parce qu'un roi ſeroit ou deviendroit hérétique. Concile de Troyes (1107.) qui condamne le mariage des prêtres.

Philippe eſt le premier de nos rois qui, pour autoriſer ſes chartes & ſes lettres, les ait fait ſouſcrire par les grands officiers; les précepteurs des rois y ſignoient auſſi. A la dédicace du prieuré de S. Martin des champs, après le roi, Hugues ſon frere, Baudouin comte de Flandres, régent du royaume, & Baudouin de Mons ſon fils, on lit au mois de mai 1067. *Ingelramus pedagogus regis*, & dans une charte donnée à Melun la même année, en faveur de l'abbaye de Fleuri, on voit encore Ingelram appellé *Magiſter regis*, & Marcellin, maître de Hugues frere du roi: les confeſſeurs des rois obtinrent quelquefois le même honneur.

Commencement de l'ordre de Fontevrault, dont le chef eſt une femme.

Mort de l'empereur Henri IV. âge de cinquante-cinq ans. Il eſt auſſi difficile d'aſſigner les vertus & les vices de ce prince, que ceux du pontife qui cauſa tous ſes malheurs. Conrad, ſon fils aîné, ſe révolta contre lui, & ſe fit roi d'Italie, & ſon ſecond fils l'empoiſonna, & s'empara de l'empire ſous le nom de Henri V.

1108. *Avénément à la couronne.*

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES.

LOUIS VI. *dit* **LE GROS,** *parvient à la couronne l'an* 1108. *âgé d'environ* 30. *ans. La cérémonie de son sacre fut faite, de l'avis d'Yves de Chartres, à Orléans par l'archevêque de Sens, parce qu'il y avoit alors un schisme dans l'église de Reims, au sujet des deux prétendans à cet archevêché.*

Il avoit été associé à la couronne en 1099. du vivant de son pere.

1108. &c.

Le domaine qui appartenoit immédiatement au roi, se réduisoit alors au duché de France, qui comprenoit la ville de Paris, quelques autres villes, & environ une trentaine de seigneuries. Le reste étoit en propriété aux vassaux du roi, qui, à la vérité, en faisoient hommage, mais qui, à cela près, se conduisoient presque en maîtres dans leurs seigneuries, & y exerçoient une espece de souveraineté.

Les plus séditieux d'entr'eux étoient les comtes de Corbeil & de Mante, le seigneur du Puiset en Beauce, ceux de Couci, de Montfort, de Montlerri, de Rochefort, &c. dont les fiefs situés dans l'étendue du domaine royal, divisoient les forces du souverain, & se secouroient mutuellement. Le roi d'Angleterre, que la possession du duché de Normandie rendoit voisin du roi, ne manquoit pas d'appuyer les rebelles : de-là les petites guerres entre le roi & ses sujets, qui occuperent les dernieres années du regne de Philippe I. & les premieres du regne de Louis le Gros. Le seul château du Puiset coûta trois années de guerre à Louis le Gros.

Le malheur des tems peut justifier les croisades, dont les rois se servoient pour occuper au loin le courage de leurs vassaux.

1113. 14. 15.

Commencement des guerres entre la France

1137.

FEMMES.	ENFANS.	MORT.	PRINCES contemporains.
Adélaïde, fille de Humbert, comte de Maurienne & de Savoie, que Louis épousa l'an 1115. Elle se remaria après la mort de Louis, à Matthieu de Montmorenci, connétable de France, & mourut l'an 1154. C'est elle qui a fondé l'abbaïe de Montmartre. *Louis le Gros avoit épousé en 1104. Lucianne, fille de Gui le Rouge, comte de Rochefort. Ce mariage qui n'avoit pas été consommé, fut déclaré nul au concile de Troyes en 1107. pour cause de parenté.*	Philippe, associé au royaume, & mort avant son pere, d'une chute de cheval. 1131 LOUIS LE JEUNE. Henri, chanoine de l'église de Notre-Dame de Paris, puis moine de Clairvaux, ensuite évêque de Beauvais, & enfin archevêque de Reims. 1175 Hugues, mort jeune. Robert, tige de la maison de Dreux, dont le petit-fils Pierre, dit *Mauclerc*, fut comte de Bretagne, par Alix sa femme, héritiere de ce comté, d'où est venue Anne de Bretagne. *Robert eut aussi une petite-fille nommée Alix, qui épousa Renard III. seigneur de Choiseul, tige de la maison de Choiseul.* 1188 Philippe, archidiacre de l'église de Paris, en ayant été élu évêque, céda cette dignité par modestie à Pierre Lombard, nommé *le Maître des Sentences.* Pierre, qui épousa Isabelle, fille & héritiere de Renaud, seigneur de Courtenai. 1183 Constance, mariée à Eustache de Blois, couronné roi d'Angleterre en 1152. du vivant du roi Etienne son pere, & dont elle n'eut point d'enfans, puis à Raimond VI. comte de Toulouse, vivante encore en 1179	LOUIS LE GROS *meurt à Paris le premier août* 1137. *âgé d'environ soixante ans. Il est enterré à S. Denis.* Les dernieres paroles de Louis le Gros sont bien remarquables. *Souvenez-vous mon fils, & ayez toujours devant les yeux, que l'autorité royale n'est qu'une charge publique, dont vous rendrez un compte très-exact après votre mort.*	*Papes.* Pascal II. 1117 Gélase II. 1119 Calixte II. 1124 Honoré II. 1130 Innocent II. 1143 *Empereurs d'Orient.* Alexis Comnene. 1118 Jean Comnene. 1143 *Empereurs d'Occident.* Henri V. 1125 Lothaire II. 1138 *Rois d'Espagne.* Alphonse VI. 1109 Alphonse VII. 1137 Alphonse VIII. 1157 *Rois d'Angleterre.* Henri I. 1135 Etienne. 1154 *Rois d'Ecosse.* Alexandre I. dit le Fort. 1124 David I. 1143 *Rois de Dannemarc.* Nicolas. 1135 Eric III. 1138 *Rois de Suède.* Philippe. 1110 Ingo IV. 1129 Ragwald. 1140 *Roi de Pologne.* Boleslas III. 1139

& l'Angleterre, qui n'ont fini que sous le regne de Charles VII.

Louis le Gros s'apperçut trop tard de la faute qu'on avoit faite de laisser prendre un pied en France aux Anglois, en ne s'opposant point à Henri, déja roi d'Angleterre, dans la conquête qu'il fit de la Normandie sur Robert son frere ainé, à qui cette province devoit appartenir, conformément au testament de leur pere.

Henri refuse de remettre la forteresse de Gisors en sequestre, ou de la raser, comme on en étoit convenu, parce que cette place étoit sur la frontiere de France & de Normandie. Louis déclare la guerre à Henri, & cette guerre est remplie de combats continuels, dans lesquels les vassaux prenoient parti pour ou contre, suivant leurs intérêts; elle fut terminée en 1114. par un traité qui laissoit Gisors à l'Angleterre, sous la condition de l'hommage.

Saint Bernard fonde le Monastere de Clairvaux.

1116. 17. &c.

Louis le Gros voulant réparer enfin le tort que le défaut de politique de son pere avoit causé à la France, & lui devoit causer à l'avenir, prit sous sa protection Guillaume Cliton, dit *Courtecuisse*, fils de Robert, que Henri retenoit prisonnier depuis la bataille de Tinchebrai, & entreprit de le rétablir dans le duché de Normandie qui avoit appartenu à son pere; mais il n'étoit plus tems, Henri étoit devenu trop puissant, & Louis le Gros fut battu au combat de Brenneville qui se donna en 1119.

Henri augmente sa puissance, en mariant deux de ses filles, l'une appellée Mathilde, à Henri V. empereur, & l'autre Mahaud, sa fille naturelle, à Conan, fils du comte de Bretagne, & se fait rendre hommage de ce comté: il

MINISTRES	*GUERRIERS.*	*MAGISTRATS.*	*SAVANS & Illustres.*
Sénéchaux. Anseau de Garlande 1118 Guillaume de Garlande, qui rendit hommage de cette charge à Foulques, comte d'Anjou, depuis roi de Jérusalem. 1120 Etienne de Garlande. 1150 Raoul de Péronne, comte de Vermandois. 1152 — Suger. 1152 Etienne de Senlis, évêque de Paris. 1140 Algrin, qui est qualifié *Secrétaire du Roi.*	Hugues de Chaumont. 1138 — Thibaud, comte de Chartres. 1152 Thomas de Marle, seigneur de Couci. Hugues de Créci. 1112 Amaulri de Montfort. Hugues, seigneur du Puiset. Gui de Rochefort. 1112 Milon, vicomte de Troyes.	*Chanceliers.* Etienne de Senlis. 1140 Etienne de Garlande. 1150 Simon, vivant en 1130 Algrin, vivant en 1137	Anselme de Cantorbéri. 1109 Etienne d'Autun. 1138 Eudes de Cambrai. 1113 Guibert, abbé de Nogent. 1124 Guillaume de Champeaux. 1121 Hildebert, évêque du Mans. 1132 Léon d'Ostie, vers 1112 Marbode. 1123 S. Norbert. 1134 Robert d'Arbrissel. 1117 Roscelin. 1110 Rupert. 1135 Sigebert. 1113 Yves de Chartres. 1115

fondoit son droit sur ce que, du moment que la Normandie fut cédée aux Normands, la Bretagne qui, selon lui, en relevoit, devint feudataire des nouveaux ducs de Normandie. Leur petit-fils fut Conan IV. pere de Constance, qui étant veuve de Geoffroi d'Angleterre, comte d'Anjou, dont elle n'eut point d'enfans, eut de Gui, comte de Thouars, Alix femme de Pierre de Dreux, arriere petit-fils de Louis le Gros, par qui la Bretagne entra dans la maison de France pour n'en plus sortir.

Le besoin qu'a le roi de se concilier ses principaux vassaux, l'engage à rétablir le comte d'Anjou dans la charge de sénéchal. Cette charge étoit héréditaire dans la maison d'Anjou depuis le regne de Lothaire, mais l'affoiblissement de l'autorité royale faisoit que ces seigneurs dédaignoient de s'acquitter des fonctions de leur emploi, ou que la guerre qu'ils faisoient au roi les empêchoit. Les Garlandes, ministres & favoris de Louis le Gros, exerçoient en la place du comte d'Anjou. Ce comte craignit de laisser enfin éteindre son droit, il reprit ses fonctions, & consentit ensuite que Guillaume de Garlande demeurât dans l'exercice de cette charge en son absence, à condition qu'il la tiendroit en fief de lui, & qu'il lui en feroit l'hommage. Ce n'est pas la seule grande charge que les seigneurs, qui en étoient propriétaires, fiefferent à d'autres seigneurs de moindre rang qu'eux.

Lettre de Louis le Gros, qui accorde aux religieux de S. Maur des Fossés le droit d'ordonner le duel entre leurs serfs & des personnes franches.

1120. &c.

Saint Norbert fonde l'ordre des Prémontrés.

Paix entre Louis & Henri, qui renouvelle son hommage pour la Normandie.

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous LOUIS LE GROS.

Etrange malheur arrivé au roi d'Angleterre, par le naufrage de toute sa famille & de toute la fleur de la noblesse, qui périt à la vue du port de Barfleur, où elle venoit de s'embarquer pour retourner en Angleterre.

Cet événement réveille les intérêts de Guillaume Cliton, qui est soutenu par plusieurs seigneurs, tant Normands, que François, que Louis le Gros appuyoit secrettement. Henri a tout l'avantage de cette guerre, & souleve l'empereur contre le roi.

L'empereur Henri V. se prépare à entrer en Champagne, pour se venger d'un affront qu'il prétendoit y avoir reçû dans un concile tenu à Reims où il avoit été excommunié à l'occasion des investitures. Le roi rassemble tous ses vassaux; tout marcha jusqu'aux ecclésiastiques, & Suger, abbé de saint Denis, s'y trouva avec les *sujets* de cette abbaye; l'armée étoit de plus de deux cens mille hommes: l'empereur n'osâ pas se commettre contre de si grandes forces. Le roi auroit pu aisément marcher tout de suite contre le roi d'Angleterre, & reprendre la Normandie, mais les vassaux qui l'avoient suivi contre un prince étranger, l'auroient abandonné s'il eût fallu combattre le duc de Normandie, par l'intérêt qu'ils avoient de balancer ces deux puissances l'une par l'autre.

La querelle des investitures avoit fini en 1122. par l'accommodement fait entre Calixte II. & Henri V. où ce prince avoit perdu beaucoup de ses droits. Cet accommodement consistoit en ce que l'empereur consentît à ne plus donner l'investiture que *par le sceptre*, c'est-à-dire, que par la puissance royale, au lieu qu'auparavant il la donnoit par la crosse & par l'anneau.

Prétentions de l'archevêque de Vienne pour la primatie, fondées sur une bulle de Calixte II. de l'an 1120.

M

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous LOUIS LE GROS.

Le clergé de Rome est déclaré avoir seul le droit d'élire les papes, sans le consentement ni la confirmation de l'empereur.

1127. 28. 29.

Louis venge le parricide commis dans la personne de Charles le Bon, comte de Flandre, qui fut assassiné à Bruges dans l'église de saint Donatien où il entendoit la messe, & adjuge ce comté, vacant par le défaut d'enfans, à Guillaume Cliton neveu de Henri I. qui prenoit toujours la qualité de duc de Normandie. Charles le Bon étoit de la maison de Dannemarc, fils de saint Canut, & comte de Flandre par Adele sa mere, héritiere de Robert le Frison. Louis associe Philippe son fils aîné, & le fait couronner.

Thieri d'Alsace soutenu par Henri I. attaque Guillaume Cliton, & est battu; mais Guillaume ayant été blessé, & étant mort de ses blessures, la Flandre resta à Thieri, & Henri n'eut plus de concurrent pour la Normandie.

1130. 31. 32. 33. 34.

Nouveau schisme entre Innocent II. & Anaclet. Innocent II. est reconnu pour le pape légitime dans le concile d'Etampes, où l'on s'en rapporte à S. Bernard. Pendant ce schisme, Roger, prince Normand, fonda le royaume des deux Siciles; l'investiture lui en avoit été accordée par l'antipape Anaclet II. qu'il avoit reconnu, & elle lui fut donnée de nouveau par Innocent II. en 1139. Le jeune roi Philippe s'étant tué en tombant de cheval, Louis le Gros fit sacrer & couronner à Reims par le pape Innocent II. Louis le jeune son second fils (1131.) âgé d'environ dix ans.

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous LOUIS LE GROS.

1135. 36. 37.

Henri I. roi d'Angleterre, meurt âgé de 68. ans sans laisser d'enfans que Mathilde, veuve de Henri V. empereur, à qui il fit épouser Geoffroi Plantagenete, fils du comte d'Anjou, & qu'il déclara son héritiere. Les Anglois préférerent à Geoffroi, Etienne comte de Boulogne, neveu de Henri I. fils d'Adele sa sœur, ce qui causa de grands troubles en Angleterre ; cependant après la mort d'Etienne, Henri II. fils aîné du comte d'Anjou, fut roi d'Angleterre.

L'hommage lige commence à être connu dans la charte d'investiture que Louis le Gros donna à Foulques comte d'Anjou.

Louis le Gros meurt. Il est le premier de nos rois qui ait été prendre l'oriflamme à S. Denis : c'étoit la banniere de l'abbaye que les comtes du Vexin, qui en étoient les avoués, portoient à la guerre, & que Louis le Gros porta en cette qualité, lorsqu'il eut réuni le Vexin à la couronne : il a fondé l'abbaye de saint Victor. C'étoit un prince recommandable par son courage, par la douceur de ses mœurs, & par toutes les vertus qui font un bon roi, mais mauvais politique, & toujours trompé par Henri I. roi d'Angleterre.

Cependant ce fut ce prince qui commença à reprendre l'autorité dont les vassaux s'étoient emparés ; il en vint à bout, soit par l'établissement des communes, soit par l'affranchissement des serfs, soit en diminuant la trop grande autorité des justices seigneuriales : à la vérité ce fut moins l'ouvrage du roi que celui des quatre freres Garlande & de l'abbé Suger, ses principaux ministres. Par rapport à l'article de la justice, voici comme on parvint à s'en ressaisir, tant sous ce regne que sous les suivans.

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous LOUIS LE GROS.

On envoya d'abord dans les provinces, des commissaires; appellés autrefois *Missi Dominici*, & depuis *Juges des Exempts*; ils éclairoient de près la conduite des ducs & des comtes; ils recevoient les plaintes de ceux qui en avoient été maltraités, & dans le cas où ils ne jugeoient pas eux-mêmes, ils les renvoyoient aux grandes assises du roi, qui étoit le parlement, appellé dans les capitulaires de Charlemagne *Mallum Imperatoris*.

Ensuite nos rois créérent successivement quatre grands baillifs dans l'étendue de leurs domaines, lesquels par l'attribution des *Cas royaux*, devinrent seuls juges d'un grand nombre d'affaires, à l'exclusion des seigneurs particuliers: ces mêmes baillifs étant devenus trop puissans, on donna à leurs lieutenans le droit de juger en leur place. A cet exemple, le roi obligea les seigneurs de céder aussi l'exercice de leurs justices à leurs officiers. Enfin les appels de ces juges de seigneurs devant les juges royaux, acheverent de détruire le trop grand pouvoir des justices particulieres: *aussi*, dit Loyseau, *ce droit de ressort de justice est-il le plus fort lien qui soit pour maintenir la souveraineté*.



1137.
Avénément à la couronne.

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES.

LOUIS VII. *dit* LE JEUNE, *parvient à la couronne le premier août 1137. âgé de dix-huit ans. On le surnomma le Jeune, pour le distinguer de son pere, avec lequel il regna quelques années, & qui fut surnommé le vieux depuis le couronnement de son fils.*

La Roche-Flavin donne une autre cause au surnom de JEUNE, & dit qu'il lui fut donné pour avoir rendu la Guyenne à Eléonore.

1137. 38. 39.

A Mesure que l'autorité des rois de la troisiéme race s'affermissoit, ils crurent devoir prendre moins de précautions : ainsi Louis le Jeune ne se fit pas sacrer de nouveau comme avoit fait son pere ; & après lui, Philippe Auguste ne crut pas même devoir faire couronner son fils de son vivant.

Louis le Jeune, prince courageux, mais peut-être indiscret dans sa dévotion, pensa perdre son état ; son mariage avec Eléonore, fille & heritiere de Guillaume duc d'Aquitaine, l'avoit rendu très-puissant, cependant tous les seigneurs particuliers dont Louis le Gros avoit réprimé l'orgueil, commencerent à remuer, y étant excités par Thibaud comte de Champagne. Le roi se donne de nouveaux embarras, en voulant s'emparer injustement, aux droits d'Eléonore, du comté de Toulouse, dont le comte avoit acquis la propriété : cette guerre fut sans succès.

Le code Théodosien fait par l'ordre de Théodose le Jeune, publié vers l'an 435. & que les Romains avoient établi en France, s'y perdit sur la fin de la seconde race. Le code que Justinien avoit publié en 529. & que nous n'avions jamais connu, fut retrouvé dans la Pouille vers l'an 1137. & apporté en France, où il est devenu notre droit écrit. (Les PP. Bénédictins, dans leur *histoire littéraire de la France*, prétendent qu'il faut avancer cette époque au moins d'un

1180.

FEMMES.	ENFANS.	MORT.	PRINCES contemporains.
Eléonore, que Louis répudia. Elle épousa ensuite Henri comte d'Anjou, devenu depuis roi d'Angleterre. 1160	Marie épousa Henri I. comte de Champagne. 1198 Alix, mariée à Thibaud, comte de Blois, vivante en 1183	LOUIS LE JEUNE *meurt à Paris le 18. septembre 1180. âgé d'environ soixante ans, d'une paralysie qu'il gagna à un pélerinage qu'il fit au tombeau de S. Thomas de Cantorbéri, pour obtenir la guérison de son fils Philippe. Il trouva son fils guéri à son retour, & tomba malade de la maladie dont il mourut. Il est enterré dans l'abbaye de Barbeaux, près Melun.*	*Papes.* Innocent II. 1143 Célestin II. 1144 Luce II. 1145 Eugène III. 1153 Anastase IV. 1155 Adrien IV. 1159 Alexandre III. 1181 *Empereurs d'Orient.* Jean Comnene. 1143 Emanuel Comnene. 1180 *Empereurs d'Occident.* Lothaire II. 1138 Conrad III. chef de la maison impériale de Suabe. 1152 Frédéric I. dit *Barberousse.* 1190 *Rois d'Espagne.* Sanche III. 1158 Ferdinand II. 1175 Alphonse IX. 1214 *Roi de Portugal.* Alphonse I. proclamé roi de Portugal en 1139. mort en 1185. Il étoit fils de Henri de Bourgogne, petit fils de Robert de France, qu'Alphonse VI. fit comte de Portugal. *Rois d'Angleterre.* Etienne. 1154 Henri II. 1189 *Rois d'Ecosse.* David I. 1143 Malcolme IV. 1155 Guillaume. 1214 *Rois de Dannemarc.* Eric III. 1138 Eric IV. 1147 Suénon & Canut. 1155 Valdemar I. 1182
Constance, fille d'Alphonse VIII. roi de Castille. 1160	Marguerite, mariée en premieres nôces à Henri le Jeune, au *Courtmantel*, fils de Henri II. roi d'Angleterre, & en secondes nôces à Bela III. roi de Hongrie. 1197 Alix, morte jeune.		
Alix, fille de Thibaud, comte de Champagne. 1206	PHILIPPE AUGUSTE. Alix, accordée à Richard roi d'Angleterre, puis mariée à Guillaume, comte de Ponthieu. 1195 Agnès, femme du jeune Alexis Comnene, fils d'Emanuel, empereur de Constantinople. Elle épousa en secondes nôces Andronic, meurtrier de son mari qu'il détrôna; & en troisiémes nôces un seigneur d'Andrinople.		

siécle.) Cujas a restitué depuis le code Théodosien, mais on ne s'en sert aujourd'hui que pour le consulter.

1140. 41.

La doctrine d'Abelard est condamnée au concile de Sens. Abélard l'avoit déja été lui-même au concile de Soissons tenu en 1121. il en appella au pape qui le condamna pareillement; & comme il alloit à Rome pour y poursuivre son appel, Pierre le Vénérable le retint à Cluni: il mourut deux ans après en 1142. après avoir édifié ce monastere par son humilité & par sa rétractation. Eloïse, dont on connoît les malheurs, lui survécut vingt-deux ans; & ne mourut qu'en 1163. Le corps d'Abélard fut porté au Paraclet, dont Eloïse étoit abbesse.

Commencement des Guelfes & des Gibelins, deux factions qui ont long-tems partagé l'Italie. La premiere étoit attachée au parti des papes, la seconde à celui des empereurs.

1142. 43. 44.

Différends du roi avec la cour de Rome, excités par Thibaud comte de Champagne. Innocent II. avoit obligation au roi, puisque ce fut dans le concile tenu à Etampes, que ce pontife fut préféré à son concurrent Anaclet II. Cela ne l'empêcha pas de mettre le domaine du roi en interdit, à l'occasion de l'archevêché de Bourges, où Innocent II. vouloit soutenir celui qu'il avoit fait élire par le chapitre, quoique le roi, suivant le droit qu'il en avoit, se fût opposé à cette élection. Le comte de Champagne, toujours prêt à remuer, se joignit au pape; le roi en reçut une nouvelle offense dans la personne du comte de Vermandois, son parent, que Thibaud avoit fait excommunier sous le prétexte

			PRINCES contemporains.
			Rois de Suède.
			Ragwald. 1140
			Suetcher. 1160
			Eric IX. 1162
			Charles VII. 1168
			Canut. 1192
			Rois de Pologne.
			Boleslas III. 1139
			Ladislas II. 1146
			Boleslas IV. 1173
			Micislas, déposé & rétabli. 1202
			Casimir II. 1194

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous LOUIS LE JEUNE.

que le comte de Vermandois avoit fait divorce avec sa femme, sœur ou fille de Thibaud.

Louis le Jeune, pour se venger de Thibaud, met la ville de Vitri en Pertois à feu & à sang. (1143.)

1145. 46. 47.

Saint Bernard lui conseille, pour expier ce crime, de faire une croisade en personne : l'abbé Suger s'y oppose fortement, & tâche de persuader au roi d'y envoyer seulement des troupes, mais les conseils de saint Bernard étoient reçus comme des ordres du Ciel ; il avoit été donné à cet homme extraordinaire de dominer les esprits : on le voyoit d'un moment à l'autre passer du fond de son désert au milieu des cours, jamais déplacé, sans titre, sans caractere, jouissant de cette considération personnelle qui est au-dessus de l'autorité ; simple moine de Clairvaux, plus puissant que l'abbé Suger premier ministre de France, & conservant sous le pape Eugêne III. qui avoit été son disciple, un ascendant qui les honoroit également l'un & l'autre : cependant saint Bernard n'étoit pas un aussi grand politique qu'il étoit un saint homme & un bel esprit. Ses sermons sont des chefs-d'œuvres de sentiment & de force ; feu M. Henri de Valois, cet homme illustre du siécle passé, les préféroit à tous ceux des anciens, tant Grecs que Latins ; aussi a-t-on dit de lui, que ç'avoit été le dernier pere de l'Eglise : on trouve dans la préface d'une édition de ses œuvres, une dissertation assez curieuse sur la question de savoir si ses sermons ont été prononcés en François ou en Latin : ce qui prouveroit qu'il les prononçoit en François, c'est que des religieux sans lettres assistoient à ses conférences, & que le Latin n'étoit plus alors entendu du vulgaire, & puis ses sermons se trouvent en vieux françois dans la bibliothéque des PP.

MINISTRES	*GUERRIERS.*	*MAGISTRATS.*	*SAVANS & Illustres.*
Sénéchaux.	*Connétables.*	*Chanceliers.*	Abélard. 1142
Etienne de Garlande. 1150	Hugues de Chaumont. 1138	Noel, vivant en 1 40	S. Bernard. 1153
Raoul, comte de Vermandois, seigneur de Péronne. 1152	Mathieu de Montmorenci. 1160	Cadurc. 1198	Arnaud de Bresse. 1155
Thibaud I. comte de Blois. 1191	Simon de Néaufle, vivant en 1150	Barthelemi, vivant en 1147	Eloïse. 1163
—	Raoul, comte de Clermont. 1191	Simon, vivant en 1152	Gilbert de la Porée. 1154
L'abbé Suger. 1152		Alderic.	Goscelin. 1152
		Hugues de Chamfleuri. 1175	Gratien. 1151
		Hugues de Puiseaux. 1185	Hugues de S. Victor. 1140
			Othon de Freisingen, frere utérin de Conrad III. 1158
			Pierre Notaire, *vacante cancellaria*, vivant en 1177
			Pierre Lombard. 1164
			Pierre le Vénérable, abbé de Cluni. 1157
			Richard de S. Victor. 1173

Feuillans de la rue S. Honoré à Paris, dans un manuscrit qui approche bien du tems de S. Bernard. Il mourut dans sa soixante-troisiéme année.

L'occasion de cette seconde croisade étoit la prise d'Edesse par Noradin, qui menaçoit de reprendre toutes les conquêtes faites par les Chrétiens. Le roi part (1147.) avec Eléonore sa femme, & y méne quatre-vingt mille hommes. Conrad, duc de Suabe, qui avoit été élu empereur, y méne aussi une nombreuse armée. L'abbé Suger est fait régent du royaume de France, avec Raoul comte de Vermandois, beau-frere du roi, parce qu'il avoit épousé la sœur d'Eléonore.

Le peuple de Rome prétend que le pouvoir des papes ne s'étend pas au-delà des choses spirituelles, & fait revivre la dignité de sénateur; ce qui affoiblit pour un tems l'autorité des papes.

1148.

L'empereur avoit été défait l'année précédente par la trahison des Grecs. Le roi est aussi défait par les Sarazins. On assiége Damas, & on est obligé de lever le siége par la trahison des chrétiens de Syrie. C'est ainsi du moins qu'en ont parlé la plupart des historiens; mais à juger de cette seconde croisade par la premiere, & à s'en rapporter à la princesse Anne Comnene, fille de l'empereur de Constantinople, qui a écrit l'histoire de ces tems malheureux, son pere Alexis ne fit que ce que tout prince sage auroit fait à sa place: son pays étoit inondé par plus de sept cens mille Latins, qui exigeoient des vivres comme on exige des contributions, & qui, au défaut du possible, dévastoient son pays: sa capitale même tentoit l'avarice des chefs des Croisés, qui trouvoient plus d'utilité & moins de peine à cette invasion, qu'à la conquête d'une province pauvre & éloignée, dont

la religion étoit l'unique objet, & qui devenoit pour eux un motif moins intéressant à mesure qu'ils s'en approchoient : Alexis conjura ces orages à force de patience & de sagesse, & trouva le moyen de congédier enfin des hôtes si dangereux. Le soldat transplanté sous un nouveau ciel, & ne refusant rien à son intempérance, périt de maladie, & de-là l'imputation que l'on fit à l'empereur Alexis & aux Grecs, d'avoir empoisonné les puits & les fontaines. Nous avons encore une lettre d'Etienne comte de Boulogne à la comtesse son épouse, où ce prince se loue de la bonne réception d'Alexis, dont il a reçu, dit-il, des présens beaucoup plus magnifiques que ceux que lui fit Guillaume le Conquérant lorsqu'il épousa sa fille. Ne se pourroit-il pas faire que le même esprit de prévention eût fait soupçonner ses successeurs de s'être entendus avec les Sarazins pour faire périr les troupes conduites par l'empereur Conrad & par Louis le Jeune?

Concile de Reims tenu par Eugêne III. en l'absence du roi. Si le grand concours des prélats rendoit un concile œcuménique, celui-là l'auroit été, car on y en comptoit onze cens, parmi lesquels étoient les primats d'Espagne & d'Angleterre, ayant le pape à leur tête : mais Eugêne III. lui-même, dans sa lettre à l'évêque de Ravennes, ne le qualifie que d'assemblée de toutes les Gaules Cisalpines, ce qui prouve qu'il y avoit peu de prélats Italiens, & ce qui fut apparemment une des raisons qui empêcherent que le concile ne fût œcuménique. Ce fut dans ce concile qu'un certain fou nommé Éon, abusé lui-même par ces mots ; *per eum qui venturus est*, fut condamné à être enfermé. On ne croiroit pas qu'une telle extravagance eût trouvé des sectateurs ; ce concile contient dix-sept canons, appellés communément les canons d'Eugêne III. & dont la plûpart

sont inférés dans le Droit. On peut remarquer entr'autres canons le sixiéme, qui défend aux avoués des églises, de rien prendre sur elles ni par eux, ni par leurs inférieurs, au-delà de leurs anciens droits, sous peine d'être privés, après leur mort, de la sépulture ecclésiastique : le septiéme défend aux évêques, diacres, sous-diacres, moines & religieuses de se marier ; le douziéme défend les joûtes, tournois, &c. (qui étoient nés en France, & qui avoient été imités dans toute l'Europe,) sous peine, pour ceux qui y perdront la vie, d'être privés de la sépulture ecclésiastique, &c. Ce fut aussi dans ce concile que fut jugée l'affaire de Gilbert de la Porée, évêque de Poitiers, sur certaine question métaphysique au sujet de la Trinité. Ce qui est principalement à remarquer, c'est que ce concile étant séparé, le pape forma une congrégation sur cette affaire, dans laquelle les cardinaux prétendirent que les évêques de France n'étoient pas en droit de juger des dogmes, & que ce droit étoit réservé au pape seul, assisté des cardinaux. En effet, la profession de foi des évêques de France ne fut pas insérée dans les actes du concile qui se conservent dans la bibliothéque du Vatican, mais les évêques de France ne manquerent pas de l'insérer dans les copies qu'ils tirerent pour eux de ce même concile. Saint Bernard y joue un grand rôle. (*Pontificat d'Eugène III. par Dom Delannes, page 161.*)

1149.

Robert, comte de Dreux, étant revenu de Jérusalem avant le roi son frére, cherche à exciter des troubles, en rejettant les mauvais succès de la croisade sur la malhabileté de Louis VII. dans la vue d'insinuer l'incapacité de ce prince pour les affaires, de s'emparer du gouvernement,

& peut-être de la couronne ; Suger assemble les Etats Généraux ; Eugêne III. de retour à Rome, servit bien le roi par ses lettres aux ecclésiastiques de son royaume, & tout fut tranquille.

Le roi en revenant en France est pris sur mer par des Grecs, & délivré par Grégoire, le général de Roger roi de Sicile. Il est étonnant que ce prince ne fût pas encore dégoûté des croisades, cependant il en méditoit une nouvelle, mais lorsqu'il en fit l'ouverture au parlement de Noël, il trouva les esprits si refroidis & si rebutés qu'il y renonça.

Il y a apparence que l'usage des armoiries qui ne devroient appartenir qu'à la noblesse, a commencé pendant les croisades, pour distinguer les personnes, qui étant toutes couvertes de fer, n'étoient guéres reconnoissables sans une marque extérieure : c'étoit par les cottes d'armes que les chevaliers se distinguoient, & les différentes fourures de ces cottes d'armes que nos François mettoient sur leurs cuirasses, formerent les différentes couleurs, qui de-là passerent dans leurs armes, & qu'il est aisé d'y reconnoître, telles que l'hermine, le vair, le sable, le sinople, &c. A ces couleurs on ajouta quelques ornemens pris encore de l'habillement, comme la *face* de la jarretiere, la *pale* de l'épieu, le *sautoir* de l'étrier, la *macle* des mailles qui formoient le haubert, &c. (*Du Cange.*)

L'Espagne avoit eu sa croisade ainsi que l'Asie, & l'on vit à peu près dans le même tems une flotte nombreuse montée par des Allemans, des Anglois & des Flamans, entrer dans la riviere de Lisbonne, pour aider au nouveau roi de Portugal à s'emparer de cette ville, qui étoit occupée par des Sarazins, & dont ensuite il fit sa capitale, au lieu de Conimbre qui l'avoit été jusqu'alors.

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS LE JEUNE.

1150. 51. 52. &c.

Louis le Jeune répudie Eléonore, à cause du commerce qu'il la soupçonnoit d'avoir eu en Syrie avec le prince d'Antioche, son oncle paternel, & encore avec un jeune Turc, nommé Saladin; il se sert du prétexte de parenté pour faire rompre son mariage, & lui rend la Guyenne & le Poitou. L'abbé Suger s'étoit opposé encore à une action si préjudiciable à l'état, & elle ne fut consommée qu'après sa mort, arrivée en 1152.

Cet homme étoit bien différent de saint Bernard; si l'Eglise ne l'a point écrit dans son martyrologe, l'histoire l'a consacré dans ses fastes; Suger, de simple moine de saint Denis, en étoit devenu abbé par ses grands talens. Saint Bernard lui avoit reproché la vie toute séculiere qu'il avoit menée, ses habits somptueux & sa nombreuse suite, qui en effet ne convenoit guéres à son état: Suger s'étant converti, réforma aussi son monastere. Cette maison, dit saint Bernard, servoit aux affaires de la cour & aux armées des rois: le cloître étoit souvent environné de gens de guerre, & retentissoit de plaidoiries & de querelles; les femmes y avoient quelquefois entrée; mais on n'en doit pas être surpris: les moines, comme plus instruits, avoient alors grande part aux affaires; leurs maisons étoient autant l'école de la jeunesse que l'habitation des moines, & Louis le Gros avoit été élevé à saint Denis: ce fut là que Suger en fut connu, & ce qui donna occasion à ce prince, devenu roi, de l'employer dans la suite aux plus grandes affaires; il mourut dans sa soixante-dixiéme année: c'étoit un homme d'une médiocre figure & d'une basse naissance: on pourroit lui appliquer ce mot de Tibere sur Curtius Rufus, il est beau d'être né de soi-même, *Curtius Rufus mihi videtur ex se*

natus (Tacite.) Sa patrie est assez ignorée; les uns ont dit qu'il étoit natif de saint Denis, les autres de saint Omer. C'est lui qui a bâti l'église de saint Denis telle qu'on la voit aujourd'hui, à l'exception du portail & des deux tours qui l'accompagnent, monumens vénérables de l'ancienne église bâtie par Pepin & par Charlemagne; & ce qui honore du moins autant sa mémoire, c'est qu'on croit avec beaucoup de vraisemblance, que le projet de la compilation des grandes chroniques connues sous le nom de chroniques de saint Denis, fut son ouvrage. (*Mém. de l'Acad. des belles lettres, t. XV. p.* 591.)

Eléonore se remaria, comme Suger l'avoit prévu, six semaines après avoir été répudiée, à Henri comte d'Anjou & duc de Normandie, déclaré successeur du roi d'Angleterre, & qui par ce mariage se trouva dans la suite, sous le nom de Henri II. roi d'Angleterre, duc de Normandie & d'Aquitaine, comte d'Anjou, de Poitou, Touraine & Maine.

Decret de Gratien, que l'on n'est jamais parvenu à purger de toutes les fautes dont il est rempli; c'est un recueil de canons: les fausses décrétales dont Isidore avoit fait la compilation, qui commencent à S. Clément & finissent au pape Syrice, (mort en 398.) d'où Denis le Petit, auteur judicieux, commence seulement les siennes, y sont rapportées comme un ouvrage autentique.

L'empereur Conrad III. meurt empoisonné, dit-on, par Roger, roi de Sicile; il désigna Frédéric son neveu pour héritier de l'Empire, quoi qu'il laissât un fils nommé aussi Frédéric, mais qu'il crut trop jeune pour pouvoir porter un si grand fardeau.

1154. 55.

Louis épouse Constance, fille d'Alphonse roi de Castille;

à Orléans, où elle fut sacrée par l'archevêque de Sens. Il va en Pélerinage à saint Jacques.

Etienne, roi d'Angleterre, meurt après avoir adopté Henri, qui devint roi d'Angleterre. Cette adoption dut coûter beaucoup à Etienne, puisqu'il laissoit un fils nommé Guillaume, qui fut comte de Boulogne : il avoit eu un aîné qui avoit nom Eustache, qu'il avoit associé à la couronne en 1152. mais qui étoit mort avant l'adoption, & qui n'auroit pas souffert aussi patiemment que fit Guillaume, de se voir dépouiller par Henri.

1156. 57. 58. 59. 60.

Guerre entre la France & l'Angleterre, au sujet du comté de Toulouse, sur lequel le roi d'Angleterre prétendoit exercer les droits d'Eléonore sa femme, dont l'ayeul Guillaume VIII. avoit aliéné ce comté : Henri II. fut obligé de lever le siége de cette ville. Tréve entre les deux rois. La tréve se renouvella plus d'une fois ; & cette partie méridionale de la France fut le théâtre continuel des guerres particulieres que se faisoient entr'eux les princes & les seigneurs qui s'en disputoient toutes les parties, tels que les comtes de Toulouse, de Provence, de Barcelonne, de Montpellier, de Carcassonne, de Besiers, de Narbonne, d'Alais, &c. tous vassaux de la couronne, mais dont nos rois, trop foibles alors, n'étoient pas en état de réprimer la licence.

Alexandre III. attribue aux cardinaux le droit exclusif d'élire le pape. Le marquisat d'Autriche est érigé en duché (*1156.*) par Frédéric Barberousse, en faveur de Henri surnommé Iasamergott, marquis d'Autriche.

1161. 62. 63. 64. 65. 66.

Lettres patentes, par lesquelles Louis donne le revenu de l'église de Paris, le siége vacant, aux religieuses d'Hieres ; (preuve du droit de régale.)

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS LE JEUNE.

Fameux différend entre Thomas Beket, archevêque de Cantorbéri, & le roi Henri II. sur les immunités ecclésiastiques. Mathilde, mere de Henri, l'avoit détourné autant qu'elle l'avoit pu de donner cette place à Becket, & Becket lui-même s'en étoit défendu, en faisant connoître au roi son inflexibilité sur les droits de l'Eglise.

1167. 68.

Geoffroi, fils de Henri II. roi d'Angleterre, épouse Constance, fille de Conan comte de Bretagne, qui lui apporte ce comté. Henri se saisit de tout le pays au nom de son fils. Restriction des duels, qui n'auront plus lieu pour une dette qui n'excédera pas cinq sols.

1169. 70.

Paix conclue à Montmirail entre Louis & Henri. Henri fait épouser à son fils Henri Marguerite fille de Louis.

Thomas, archevêque de Cantorbéri, à son retour de France, où il avoit demeuré pendant sept ans, est assassiné dans son église : peut-être avoit-il porté un peu loin les prérogatives ecclésiastiques contre les droits de la royauté.

1171. 72. 73. 74. 75. 76. 77. 78.

Nouvelle guerre avec l'Angleterre, terminée par la promesse de mariage de Richard, second fils de Henri, avec Alix seconde fille de Louis le Jeune.

Fin du schisme (1177.) qui avoit commencé en 1159. à l'occasion des deux papes Alexandre III. & Victor IV. anti-pape. Victor eut pour successeurs dans son obédience Pascal III. & Calixte II. & enfin Alexandre III. est reconnu pour le véritable pape. Il en étoit bien digne ; ce fut lui qui, au nom du concile troisiéme de Latran, déclara que tous les Chrétiens devoient être exempts de la servitude. L'empereur Frédéric, qui avoit entretenu le schisme, se vit contraint à la paix, par la perte de la bataille navale de Lignano, que

N ij

gagnerent les Venitiens. Le pape pour en consacrer la mémoire donna son anneau au doge, en lui disant de le jetter dans la mer qu'il lui donnoit pour épouse ; origine de la cérémonie où les doges épousent la mer,

1179. 80.

Louis va, par dévotion, visiter le tombeau de saint Thomas de Cantorberi en Angleterre, dont la châsse fut brisée par Henri VIII. roi d'Angleterre ; à son retour il fait sacrer & couronner son fils à Reims, & attribue la prérogative du sacre, jusques-là indécise, à ce siége, à cause que le cardinal de Sabine son beau-frere en étoit archevêque : les pairs prirent séance à cette cérémonie : Henri roi d'Angleterre y assista comme duc de Normandie, & Philippe comte de Flandre, y porta l'épée royale comme pair de France : c'est la premiere fois que les comtes de Flandre ayent pris ce titre.

Alphonse II. comte de Barcelonne par son pere, & roi d'Arragon par sa mere, fait déclarer dans le concile de Tarragone (1180.) *que les actes qui se dattoient en Catalogne de l'année du regne des rois de France, ne se datteroient plus que de l'Ere chrétienne.* (Ferreras.)

Concile de Latran, qui sert d'époque à la Jurisprudence sur la matiere des dixmes inféodées. Ces dixmes, quoiqu'ecclésiastiques, étoient entre les mains des Laïcs ; on voulut remédier à cet abus, la possession en resta à tous ceux qui en jouissoient avant le concile, mais celles qui y sont postérieures sont supprimées ; ensorte cependant que quand il y a une possession de cent ans, & que l'on ne peut pas prouver qu'elles ayent été inféodées depuis, elles sont censées antérieures au concile : c'est le dernier état.

On apperçoit dans ce siécle les premieres traces des représentations du théâtre ; un moine nommé Geoffroi, qui fut

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous LOUIS LE JEUNE.

depuis abbé de saint Albin en Angleterre, chargé de l'éducation de la jeunesse, leur faisoit représenter avec appareil des espéces de tragédies de piété. Le sujet de la premiere piéce dramatique furent les miracles de sainte Catherine; ce qui est bien antérieur à nos représentations des mysteres, qui n'ont commencé qu'en 1398. sur un théâtre que l'on dressa à Paris à l'hôtel de la Trinité.

Le douziéme siécle est bien remarquable par l'utilité des écoles qui se formerent dans les cathédrales & dans les monasteres: ce n'est pas que l'on puisse faire cas des ouvrages qui s'y composérent, tels que les chroniques, les légendes, les traités scholastiques, les poésies, &c. mais parce que ce sont ces écoles qui ont sauvé presque tous les ouvrages des anciens. Les moines copioient les livres, c'étoit leur fonction journaliere, & sans eux peut-être toutes les richesses de l'antiquité seroient perdues pour nous. Ces écoles servoient aussi à l'instruction de la jeunesse qui y étoit élevée; mais bientôt les colléges prirent la place des écoles; Robert, comte de Dreux, frere du roi, en fonda un sous l'invocation de saint Thomas de Cantorbéri, & c'est ce qu'on nomme aujourd'hui saint Thomas du Louvre: il y eut aussi un college des Anglois & un collége des Danois: Paris étoit devenu le centre des lettres, on y accouroit de toutes les parties de l'Europe, & le nombre des étudians y égaloit celui des citoyens; aussi ce corps fut-il souvent redoutable dans les émeutes civiles. Le quartier que l'on nomma depuis celui de l'université, devint le plus fréquenté; & les professeurs le choifirent parce que l'air y étoit plus pur; enfin il fallut bientôt aggrandir la ville, qui ne pouvoit plus suffire à ses habitans.

1180. *Avénement à la couronne.*

EVENEMENS REMARQUABLES.

PHILIPPE II. *dit* AUGUSTE, *parvient à la couronne l'an* 1180. *agé de quinze ans. Il avoit été sacré & couronné à Reims du vivant de son pere. Hugues, abbé de saint Germain des Prez, Hervé, abbé de saint Victor, & Eudes, abbé de sainte Geneviéve, furent ses parains, & Constance, sœur de Louis VII. femme du comte de Toulouse, & deux veuves de Paris, furent ses maraines. Robert Clement, seigneur du Mez, fut son gouverneur.*

1180. 81. 82. 83. 84. 85.

C'EST un des rois de France qui a fait le plus de conquêtes. Il reprima les violences & les brigandages exercés par les Grands dans son royaume ; il chassa les Juifs, & déclara ses sujets quittes envers eux; action injuste, contraire au droit naturel, & par conséquent à la religion : un grand pape (saint Grégoire le Grand) en jugeoit ainsi. Tout zélé qu'il étoit pour la conversion des Juifs, il ne pouvoit souffrir qu'on leur fit des injustices ; il fit payer aux Juifs de Palerme la valeur des synagogues qui leur avoient été enlevées ; aussi les Juifs ont-ils célébré dans leurs annales la modération & l'équité de ce saint pontife.

La mere du roi veut empêcher que son fils n'épouse la fille de Baudouin, comte de Hainaut, par la crainte que ce mariage n'augmentât encore l'autorité du comte de Flandre son oncle, tuteur du jeune roi, au préjudice du comte de Champagne son frere, par qui elle avoit compté de gouverner. Elle se retire en Champagne, & engage le roi d'Angleterre à se joindre à son frere, & à prendre les armes contre la France. Philippe Auguste, sans s'étonner de ce soulevement, commence par punir le comte de Sancerre, un des chefs de la révolte, célébre son mariage, force Henri II. roi d'Angleterre, à lui demander la paix, & entretient la division entre les enfans de ce roi. Henri, fils du roi d'Angleterre, meurt avec un grand regret de

FEMMES.	*ENFANS.*	1223. *MORT.*	*PRINCES contemporains.*
Isabelle, fille de Baudouin, comte de Hainaut. 1190 Ingerburge, ou Isamburge, fille de Valdemar, & sœur de Canut, rois de Dannemarc. Philippe la répudia, & Innocent III. força ce prince à la reprendre. 1236 Agnès de Meranie, fille du duc de Dalmatie, que Philippe répudia : elle en mourut de douleur en 1201 Il falloit que la répudiation fût alors une chose bien commune, puisque nous voyons dans le contrat de mariage de Pierre, roi d'Arragon, de l'an 1204. une clause qui étonneroit bien au-	LOUIS VIII. Philippe comte de Boulogne. Marie, femme de Philippe, comte de Namur, puis de Henri I. duc de Brabant. *Ces enfans furent légitimés par le Pape, quoiqu'il eût déclaré ce mariage nul, & que le roi eût repris Ingerburge sa seconde femme.* *Cette légitimation*, dit Rigord, *déplut à plusieurs, par l'autorité que prit le pape en cette matiere. Le pape se fondoit sur ce que ces enfans étoient nés dans la bonne foi du mariage, avant que celui d'Ingerburge eût été réhabilité; & cela paroit juste. mais ce qui*	PHILIPPE AUGUSTE *meurt à Mantes le 14. juillet 1223. âgé de cinquante-neuf ans; il en avoit regné 43. Il est enterré à saint Denis.* *Annales Victoriani (ad annum 1223.) hoc anno obiit Philippus, rex Francorum, ab aliquibus Augustus cognominatus hujusce nominis secundus, vir fortunatissimus, qui regnum Francorum ferè duplo ampliavit, hic in omnibus actibus felix, ecclesiarum & religiosarum personarum amator & fautor, & specialiter ecclesiarum sancti Dionisii & sancti Victoris Parisiensis.*	*Papes.* Luce III. 1185 Urbain III. 1187 Grégoire VIII. 1187 Clément III. 1191 Celestin III. 1198 Innocent III. 1216 Honoré III. 1227 *Empereurs d'Orient.* Alexis Comnene II. 1183 Andronic I. 1185 Isaac l'Ange. 1204 Alexis III. 1204 Alexis IV. 1204 Murtzulphe. 1204 *Empire des Latins.* Baudouin. 1205 Henri. 1216 Pierre de Courtenai. 1220 Robert de Courtenai. 1229 *Empereurs d'Occident.* Frédéric I. 1190 Henri VI. 1198 Philippe. 1208 Othon IV. 1218 Frédéric II. [illegible] *Rois d'Espagne.* Alphonse IX. 1214 Henri I. 1217 Ferdinand III. 1252 *Rois de Portugal.* Alphonse I. 1185 Sanche I. 1212 Alphonse II. 1223 *Rois d'Angleterre.* Henri II. 1189 Richard I. 1199 Jean Sans-terre. 1216 Henri III. 1273 *Rois d'Ecosse.* Guillaume. 1214 Alexandre II. 1249

tout ce qu'il avoit entrepris contre son pere. Réunion du Vermandois, malgré les fortes oppositions de Philippe comte de Flandre, par la mort d'Elisabeth de Vermandois sa femme, decédée sans enfans : ce comté étoit entré dans la maison de France par Hugues de France, troisiéme fils de Henri I. qui en avoit épousé l'héritiere.

Maurice de Sulli avoit commencé de rebâtir l'église de Notre-Dame : le maitre autel fut achevé en 1182. Vers le même tems on vit s'élever les églises de Cluni, de saint Remi de Reims, de sainte Geneviéve, &c. Avec l'architecture se réveillerent la peinture, la sculpture, l'orfévrerie, &c. Tel est le sort des arts, ils marchent tous ensemble ; on les voit ensevelis dans un tems, & tout-à-coup ils reparoissent à la fois. Philippe Auguste fut le premier qui fit paver les rues de Paris, & qui le fit clore de murs.

Etrange révolution arrivée dans l'empire, dans la personne de Henri, dit le Lion, duc de Saxe, de Baviere, de Westphalie, &c. & gendre de Henri II. roi d'Angleterre, dont les états s'étendoient depuis le Golphe Adriatique jusqu'à la mer Baltique : ce malheureux prince fut dépouillé de toutes ses possessions par l'empereur Frédéric, & de tant de grandeurs il ne resta à sa maison que le duché de Brunswic, qu'elle possede encore aujourd'hui.

Richard, deuxiéme fils de Henri II. étoit en guerre de son côté avec le comte de Toulouse, pour des prétentions que le duché d'Aquitaine donnoit sur ce comté. Philippe défendit son vassal, & eut tout le profit de cette guerre qui finit à la mort du prince Henri ; alors Richard devenu l'aîné & changeant d'intérêts, se joignit à Philippe.

1186. 87. 88.

Philippe fait la guerre à Henri II. pour ravoir les villes

FEMMES.	ENFANS.		PRINCES contemporains.
jourd'hui ; ce prince y promet solemnellement de ne jamais répudier Marie de Montpellier, &, qui plus est, de n'en épouser jamais aucune autre pendant sa vie.	*peut surprendre, c'est que le seigneur de Montpellier voulant s'autoriser d'un pareil exemple, on lui répondit qu'il y avoit grande différence d'un roi de France à lui.* *Philippe Auguste eut d'une personne inconnue, Pierre Charlot, qui fut fait évêque de Noyon en 1240. & mourut en 1249. dans le voyage d'Outre-mer, où il accompagna S. Louis. Pierre Charlot avoit eu pour précepteur Guillaume le Breton, qui lui dédia un Poëme, intitulé la* Carlotide, *qu'on ne connoît que par la mention qu'en fait Guillaume, à la fin de la dédicace de la Philippide adressée à Louis VIII.*		*Rois de Dannemarc.* Valdemar I. 1182 Canut VI. 1202 Valdemar II. 1241 *Rois de Suéde.* Canut. 1192 Suetcher. 1211 Eric X. 1218 Jean I. 1223 *Rois de Pologne.* Casimir II. 1194 Lesque. 1226

du Vexin, qui avoient été données en dot à sa sœur Marguerite en épousant Henri, & qui lui devoient revenir après sa mort; (elle n'eut point d'enfans.) Richard, devenu l'aîné par la mort de Henri, se joint à Philippe, sur ce que Henri II. avoit refusé de l'associer à la couronne, comme il avoit associé son frere aîné, & de lui donner en mariage Alix, sœur de Philippe, dont on croit que Henri étoit amoureux; ce qui est à remarquer, c'est que la Dixme dite *Saladine*, dont nous parlerons à l'année suivante, & qui n'avoit été accordée par le pape à l'Angleterre, ainsi qu'à la France, que pour une nouvelle croisade, fut employée dans cette guerre entre les deux nations.

Saladin reprend Jérusalem, quatre-vingt neuf ans après que les François avoient commencé à y regner. Elle avoit été gouvernée par neuf rois, tous François d'origine; cette conquête faite sous le pape Urbain II. fut perdue sous Urbain III. l'empire Romain commencé sous Auguste, finit sous Augustule, de même que l'empire de Constantinople commença & finit par un Constantin, & celui des Visigots par un Alaric, &c. on aime à faire ces remarques qui ne prouvent rien. On ne peut assez exalter les marques d'humanité que donna Saladin dans cette journée, qu'il regarda comme la plus glorieuse de sa vie, & l'Europe étonnée admira dans un Musulman des vertus inconnues aux Chrétiens de ce siécle; il mourut en 1193.

L'empereur Frederic I. marie son fils (Henri VI.) à Constance, tante & héritiere de Guillaume, roi de Sicile.

1189. 90.

Philippe & Richard prennent la ville du Mans. Henri II. fait la paix & meurt, âgé de 57. ans; Richard, dit *Cœur de Lion*, lui succéde. Henri II. le repremier roi d'Angleterre

MINISTRES.

Sénéchaux.

Thibaud I. comte de Blois. 1191

La charge de sénéchal fut éteinte dans sa personne.

Guillaume de Blois, dit le cardinal de Champagne. 1202

Robert Clément. 1181

Gilles Clément. 1282

Frere Guérin, évêque de Senlis, depuis Chancelier. 1230

Il jetta les fondemens de l'église de l'abbaye de la Victoire, près Senlis, que le roi avoit fait vœu de fonder, s'il étoit vainqueur à Bouvines.

GUERRIERS.

Connétables.

Raoul, comte de Clermont. 1191

Dreux de Mello. 1218

Mathieu II. de Montmorenci, qui éleva cette dignité au-dessus de tous les offices militaires. 1230

Maréchaux de France.

Albéric Clément, qui commença à élever cette dignité, & à la rendre militaire. 1191

Nevelon d'Arras, vivant en 1217

Henri Clément. 1214

Jean Clément, vivant encore en 1260

Simon de Montfort. 1218

MAGISTRATS.

Chanceliers.

Hugues de Puiseaux. 1185

Hugues de Bethisi, vivant en 1186

Guérin, évêque de Senlis, chevalier de l'ordre de S. Jean de Jérusalem. 1230

SAVANS & Illustres.

Arnulphe. 1183

Guy d'Atie, G. D. S. vivant en 1201

Averroès. 1206

Pierre de Corbeil. 1222

S. Dominique. 1221.

Etienne de Tournai. 1203

Eudes de Sulli. 1208

Foulques, curé de Nulli. 1202

Jean Gersen, *auteur de l'Imitation de J. C.* faussement attribuée à Jean Gerson par la ressemblance de nom, & avant lui à Thomas à Kempis.

Godefroi de Viterbe. 1186

Guillaume le Breton, vivant en 1223

Guillaume de Tyr, vers 1180

Hélinand. 1212

Jean de Salisbéri. 1182

Joachim, mort vers 1214

Maurice de Sulli. 1196

Pierre le Mangeur. 1098

Pierre de Blois. 1200

Villehardouin, vers 1212

de la race des Plantagenets, est celui des rois d'Angleterre qui a le plus étendu sa domination : mais les malheurs de sa vie égalerent sa fortune ; Eléonore sa femme réunissoit tous les genres de passions ; son premier mari l'avoit trouvée infidelle, & le second la trouva jalouse & ambitieuse. Les enfans de Henri enorgueillis de sa fortune, voulurent la partager de son vivant, & sa querelle trop connue avec l'archevêque de Cantorberi, souleva contre lui tout le clergé. Outre le royaume d'Angleterre auquel il joignit l'Irlande, il possédoit en France la Guyenne, le Poitou, la Xaintonge, l'Auvergne, le Limousin, le Périgord, l'Angoumois, l'Anjou, le Maine, la Touraine & la Normandie, à quoi il ajouta encore la Bretagne, par le mariage d'un de ses fils avec l'héritiere de ce duché. Il écrivit son testament en langue romance, ce qui prouve bien que c'étoit la langue vulgaire, & que le Latin étoit redevenu une langue savante.

Lusignan, roi de Jérusalem, ayant été défait à la journée de Tibériade en 1187. la perte de Jérusalem fut la suite de cette déroute, & détermina les princes de l'Europe à repasser en Asie : l'empereur Frédéric leur en donna l'exemple, & y mena cent cinquante mille hommes : ce malheureux prince périt en passant le Cydnus, (c'est le même fleuve où Alexandre pensa perdre la vie en s'y baignant.) Son fils Conrad, duc de Franconie, qui prit sa place, mourut bientôt après. Philippe & Richard s'embarquent aussi pour la troisiéme croisade, & tournent vers la Sicile. On distingua les croisés par des couleurs différentes. On donna une croix rouge aux François, une blanche aux Anglois, & une verte aux Flamans, car les Flamans formoient une nation à part, commandée par Philippe comte de Flandre.

Philippe fait son testament, dans lequel, entr'autres pré-

cautions pour le bien de son état, après avoir nommé la reine sa mere à la régence, & lui avoir associé le cardinal de Champagne son oncle, il pourvoit à la Régale, en cas de vacance de bénéfices. Il avoit dès l'année 1188. imposé une dixme tant sur le clergé que sur tous ceux qui ne prendroient point la croix, qui fut appellée *Dixme Saladine*, à cause que la croisade en étoit l'objet. De tous les ordres religieux les seuls exceptés furent les Chartreux, les Bernardins & Fontevrauld; le roi étoit arrivé en Sicile avant Richard, ils étoient déja brouillés quand ils se séparerent: le sujet de leur querelle fut que le roi prit parti pour les Messinois contre les entreprises de Richard, & que Richard rompit les engagemens de mariage qu'il avoit pris avec Alix sœur du roi, qui lui étoit déja suspecte, pour épouser Bérangere fille du roi de Navarre, princesse d'une grande beauté qu'Eléonore amena au roi son fils.

Richard reste en Sicile, & n'arrive en Syrie que six mois après le roi. Richard, chemin faisant, prend l'isle de Chipre sur Isaac Comnene, dont il céde la souveraineté à Gui de Lusignan; la postérité de Lusignan la posséda jusqu'en 1458. Jacques, bâtard de Jean III. dernier possesseur, épousa Catherine Cornaro, Vénitienne, qui mit les Vénitiens en possession de cette isle, mais Selim II. la leur enleva en 1571. Charles, duc de Savoie, y avoit pour le moins autant de droit que les Vénitiens par la donation que lui en fit Charlotte, fille légitime du même Jean III. qui avoit épousé l'oncle de Charles; cependant ce ne fut qu'en 1633. que Victor Amédée s'avisa le premier de prendre le titre de roi de Chipre.

1191.

La ville d'Acre prise par les François: la prise de cette

ville n'étoit utile qu'autant qu'elle mettoit les croisés en état d'aller faire le siége de Jérusalem, mais la division qui se mit parmi eux en empêcha.

Conrad, marquis de Montferrat, jouoit un principal rôle dans l'armée des Chrétiens d'Orient. L'abattement des troupes, après la défaite de Tibériade, n'avoit rien diminué de son courage; & regardant Gui de Lusignan comme déchu de la royauté, surtout depuis la mort de sa femme qui lui avoit apporté ce titre, il s'étoit fait déclarer roi de Jérusalem : le roi de France avoit pris son parti, & Richard par conséquent celui de Lusignan; le duc ou marquis d'Autriche, resté seul à la tête des troupes Allemandes, s'étoit joint à Philippe Auguste, sur quelque insulte qu'il prétendoit avoir reçue de Richard : toutes ces divisions firent perdre de vue l'objet principal de la croisade, & détruisirent le fruit qu'on en devoit tirer. Le roi attaqué d'une maladie qui lui fit tomber les cheveux & les ongles, fut forcé l'an d'après de quitter la Syrie. Richard demeuré seul, y fit des prodiges de valeur, mais ils ne furent utiles qu'à sa gloire; & la prise d'Acre, autrement dite Ptolemaïs, dont le siége fut de trois ans, borna les conquêtes des croisés dans la Palestine : d'ailleurs les Chrétiens resterent dans un aussi mauvais état qu'avant l'arrivée des deux rois : Conrad, marquis de Montferrat, leur seule espérance, venoit d'être assassiné; le comte de Champagne, qui épousa la veuve, fut élu roi de Jérusalem à sa place, comme si ce royaume eût encore existé, & Lusignan alla regner dans l'isle de Chipre.

On commence à parler dans cette guerre de la dignité de maréchal de France; il ne commandoit pas encore les armées.

EVENEMENS REMARQUABLES sous PHILIPPE AUGUSTE.

1192.

Le roi de retour d'Afie, s'empare, pendant l'abfence de Richard, d'une partie de la Normandie.

Réunion de l'Artois, que le roi avoit eu par fon mariage avec Ifabelle, fille de Baudouin, comte de Flandre & de Hainaut.

1193. 94. 95. 96. 97. 98. 99.

Brouillerie avec la cour de Rome, au fujet de la répudiation d'Ingerburge. Richard revenant d'Afie, avoit fait naufrage dans la mer Adriatique ; pour retourner en Angleterre, il prit le chemin de l'Allemagne, où il efpéroit n'être pas reconnu, mais fon malheur le livra à Léopold, marquis d'Autriche. Ce prince n'avoit pas oublié l'affront que lui avoit fait Richard au fiége d'Acre, en lui arrachant l'étendard qu'il avoit arboré fur le haut d'une tour, pour y planter le fien. Il vendit Richard à l'empereur Henri VI. qui le retint prifonnier pendant quinze mois. Richard ne furvécut à fa prifon que cinq ou fix ans, & ce tems ne fut employé qu'en petites guerres entre Philippe Augufte & lui, dont les fuccès furent différens. Une feule rencontre mérite d'être remarquée, ce fut celle de Freteval, entre Châteaudun & Vendôme, où l'arrière-garde du roi fut défaite, & où toutes fes archives furent enlevées ; étrange coutume de nos rois de porter alors à la guerre les titres les plus précieux de leur couronne ! cet abus fut réformé, & c'eft l'époque du tréfor des chartes qui fut d'abord établi dans la tour du Louvre, ou au temple, & depuis par faint Louis en la Sainte Chapelle de Paris. Le frere Guerin, évêque de Senlis, eut l'honneur de cet établiffement ; tous les originaux y furent confacrés pour n'en jamais fortir, & quand

on en délivroit des copies, on avoit soin de les inscrire dans des regîstres qui furent les premiers modèles des cartulaires de toutes les abbayes, dont aucun n'est guéres plus ancien que ces regîtres : ainsi le trésor des chartes est composé des titres originaux & des regîstres où ils sont transcrits, mais malgré la loi que l'on s'étoit faite de ne laisser jamais sortir de titres de ce trésor, on comprend qu'il falloit bien les confier à ceux qui furent chargés d'en faire les extraits, c'est ce qui fit qu'il y en eut plusieurs d'égarés, & que l'on recouvre tous les jours dans les bibliotheques où ils étoient restés ; l'office de trésorier-garde des chartes & papiers de la couronne a été depuis par édit réuni à celui de procureur général du roi. Richard vint se faire tuer en 1199. devant Chalus, petit château près de Limoges, où il avoit marché pour s'emparer de je ne sais quel trésor qu'on lui avoit dit qui y étoit caché.

Commencement de l'ordre de la rédemption des captifs, fondé en 1198. par le B. Jean de Matha.

1200. 1. 2.

Jean, dit *Sans-terre*, frere de Richard, lui avoit succédé au préjudice de son neveu Artus, fils de Geoffroi de Bretagne son frere aîné, prétendant qu'en Angleterre la représentation n'avoit pas lieu, & se fondant encore plus sur le droit qu'il attribuoit à la nation, de pouvoir choisir dans la maison régnante le prince qu'elle vouloit se donner pour roi. Artus prend les armes, il est secouru par Philippe, mais Jean Sans-terre le défait dans le Poitou, & le fait mourir. Ce prince, après avoir répudié Hadwise, fille du comte de Glocester, épouse Isabelle d'Angoulême, qu'il enléve au comte de la Marche son mari. Isabelle devenue veuve, se remaria au comte de la Marche.

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES *sous* PHILIPPE AUGUSTE.

Jean *Sans-terre* fut ainsi nommé, dit du Chesne, d'autant que du vivant du roi Henri II. son pere, il n'avoit aucun appanage, parce qu'il étoit encore mineur, suivant la loi des fiefs, qui vouloit que même les nobles ne possédassent point de fiefs qu'ils ne pussent les desservir, & qu'ils n'eussent vingt-un ans, qui étoit l'âge de la majorité féodale; (comme celui des roturiers étoit de quatorze ans, parce qu'alors ils pouvoient faire quelque négoce.) Philippe le Hardi, tige de la seconde maison de Bourgogne, fut aussi surnommé Sans-terre avant que le roi Jean l'eût appanagé du comté de Touraine & du duché de Bourgogne; de même que Philippe, comte de Bresse, devenu duc de Savoie en *1496.* par la mort de son petit neveu le duc Charles-Jean-Amé, parce qu'il avoit été jusqu'à l'âge de vingt-deux ans sans avoir eu d'appanage. Cependant il faut remarquer que, suivant les établissemens de saint Louis, lorsqu'un gentilhomme marioit son fils, ou qu'il le faisoit chevalier, il devoit, suivant la coutume, lui donner le tiers de la terre.

Jean est cité devant la cour des pairs de France, pour y être jugé sur le meurtre d'Artus; il ne comparoît pas; il est déclaré rébelle pour n'avoir pas comparu; en conséquence ses terres sont confisquées, & il fut condamné à mort comme coupable du meurtre de son neveu, commis dans le ressort du royaume de France. Philippe s'empare de la Normandie & la réunit à la couronne, environ trois cens ans après qu'elle en avoit été détachée; il en fit autant de la Touraine, de l'Anjou, du Maine, &c. ensorte qu'il ne resta plus rien en France au roi Jean que la Guyenne.

1204. 5.

Quatriéme croisade. Boniface de Montferrat, chef de l'entreprise, à la place du comte de Champagne mort en

O

1201. Baudouin comte de Flandres, Eudes duc de Bourgogne, &c. y étoient allés, avec la permission du roi, dès l'an 1102. L'objet des croisés étoit toujours la délivrance de la Terre sainte; mais comme en effet ils ne cherchoient que des avantures, la premiere occasion qui se présenta sur leur route leur fit oublier la Terre sainte: il est vrai que cette occasion produisit une révolution bien singulière, puisque ces croisés fonderent, chemin faisant, un nouvel empire; ce fut celui des *Latins*: ce fait est raconté dans une lettre fort curieuse de l'empereur Baudouin à l'archevêque de Cologne: cette lettre se trouve dans plusieurs historiens; en voici l'extrait. » Comme les croisés étoient à Venise, » Alexis Comnene, fils d'Isaac l'Ange, empereur de Constantinople, vint implorer leur secours contre le tyran » Alexis son oncle, qui avoit fait crever les yeux à l'empe» reur, & avoit usurpé l'empire. Il leur avoit promis de » payer pour eux aux Vénitiens, les vaisseaux qu'ils em» prunteroient d'eux pour passer en Asie, de les aider de » toutes ses forces à l'expédition de la Terre sainte, & de » soumettre l'église Grecque à l'obéissance du pape. Les » François persuadés par ces promesses, font voile vers Cons» tantinople, accompagnés de troupes Vénitiennes & de » leur duc d'Andolo, qui voulut avoir part à cette expé» dition: ils attaquerent la ville & l'emporterent en six » jours. Isaac remis sur le trône, mourut peu de jours après; » son fils Alexis lui succéda, & manqua aux promesses » qu'il avoit faites aux François, qui se retirerent très» mal satisfaits de lui.

» Comme les François avoient commis beaucoup de dé» sordres à la prise de Constantinople, les Grecs avoient » conçu une grande haine contre Alexis qui les avoit ame» nés: aussi-tôt qu'on les vit hors de Constantinople, le

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous PHILIPPE AUGUSTE.

» peuple se souleva contre lui. Alexis Ducas, surnommé
» Murtzulphe à cause qu'il avoit les sourcils extrêmement
» élevés, homme de néant que le jeune Alexis avoit élevé
» à de grandes dignités, se mit à la tête des rebelles, le
» prit, le fit mourir, & se fit déclarer empereur : cet usur-
» pateur, pour complaire au peuple de Constantinople,
» déclara la guerre aux François qui étoient encore dans
» la Gréce. L'armée Françoise assiégea une seconde fois
» Constantinople, & malgré la résistance des Grecs qui fut
» grande, la prit d'assaut. Murtzulphe tâchant de s'enfuir
» par mer, fut pris & puni du dernier supplice, comme
» il le méritoit.

« Les François étant ainsi maîtres de Constantinople,
» élurent le second dimanche d'après Pâques l'an 1204.
» pour empereur des Grecs, Baudouin, comte de Flandres;
» & laissant l'expédition de la Terre sainte, s'appliquerent
» à maintenir dans l'obéissance l'empire qu'ils venoient de
» conquérir. « C'est ce qui s'appelle l'*empire des Latins*;
cet empire ne dura que cinquante-huit ans. Les Grecs se
révolterent, chasserent les François, & élurent pour em-
pereur Michel Paléologue : il ne faut pas omettre que tant
que dura l'empire des Latins, il y avoit eu divers princes
Grecs qui avoient prétendu au titre d'empereur, tels que
les Lascaris, les Vataces, &c. ce fut aussi dans tout le
cours des croisades que Venise, devenue commerçante &
guerrière, accrut beaucoup sa puissance. Ce nouvel empi-
re des Latins dura environ deux cens ans, jusqu'à la prise
de Constantinople par Mahomet II.

Il restoit encore des princes de la maison impériale des
Comnenes, qui ne perdirent point courage lors de la des-
truction de leur empire : un d'eux qui portoit aussi le nom
d'Alexis, se réfugia avec quelques vaisseaux vers la Colchi-

de, & là, entre la mer & le mont Caucase, forma un petit état, auquel on donna le titre magnifique d'empire de Trébisonde : ce nouvel établissement subsista aussi jusqu'à l'invasion des Turcs, qui mirent fin à l'empire d'Orient en 1453.

1206. 7. 8. 9. &c.

Ordonnance en faveur des Juifs. Troubles causés par les Albigeois ; on se croise contr'eux, & on leur fait une guerre cruelle : Innocent III. fut l'ame de cette guerre ; Dominique en fut l'apôtre, le comte de Toulouse la victime, & Simon, comte de Montfort, le chef. Les Albigeois étoient un reste de la secte des Manichéens, qu'un hérétique appellé Henri avoit fait revivre vers l'an 1147. & que l'on appella de son nom *Henriciens*, jusqu'à ce que dans un concile tenu à Lombez en Albigeois, ils furent appellés *Albigeois*. Je dois avertir qu'il y a eu diverses opinions, tant sur l'origine du nom d'Albigeois, que sur l'imputation du Manichéisme. L'empereur Henri VI. mort dès 1198. avoit laissé son fils Frédéric âgé seulement de neuf mois, après l'avoir fait couronner empereur, sous la tutelle de son frere Philippe. Le bas âge de cet enfant fit mépriser son élection, & Philippe travaillant pour lui-même, se fit élire à Erfort ; mais Othon, duc de Saxe, soutenu par le pape, s'étant aussi fait élire empereur, ils s'accommoderent enfin, & Othon convint de laisser gouverner Philippe, dont il épousa la fille, à condition de régner après lui, sans qu'il fût fait mention de Frédéric, qui ne reprit l'empire qu'après les malheurs que Philippe Auguste fit éprouver à Othon. Ce fut, suivant plusieurs écrivains, lors de la mort de Philippe en 1208. qu'à la Diete tenue à Francfort, le nombre des électeurs fut fixé à sept ; l'époque de

cette fixation, ſuivant d'autres, eſt moins ancienne ; mais ce qu'il eſt bon de ſavoir à ce ſujet, c'eſt que le droit de ſuffrage pour l'élection des empereurs eſt attaché aujourd'hui aux grandes charges de l'Empire, telles que celles de grand-maître, de grand-échanſon, &c. aſſiſes ſur de grands fiefs, auxquels on a donné le nom de fiefs auliques ; au lieu qu'auparavant, c'eſt-à-dire pendant l'interregne de 1270. & depuis, les princes n'aſſiſtoient pas aux Diettes de l'Empire en vertu de leur *office*, mais par le droit de leurs terres.

Victoire mémorable remportée ſur les Maures (le 12. juillet 1212.) par Alphonſe IX. roi de Caſtille, Pierre roi d'Arragon, & Sanche roi de Navarre, aux Naves de Toloſe : on prétend qu'il reſta deux cens mille infidéles ſur la place.

Troubles en Angleterre, au ſujet de l'élection d'un archevêque de Cantorbéri ; le pape mit le royaume en interdit. Jean, au lieu de s'appuyer des forces de ſon clergé contre les entrepriſes d'Innocent III. confiſqua tous les biens de l'égliſe, & acheva de ſoulever ſes ſujets : il fit plus, il rechercha, dit-on, le Miramolin d'Afrique, dont il offrit de ſe rendre vaſſal, & d'embraſſer la religion, mais ce barbare le mépriſa. (*S. Romuald.*) Rapin-Thoiras ne dit rien de ce fait. Le pape paſſa de l'interdit à l'excommunication, délia les ſujets du ſerment de fidélité, & donna la couronne d'Angleterre au roi de France. Jean qui ſe vit abandonné par toute la nation, prit le parti de ſe ſoumettre au pape, & rendit ſon royaume feudataire & tributaire du S. Siége.

Le légat, content de la ſoumiſſion du roi Jean, voulut détourner Philippe Auguſte de profiter du don du pape ; mais Philippe qui avoit fait tous les préparatifs néceſſaires

pour cette grande entreprise, fit sortir de la Seine sa flotte forte de dix-sept cens voiles; chose prodigieuse pour ce tems-là, si elle est vraie, d'autant qu'il n'étoit plus question de marine en France depuis la troisiéme race. Avant de débarquer en Angleterre, Philippe veut réduire le comte de Flandres, qui seul de tous ses vassaux s'étoit opposé à cette guerre; en effet il s'empare de la Flandre; mais pendant ce tems-là une flotte de cinq cens voiles, partie d'Angleterre & jointe à celle du comte de Flandres, surprit la flotte Françoise & la détruisit.

Cet effort de marine a droit de nous surprendre aujourd'hui, à moins que l'on ne l'explique avec l'auteur de l'*essai sur la marine des anciens*, en disant » que plus la marine étoit brute & grossiére, plus on entassoit vaisseaux » sur vaisseaux, tous apparemment mal construits & mal » équipés: on croyoit par le nombre réparer & leur foiblesse & leurs défauts; au contraire, plus la marine s'est » accrue & perfectionnée, plus les flottes ont souffert de diminution, sans doute, parce que les vaisseaux ont eux-mêmes augmenté de force & de grandeur. «

Concile de Paris (1210.) où les ouvrages de métaphysique d'Aristote sont condamnés au feu, dans la crainte que les subtilités de ce philosophe, en aiguisant les esprits trop foibles alors, ne les égarassent sur les matières de la religion.

1214.

Philippe se vengea bien de l'affront qu'il avoit reçu du comte de Flandres, par le gain de la bataille de Bouvines, où, avec une armée de cinquante mille hommes, il défit, non sans un grand risque de sa vie, l'armée de l'empereur Othon & de ses alliés, forte de plus de cent cinquante mille;

EVENEMENS REMARQUABLES sous PHILIPPE AUGUSTE

le comte de Flandres & le comte de Boulogne y sont faits prisonniers : c'étoit le chevalier Guérin nommé à l'évêché de Senlis, qui commandoit l'armée du roi sous ses ordres, *non mie pour combattre, mais pour admonester les barons & les autres chevaliers à l'honneur de Dieu, du roi & du royaume, & à la défense de leur propre seigneur.* Mathieu II. baron de Montmorenci, eut grande part à cette victoire ; il fut fait connétable quatre ans après, & ajouta par ordre du roi douze alerions à ses armes, pour avoir enlevé douze aigles impériales. Louis, fils aîné de Philippe, défait en même tems le roi d'Angleterre en Poitou : ce fut dans cette campagne que l'on vit pour la premiere fois le maréchal de France commander l'armée ; c'étoit Henri Clément. Deux choses remarquables à ce sujet : 1°. il y eut dans cette famille des Cléments quatre maréchaux de France de suite ; 2°. Jean Clément, fils de Henri, fut fait maréchal de France à la mort de son pere, quoiqu'en bas âge, comme si cette dignité eût été alors héréditaire ; aussi le roi Louis VIII. prit-il la précaution de faire donner une déclaration par Jean Clément, lorsqu'il fut en âge, par laquelle il reconnoissoit que cette charge n'étoit pas héréditaire : précaution sans doute nécessaire alors, pour éviter ce qui étoit arrivé à la charge de sénéchal que les comtes d'Anjou avoient rendu héréditaire. D'abord il n'y eut qu'un maréchal de France qui commanda les armées sous Philippe Auguste, comme il vient d'être dit ; on en vit deux sous S. Louis, & quand un des deux venoit à manquer, on le remplaçoit. François I. en ajouta un troisiéme, & ce nombre étoit tellement fixé, que ce prince en ayant nommé un quatriéme, déclara que ce n'étoit qu'une expectative pour remplacer un des trois qui manqueroit ; ils avoient chacun leur département. Henri II. en créa un quatriéme, François II. un

cinquiéme, & enfin il fut ordonné aux états de Blois sous Henri III. que le nombre seroit fixé à quatre. Henri IV. s'en dispensa par la situation de ses affaires ; mais depuis il ne fut plus question de cette fixation sous Louis XIII. encore moins sous Louis XIV. on en comptoit jusqu'à vingt après la promotion de 1703. mais aussi le nombre des armées étoit bien augmenté.

L'abbaye de la Victoire est fondée en mémoire de tant de succès. L'empereur Othon s'étoit engagé dans cette guerre, moins parce que le roi d'Angleterre étoit son oncle, que pour se venger de Philippe Auguste, dont il avoit reçu autrefois des marques de mépris, & pour le mettre hors d'état de secourir Frédéric II. qui étoit son concurrent à l'Empire, depuis la mort de l'empereur Philippe, oncle de Frédéric. La perte de la bataille de Bouvines, en détruisant le parti d'Othon, qui mourut quatre ans après, rendit Frédéric le maître de l'Empire. Le roi avoit commencé à avoir des troupes réglées, qu'il soudoyoit ; d'où vint le nom de soldat.

1215. 16. 17. 18. 19. 20. 21. 22. 23.

Quatriéme concile général de Latran, convoqué & tenu par Innocent III. les actes de ce concile renferment soixante & dix canons ; le rang d'honneur & de primatie y fut adjugé au patriarche de Constantinople sur les trois autres patriarches d'Alexandrie, d'Antioche & de Jérusalem, quoique le concile de Nicée l'eût réglé autrement en faveur du patriarche d'Alexandrie : le comté de Toulouse y fut adjugé au comte de Montfort, pour le tenir de ceux de qui il le tenoit de droit. On peut remarquer qu'Innocent III. trouvoit qu'il étoit au-dessous de sa dignité de porter une crosse qui le confondoit avec les évêques ; cependant on

ne peut douter que les papes ne l'eussent toujours portée ; ainsi que la preuve s'en trouve à la fin de l'histoire de Luitprand, en la personne de Benoît, qui renonçant au pontificat où il avoit été appellé sans le consentement de l'empereur Othon, remit sa crosse entre les mains de Léon VIII. pape légitime, qui la rompit en présence de l'empereur, des prélats & du peuple.

Fondation de l'ordre des freres Prêcheurs, dit Dominicains, (1215.) Il y avoit eu un établissement de Dominicains dès l'an 1206.

Premiers statuts de l'Université dressés par Robert de Courçon, autrement dit le cardinal de saint Etienne, légat du saint siége. On a prétendu que l'Université devoit son établissement à Charlemagne, ce qui prouve seulement dans quelle estime elle étoit, puisqu'on lui cherchoit une origine si ancienne, mais ce qui ne se trouve attesté par aucun auteur contemporain ; il y a apparence que ce fut sous la fin du regne de Louis le Jeune que l'Université prit naissance; encore le nom d'Université ne commença-t-il à être employé que sous saint Louis, & on peut regarder Pierre Lombard comme son fondateur. Alors s'établirent quelques colléges différens des écoles dépendantes des chapitres, telles que l'école de saint Germain l'Auxerrois, d'où le quai de l'École a tiré son nom ; elle s'accrut considérablement sous saint Louis. Jeanne, reine de Navarre, fonda sous le regne de son mari Philippe le Bel le collége de son nom ; le cardinal le Moine en fit de même en 1302. ainsi qu'un évêque de Bayeux, dont le collége de ce nom subsiste encore à Paris, &c. mais son état le plus florissant fut sous le régne de Charles VI. on en peut rapporter deux causes principales, le schisme de trente-huit ans & les démêlés du duc d'Orléans & de Jean Sans-peur : les différens

partis, comme il arrive toujours dans les tems de troubles, chercherent à se fortifier de tout ce qui se présentoit, & profiterent de la considération qu'ils avoient donnée à des corps qui n'étoient pas faits pour prendre part au gouvernement. On ne peut lire sans étonnement les priviléges dont l'Université jouit alors, ainsi que les Écoliers. Le recteur donnoit les pouvoirs aux prédicateurs; ni lui ni ses écoliers ne contribuoient à aucune charge de l'état; leurs causes étoient commises devant le prévôt de Paris, qui s'honoroit du titre *de Conservateur des priviléges royaux des Universités de Paris*; la signature du recteur intervenoit dans les actes publics & les traités; l'Université députoit aux conciles; enfin la science sembloit un tel prodige dans ces tems d'ignorance, que l'on croyoit ne pouvoir trop faire pour un corps qui en étoit le dépositaire. La fin du regne de Charles VI. vit la diminution du crédit de l'Université par la fin du schisme & par l'invasion des Anglois qui n'avoient personne à ménager; & les troubles étant appaisés sous le regne de Charles VII. elle fut remise à la place qu'elle devoit naturellement occuper, qui étoit de s'en tenir à l'instruction de la jeunesse, & à faire fleurir les belles-lettres: non qu'elle n'ait conservé encore quelque tems les restes de son ancienne grandeur, qui diminuant insensiblement jusqu'au regne de Louis XII. où le cardinal d'Amboise acheva de détruire ses prétentions, a enfin cessé lorsque nos rois ont eu repris toute leur autorité. Mais l'Université de Paris, en perdant des droits peu fondés, & réduite à ses propres forces, n'en a acquis depuis que plus de grandeur & plus d'éclat; mere de toutes les autres Universités, féconde en hommes célébres, source de tous les genres de savoir, soumise inviolablement au saint siége, dont les pontifes n'ont pas dédaigné de recourir à ses lumières, oracle des conci-

les mêmes, elle jouit dans tout le monde chrétien de cet empire que donne la ſupériorité des connoiſſances, & qui lui eſt d'autant plus aſſuré, qu'elle ne le doit qu'à elle-même. Ce fut auſſi vers ce tems que l'Univerſité de Toulouſe fut établie.

Jean Sans-terre, quoique réconcilié avec le pape, n'en eſt pas mieux avec ſes ſujets; il eſt forcé de leur accorder ce qu'ils appellent *la grande charte*, peu après il la révoque. Les Anglois ne gardent plus de meſures, ils ſe révoltent, & appellent Louis fils de Philippe Auguſte; c'étoit à lui, diſoient-ils, qu'appartenoit véritablement la couronne d'Angleterre; le roi Jean l'avoit uſurpée ſur ſon neveu Artus, & s'en étoit rendu indigne par le meurtre de ce prince; à ſon défaut Louis étoit le véritable héritier, du chef de ſa femme Blanche de Caſtille, iſſue d'une fille de Henri II. Philippe Auguſte, qui vouloit en même tems ménager le pape, & profiter de la diſpoſition favorable des Anglois, prend le parti d'aider le prince ſon fils, ſans paroître agir lui-même. Louis fait une deſcente en Angleterre, & eſt couronné à Londres; il défait le roi Jean. Louis eſt excommunié par le pape; cette excommunication ne change rien au ſort de Jean, qui meurt de douleur le 19. octobre 1216. âgé de 58. ans. Sa mort éteint le reſſentiment des Anglois, qui ſe déclarent contre Louis pour Henri III. fils de Jean Sans-terre. Ils attaquent Louis, l'aſſiégent dans Londres, & le forcent à ſortir d'Angleterre. Dès ce moment la nation Angloiſe rentra dans tous ſes droits, & fit revivre les loix anciennes, que les Anglo-Saxons, appellés par Vortigerne, leur avoient apportées en 449. loix nées de la liberté qui regnoit parmi ces peuples, & qu'ils établirent ſi bien dans ce pays, dont ils devinrent les maîtres, qu'elles ſont devenues la loi naturelle de l'Angleterre. Edouard, *dit le Confeſſeur*, les ré-

duisit en 1040. en un seul corps, qui fut appellé les loix d'Edouard, ou les Loix communes : mais ces loix éprouverent bien des fortunes différentes sous les regnes suivans, jusqu'à celui de Jean Sans-terre, où les barons profitant de la foiblesse de ce prince, demanderent hautement le rétablissement des loix Saxonnes, autrement appellées les loix de S. Edouard. Jean Sans-terre s'en défendit tant qu'il put, mais il fallut céder, & leur accorder les deux chartes qu'ils lui demandoient, la premiere nommée *la Charte des libertés*, ou *la grande Charte*; la seconde, *la Charte des Forêts*. Voilà l'époque ou plutôt le renouvellement de la liberté de la nation : époque qu'elle a toujours fait valoir depuis, parce que ces deux Chartes se sont conservées, & que les anciens titres ne subsistent plus. La grande Charte a soixante-sept articles, celle des Forêts n'en a que dix-huit ; leur datte est de l'année 1215. un an avant la mort de Jean Sans-terre.

Origine des *sergens* d'armes, qui ont été la premiere garde de nos rois, dont on trouve les preuves. On a dit qu'ils avoient été créés pour la sureté de nos rois contre les entreprises du prince des assassins. Ils se signalerent à Bouvines, & obtinrent du roi qu'il fonderoit l'église de sainte Catherine *du Val des Escholiers*, pour acquitter le vœu qu'ils avoient fait lors de cette bataille. Ils étoient tous gentilshommes, & au lieu que tous les autres offices finissoient par le décès du roi, les offices de sergent étoient à vie. (*Bouteiller*, *Du Cange*.)

1223.

Mort de Philippe Auguste. Philippe avoit réuni à la couronne la Normandie, l'Anjou, le Maine, la Touraine, le Poitou, l'Auvergne, le Vermandois, l'Artois, Montargis,

Gien, &c. Sur quoi il est bon de remarquer que toutes ces provinces, après leur réunion sans condition, n'eurent point d'états particuliers, à la différence des autres provinces qui furent réunies sous conditions, & qui conserverent leurs *états*, telles que le Languedoc, la Provence, le Dauphiné, la Bourgogne, la Bretagne, la Flandre & l'Artois. Il fut surnommé *Auguste* à cause de ses conquêtes. Ce fut Rigord, historien contemporain, qui lui donna ce titre, & non Paul-Emile, écrivain de la fin du quinziéme siécle, comme l'a dit Mezerai. Après avoir conquis la Normandie, ce prince y établit la peine du tallion, qui étoit alors en usage dans tout le royaume. Il y avoit bien des restrictions à la loi du tallion, dont l'étymologie venoit de *talium tale*.



1223. Avénement à la couronne.	EVENEMENS REMARQUABLES.

LOUIS VIII. *dit* COEUR DE LION, *parvient à la couronne le 14 juillet 1223. âgé de trente-six ans. Il fut le premier de la troisiéme race qui ne fut pas sacré du vivant de son pere. Etienne, abbé de sainte Genevieve, puis évêque de Tournai, fut son parain, n'étant encore qu'abbé.*

Il fut sacré & couronné à Reims le 6. août 1223.

1223. 24.

HENRI III. roi d'Angleterre, au lieu de se trouver au sacre de Louis, comme il le devoit, envoya lui demander la restitution de la Normandie; le roi refusa de la rendre, & sentant que dès que la trève faite avec ce prince seroit expirée, il ne manqueroit pas de recommencer la guerre, il songea à s'assurer de la foi de l'empereur Frédéric & de plusieurs seigneurs qui auroient pu prendre parti pour le roi d'Angleterre; ensuite ayant fait publier de nouveau la confiscation que son pere avoit faite de la Normandie, & de tous les fiefs mouvans de la couronne, qui avoient jusqu'alors appartenu aux rois d'Angleterre, & résolu de chasser les Anglois de France, il partit avec une armée nombreuse; il prit sur eux Niort, Saint Jean d'Angeli, & tout ce qui étoit en-deçà de la Garonne, outre le Limousin, le Perigord, le pays d'Aunis, avec la Rochelle. Il ne restoit que la Gascogne & Bordeaux à soumettre pour achever de chasser les Anglois, mais Louis VIII. mal conseillé, se laissa engager par le pape à faire la guerre aux Albigeois: deux raisons l'y déterminerent; l'une, que le pape lui permit de lever sur le Clergé de France une taxe extraordinaire; l'autre, que le jeune Amauri de Montfort lui fit cession de toutes les conquêtes dont Philippe Auguste avoit investi son pere dans le Languedoc. Saint Louis se fit confirmer cette cession par le même Amauri de Montfort, qui

FEMMES.	ENFANS.	1226. MORT.	PRINCES contemporains.
Blanche de Castille, fille d'Alphonse IX. roi de Castille, que Louis épousa en 1200. 1252. Blanche avoit pour sœur Bérangere, femme d'Alphonse, roi de Léon, dont elle eut un fils, nommé Ferdinand, qui fut roi de Castille, au préjudice de Louis IX. fils de Blanche, qui suivant des auteurs graves, étoit l'aîné de Bérangere; mais ce qui doit être remarqué, c'est que Bérangere acquit autant de gloire dans la régence de Castille que Blanche dans celle de France, & les deux fils de ces princesses, Louis & Ferdinand, furent tous deux mis par l'Eglise au nombre des saints.	Philippe, mort jeune. S. LOUIS. Robert, comte d'Artois. 1249 Philippe, mort jeune. Jean, comte d'Anjou & du Maine, mort jeune. Alphonse, comte de Poitiers & de Toulouse. 1271 Philippe, surnommé Dagobert, mort jeune. Etienne, mort jeune. Charles, comte d'Anjou & de Provence, roi de Naples. 1295 Une fille, morte jeune. Isabelle, morte saintement dans le monastere de Longchamp, qu'elle fonda. 1269	LOUIS VIII. *meurt au château de Montpensier en Auvergne, l'an 1226. âgé de trente-neuf ans. Il est enterré à S. Denis.*	*Pape.* Honoré III. 1227 *Empereur d'Orient.* Robert de Courtenai. 1229 *Empereur d'Occident.* Frédéric II. 1250 *Roi d'Espagne.* Ferdinand III. 1252 *Roi de Portugal.* Sanche II. 1246 *Roi d'Angleterre.* Henri III. 1273 *Roi d'Ecosse.* Alexandre II. 1249 *Roi de Dannemarc.* Valdemar II. 1242 *Roi de Suede.* Eric XI. 1250 *Roi de Pologne.* Lesque. 1226

en reçut pour récompense la charge de connétable en 1230. après la mort de Mathieu de Montmorenci. Il étoit fils de Simon surnommé le Fort, ou le Machabée, tué au siége de Toulouse en 1217. Ce fut dans cette guerre contre les Albigeois, que Gui de Lévi servit avec tant de gloire, qu'il obtint d'Amauri de Montfort le titre de *Maréchal de la Foi*, qui est demeuré à sa postérité, ainsi que la seigneurie de Mirepoix & d'autres dépouilles des Albigeois.

Maurice, évêque du Mans, & Guillaume de Beaumont, évêque d'Angers, prêtent serment de fidélité au roi. Bondonnet, dans ses évêques du Mans, dit qu'avant Maurice on n'exigeoit point ce serment, & qu'il ne se prêta qu'en conséquence d'un arrêt du parlement : mais il me semble que Bondonnet se trompe, & que la datte du serment remonte bien plus haut, comme on le voit par le troisiéme concile de Tours qui est de 817. & par le second concile tenu sous Louis le Débonnaire à Aix-la-Chapelle en 836. & indépendamment de ces autorités, depuis que les évêchés furent fondés, comme les évêques ne tenoient que du roi l'autorité séculiere qu'ils y exerçoient, il ne pouvoit être douteux qu'ils ne dussent le serment de fidélité au prince qu'ils représentoient chacun dans leur province.

Un imposteur qui se disoit Baudouin comte de Flandres & empereur de Constantinople, (lequel étoit mort il y avoit vingt ans,) excite une révolte en Flandres ; Louis VIII. fit venir à Péronne cet imposteur, qui se coupa sur toutes les questions qu'on lui fit : ensuite s'étant retiré, il fut arrêté par les Flamans, & pendu.

1225. 26.

Le roi recommence la guerre contre les Albigeois, & fait le siége d'Avignon, à la priere du pape Honoré III. Les

MINISTRES	GUERRIERS.	MAGISTRATS.	SAVANS & Illustres.
Guérin, évêque de Senlis. 1230	*Connétables.* Mathieu de Montmorenci. 1230 *Maréchaux de France.* Jean Clément, vivant encore en 1260 Robert de Couci, vivant en 1226 Gautier de Nemours, vivant en 1230	*Chanceliers.* Guérin, évêque de Senlis. 1230 C'est lui qui a rendu cette charge si considérable, qu'elle est aujourd'hui la premiere de l'état. Il s'en démit en 1228. ainsi que de son évêché, & prit l'habit de Cîteaux dans l'abbaye de Chaalis. Ce fut par son avis que fut établi le trésor des Chartes. Arrêt donné solemnellement à Paris en 1224 par le roi en sa cour des pairs, en faveur des grands officiers contre les pairs de France, par lequel il est dit, que suivant l'ancien usage & les coutumes observées dès longtems, les grands officiers de la couronne; savoir, le chancelier, le bouteiller, le chambrier, &c. devoient se trouver aux procès qui se feroient contre un pair de France, pour le juger conjointement avec les autres pairs du royaume; en conséquence ils assisterent tous au jugement d'un procès de la comtesse de Flandres.	S. François d'Assise. 1226. On pourroit lui appliquer ce qu'un poëte a dit de Zenon, auteur de la secte des Stoïciens, *esuriré docet, & discipulos invenit.* Guillaume de Seligni. 1223 Rigord écrivoit en 1209

uns (*Mathieu Paris*,) disent qu'il mourut à ce siége, d'autres, qu'il prit la ville, & qu'il mourut quelques mois après; cette derniere opinion est la plus générale & la mieux prouvée. Thibaud comte de Champagne, qui avoit suivi le roi à ce siége, lui demanda son congé pour retourner dans ses états; il partit sans l'avoir obtenu, & ce départ fournit bien des traits à la malignité. On soupçonne le comte de Champagne d'avoir empoisonné le roi. Ce prince fit son testament, où il appella les évêques & comtes qui se trouverent à la cour: il déclara Louis, son aîné, roi: il donna l'Artois à son second fils, le Poitou au troisiéme, l'Anjou & le Maine au quatriéme; ce testament fut exécuté. Il faut remarquer que dans le même testament le roi dispose de la vocation de son cinquiéme fils Jean, & de ceux qui le suivront, en ordonnant *qu'ils entreront dans la cléricature*. On peut être surpris qu'un prince si religieux ait fait une pareille disposition; mais c'étoit sans doute pour moins multiplier les appanages, ou plutôt pour ne point trop démembrer des portions du domaine, dont les puînés avoient alors la propriété, car les appanages n'étoient pas encore trop connus.

Par un autre acte Louis VIII. déclare la reine Blanche, sa femme, régente.

Ce prince, en suivant les maximes de ses prédécesseurs, avoit signalé le commencement de son regne par l'affranchissement des serfs, dont il y avoit encore grand nombre en France.

On peut remarquer que ce regne, qui n'a été que de trois ans, a fourni plus de branches & plus éclatantes qu'aucune autre, celles d'Artois, d'Anjou & du Maine, de Provence & de Naples.

Ce fut sous ce regne (1224.) que Jean II. seigneur de Nesle, donna occasion au fameux arrêt qui adjugea aux pre-

miers officiers de la maison du roi ; savoir, le chancelier, le connétable, le bouteiller & le chambrier, le droit de siéger avec les pairs de France, dans les affaires concernant les pairies. (*Du Tillet*, *Brussel.*)



1226.
Avénement à la couronne.

LOUIS IX. *dit* S. LOUIS, *parvient à la couronne le 8. de novembre* 1226. *âgé d'environ* 12. *ans. Il fut sacré & couronné à Reims le* 29. *du même mois* (Joinville & Nangis.) *par Jacques de Basoche, évêque de Soissons, le siége de Reims étant vacant : ç'a été la troisiéme minorité sous la troisiéme race. Il étoit né à Poissi; le P. Montfaucon & ceux qui ont écrit le contraire, ont été réfutés sans replique.*

EVENEMENS REMARQUABLES.

1226. 27. 28. 29.

LA reine Blanche, mere du roi, réunit pour la premiere fois la qualité de tutrice & de régente. Toute la minorité du roi fut occupée à soumettre les barons & les princes ligués ; tels que Thibaud VI. comte de Champagne, Pierre de Dreux, dit *Mauclerc*, comte de Bretagne, petit-fils de Robert de Dreux, Philippe, comte de Boulogne, oncle du roi, Hugues de Lusignan, comte de la Marche, Jeanne, comtesse de Flandre, Enguerrand de Couci, les comtes de Ponthieu & de Châtillon, &c. Le cardinal Romain, légat du pape, y aida beaucoup la reine par ses conseils. Thibaud VI. comte de Champagne, en est jaloux, & arme contre elle. Edit pénal contre les hérétiques : c'est le premier édit pénal qu'on connoisse en France. Saint Martin de Tours, vivant au quatriéme siécle, avoit refusé de communiquer avec les évêques qui avoient demandé que Priscillien, hérétique, fût condamné à mort.

Le comte de Toulouse qui soutenoit les Albigeois, acheve de se soumettre au roi & au pape : la principale condition du traité fait avec le roi, fut que la fille du comte de Toulouse épouseroit Alphonse frere du roi, comte de Poitiers, & que, faute d'héritiers de ce mariage, le comté de Toulouse reviendroit à la couronne ; ce qui arriva. Les pays possédés alors par le comte de Toulouse, joints à ceux que le comte Amauri avoit remis au roi, commen-

FEMMES.	ENFANS.	1270. MORT.	PRINCES contemporains.
Marguerite, fille aînée de Raimond II. comte de Provence, que Saint Louis épousa en 1234 1295	Louis, mort jeune. PHILIPPE LE HARDI. Jean, mort jeune. Jean, dit *Tristan*, né à Damiette en 1250. mort à Tunis. 1270 Pierre, comte d'Alençon, mort sans postérité. 1283 Robert, comte de Clermont en Beauvoisis. 1318 *De son mariage avec Béatrix de Bourgogne, fille de Jean de Bourgogne & d'Agnès de Bourbon, est issue la branche de Bourbon, qui est montée sur le trône trois cens ans après, en la personne de Henri IV.* Blanche. 1243 Elisabeth, femme de Thibaud, roi de Navarre, mariée à ce prince le 6. avril 1255. 1271 Blanche la jeune, née à Joppé, femme de Ferdinand de la Cerda, fils d'Alphonse X. roi de Castille. 1320 *Leurs enfans furent privés de la couronne par Dom Sanche leur oncle.* Marguerite, mariée à Jean duc de Brabant. 1271 Agnès, femme de Robert II. duc de Bourgogne. 1327	S. LOUIS *meurt devant Tunis le 25 d'août 1270. âgé de 56. ans. Ses chairs & ses entrailles furent portées en l'abbaye de Montréal près Palerme en Sicile, & y furent mises dans un tombeau de marbre. Ses os furent apportés à S. Denis. Le pape Boniface VIII. le canonisa à Orviette le onzième d'août 1297 & l'an 1298 son chef fut transporté de S. Denis à la sainte Chapelle. Louis XIII. obtint du pape qu'on en feroit la fête dans toute l'Eglise.*	*Papes.* Honoré III. 1227 Grégoire IX. 1241 Célestin IV. 1241 Innocent IV. 1254 Alexandre IV. 1261 Urbain IV. 1264 Clément IV. 1268 Il avoit été le plus grand jurisconsulte de son tems, & avoit été marié. Son pere, chancelier de Raimond VI. comte de Toulouse, mourut chartreux. Grégoire X. 1276 *Empereurs d'Orient.* Robert de Courtenai. 1228 Baudouin II. 1261 *Rétablissement de l'empire des Grecs.* Michel Paléologue. 1283 *Empereurs d'Occident.* Frédéric II. 1250 Conrad. 1254 *Interrègne.* Henri de Turinge. 1247 Guillaume, comte de Hollande. 1256 Richard. 1257 Alphonse. 1284 *Rois d'Espagne.* Ferdinand III. 1252 Alphonse X. 1284 *Rois de Portugal.* Sanche II. 1246 Alphonse III. 1279 *Roi d'Angleterre.* Henri III. 1272

cerent à prendre la dénomination générale du *Languedoc*.

Le comte de Champagne regagné par la reine, s'engage de nouveau avec les mécontens, & conclut son mariage avec la fille du comte de Bretagne; la reine en est instruite, rompt ce mariage, & le détache du parti des rébelles: ceux-ci, pour le punir de tant d'inconstance, font valoir les droits qu'avoit sur la Champagne Alix, reine de Chypre, sa cousine, (droits incontestables, si on n'avoit pas disputé à cette princesse la légitimité de sa naissance) & joignant la force au droit, ils entrent sur les terres du comte de Champagne. Le roi le secourt lui-même, & après leur avoir fait quitter les armes, il ménage un accommodement avec Alix & Thibaud, moyennant une somme d'argent que le roi fournit, mais pour laquelle Thibaud lui céde les comtés de Blois, de Chartres & de Sancerre, & la vicomté de Châteaudun; ainsi ce prince est décrié parmi les mécontens, & dépouillé par le roi. On ne sauroit nier sa passion pour la reine Blanche, & elle en profita peut-être avec une politique mêlée de coquéterie; mais il n'en fut pas plus heureux, & la preuve en est la suite de sa vie pleine de variations. Tantôt rébelle, tantôt soumis, c'est bien là la conduite d'un homme qui suit tour à tour ce que lui inspirent l'espérance & le dépit: c'étoit un prince médiocre; » quand » il lui souvenoit (*Chron. de S. Denis*) qu'elle étoit si hon- » nête dame & de si bonne renommée, & de si bonne vie » & nette, & qu'il ne pourroit ja jouir, si menoit sa dou- » ce pensée amoureuse en grande tristesse. «

Le comte de Bretagne persistant dans sa révolte, a recours à Henri III. roi d'Angleterre; mais la régente, dit-on, avoit gagné Robert du Bourg, ministre de ce prince, qui tint son maître dans l'inaction, ou qui le fit agir mollement. La reine rend la liberté au comte de Flandres, pour

			PRINCES contemporains.
			Rois d'Ecosse.
			Alexandre II. 1249
			Alexandre III. 1286
			Rois de Dannemarc.
			Valdemar II. 1241
			Eric VI. 1250
			Abel. 1252
			Christophe. 1259
			Eric VII. 1285
			Rois de Suède.
			Eric XI. 1250
			Valdemar. 1276
			Roi de Pologne.
			Boleslas IV. 1279

l'opposer au comte de Bretagne son ennemi ; elle détache le comte de Boulogne, par la jalousie qu'elle lui donne d'Enguerrand de Couci, qui aspiroit comme lui à la régence, & peut-être à la couronne.

Le roi assiége & prend le château de Bellesme dans le Perche.

L'Italie étoit alors plus troublée qu'elle ne l'avoit encore été ; les papes & les empereurs étoient en guerre, ceux-ci pour maintenir leurs possessions, & ceux-là pour s'en emparer. Frédéric II. possédoit l'Empire depuis 1215. ce prince qui regna plus de trente-six ans, rendit son regne célébre & glorieux par son courage, sa fermeté & ses hautes entreprises, & a été un des empereurs qui a réuni le plus d'états ; il étoit roi de Naples & de Sicile par Constance sa mere, roi de Jérusalem par sa seconde femme Yolande, (titre qui depuis a toujours été conservé par les rois de Sicile,) il s'empara de l'Autriche sur le duc de ce nom, (c'est ce qu'on appelle la premiere maison d'Autriche, car la seconde n'a commencé qu'à Rodolphe de Hapsbourg, par son mariage,) il prit la Sardaigne sur les Sarasins ; enfin ce prince étoit également puissant dans l'Empire & dans l'Italie. C'étoit pourtant avec lui que le pape osoit disputer d'autorité : ce qu'il y a d'étonnant, c'est que le pape qui avoit affaire à un prince si puissant, n'avoit pas même l'autorité qui lui auroit été nécessaire sur ses propres sujets, & qu'en même tems qu'il vouloit usurper sur Frédéric, les Italiens vouloient lui reprendre ce qu'il possédoit déja, mais Grégoire IX. vint à bout & de l'empereur & des Romains ; d'abord il songea à éloigner Frédéric & à l'occuper ; le mariage de ce prince avec Yolande, héritiere du royaume de Jérusalem, lui en donnoit un assez beau prétexte ; Frédéric en l'épousant s'étoit engagé de passer en

MINISTRES

Pierre de Villebeon, vivant en 1270

GUERRIERS.

Connetables.

Mathieu de Montmorenci. 1230
Amauri, comte de Montfort. 1241
Humbert de Beaujeu. 1248
Gilles de Trasegnies, dit *le Brun*, vivant en 1272
Humbert de Beaujeu. 1285

Maréchaux de France.

Henri Clément, sieur d'Argenton & du Mez. 1265
Ferri Pasté, vivant en 1244
Guillaume de Beaumont, vivant en 1250
Gautier, sieur de Nemours, vivant encore en 1265
Renaud de Pressigni, vivant en 1270
Raoul de Sores, dit *d'Estrées*, vivant en 1281
Heric de Beaujeu. 1270

MAGISTRATS.

Chanceliers.

Guérin, évêque de Senlis. 1230
Jean Allegrin, vivant en 1240
Jean de la Cour d'Aubergenville. 1256
Simon de Brion, qui fut pape sous le nom de Martin IV. 1285

SAVANS & Illustres.

Accurse. 1289
Albéric, vivant en 1241
Alexandre de Hales. 1245
Philippe d'Antogni, G. D. S.
S. Antoine de Padoue. 1231
Etienne Boileau, ou Boylesve.
Pierre de Fontaines, vers 1270

Cet auteur peut être regardé comme le plus ancien jurisconsulte de notre Droit François.

Gilles, archevêque de Tyr, G. D. S. & confesseur de saint Louis. 1266
Gingiskan. 1227
Nicolas de Gros-Parmy, G. D. S. 1250
Raoul de Gros-Parmy, dit de Paris, G. D. S. 1270
Guillaume de Saint Amour, vers 1270
Guillaume, évêque de Paris. 1248
Guillaume de Lorris, vers 1262
Hugues de Saint Cher, Cardinal. 1261
Mathieu Paris. 1259
Pierre des Vignes. 1249
Robert de Sorbonne, vers 1271
Vincent de Beauvais, vers 1264

Palestine pour prendre possession du royaume de sa femme: après avoir éludé longtems ce voyage sans que les excommunications y fissent rien; enfin en l'année 1228. il se résolut à partir, mais son voyage ne fut pas long, & après s'être fait couronner roi de Jérusalem, & avoir conclu une trève avec les Sarasins, il n'eut rien de plus pressé que de revenir, prévoyant bien que le pape ne l'avoit envoyé en Syrie que pour lui faire la guerre en Italie : il eut bientôt réuni tout ce que Grégoire lui avoit enlevé; Grégoire eut encore recours aux excommunications. Innocent IV. qui n'eut entre Grégoire & lui qu'un pape de dix-sept jours (Célestin IV.) & qui étoit avant son exaltation ami de Frédéric, adopta les maximes de son prédécesseur, & Frédéric, comme il sera dit dans la suite, fut déposé dans le concile de Lyon. On vit successivement le Landgrave de Turinge & Guillaume comte de Hollande, élus empereurs; Frédéric les vainquit, mais il mourut au milieu de tant de troubles, & l'Italie ni l'empire n'en devinrent pas plus tranquilles.

1230. 31. 32. 33. &c.

Troubles dans l'Université; les Jacobins en profitent pour établir deux chaires de Théologie.

L'Inquisition qui avoit pris naissance en 1204. qui fut adoptée par le comte de Toulouse en 1229. fut enfin confiée aux Dominicains par le pape Grégoire IX. en 1233.

Le roi d'Angleterre fait une descente en Bretagne; sa présence n'empêche pas le roi de continuer à y faire des conquêtes. Henri III. passe en Gascogne, puis revient en Bretagne, où après avoir donné bien des fêtes, il se rembarque. Le roi fait déclarer le comte de Bretagne déchu de son comté pour crime de félonie: c'étoit Pierre Mauclerc,

qui malgré l'honneur qu'il avoit d'être *Seigneur du Sang*, (comme on parloit alors) entra dans toutes les ligues qui troublerent la minorité de saint Louis ; il fut enfin réduit, & *se présenta devant le roi*, dit un auteur contemporain, *la corde au col, se jetta à ses pieds, & demanda pardon de sa félonie;* le roi, suivant le même auteur, le reçut fort mal, & lui parla ainsi : » mauvais traître, encore que tu ayes mé-» rité une mort infâme, cependant je te pardonne en con-» sidération de la noblesse de ton sang ; mais je ne laisserai » la Bretagne à ton fils que pour sa vie seulement, & je » veux qu'après sa mort les rois de France soient maîtres » de la terre «. *S'il est vrai que ce prince religieux parla ainsi*, dit l'abbé de Vertot, *il falloit qu'il fût bien persuadé que la Bretagne, ainsi que tous les autres fiefs, fût sortie originairement de la couronne, puisqu'il pouvoit l'y réunir* : l'abbé de Vertot se sert de cette preuve pour appuyer son systême de l'autorité originaire de nos rois sur la Bretagne ; mais indépendamment de ce droit ancien, nos rois n'en avoient-ils pas un aussi certain, par la conquête que fit Clovis de l'Armorique ? Tréve de trois ans avec le roi d'Angleterre. Fin de la minorité de saint Louis (1235.), âgé de vingt-un ans. Le Vieux de la Montagne envoie de ses gens pour assassiner le roi ; ensuite, touché du récit de ses vertus, il l'en fait avertir lui-même. Ce fait copié par tous les historiens, commence à être un peu décrédité ; cependant il faut observer que les raisons d'attaquer ce fait ont paru foibles à l'éditeur des Mém. de l'Acad. des B. L. *T. XVI, p. 165.*

1238. 39. 40. 41.

Thibaud, comte de Champagne, veut se relever des cessions qu'il avoit faites au roi, mais il n'est pas écouté,

EVENEMENS REMARQUABLES sous S. LOUIS.

& il part en 1238. pour la croisade, à la tête de plusieurs seigneurs François : cette croisade fut sans succès. Le roi achete le comté de Mâcon, qui avoit eu ses souverains depuis la révolution que causa l'établissement des fiefs.

La pluralité des bénéfices condamnée dans une assemblée de Théologiens. Le pape, après avoir déposé l'empereur Frédéric, fait offrir l'Empire à Robert frere du roi ; loin d'être flatté d'une offre dont les conséquences pouvoient être dangereuses, saint Louis la rejetta hautement, & dit qu'il suffisoit à Robert d'être frere du roi de France. Le roi retire des mains des Vénitiens la couronne d'épines, en leur payant la somme d'argent qu'ils avoient donnée à Baudouin II. empereur de Constantinople. Il achete pareillement ce qui restoit aux princes Latins de leurs plus précieuses reliques; savoir, une grande portion de la vraie croix, la robbe de notre Seigneur, le fer, la lance, l'éponge, & autres instrumens de sa passion : on croit que cette partie de la vraie croix est celle qui avoit autrefois été apportée de Jérusalem par sainte Helene au grand Constantin son fils. Le roi investit Alphonse son frere des comtés de Poitou & d'Auvergne ; le comte de la Marche, ainsi que les autres vassaux, est obligé de lui rendre hommage : la comtesse sa femme, veuve de Jean Sans-terre, lui en fait reproche comme d'une lâcheté, il reprend les armes.

On prétend que c'est à l'année 1241. que commença cette société qui donna le nom de *Villes Anséatiques* à quelques villes d'Allemagne unies entr'elles par le commerce, & que Hambourg & Lubec furent les premieres qui y entrerent. Elles sont aussi les dernieres qui sont restées dans cette ligue, aujourd'hui réduite à ces deux villes, & à celles de Breme & de Dantzic.

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous S. LOUIS.

1242. 43. 44.

Bataille de Taillebourg, & combat le lendemain près de Xaintes, où le roi defait le comte de la Marche & Henri III. roi d'Angleterre, à qui il accorde une tréve de cinq ans; il en coûta au comte de la Marche sa ville de Xaintes & une partie de la Xaintonge que le roi réunit à la couronne. Le roi tombe dangereusement malade; il fait vœu d'aller à la Terre sainte.

Le saint Siége ayant été vacant pendant vingt mois, par le refus qu'avoit fait l'empereur Frédéric de relâcher quelques cardinaux qu'il avoit fait emprisonner; enfin le conclave s'assembla à Agnanie, il s'y trouva neuf cardinaux, & Innocent IV. y fut élu; c'étoit le cardinal Sinibalde de Fiesque, Génois, de l'illustre maison des comtes de la Vagne, qui a donné deux papes à l'Eglise, & un grand nombre de cardinaux; comme ce pontife avoit toujours paru, avant son exaltation, prendre tout les partis de douceur dans les querelles que Frédéric avoit eues avec Rome, & même qu'il s'étoit donné pour l'ami de ce prince, les ministres de Frédéric témoignoient une grande joie de la concorde que l'on en devoit espérer entre l'église & l'empereur; mais Frédéric plus prévoyant, disoit qu'il ne feroit qu'y perdre l'amitié d'un cardinal, & s'attirer la haine d'un pape. Mathieu Paris rapporte un fait remarquable au sujet de cette élection; c'est que sur les délais que les cardinaux apportoient à nommer un pape, on leur fit dire de la part de la France, que s'ils ne faisoient cesser une vacance si pernicieuse au repos de l'Eglise, on trouveroit moyen de se passer d'eux, & d'élire un pape en-deçà des Monts. Mathieu Paris ajoute que cette menace des François n'étoit pas une entreprise, & qu'ils en avoient le privilége accordé anciennement à

ſaint Denis par ſaint Clément, en lui donnant l'apoſtolat ſur les peuples d'Occident ; mais cette opinion de Mathieu Paris eſt abſolument détruite.

1245. 46. 47. 48.

Concile de Lyon, où l'empereur Frédéric II. eſt excommunié & dépoſé de l'Empire par le pape Innocent IV. Frédéric en appelle au futur concile ; c'eſt dans ce concile de Lyon que le chapeau rouge eſt donné aux cardinaux. Charles comte d'Anjou, frere du roi, épouſe Béatrix de Provence, laiſſée ſous la tutelle de Romieu de Villeneuve, baron de Vence, & d'Albert de Taraſcon. Charles devient par ce mariage comte de Provence, quoique ſa femme ne fût que la cadette de Marguerite femme de ſaint Louis : mais telle étoit la volonté de leur pere, Raimond Beranger, qui en avoit le droit, & qui aimoit mieux ſans doute donner à ſes ſujets un prince qui réſidât chez eux, qu'un roi qu'ils ne verroient pas. Après la mort de ſaint Louis, qui avoit reconnu que la diſpoſition de Raimond étoit juſte, ſa femme Marguerite voulut faire valoir ſon droit d'aîneſſe, mais l'empereur (Rodolphe de Hapſbourg) qui ſe prétendoit juge compétent, comme ſouverain des comtes de Provence, à cauſe de la réunion faite à l'Empire du royaume d'Arles, d'où relevoit la Provence, confirma le droit de Charles d'Anjou. On doit remarquer en paſſant, que cette ſuzeraineté des empereurs, en qualité de rois d'Arles, finit à l'empereur Charles IV. (*Longuerue.*) Et pour faire connoître en peu de mots ce qu'il eſt néceſſaire de ſavoir de la Provence, elle avoit été originairement de la domination de France ſous les rois Carlovingiens ; elle avoit paſſé dans la ſuite ſous celle de Boſon, beau-frere de Charles le Chauve, qui ſe fit roi d'Arles ;

après lui cette province resta un tems dans l'anarchie, & exposée aux courses des Sarazins: un autre Boson secondé de son fils Guillaume, les en chassa, & ce Guillaume est regardé comme le premier comte de Provence. Sa postérité masculine étant éteinte, les comtes de Barcelone en devinrent souverains par mariage, & une princesse qui en descendoit, porta enfin sans retour le comté de Provence dans la maison de France, en épousant, comme il vient d'être dit, le comte d'Anjou. Ordonnance nommée *la Quarantaine le roi*, qui défend aux héritiers de tirer vengeance du meurtre avant quarante jours écoulés.

Cinquiéme croisade, saint Louis part pour la Terre sainte le vendredi 12. juin 1248. après la Pentecôte; il ne put empêcher la reine sa femme de le suivre: il fut suivi par ses trois freres, Robert comte d'Artois, Alphonse comte de Poitiers, & Charles comte d'Anjou, par Hugues IV. duc de Bourgogne, par Guillaume de Dampierre comte de Flandres, par Gui son frere, par Hugues de Châtillon comte de saint Paul, par Gaucher son neveu, par Hugues comte de la Marche, & son fils, &c. la reine Blanche, qui avoit tâché de le détourner de cette entreprise, est régente du royaume en son absence.

1249. 50. 51.

Mort de Raimond VII. comte de Toulouse, à qui succéda sa fille Jeanne, femme d'Alphonse, comte de Poitiers, frere du roi. Ainsi finit dans Raimond la postérité masculine des comtes de Toulouse, après quatre siécles écoulés depuis Frédelon, que Charles le Chauve créa comte de Toulouse en 849.

Prise de Damiette en Egypte par saint Louis; mort du comte d'Artois dans Massoure, où le roi, armé d'une mas-

ſue, fait des prodiges de valeur, ainſi que tous les capitaines qui l'accompagnerent. La famine & la maladie contagieuſe réduiſent l'armée Françoiſe à l'extrémité ; le roi eſt fait priſonnier près de Maſſoure, avec ſes deux freres Alphonſe & Charles ; il ſe rachette en rendant la ville de Damiette, & en payant quatre cens mille livres ; les hiſtoriens contemporains diſent huit cens mille beſans, qu'ils évaluent à cent mille marcs d'argent : on peut voir au ſujet de cette évaluation, la diſſertation vingtiéme de du Cange ſur l'hiſtoire de ſaint Louis. La régente preſſoit le roi de revenir, mais malgré ſes inſtances il paſſa en Paleſtine, où il demeura encore quatre ans, pour faire réparer les fortifications de Céſarée, de Philippe, de Joppé, d'Acre & de Sydon ; & ce ſéjour du roi valut la liberté à plus de douze mille chrétiens. (*Joinville.*)

1252. 53. 54.

Mort de la reine Blanche, elle eſt enterrée à Maubuiſſon, abbaye qu'elle avoit fondée en 1242. Je me contenterai d'une ſeule remarque ſur cette princeſſe, digne des éloges de tous nos hiſtoriens ; c'eſt au ſujet de l'affranchiſſement : pluſieurs de nos rois en avoient déja donné l'exemple, elle le confirma par un acte auſſi juſte que religieux, & donna lieu enfin à l'édit mémorable de Louis Hutin. Retour de ſaint Louis à Paris (1254.) Henri, roi d'Angleterre, l'y vient voir : Mathieu Paris, hiſtorien Anglois & contemporain, rapporte que ſaint Louis, au feſtin qu'il donna à ce prince, voulant, pour lui faire honneur, le placer entre lui & Thibaud le jeune, roi de Navarre, Henri ne voulut point accepter cette place, en diſant qu'elle étoit mieux & plus convenablement remplie par le roi de France ; *car*, ajouta-t-il, *vous êtes mon ſeigneur, & le ſerez toujours.*

EVENEMENS REMARQUABLES sous S. LOUIS.

Enguerrand de Couci & plusieurs autres seigneurs sont punis de leurs violences; mort de Thibaud I. roi de Navarre & comte de Champagne. La couronne de Navarre, après avoit été quatre cens ans dans la maison de Bigorre, que l'on avoit vu remplir tous les trônes d'Espagne, passa dans la maison de Champagne, dans la personne de Thibaud VI. fils de Blanche de Navarre, laquelle avoit épousé Thibaud V. comte de Champagne, & avoit hérité du royaume de Navarre à la mort de Sanche le Fort son frere, arrivé en 1234. Thibaud VI. laissa deux enfans, Thibaud & Henri, qui furent tous deux rois; le dernier laissa une fille unique, Jeanne, qui fut mariée à Philippe le Bel, & qui lui apporta la couronne de Navarre. Jeanne sa petite-fille, & fille de Louis Hutin, épousa le comte d'Evreux, & le fit roi de Navarre; le dernier comte d'Evreux laissa cette couronne à Blanche son héritiére, qui la porta à Jean roi d'Arragon, où elle ne resta guéres, car nous allons voir cette couronne passer successivement sur bien des têtes. Eléonore leur fille, la porta à Gaston IV. comte de Foix (Grailli, de la seconde maison de Foix) pere de Gaston V. Gaston V. fut pere de François Phébus, mort sans enfans, & de Catherine, qui par son mariage avec Jean d'Albret, fit sortir la Navarre de la maison de Foix, pour la porter dans celle d'Albret: elle eut de Jean d'Albret un fils nommé Henri roi de Navarre. De ce Henri & de Marguerite de Valois, sœur de François I. vint Jeanne d'Albret, femme d'Antoine de Bourbon, mere de Henri IV. roi de France: à la vérité, la Navarre n'étoit presque plus qu'un vain titre, depuis que Ferdinand d'Arragon s'étoit emparé de la plus grande partie de ce royaume en 1512. sur Jean d'Albret.

Etablissement des Carmes en France.

Ordonnance de saint Louis datée de Saint Gilles (1254.)

par laquelle il paroît que les trois Etats étoient consultés, quand il étoit question de matieres où le peuple avoit intérêt.

1255. 56. 57.

L'empereur Frédéric II. étoit mort en 1250. Conrad son fils & son successeur, mourut en 1254. empoisonné, dit-on, par Mainfroi son frere naturel, qui pour jouir de son crime, s'empara des royaumes de Naples & de Sicile, lesquels appartenoient à Conradin, fils de Conrad; & afin d'assurer ses royaumes dans sa maison, Mainfroi donna sa fille unique Constance en mariage à Pierre III. roi d'Arragon, avec la Sicile pour sa dot, en s'en réservant l'usufruit. Urbain IV. (celui qui a institué la fête du saint Sacrement) ennemi, ainsi que ses prédécesseurs, de la maison de Suabe, excommunie en 1263. Mainfroi usurpateur, & déclare Charles, comte d'Anjou, roi de Naples & de Sicile. Clément IV. suivant les vues de son prédécesseur, excommunia en 1268. Conradin, qui voulut exercer ses droits après la mort de Mainfroi, tué en 1266. dans la bataille de Bénévent. La mort de Conradin, vaincu depuis par Charles d'Anjou qui lui fit trancher la tête, laissa Charles paisible possesseur du trône des deux Siciles, ce qui affoiblit pour un tems la faction des Gibelins. Charles avoit été élu sénateur par les Romains, dès le pontificat d'Urbain IV. ce qui donna de l'ombrage aux deux papes: mais leur haine contre la maison de Suabe prévalut contre la jalousie qu'ils pouvoient prendre de cette nouvelle dignité. Charles commença la premiere branche d'Anjou qui a regné en Sicile; il eut pour successeurs Charles le Boiteux, Robert, Jeanne de Naples, à qui Charles d'Anjou, dit *de la Paix*, son cousin, enleva la couronne; Charles de

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES *sous* S. LOUIS.

la Paix eut pour fils Ladislas, qui fut pere de Jeannelle, si fameuse par les désordres de sa vie. Jeanne attaquée par Charles de la Paix, avoit appellé Louis duc d'Anjou, deuxiéme fils de Jean roi de France, pour la défendre & pour lui succéder; ce fut lui qui commença la deuxiéme maison d'Anjou à Naples & en Sicile, quoique ni lui, ni ses successeurs n'ayent pu se maintenir dans la possession de ces deux royaumes; ainsi la maison de France donna sept rois à Naples & Sicile.

Alexandre IV. assemble diverses congrégations d'hermites (1256.) & leur donne la régle de saint Augustin; trois ans après les Augustins viennent s'établir en France.

Arrêt remarquable contre le seigneur de Vernon, par lequel il fut condamné à dédommager un marchand, qui en plein jour avoit été volé dans un chemin de sa seigneurie: telle étoit la loi, que les seigneurs étoient obligés de faire garder les chemins depuis le soleil levant jusqu'au soleil couché, à cause du droit de péage qu'ils percevoient à ce sujet: on trouve un pareil arrêt rendu contre le comte d'Artois en 1287. (*Boutheil.*) Cette police étoit bien ancienne. (*Capit. de Charlemagne*, 812.)

1258. 59. 60. 61. 62. 63. &c.

Traité conclu entre saint Louis & Jacques I. roi d'Arragon, à l'occasion du mariage de Philippe, qui n'étoit alors que le second fils de saint Louis, mais qui deux ans après devint l'aîné, & fut roi sous le nom de Philippe le Hardi, avec Isabelle, la plus jeune des filles de Jacques, à qui son pere donna pour dot les comtés de Carcassonne & de Besiers: les conditions du traité furent que saint Louis cédât au roi d'Arragon la souveraineté que la France avoit retenue sur Barcelone, sur le Roussillon, &c. dès le tems que

les François avoient conquis ce pays sur les Sarasins ; & que de son côté le roi d'Arragon cédât à la France tous les droits qu'il prétendoit, soit par mariage de ses prédécesseurs ou autres titres, sur les comtés de Narbonne, de Nismes, d'Albi, Foix, Cahors, & autres terres de Languedoc mouvante en arriere-fief de la couronne de France, comme aussi les droits qu'il avoit en Provence sur les comtés de Forcalquier & d'Arles, & sur la ville de Marseille : on ne comprit point dans ce traité la baronnie de Montpellier, qui ne revint à la France que sous Philippe de Valois ; ce traité paroît fort sage, parce que les droits cédés à l'Arragon étoient sur des domaines fort éloignés, au lieu que les droits cédés à la France se trouvoient dans le royaume : cependant on peut dire d'un autre côté, que le roi cédoit des droits de souveraineté incontestables, dont ses prédécesseurs avoient toujours joui depuis le régne de Charlemagne, au lieu que Jacques ne cédoit que des prétentions, la plûpart mal fondées ; aussi la réalité de ce traité a-t-elle trouvé des contradicteurs, qui disent que le traité n'existe nulle part, & qu'il n'en paroît qu'une simple ratification fort suspecte dans un tems fécond en faussaires, & qui n'a ni date de lieu, ni nom de commissaires, d'où ils concluent que les droits de la France sur la Catalogne subsistent en leur entier.

Saint Louis fait un traité avec Henri III. bien différent de celui qu'il avoit fait avec le roi d'Arragon. Il lui rend des provinces entieres ; savoir, la partie de la Guyenne par-delà la Garonne, que Henri tenoit déja, le Limousin, le Périgord, le Querci & l'Agenois, à la charge d'en rendre hommage lige aux rois de France ; & le roi d'Angleterre ne fait que renoncer aux droits qu'il pouvoit avoir sur la Normandie, le Maine, l'Anjou, &c.

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES *sous* S. LOUIS.

Le roi est pris pour arbitre entre le roi d'Angleterre & les barons qui s'étoient révoltés contre lui. Les barons ne s'en tiennent pas à sa décision, la guerre civile s'allume; le comte de Leicestre fait le roi prisonnier, mais Edouard son fils le délivre, & Leicestre est tué. Ce Leicestre étoit fils d'un second lit du fameux comte de Montfort, & étoit héritier par sa grand'mere des biens de la maison de Leicestre. C'est à l'année 1264. que doit se rapporter, à ce que l'on croit, l'entrée des communes pour la premiere fois au parlement d'Angleterre: le roi, lors de sa prison, ayant été forcé de signer l'ordre, que quatre chevaliers de chaque comté assistassent au premier parlement, pour y représenter leurs provinces; de même que c'est au regne de Philippe le Bel, que plusieurs auteurs rapportent l'entrée du tiers-état dans les états généraux. Saint Louis choisi pour arbitre entre les d'Avenes & les Dampierre, fils de Marguerite comtesse de Flandres & de Hainaut, de deux lits différens, regle que les d'Avenes auroient le comté de Hainaut, & les Dampierre le comté de Flandre.

Défense du roi en 1260. des duels ou gages de bataille dans ses domaines, auxquels il substitua la preuve par témoins; car (comme dit Beaumanoir en sa *Pratique* qu'il composa en 1283.) *li saint rois Loois les osta de sa court, si ne les osta pas de la court à ses barons.* Ce désordre des combats particuliers, pour soutenir le jugement en cas d'appel, ne se trouve entierement aboli que sous Philippe le Bel. Fondation des Quinze-vingt la même année. On a dit, mais sans preuve, que ce fut en faveur des gentilshommes à qui les Sarasins avoient crévé les yeux.

Ordonnance de 1262. sur le fait des monnoies, par laquelle il est dit, 1°. Que dans les terres où les barons n'avoient point de monnoie, il n'y aura que celle du roi qui

aura cours. 3°. Que dans les terres où les barons auroient une monnoie, celle du roi y aura cours pour le même prix qu'elle aura dans ses domaines. Il y avoit alors plus de quatre-vingt seigneurs particuliers qui pouvoient battre monnoie, mais il n'y avoit que le roi seul qui eût droit d'en faire battre d'or & d'argent. D'un des côtés de sa monnoie étoit une croix, & de l'autre des piliers, ce qui fait qu'encore aujourd'hui les différens côtés des monnoies se nomment croix & piles.

Ordonnance (1262.) au sujet de la chambre des comptes: il est dit » que ceux qui auront reçu les biens des villes » pendant cette année, viendront à Paris aux gens du roi, » qui sont les gens des comptes, aux octaves de la saint » Martin ensuivant, pour rendre compte de la recette & » dépense.

Ordonnance du roi contre les blasphémateurs, ou, suivant le langage du tems, contre ceux qui *jurent le vilain serment* contre Dieu, la Vierge & les Saints. Il est à remarquer que le roi saint Louis qui, avant cette ordonnance, punissoit le blasphême par la mutilation de quelque membre, se radoucit dans celle-ci à l'exhortation du pape Clément IV. & restraint le châtiment à une peine pécuniaire, ainsi que l'avoient fait les rois ses prédécesseurs.

Fin de l'empire des Latins (1262.) sous Baudouin II. Michel Paléologue reprend Constantinople, les Génois l'y servirent, & le secours des Vénitiens ne put sauver l'empereur Latin.

1269. 70.

Sixiéme & derniere croisade, projettée dès l'an 1267. Saint Louis après avoir établi pour régens du royaume Mathieu de Vendôme abbé de saint Denis, & Simon de Cler-

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous S. LOUIS.

mont de Nesle, auxquels il substitue, en cas de mort, Philippe évêque d'Evreux, & Jean comte de Ponthieu, retourne en Afrique & assiége Tunis : la peste se met dans son camp, il y meurt.

Notre marine aussi-tôt détruite que créée sous Philippe Auguste, s'étoit bien rétablie sous S. Louis, si, comme le dit un historien, ce prince embarqua soixante mille hommes à Aigues-mortes ; il est vrai qu'il emprunta plusieurs vaisseaux aux Vénitiens & aux Génois, mais la plus grande partie de la flotte étoit de navires François ; & quant à la premiere expédition, Joinville dit qu'au départ de Chypre pour la conquête de Damiette, il y avoit dix-huit cens vaisseaux tant grands que petits. S. Louis avoit aussi mis en mer une flotte considérable, pour défendre les côtes du Poitou contre la flotte de Henri III. & son frere Charles d'Anjou en avoit une de quatre-vingt voiles, composée de galeres & de vaisseaux, lors de son expédition de Naples.

La Sorbonne fut fondée sous ce regne, ainsi qu'il paroît par les Let. pat. de 1250. (*Obs. de Cl. Menard, Antiq. de Paris, Tr. de la Police*) par Robert de Sorbonne, qui avoit été, suivant quelques-uns, confesseur de saint Louis ; cependant on voit dans l'histoire de ce prince qu'a écrite Godefroi de Beaulieu, Jacobin, qu'un religieux fut son confesseur les vingt dernieres années de sa vie, qu'il l'accompagna dans les deux voyages d'outremer, & qu'il l'assista à la mort. Ce prince rassembla quelques livres dans une bibliotheque qu'il établit à la sainte Chapelle, ceux de l'Écriture sainte, quelques-uns des SS. peres, & de bons auteurs.

Coutumes générales, connues sous le nom d'*Etablissemens de saint Louis* : ces établissemens, dans lesquels S. Louis comprit quelques loix de ses prédécesseurs, & plu-

sieurs de celles qu'il avoit publiées auparavant, sont une espéce de code qu'il fit faire peu de tems avant sa deuxiéme croisade. La Pragmatique sanction qu'il avoit publiée en 1268. sur les affaires ecclésiastiques, peut faire juger de son attention à maintenir les libertes de l'Eglise Gallicane: *on a contesté l'autenticité de cette piéce, mais elle est aujourd'hui généralement reconnue.* S. Louis a bâti la sainte Chapelle; il a rendu diverses ordonnances pour & contre les Juifs. Par une de ces ordonnances il est dit que les Maires des villes auront la justice des Juifs demeurans dans leurs villes, ès cas dont les Maires ont la connoissance, & par un mandement ils sont contraints *à ouir un prêcheur chrétien.* Etablissement de la police de Paris, par Etienne Boileau, prevôt de cette ville, magistrat digne des plus grands éloges; il s'appliqua d'abord à punir les crimes: *les Prevôts-fermiers* avoient tout vendu, jusqu'à la liberté du commerce, & les impôts sur les denrées étoient excessifs; il remédia à l'un & à l'autre: il rangea tous les marchands & artisans en différens corps de communauté, sous le titre de confrairie: il dressa les premiers statuts & forma plusieurs réglemens, ce qui fut fait avec tant de justice & une si sage prévoyance, que ces mêmes statuts n'ont presque été que copiés ou imités dans tout ce qui a été fait depuis pour la discipline des mêmes communautés, ou pour l'établissement des nouvelles. La famille d'Etienne Boileau, dont le véritable nom est *Boylesve*, a continué de se distinguer dans la province d'Anjou, où elle subsiste encore aujourd'hui.

C'est à ce regne, suivant Joinville, que se doit rapporter l'institution des maîtres des requêtes: ils n'étoient d'abord qu'au nombre de trois: ce nombre augmenta successivement, & par l'édit de 1752. il est fixé au nombre de quatre-vingt.

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES *sous* S. LOUIS.

Le pere Daniel a raison : *saint Louis a été un des plus grands hommes & des plus singuliers qui ait jamais été.* En effet, ce prince d'une valeur éprouvée, n'étoit courageux que pour de grands intérêts. Il falloit que des objets puissans, la justice ou l'amour de son peuple, excitassent son ame, qui hors de là sembloit foible, simple & timide : c'est ce qui faisoit qu'on le voyoit donner des exemples du plus grand courage, quand il combattoit les rebelles, les ennemis de son état, ou les infidéles : c'est ce qui faisoit que tout pieux qu'il étoit, il savoit résister aux entreprises des papes & des évêques, quand il pouvoit craindre qu'elles n'excitassent des troubles dans son royaume ; c'est ce qui faisoit que sur l'administration de la justice, il étoit d'une exactitude digne d'admiration ; mais quand il étoit rendu à lui-même, quand il n'étoit plus que particulier, alors ses domestiques devenoient ses maîtres, sa mere lui commandoit, & les pratiques de la dévotion la plus simple, remplissoient ses journées. A la vérité toutes ces pratiques étoient annoblies par les vertus solides & jamais démenties, qui formerent son caractere.

Un historien Arabe a fait son portrait. » Ce prince étoit » d'une belle figure, il avoit de l'esprit, de la fermeté & de » la religion ; ses belles qualités lui attiroient la vénération » des chrétiens qui avoient en lui une extrême confiance.

Joinville attribue au comte de Montfort cette preuve de grande foi, d'avoir refusé étant en Albigeois d'aller voir la sainte Hostie, laquelle étoit visiblement changée au corps de Notre Seigneur, & c'est du roi lui-même que Joinville témoigne avoir appris cette histoire : cependant du Cange, dans ses observations sur Joinville, dit que Jean Villani, livre VI. chap. VII. attribue ce fait à saint Louis lui-même, & non au comte de Montfort.

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES *sous* S. LOUIS.

Saint Louis prêt de s'embarquer pour la cinquiéme croisade, convoqua tous les barons de son royaume à Paris pour leur faire prêter serment, que s'il arrivoit faute de lui dans son voyage d'outremer, ils s'engageoient à reconnoître ses enfans pour ses successeurs : Joinville, qui sûrement étoit bien attaché au roi, fut convoqué comme les autres ; *mais moi*, dit-il, *qui n'étoie point sujet à lui, ne voulus point faire de serment, & aussi n'étoit point mon intention de demeurer.* Sur quoi du Cange ; dans ses dissertations XIII. & XIV. établit solidement que c'étoit une suite de la loi des fiefs, qui défendoit aux arriéres-vassaux de rendre ni serment ni hommage, à raison de leurs fiefs, à leur seigneur dominant, ne devant reconnoître que leur seigneur immédiat, dont ils étoient spécialement les sujets. Telle étoit en effet la Jurisprudence d'alors : ce qui se confirme par l'article des établissemens de saint Louis, que ce prince publia lors de son dernier voyage en Afrique, où il est dit que le vassal est obligé, sous peine de confiscation de son fief, de suivre son seigneur à la guerre contre le roi même, dans le cas où le roi auroit refusé justice à son seigneur : ce même Joinville écrivant depuis à Louis le Hutin, le prie de l'excuser s'il ne l'appelle que *son bon seigneur*, parce qu'il ne doit le titre de *monseigneur* qu'au comte de Champagne son suzerain. (*du Cange.*) Étrange effet de l'autorité usurpée ! mais qui s'étoit étendu même au-delà de notre France, puisque l'empereur Frédéric I. pour détruire un pareil abus, marque expressément dans son ordonnance du camp de Ronçal, qu'il entend que l'empereur soit nommément excepté du serment de fidélité que le vassal prêtera à son seigneur.

Institution de l'ordre militaire & de chevalerie du Navire & du Croissant. . . . .

Ce fut dans ce siécle que parut la *Légende dorée*; c'est une vie des Saints composée en latin par *Jacques de Voragine*, archevêque de Gênes. Melchior Canus, évêque des Canaries, l'appelloit au contraire *Legenda ferrea*.



1270. Avénément à la couronne.	ÉVÉNEMENS REMARQUABLES.

PHILIPPE III. *dit* LE HARDI, *parvient à la couronne l'an* 1270. *étant âgé de vingt-cinq ans & quelques mois. Il fut surnommé le Hardi, parce qu'on prétend qu'il ne fut point étonné de se voir exposé aux armes des Barbares après la mort de son pere, mais il ne fit rien depuis qui pût lui mériter ce titre. Il fut sacré & couronné à Reims en* 1271. *par Miles de Bazoche, évêque de Soissons, le siége de Reims étant vacant.*

1270. 71. 72.

PHILIPPE LE HARDI étant encore en Afrique après la mort de saint Louis son pere, rend une ordonnance au camp devant Carthage, touchant la majorité du roi fixée à quatorze ans: elle n'eut point lieu. *V. l'année* 1371. Il est secouru par Charles son oncle, roi de Sicile. Il bat les infidéles, puis fait avec eux une tréve de dix ans, & revient en France avec Thibaud comte de Champagne & roi de Navarre, & Alphonse comte de Poitou, qui meurent en chemin. Alponse étoit aussi comte de Toulouse; lui & sa femme étant morts sans enfans, ce comté revint à la couronne, & n'y fut cependant réuni qu'en 1361. Henri succéda à Thibaud son frere au royaume de Navarre.

Premieres lettres d'annoblissement en faveur de Raoul l'orfevre ou argentier du roi. Cette introduction nouvelle, par laquelle on rapprochoit les roturiers des nobles, & qui fut appellée annoblissement, ne faisoit que rétablir les choses dans le premier état. Les citoyens de la France, même depuis Clovis, sous la premiere & long-tems sous la deuxiéme race, étoient tous d'une condition égale, soit Francs, soit Gaulois; & cette égalité, qui dura tant que les rois furent absolus, ne fut troublée que par la révolte & la violence de ceux qui usurperent les seigneuries: ce n'est pas qu'il n'y eût sous les deux premieres races des hommes plus puissans que d'autres; & en effet on auroit peine à com-

FEMMES.

Isabelle d'Arragon, que Philippe épousa en 1262. 1271

Marie de Brabant, mariée en 1274. 1321

Cette princesse, qui aimoit les poëtes autant que Henri duc de Brabant son pere les aimoit, aida un fameux poëte de ce tems nommé *Ly Roix Adenez*, à mettre en bon ordre le roman de Cléomadez ; ce même poëte avoit aussi mis en *rithme* les beaux faits des anciens chevaliers, entr'autres ceux d'Ogier le Danois, de Bertrand du Bois, & de Buénon de Commarchis.

ENFANS.

Louis, mort jeune, empoisonné.

PHILIPPE LE BEL.

Charles, comte de Valois, & d'Alençon, par qui la race des Valois monta sur le trône. 1325

Robert, mort en bas âge.

Louis, comte d'Evreux, dont le fils nommé Philippe fut ensuite roi de Navarre, par sa femme Jeanne de France, fille unique de Louis Hutin, roi de France & de Navarre, ils eurent pour fils Charles le *Mauvais*. 1319

Marguerite, mariée à Edouard I. roi d'Angleterre. 1317

Blanche, mariée à Rodolphe, duc d'Autriche, fils aîné de l'empereur Albert I. 1305

1285. MORT.

PHILIPPE LE HARDI *meurt à Perpignan en revenant de l'expédition d'Arragon en* 1285. *âgé de quarante ans & quelques mois. Il fut enterré à saint Denis.*

PRINCES contemporains.

Papes.

Grégoire X. 1276
Innocent V. 1276
Adrien V. 1276
Jean XXI. 1277
Nicolas III. 1280
Martin IV. 1285

Empereurs d'Orient.

Michel Paléologue. 1283
Andronic II. 1332

Empereur d'Occident.

Rodolphe, comte d'Hapsbourg, tige de la maison d'Autriche. 1291

Rois d'Espagne.

Alphonse X. 1284
Sanche IV. 1295

Rois de Portugal.

Alphonse III. 1279
Denis. 1325

Rois d'Angleterre.

Henri III. 1273
Edouard I. 1308

Roi d'Ecosse.

Alexandre III. 1286

Roi de Dannemarc.

Eric VII. 1286

Rois de Suéde.

Valdemar. 1276
Magnus. 1290

Rois de Pologne.

Boleslas IV. 1279
Lesque. 1289

prendre comment des Gaulois ou des Francs, revêtus de grandes dignités, auroient été du même ordre que les autres citoyens; mais cela vient de ce que l'on confond l'autorité avec l'état des personnes: on ne sauroit nier qu'il n'y eût des hommes plus considérables les uns que les autres, mais cela ne faisoit pas que les distinctions dont ils jouissoient les rendissent d'une autre nature, pour ainsi dire, que leurs concitoyens; ils en étoient les premiers, mais ils n'en étoient pas séparés, & les charges de l'état étoient également portées par les uns & par les autres, à la différence des tems postérieurs, où la noblesse obtint à cet égard de grands avantages sur la roture.

M. le président de Montesquieu, dans son excellent ouvrage de l'*Esprit des Loix*, contredit cette opinion un peu légérement, & auroit pu ménager davantage un homme plus instruit, (*M. l'abbé du Bos*) qu'il ne l'a cru; d'ailleurs, ce reproche tomberoit aussi sur M. de Valois, dont l'autorité doit être respectée, & qui s'explique ainsi, page 485. *in lege salica nobilium nulla fit mentio: il n'est fait aucune mention des nobles dans la loi salique*, toute la suite de ce passage est aussi précise; en effet, il seroit difficile de croire que dans une nation telle que les Francs, il y eût d'autres hommes que des égaux; s'ils l'étoient avant la conquête, auroient-ils cessé de l'être pour avoir conquis? Que Tégan dise à Hebon que l'empereur venoit d'affranchir: *l'empereur t'a fait libre, & non pas noble*, (c'est une des preuves de M. de M.) en est-ce une qu'il y eût alors des nobles? & le mot de *noble* répond-il à l'idée que nous avons aujourd'hui d'un homme noble? aujourd'hui que parmi nous, &, suivant les principes monarchiques, nulle condition n'est égale, à la différence de ces tems-là, où tout le monde l'étoit: *l'empereur t'a affranchi, mais il ne t'a pas fait*

MINISTRES	GUERRIERS.	MAGISTRATS.	SAVANS & Illustres.
Mathieu de Vendôme.	*Connétables.*	*Chanceliers.*	Albert le Grand. 1280
Pierre de la Brosse, pendu en 1279	Humbert de Beaujeu. 1285	Pierre Barbet, archevêque de Reims. 1298	S. Bonaventure. 1274
	Maréchaux de France.	Henri de Vezelai, vivant en 1279	Raimond de Pennafor, vers 1275
	Lancelot de S. Maard, vivant en 1276	Pierre Challon, vivant en 1283	Roger Bacon, vers 1284
	Ferri de Verneuil, vivant en 1288		S. Thomas d'Aquin. 1274
	Guillaume, sieur du Bec-Crespin, vivant en 1283		Il ne faut pas omettre une belle réponse que fit ce saint à Innocent IV. Il entroit dans la chambre du pape pendant que l'on comptoit de l'argent; le pape lui dit, vous voyez que l'Eglise n'est plus dans le siécle où elle disoit, *je n'ai ni or ni argent*, (Act. des Apôtres, 2.) à quoi le Docteur angélique répondit, il est vrai, saint pere, mais aussi elle ne peut plus dire au paralytique, *leve-toi & marche.*
			Etienne Tempier. 1279
			On voit dans le président Fauchet, au *Recueil de la langue & poësie Françoise*, l'extrait des ouvrages de cent vingt-sept poëtes, qui tous avoient écrit avant la fin du treiziéme siécle.

noble, sans doute, c'est-à-dire, il n'a pas fait que tu n'ayes pas été serf, de même que le roi, par l'annoblissement, ne sauroit faire un noble d'origine; en un mot l'affranchissement tiroit de la servitude, mais il ne plaçoit pas un affranchi dans l'état d'un homme né libre. Laissons M. de Boullainvilliers s'égarer, & tenons-nous-en à M. de Valois.

Le roi prend possession du comté de Toulouse par ses commissaires: les actes qui se passerent à ce sujet maintinrent la province dans l'usage de payer volontairement les tailles & les subsides: il punit la révolte du comte de Foix, en s'emparant de ce comté, qu'il lui rendit l'année d'après.

1273.

Les princes de l'Empire avoient élu pour empereur Henri Landgrave de Turinge, au mépris de Conrad, à qui Frédéric son pere avoit laissé l'Empire. Henri étant mort en 1247. ils élurent Guillaume comte de Hollande, qui survécut à Conrad mort en 1254. Guillaume mourut en 1256. au milieu des troubles de l'Empire. A sa mort, Richard comte de Cornouaille, & Alphonse, roi de Castille, furent élus par différens partis. C'est pendant ce temps de division, qui est nommé l'*interregne*, & qui dura jusqu'en 1273. que Rodolphe comte d'Hapsbourg fut élu empereur à Francfort; il a été la tige de la maison d'Autriche, qui a subsisté jusqu'au dernier empereur Charles VI. Le pere Herrgott, qui a donné la généalogie de la maison d'Hapsbourg en 1737. & dont le systême paroît préférable à plus de vingt opinions différentes qui ont partagé les auteurs sur l'origine de cette maison, trouve cette origine dans la Bourgogne transjurane, dans la contrée de la Suisse nommé *Argola* ou *Argew*. C'est là que sont les domaines en titre de comté, qui appartenoient à la maison d'Hapsbourg

avant qu'elle eût pris ce nom. Elle n'a commencé à être connue ſous la dénomination d'Habſbourg, qu'à la fin du onziéme ſiécle, où les ſeigneurs commencerent à s'approprier celles de leurs ſeigneuries ; ainſi, pour découvrir ſon origine, il faut remonter juſqu'à ceux qui ont ou gouverné en qualité de comtes, avant que les comtés fuſſent héréditaires, ou poſſédé en toute propriété, les cantons (*Pagi*) que nous voyons paſſer dans cette maiſon, dès que ces mêmes comtés deviennent patrimoniaux, & lui donner ſon nom auſſi-tôt que s'introduiſit la coutume de diſtinguer les nobles par leurs poſſeſſions. (Voyez les trois articles du Journal des Savans de l'année 1740, par M. de Foncemagne, qui ne laiſſent rien à deſirer ſur cette matiere.) Ç'avoit été durant l'interregne que la ſupériorité territoriale des états de l'Empire avoit jetté ſes premieres racines, ce qui fut confirmé par les empereurs ſuivans.

Mort de Henri III. qui n'eut aucune influence dans les affaires de l'Europe ; toujours en guerre avec ſes barons, prince ſans caractere, qui ruina ſes ſujets & fut toujours pauvre.

1274

Philippe déclare la guerre à Alphonſe roi de Caſtille ; ſur ce qu'il avoit choiſi pour ſucceſſeur ſon ſecond fils, au préjudice des enfans que Ferdinand de la Cerda, ſon aîné, avoit eus de Blanche ſœur de Philippe : cette guerre n'eut point de ſuite. Second concile de Lyon, célébre par les matieres qui y furent traitées, & entr'autres, *la Proceſſion du Saint-Eſprit*, principal objet du ſchiſme des Grecs. On trouve la preuve du droit *de joyeux avénement* dans un arrêt du parlement rendu à la Chandeleur de l'année 1274. & cette preuve eſt confirmée ſous tous les regnes ſuivans;

ce qui réfute pleinement les auteurs qui ont écrit que ce droit étoit inconnu en France avant le regne de Henri III.

Le roi céde au pape Grégoire X. le comté de Venaissin.

1275. 76. 77. 78. 79. &c.

Ordonnance sur le droit d'amortissement. Pierre de la Brosse, autrefois le barbier de saint Louis, devenu depuis le favori de Philippe le Hardi, craignant le trop grand attachement que le roi avoit pour la reine Marie sa femme, accuse cette princesse d'avoir empoisonné Louis fils aîné de Philippe du premier lit. La calomnie est découverte par une religieuse ou béguine de Nivelle en Flandres, que l'on alla consulter. La Brosse est pendu.

Suivant un jurisconsulte Anglois, qui composa sous le regne d'Edouard I. une pratique du droit Anglois sous le titre de *Fleta*, il se tint une assemblée solemnelle à Montpellier, où tous les princes Chrétiens convintent par eux ou leurs ambassadeurs, que le domaine de leur couronne seroit inaliénable, & que les choses qui en auroient été démembrées y seroient réunies. Cet auteur a été contredit par Selden dans une savante dissertation sur la *Fleta*, qui prétend que cette assemblée n'a pas eu lieu : Selden a été suivi par Lauriére dans le recueil des ordonnances, & par dom Vaissette dans son histoire du Languedoc ; mais tout cela ne fait qu'une seule autorité : & qui sait si Selden n'avoit pas des raisons politiques pour nier ce fait, sans l'autoriser d'aucune preuve, de même qu'il en eut sûrement quand il écrivit son *Mare clausum*, pour attribuer l'empire de la mer à l'Angleterre ? J'ajouterai que vers le même tems où j'indique cette assemblée de Montpellier, plusieurs princes de l'Europe s'étoient comme donné le mot pour reconnoître que leur domaine étoit inaliénable. Voyez aux re-

marques particulieres qui finissent cet ouvrage.

1282.

Les Vêpres Siciliennes le jour de Pâques. On a appellé de ce nom le massacre des François qui étoient en Sicile; cette conjuration si promptement exécutée, n'étoit pas entreprise témérairement. Jean de Procida noble citoyen de Salerne, fugitif de la Sicile, depuis la catastrophe de Mainfroi, en fut le chef; il étoit appuyé par Michel Paléologue, que Charles d'Anjou traitoit d'usurpateur, & qui vouloit placer son gendre Philippe sur le trône de Constantinople; le roi d'Arragon y avoit un bien plus grand intérêt, & tous les Siciliens souffroient impatiemment le gouvernement de Charles d'Anjou. Le massacre de 8000. personnes fut l'ouvrage de deux heures. Il n'y eut d'épargnés que deux gentilshommes François, dont l'un de la maison des Porcelets, & l'autre Philippe Scalambre, dont la conduite étoit irréprochable. Pierre roi d'Arragon s'empara de la Sicile, que ses successeurs conserverent depuis.

L'empereur Rodolphe déclare son fils Albert duc d'Autriche, après avoir reconquis cette province sur Ottocare, roi de Bohême, qui l'avoit usurpée sur la maison d'Autriche, dont Albert étoit héritier par sa femme : de-là les comtes d'Habsbourg ont pris le nom de ce duché, & ont fondé la seconde maison d'Autriche. L'Autriche avoit été érigée en duché par l'empereur Frédéric Barberousse en 1152. & suivant plusieurs autres en 1156. Ce fut Rodolphe qui ordonna que désormais dans l'Empire les actes publics seroient écrits en Allemand.

1283. 84. 85.

La loi des appanages commence à être plus connue, par un

arrêt au ſujet du comté de Poitiers adjugé au roi, au préjudice de Charles d'Anjou ſon oncle. L'appanage, tel que nous le concevons aujourd'hui, ne commença à être dans toute ſa force que ſous Philippe le Bel, & avoit eu auparavant bien des variations. Sous les deux premieres races, les enfans des rois partageoient également la couronne entr'eux : ſous le commencement de la troiſiéme, l'inconvénient de ces partages fit prendre le parti de démembrer quelque portion des terres, dont le fils puîné auroit la propriété.

Mais à meſure que les principes de la vraie politique ſe perfectionnerent, l'inconvénient du démembrement d'une partie du domaine de la couronne s'étant fait ſentir davantage, les partages ou appanages, dont l'appanagé pouvoit auparavant diſpoſer comme de ſon bien, devinrent une eſpece de majorat ou de ſubſtitution, & furent enfin chargés de retour à la couronne à défaut d'*hoirs*. C'eſt là véritablement où commencent les appanages, dont le nom repréſentoit une ſorte de conceſſion, qui ſans morceler le domaine de la couronne, en ſuſpendoit ſeulement la jouiſſance pour quelque tems & pour quelque portion, mais ſans toucher à la propriété.

Cette loi ſe trouve établie par l'arrêt dont on vient de parler. Ce fut entre Charles d'Anjou, roi de Sicile, & Philippe le hardi ſon neveu, au ſujet du comté de Poitiers : Charles prétendoit à ce comté comme plus proche héritier d'Alphonſe dernier décédé, lequel étoit ſon frere, au lieu que Philippe n'étoit que ſon neveu ; mais l'arrêt prononça en faveur de Philippe, ſur ce principe, que toutes les fois que le roi faiſoit don à un de ſes puînés de quelque héritage, & que le donataire ou appanagiſte mouroit ſans héritiers, l'héritage retournoit au donateur roi,

ou à son héritier à la couronne, sans que le frere de l'appanagiste y pût rien prétendre.

Ainsi voilà les appanages restraints aux hoirs de l'appanagé; mais dans ces hoirs, les femelles ainsi que les mâles étoient comprises, ce qui étoit dangereux, parce que les portions des appanages pouvoient passer à des étrangers par mariage : Philippe le Bel remédia à ce dernier inconvénient; ce fut lui, dit du Tillet, qui ordonna par son codicile, ou par ses lettres patentes, suivant Dupuy, que le comté de Poitou par lui baillé en appanage à son fils puîné, Monsieur Philippe de France, qui fut roi depuis sous le nom de Philippe le Long, retourneroit à la couronne, défaillant les *hoirs mâles*, par où il excluoit les filles. Tel est le dernier état de cette jurisprudence.

Philippe marie son fils à Jeanne, reine de Navarre, héritiere de ce royaume, & des comtés de Champagne & de Brie, par la mort du roi Henri son pere : en conséquence de ce mariage, Philippe le Bel prit le titre de Roi de Navarre. Le pape Martin IV. déclare le roi d'Arragon déchu de ses états, pour le punir du massacre des Vêpres Siciliennes, & en investit Charles de Valois.

Guerre dans la Sicile entre le roi d'Arragon & Charles roi de Naples qui leva le siége de Messine, & mourut dans la Pouille (1285.) de chagrin de la prison du prince de Salerne son fils, qui, dans son absence combattit témérairement les Arragonois, & fut leur prisonnier. Robert d'Artois, fils de celui qui étoit mort en Afrique dans l'expédition de saint Louis, fut chargé de la régence par ce prince, qui laissoit Charles le Boiteux son fils prisonnier, & sa veuve sans appui. Philippe fait la guerre au roi d'Arragon, pour se venger de l'entreprise de la Sicile, faite contre Charles d'Anjou son oncle, & pour soutenir les droits de

Charles de Valois. Il prend deux Villes dans le royaume d'Arragon, puis se retire sans aucun succès. Il meurt à son retour. Le roi d'Arragon meurt aussi dans cette guerre, & laisse son second fils Jacques roi de Sicile, qui devint quelques années après roi d'Arragon, par la mort d'Alphonse son frere aîné. Ce fut alors que les deux royaumes de Naples & de Sicile, furent distingues: Pierre, roi d'Arragon étant roi de Sicile, & Charles le Boiteux ayant succedé à son pere au royaume de Naples, & à ses prétentions sur la Sicile. Le pape Clément IV. distinguoit ainsi ces deux royaumes: *Regnum Siciliæ citra & ultra pharum.*

Philippe, à l'occasion de son mariage avec Marie, qu'il fit célébrer dans la sainte Chapelle, par l'archevêque de Reims, malgré les remontrances de l'archevêque de Sens, déclara cette église exemte de la jurisdiction du métropolitain.

Fondation de l'Université de Montpellier.

Il y eut sous ce regne des troubles dans le Languedoc & dans la Guyenne, excités par les seigneurs du pays, tels que les comtes de Foix, d'Armagnac, de Narbonne, &c. qui tantôt s'armoient les uns contre les autres, & tantôt étoient armés contre le roi; & ces troubles étoient d'autant plus à craindre, que ces seigneurs tranchoient des souverains, & étoient alliés ou unis aux rois de Navarre, de Castille & d'Arragon. Philippe le Hardi fut occupé à les accorder entr'eux, ou à les réduire.

Le roi d'Angleterre qui ne datoit les chartes de la Guyenne que de l'année de son regne, est contraint à les dater du regne du roi, attendu la qualité d'Edouard, qui étoit son vassal pour le duché d'Aquitaine.

1285.
Avénement à la couronne.

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES.

PHILIPPE IV. *dit* LE BEL, *roi de France par son pere, & roi de Navarre par Jeanne sa femme, parvient à la couronne en 1285. âgé d'environ dix-sept ans. Il fut sacré à Reims le 6. janvier 1286. par Pierre Barbet qui en étoit archevêque. Il fut appellé faux monnoyeur, parce qu'il est le premier de nos rois qui ait altéré la monnoie.*

Le marc d'argent qui au commencement de ce regne étoit à cinquante-cinq sols six deniers tournois, étoit à huit livres dix sols en 1305. ce qui fut fait par le conseil de deux Florentins nommés *Musichati & Bichi.*

1285. 86. 87. 88. 89. 90. 91.

EDOUARD, roi d'Angleterre, rend hommage au roi, de l'Aquitaine : ce prince obtient d'Alphonse, roi d'Arragon, à qui il avoit promis sa fille en mariage, & de son frere Jacques roi de Sicile, la liberté de Charles le Boiteux, sous les conditions que Charles renonceroit à ses prétentions sur la Sicile, & qu'il engageroit le comte de Valois à renoncer à sa prétention sur le royaume d'Arragon. Charles devenu libre, ne tint rien de ce qu'il avoit promis au roi d'Arragon ; il passa en Italie, où il prit le parti des Guelfes contre les Gibelins, fut couronné par le pape roi des deux Siciles, battit le roi d'Arragon, & conclut avec lui une trève de cinq ans. En 1290. miracle de la sainte Hostie, connu sous le nom de *Miracle des Billettes*. Réglement pour l'Echiquier, ancienne jurisdiction des ducs de Normandie. Depuis la réunion de cette province à la couronne, le roi y envoyoit des gens du parlement, qui finirent par juger sans appel (1317.) Robert d'Artois revient en France. Philippe le Bel s'accommode avec Don Sanche roi de Castille, aux dépens de la Cerda, qui s'étoit mis sous la protection du Roi d'Arragon, l'ennemi de Philippe ; cependant les justes prétentions de la Cerda continuant de donner de l'inquiétude dans la suite au roi de Castille, Ferdinand IV. son fils engagea la Cerda à se soumettre à l'arbitrage des rois d'Arragon & de Portugal,

FEMMES.	ENFANS.	1314. MORT.	PRINCES contemporains.
Jeanne, héritiere & reine de Navarre, fille unique de Henri de Navarre, mariée en 1284. 1304 Sa ftatue se voit sur la porte du collége de Navarre, tenant dans ses mains ce collége en relief.	LOUIS HUTIN. PHILIPPE LE LONG. CHARLES LE BEL. Robert, mort jeune. Marguerite. Isabelle, mariée à Edouard II. roi d'Angleterre. 1357 Blanche, morte jeune.	PHILIPPE LE BEL *meurt à Fontainebleau, lieu de sa naissance, le 29. novembre 1314. âgé de quarante-six ans. Il fut enterré à S. Denis.* Son cœur est à Poissi avec cette épitaphe: *Si dedans est le cœur du roi Philippe, qui fonda ceste église, qui trépassa à Fontainebleau, la veille de S. André, l'an 1314.*	*Papes.* Honoré IV. 1289 Nicolas IV. 1292 Céleftin V. abdique. 1294 Boniface VIII. 1303 Benoît X. ou XI. 1304 Clément V. 1314 Le faint fiége transféré à Avignon. *Empereur d'Orient.* Adronic II. 1332 *Empereurs d'Occident.* Rodolphe. 1291 Adolphe de Naffau. 1298 Albert I. 1308 Henri de Luxembourg. 1313 *Maison Othomane. Commencement de cette Maison.* Othoman. 1326 *Rois d'Espagne.* Sanche IV. 1295 Ferdinand IV. 1312 Alphonfe XI. 1350 *Roi de Portugal.* Denis. 1325 *Rois d'Angleterre.* Edouard I. 1308 Edouard II. 1326 *Rois d'Ecosse.* Alexandre III. 1286 Jean Bailleul. 1303 Robert Brus. 1329 *Roi de Dannemarc.* Eric VIII. 1321 *Rois de Suéde.* Magnus. 1290 Birger. 1326 *Rois de Pologne.* Lefque. 1289 Primiflas. 1296 Ladiflas, dépofé. 1300 Vinceflas. 1305 Ladiflas, rétabli. 1333 *Ducs de Ruffie.* Alexandre. Ce fut lui qui fixa la puiffance Mofcovite, & qui établit le fiége de la domination Ruffienne à Mofcow, mort vers 1300 Daniel Alexandrowitz. 1327

qui lui adjugerent en 1290. trente-deux Villes, dont est composé le duché de *Medina Celi*, qui est encore aujourd'hui possédé par ses descendans par femmes. Charles le Boiteux engage (1291.) Charles de Valois à renoncer à l'Arragon, & lui donne sa fille en mariage avec l'Anjou & le Maine. Le roi d'Arragon abandonne Jacques son frere, roi de Sicile. Othelin, comte de Bourgogne, marie sa fille à Philippe le Long, & donne son comté au roi.

1292. 93. 94. 95.

Guerre entre la France & l'Angleterre, au sujet de quelques vaisseaux Normands insultés par les Anglois. Philippe en demande raison à Edouard I. qui refuse de rendre justice: Philippe le fait ajourner à la cour des pairs, pour y répondre à l'accusation de félonie par lui commise contre le roi son seigneur. Cet ajournement fut fait par les évêques de Beauvais & de Noyon: dans la suite ce ne fut plus que des chevaliers qui furent chargés de ces sortes d'ajournemens, qui se font aujourd'hui par les greffiers de la cour. Sur le refus d'Edouard, on le déclare convaincu du crime de félonie, & le duché de Guyenne est confisqué au profit du roi; ce prince y envoie son frere le comte de Valois & Raoul comte de Clermont, qui s'en emparent. Le roi fait arrêter Gui comte de Flandres, qui s'étoit joint à Edouard. Jacques, roi de Sicile, qui avoit succédé à Alphonse son frere au royaume d'Arragon, sans égard pour les droits de son frere Frédéric, céde la Sicile au duc d'Anjou, dans la crainte qu'il avoit de la puissance & des intrigues de Philippe le Bel; mais Frédéric fit bien valoir ses droits, il se maintint dans la Sicile: alors se fit la véritable séparation de Naples & de Sicile.

Troubles en Ecosse (1295.) excités par le roi Jean Bail-

MINISTRES	GUERRIERS.	MAGISTRATS.	SAVANS & Illustres.
Enguerrand de Marigni, ministre des Finances, pendu sous le regne suivant à Montfaucon, en 1315	*Connétables.*	*Chanceliers.*	Jean Cholet, fondateur du collége qui porte son nom à Paris. 1293
Clercs du secret.	Raoul de Clermont de Nesle. 1302	Jean de Vassoigne. 1300	Guillaume Durand. 1296
Raoul de Perreau.	Gaucher de Châtillon, comte de Porcean. 1329	Guillaume de Crépi. 1300	Guillaume de Nangis, vivant en 1301
Ames d'Orléans.	*Maréchaux de France.*	Pierre Flotte. 1302	Henri de Gand. 1293
Jean de Belut.	Jean de Harcourt. 1302	Etienne de Suizi, cardinal. 1311	Jean de Meun, vers 1310
Phillipe de Marigni.	Raoul le Flamenc, vivant en 1287	Pierre de Mornai. 1306	Jean Scot. 1308
	Jean de Varennes, vivant en 1292	Pierre Belleperche. 1307	
	Simon de Melun. 1302	Pierre de Grez. 1325	
	Gui de Clermont. 1302	Pierre de Corbeil. 1300	
	Foucaud de Merle. 1314	Guillaume de Nogaret. 1313	
	Miles de Noyers. 1350	Gilles Aicelin de Montagu. 1318 Il fonda le college de ce nom.	
	Jean de Corbeil. 1318	Pierre de Latilli. 1327	
		Ceux qui exerçoient les fonctions de premiers présidens avant Philippe de Valois, étoient appellés *Maîtres du Parlement*; on nomme entr'autres Hugues de Courci, Guillaume Bertrand, &c.	
		Avocats du roi.	
		Jean de Vassoigne. 1300	
		Jean Dubois exerçoit en 1300	
		Jean Pastoureau exerçoit en 1301	

leul, qui empêchent Edouard de ſecourir la Guyenne. Commencement de la querelle de Boniface VIII. avec Philippe le Bel. Ce pape érige l'évêché de Pamiers ſans le conſentement du roi, & partage ainſi l'ancien diocèſe de Toulouſe en deux parts, ſous prétexte que ce diocèſe étoit d'une trop grande étendue. L'évêché de Toulouſe fut depuis diſtrait de la métropole de Narbonne, dont il étoit ſuffragant, & érigé en archevêché par le pape Jean XXII. en 1317.

La Thaumaſſiere rapporte une ordonnance de 1294. *ſur le luxe*, qui eſt curieuſe par les détails où le roi entre ſur chaque condition, & par la connoiſſance que l'on y trouve des mœurs & des uſages d'alors. M. Gibert m'en a communiqué une de la Pentecôte 1279. tirée d'un manuſcrit de la bibliothéque du roi, qui n'eſt pas moins curieuſe. Mort de la reine Marguerite, veuve de ſaint Louis, la date de 1295. eſt prouvée par une donation de cette princeſſe en 1294. faite aux Cordelieres du fauxbourg ſaint Marcel, contre l'opinion des écrivains qui l'ont fait morte en 1285.

1296. 97. 98.

Guerre en Guyenne, où commande le comte de Valois. La reine Jeanne marche contre le comte de Bar, pour défendre la Champagne qui lui appartenoit; il ſe rend à elle, & fait hommage de ce comté. Mort de Jean, comte de Hollande: dans ſa perſonne finit l'ancienne maiſon des comtes de Hollande, qui avoient porté ce titre pendant 437. ans. Jean d'Avene, comte de Hainaut, hérite par cette mort de la Hollande & de la Friſe.

Trève de deux ans entre la France & l'Angleterre, par laquelle le roi donne Marguerite ſa ſœur en mariage à Edouard I. & ſa fille Iſabelle à Edouard fils de ce prince,

avec la Guyenne pour dot, à condition de la posséder comme avoient fait ses prédécesseurs, en qualité de vassal de la couronne de France.

Ordonnance faite au parlement de la Toussaints, par laquelle le roi défend les guerres privées tant que la sienne dureroit. Il abolit pour toujours dans le Languedoc la servitude de corps, qu'il change en un cens annuel.

Premieres lettres d'érection en duché-pairie, données à Jean, duc de Bretagne en 1297. Le roi vouloit apparemment remplacer la pairie du comté de Champagne, qu'il avoit réunie à la couronne par son mariage avec Jeanne, qui en étoit l'héritiere. Il y eut pareille érection, de même datte, en comtés-pairies, des comtes d'Anjou & d'Artois.

Adolphe de Nassau, qui avoit été élu empereur après Rodolphe, est déposé & battu par Albert, fils de Rodolphe, qui est fait empereur, & qui, à proprement parler, a commencé la maison d'Autriche. Commencement de l'empire des Turcs sous Othoman, qui lui donna son nom.

1299. 1300. 1301.

Philippe est rendu maître de la Flandre par son frere le comte de Valois. Gui se rend à ce comte, qui lui persuade de venir trouver le roi. Le roi ne veut point tenir l'accord fait par le comte de Valois, & fait prisonniers le comte de Flandres & ses deux fils. Charles de Valois offensé de ce désaveu, se retire en Italie, où il épouse la petite-fille de Baudouin, empereur de Constantinople: le pape lui donne cet empire, & le fait son vicaire en Italie. Nouvelle forme de Jubilé, introduite, où Boniface VIII. joint des indulgences: ce Jubilé devoit se célébrer tous les cent ans, le pape Clément VI. le rapprocha à 50. & le pape Paul II. à 25. On a cru que le Jubilé Chrétien avoit été

établi sur le modéle de celui des Juifs, qui se célébroit tous les cinquante ans, mais le P. Pagi pense que les Chrétiens imiterent en quelque façon les jeux séculaires des anciens, en les sanctifiant par un autre usage, pour ramener ainsi plus facilement les Payens, en se rapprochant d'eux dans une chose indifférente. On a dit la même chose de Moïse, & que l'esprit des cérémonies qu'il eut ordre de Dieu d'établir, étoit de faire oublier aux Israélites les cérémonies Egyptiennes. Charles de Valois fait la guerre en Italie; il bannit le poëte Dante. Les Célestins institués dès 1244. sont introduits en France; (1300.) & depuis fondés à Paris par Charles V. Le roi parcourt son royaume avec la reine dans la saison la plus dure, sans doute pour maintenir la noblesse dans l'obéissance, que Boniface VIII. vouloit ébranler.

1302.

Bataille de Courtrai, où les François sont défaits, & où Robert II. d'Artois est tué: il fut pere de Philippe & de Mahaud, Philippe mourut avant son pere, & ce fut son fils Robert III. dont la révolte fut si fatale à la France. A la nouvelle de cette défaite, le roi assemble le ban & l'arriére ban; il impose le cinquiéme sur tous les revenus de ses sujets, & il augmente les monnoies.

Gui de Lusignan, comte d'Angoulême & seigneur de Coignac, remet ses terres au roi. Jeanne fonde le collége de Navarre à Paris. Ordonnance sur la réformation du royaume, dans laquelle sont plusieurs articles concernant le parlement. Philippe le Bel adjuge le comté d'Artois, vacant par la mort de Robert II. à Mahaud sa fille, par préférence à Robert III. petit-fils de Robert II. par Philippe son fils mort avant lui, & neveu de Mahaud, fondé sur

ce que la réprésentation n'avoit pas lieu dans le comté d'Artois. Robert d'Artois devenu majeur, vouloit revenir contre ce Jugement, mais il fut obligé de le ratifier en 1309. & demeura dans le silence tout le reste de ce regne, & durant le regne de Louis Hutin.

1303.

Edouard abandonne les Flamands, & s'accommode avec Philippe qui lui rend la Guyenne. Ce traité est du 20. mai.

Les démêlés si connus entre Boniface VIII. & Philippe le Bel commencent à éclater : le premier sujet de mécontentement du pape venoit de ce que le roi avoit donné retraite aux Colonnes ses ennemis, mais le roi avoit des sujets bien plus graves de se plaindre de Boniface : ce pontife se croyant autorisé par ses prédécesseurs, vouloit partager avec lui les décimes levées sur le Clergé de France; la résistance de Philippe irrite le pape, & pour premiere vengeance, il crée, comme nous l'avons dit, le nouvel évêché de Pamiers sans le concours de la puissance royale, nécessaire en cette matiére. Boniface fait plus, il se plaît à braver le Roi, en nommant pour légat en France le même homme appellé Bernard Saissetti, qui s'étoit fait ordonner évêque malgré ce prince; Bernard, en vertu de ses pouvoirs de légat, ordonne au roi de partir pour une nouvelle croisade, & de mettre le comte de Flandres en liberté; le roi fit arrêter Bernard, & le remit entre les mains de l'archevêque de Narbonne son métropolitain. Le pape lança une bulle foudroyante, qui mit le royaume en interdit. Philippe assemble les trois états du royaume, (on croit que ce fut la premiere fois que le tiers-état y fut admis) & convient de convoquer un concile : on en donne

avis aux princes voisins, & dans les états il est arrêté qu'on appellera au futur concile de tout ce que le pape a fait. Nogaret part, en apparence pour signifier l'appel, mais en effet pour enlever le pape. Sciarra Colonne & lui l'investissent dans la ville d'Agnanie ; Sciarra donne un soufflet au pape, & se met en devoir de le tuer, Nogaret l'en empêche : le pape meurt peu de tems après.

1304.

Bataille de Mons en Puelle, le mardi 18. août, après la fête de l'Assomption, où Philippe est vainqueur des Flamans ; en mémoire de cette victoire on éleva à Notre-Dame une statue équestre de ce prince, & il fonda une rente de cent livres à l'église de Notre-Dame de Paris. Il y a eu des méprises sur ce monument, que quelques auteurs, & entr'autres Nicole-Gilles, ont attribué à Philippe de Valois ; mais pour s'assurer de la vérité du fait, il n'y a qu'à lire le nécrologe de l'église de Notre-Dame de Paris, ainsi que la sixiéme leçon du bréviaire de Paris, où il est fait commémoration de cette victoire au 18 août, jour auquel se donna la bataille de Mons en Puelle, au lieu que celle de Cassel se donna le 23. Accord avec les Flamans ; leur comte est mis en liberté ; il vient à Compiegne, où il meurt âgé de quatre-vingts ans. Son fils, Robert de Béthune, lui succéde. Benoît XI. absout le roi des censures de Boniface VIII. ainsi que tous ceux qui étoient compris dans l'excommunication, excepté seulement Nogaret.

1305. 6. 7. 8.

Défense des duels pour toujours en matiére civile.

Bertrand de Got, dit Clément V. transporte le saint Siége à Avignon en 1308. il y resta jusqu'en 1376. que

EVENEMENS REMARQUABLES sous PHILIPPE LE BEL.

Grégoire XI. (ç'a été le dernier pape François) en partit pour retourner à Rome, où il arriva en 1377. Il y a eu de la confusion dans les auteurs à ce sujet, par rapport aux dates, les uns datant la fin de la translation du départ d'Avignon, les autres du retour à Rome. Le pape déclare que la Bulle *Unam sanctam*, donnée par Boniface VIII. contre Philippe le Bel, ne donne point d'atteinte aux libertés de la France. Institut de l'Université d'Orléans, que le roi confirme en 1312. Quelques-uns prétendent que le parlement ne commença qu'alors à être sédentaire. *Ce fut l'institution des parlemens*, dit Loyseau, *qui nous sauva d'être cantonnés & démembrés comme en Italie & en Allemagne, & qui maintint ce royaume en son entier.* Il y a diverses opinions sur l'origine des parlemens ; ce que l'on peut en affirmer, c'est que les parlemens, tels qu'ils subsistent aujourd'hui, existoient dès l'an 1294. comme il paroît par une ordonnance de cette année, dont Budé fait mention dans son commentaire sur les Pandectes, qui existoit encore de son tems, (il est mort en 1540.) & que M. Gibert a retrouvée dans un volume du Trésor des Chartes, par laquelle il est dit, contre le principe sagement établi, que l'on ne comptera point les voix, mais qu'elles seront pesées parmi les juges qui jugeront dans le tribunal majeur, *in maximo tribunali*; & que les présidens de la cour, *principes aut præsides curiæ*, prononceront suivant l'avis de ceux qu'ils croiront plus capables & mieux instruits, *ex censentium gravitate & meritis.* (*Budæus in Pandectas.*) Le roi, en rendant le parlement de Paris sédentaire, jugea qu'il ne pouvoit plus suffire à l'étendue de son ressort, & créa vers ce tems le parlement de Toulouse ; cependant il faut remarquer que Philippe le Hardi avoit établi dès l'an 1279. un parlement à Toulouse, mais qui ne dura que la

quinzaine de Pâques : & il ne faut pas omettre que dès le tems d'Alphonse, comte de Toulouse, ce prince avoit à sa suite son parlement, dont les séances se tenoient tantôt à sa cour, tantôt à Vincennes, à Longpont, &c. (*Hist. de Languedoc.*) Ce que je viens de dire ne regarde que la troisiéme Race. Par rapport aux deux premieres, nous voyons que le comte du Palais présidoit à la cour ordinaire qui se tenoit dans le palais de nos rois. Là se terminoient toutes les affaires contentieuses, & se réformoient les jugemens des tribunaux inférieurs; cette cour étoit composée des seigneurs appellés *Proceres*, & des *Lettrés*, *doctores legum*, qui tous jugeoient également. Les jugemens étoient intitulés *en l'audience tenue dans notre palais*, *pour entendre & juger les causes de tous nos sujets*; ce qu'il est important de remarquer, parce que cet intitulé distingue plus sensiblement dans les anciens monumens de notre Histoire, la cour de justice de nos rois, des assemblées du champ de Mars, & écarte l'idée que les parlemens d'aujourd'hui fussent une émanation de ces grandes assemblées, par la ressemblance du mot de Parlemens. Les Parlemens ou Cours de justice sous les trois Races, furent toujours l'ouvrage de nos rois, & dans leur disposition. *V. l'année* 1422.

Commencement de la république des Suisses, dont trois cantons se révoltent contre la maison d'Autriche qui prétendoit être leur souveraine : ces cantons étoient Uri, Undervalden & Schweitz; ce dernier donna son nom à la république, qui s'accrut successivement par l'accession de dix autres cantons, dont le dernier, qui est Appenzel, s'y joignit en 1513. & par l'alliance de quelques autres seigneuries, telles que S. Gal, Mulhauzen, les Grisons, le Valais, &c. Leur souveraineté fut reconnue à la paix de Munster par l'empire & par la maison d'Autriche, comme celle

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES *sous* PHILIPPE LE BEL.

des Hollandois le fut par l'Espagne. Le roi veut engager le pape Clément V. qui lui devoit son pontificat, à procurer l'empire, vacant par la mort d'Albert, à Charles de Valois. Le pape presse secrettement les électeurs d'élire un prince Allemand. Henri comte de Luxembourg est élu. Le tems n'étoit pas encore venu, où la maison d'Autriche devoit se perpétuer sur le trône impérial, & ce ne fut que cent trente ans après, c'est-à-dire, en 1438. que l'empire devint dans la personne d'Albert II. comme héreditaire dans cette puissante maison. Mort d'Edouard I. il faut remarquer à son sujet, que l'avantage le plus réel qu'aucun roi d'Angleterre ait procuré à ce royaume, est la conquête que fit ce prince du pays de Galles, qui avoit eu jusqu'alors ses princes particuliers : aussi le titre de prince de Galles fut-il attaché depuis à l'héritier présomptif de la couronne d'Angleterre.

1309. 10. 11. 12.

Au commencement de la troisiéme Race, le chancelier réunissoit toutes les fonctions des secrétaires & des notaires. Frere Guérin, évêque de Senlis, étant devenu chancelier de France, & ayant infiniment relevé cette charge; le secrétariat fut abandonné aux notaires & secrétaires du roi; & le chancelier se réserva seulement l'inspection; mais les secrétaires qui approchoient du roi s'étant à leur tour rendus plus considérables, il y en eut quelques-uns que le roi distingua des autres, & qui furent nommés *Clercs du secret*; c'est la premiere origine des secrétaires d'état. Philippe, l'an 1309. déclara qu'il y auroit près de sa personne trois clercs du secret, & vingt-sept clercs ou notaires sous eux.

Les chevaliers de saint Jean de Jérusalem, sous la con-

duite de leur grand maître Foulques de Villaret, s'emparent (1310.) sur les Infidéles de l'isle de Rhodes, d'où ils furent appellés chevaliers de Rhodes.

Abolition de l'ordre des Templiers. C'est un événement monstrueux, soit que les crimes fussent avérés, soit que l'avarice les eût inventés : on prétend que les Templiers, protestant de leur innocence, ajournerent le pape Clément V. & le roi Philippe le Bel, au tribunal de Dieu, & qu'en effet ils moururent au tems prédit : on remarque aussi que, quelque tems auparavant, Ferdinand IV. de Castille, fut ajourné de même par deux Gentilshommes qu'il fit mourir, sans avoir voulu entendre leur justification, & qu'il mourut dans les trente jours de l'ajournement, d'où le nom de Ferdinand l'*ajourné* lui est resté. Comté de Lyon uni à la couronne par la conquête qu'en fait Louis, fils aîné du Roi, sur Pierre de Savoie archevêque de Lyon, à qui on laisse & à son chapitre la qualité de comte de Lyon. Clément V. sur les instances du Roi, informe contre la mémoire de Boniface VIII. mais ce pape est justifié dans le concile de Vienne.

On s'apprête à faire la guerre à Robert comte de Flandres, par faute de payement des huit cens mille livres qu'il devoit. Enguerrand de Marigni leve, sous le prétexte de cette guerre, de grandes sommes d'argent. Altération des monnoies. Elle fut considérable, car le sol & le denier n'avoient plus de valeur intrinseque que les deux tiers de ce qu'ils avoient valu sous saint Louis, & on les donnoit cependant pour la même valeur; la cause en étoit la rareté de l'espéce dans le royaume, appauvri par les croisades.

Réglement de Passi du mois de juillet, par lequel le roi ordonne que les Quinze-vingts fondés par saint Louis portent une fleur-de-lis sur leur habit : pour les distinguer des

autres congrégations d'aveugles fondées avant eux.

Construction du pont saint Esprit, qui dura près de quarante-cinq ans à faire, & qui finit vers 1309. ce pont donna son nom à la ville, nommée auparavant saint Saturnin, dont les habitans avoient entrepris & conduit l'ouvrage, sous la direction du prieur de saint Saturnin, ordre de Cluni, & coseigneur de cette ville avec le roi.

1313. 14.

Philippe le Bel n'est pas heureux en brus: Marguerite de Bourgogne, femme de Louis Hutin, est convaincue d'adultere, & étranglée dans la prison. Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe le Long, est aussi accusée d'adultere, mais son mari la reprend. Blanche, femme de Charles le Bel, est convaincue du même crime, & elle sauve sa vie, en disant que son mariage est nul à cause de la parenté. Plusieurs exemples de fiefs achetés par les roturiers. Quelques annoblissemens. La noblesse & l'argent, tout étoit allé se perdre dans l'Orient, par les croisades: il falloit réparer ces deux pertes, l'annoblissement pourvut à l'une autant que cela est possible, en attendant que le commerce pût réparer l'autre; mais on sent bien que l'annoblissement ne sauroit forcer la nature, ni rendre noble d'extraction celui qui n'est que roturier, & que par conséquent l'annoblissement n'a pas empêché la différence qu'il y aura toujours entre un annobli & un noble. Qu'a-t-il donc produit? il a levé cette séparation qui étoit dans l'état des personnes, il les a rendues toutes d'une même espéce, il a retranché plusieurs des prérogatives que les nobles prétendoient sur les roturiers, & par-là il a affoibli les nobles, sans donner aux roturiers autre chose que le privilége d'être élevés à un rang qu'ils ne tiennent point de leur naissan-

ce; car les rois sont à la vérité également les maîtres de tous leurs sujets, mais ils ne peuvent pas faire que parmi ces sujets l'ancienneté des services & des dignités des ancêtres, ne mettent pas une différence qui forme la véritable noblesse; enfin l'annoblissement en élevant le courage des roturiers, a amené parmi eux le luxe des grands, dont il les a par-là rapprochés encore davantage; ensorte que le luxe qui avoit banni l'égalité de chez les Romains, l'a rétablie chez les François.

Philippe le Bel est le premier de nos rois qui ait restraint les appanages aux seuls hoirs mâles, (*V. l'année* 1283.) ainsi qu'il paroît par son codicile en forme d'ordonnance, de l'an 1314. (*du Tillet*, *Dupuis*, *Hudson*,) C'étoit à l'occasion du comté de Poitiers qu'il donna à son fils Philippe le Long, à condition d'en fournir une dot à ses sœurs. Philippe commença à réduire les hauts seigneurs à vendre leur droit de battre monnoie, au moyen d'un édit de 1313. par lequel il gênoit si fort la fabrication qui se faisoit dans leurs terres, qu'ils trouverent plus utile d'y renoncer.

Jean de Montluc, Greffier du parlement de Paris, s'avisa le premier de faire des recueils de plusieurs arrêts qu'il fit relier ensemble, & qui se nommerent *Regestum*, *quasi iterum gestum*, parce que c'étoit des copies; ils sont encore dans le dépôt du parlement, & on les nomme les *Olim*.

En parcourant les ordonnances de nos rois, je m'apperçois que celles contre l'usure furent les plus fréquentes, & presque les premieres sous ce regne; apparemment que les altérations faites dans les monnoies y donnerent lieu. Ce prince rendit aussi plusieurs ordonnances contre les Juifs.

Clément V. étant mort le 20. avril 1314. les cardinaux s'assemblerent à Carpentras pour élire un autre pape, mais n'ayant pu s'accorder, le saint Siége resta vacant pendant

tout le regne ſuivant, & ne fut rempli qu'au commencement du regne de Philippe le Long. Les cardinaux aſſemblés à Lyon ſe trouvant peu d'accord, déférerent l'élection à la voix de Jacques d'Oſſa cardinal, qui ſe nomma lui-même, & fut pape ſous le nom de Jean XXII. Il ne doutoit de rien, & publia peu après ſon élection, une bulle par laquelle il s'attribuoit la collation de tous les bénéfices qui viendroient à vaquer. C'étoit, diſoit-il, pour empêcher la ſimonie. *Homo perſtudioſus, & vehementioris animi.*



1314. *Avénement à la couronne.*

LOUIS X. *dit* HUTIN, (*vieux mot qui signifie mutin & querelleur*) *parvient à la couronne l'an 1314. âgé de vingt-trois ou vingt-cinq ans, (car on n'est pas d'accord sur cette date.) Il fut sacré & couronné à Reims en 1315. par Robert de Courtenai, archevêque.*

EVENEMENS REMARQUABLES.

1314.

LOUIS HUTIN différa son sacre jusqu'à l'année suivante, à cause des troubles de son royaume, & parce qu'il vouloit attendre sa nouvelle épouse (Clémence de Hongrie); ce qui n'empêcha pas qu'il ne prît le gouvernement de son état, quoiqu'avant ce tems on eût regardé le jour où se faisoit cette cérémonie, comme celui auquel le prince étoit investi de la puissance royale : il avoit déja été couronné roi de Navarre du vivant de son pere, après la mort de la reine de Navarre Jeanne sa mere.

1315.

Charles de Valois, fils de Philippe le Hardi & oncle de Louis Hutin, qui s'étoit emparé de toute l'autorité, quoique le roi fût majeur, destitua plusieurs officiers pour avancer ses créatures; il en avoit à la vérité un juste prétexte, par les vexations des impôts & l'altération des monnoies. Il ne s'étoit point trouvé d'argent pour les frais du sacre, on s'en prit à Enguerrand de Marigni, ennemi du prince, & ministre sous le feu roi : Charles le fit condamner à être pendu, ce qui fut exécuté à Montfaucon, gibet qu'il avoit lui-même fait dresser. Ce ministre étoit de bonne noblesse de Normandie : son grand-pere de la maison du Portier, ayant épousé une héritiere de la maison de Marigny, en fit porter le nom à ses descendans. *V. l'année* 1324.

FEMMES.	ENFANS.	1316. MORT.	PRINCES contemporains.
Marguerite, fille de Robert, duc de Bourgogne, & d'Agnes, fille de S Louis, mariée en 1305. Louis la fit enfermer, à cause de son impudicité, au château Gaillard, puis étrangler en 1313.	Jeanne, héritiere du royaume de Navarre, qu'elle apporta à son mari Philippe, comte d'Evreux, petit-fils de Philippe le Hardi, & fils de Louis, comte d'Evreux, morte en 1349	LOUIS HUTIN *meurt au château de Vincennes le samedi 5. juin 1316. pour avoir bû à la glace après avoir eu chaud. On soupçonnoit qu'il avoit été empoisonné. Il fut enterré à S. Denis.*	*Pape.* Vacance pendant tout ce regne.
Belleforêt a voulu jetter des doutes sur la légitimité de Jeanne, à cause de la mauvaise conduite de sa mere.	*Le comte d'Evreux, après la mort de Philippe le Long & de Charles le Bel, entra en possession du royaume de Navarre, qui appartenoit à sa femme, comme fille & héritiere de Louis Hutin, attendu que ce royaume tomboit en quenouille, à la différence du royaume de France, auquel elle prétendoit aussi comme fille de Louis Hutin, mais dont elle fut excluë par la loi Salique. Philippe le Long & Charles le Bel prirent cependant toujours le titre de roi de Navarre. A l'égard des comtés de Champagne & de Brie, dont Jeanne étoit aussi héritiere, Philippe de Valois les conserva en s'accommodant avec elle, & lui donnant d'autres terres en France. Ce traité est de 1336. & doit être regardé comme la véritable époque de l'union irrévocable de la Champagne & de la Brie à la couronne.*		*Empereur d'Orient.* Andronic II. 1332 *Empereur d'Occident.* Louis V. duc de Baviere. 1347 *Maison Othomane.* Othoman. 1326 *Roi d'Espagne.* Alphonse XI. 1350 *Roi de Portugal.* Denis. 1325 *Roi d'Angleterre.* Edouard II. 1326 *Roi d'Ecosse.* Robert Brus. 1329 *Roi de Dannemarc.* Eric VIII. 1321 *Roi de Suede.* Birger. 1326 *Roi de Pologne.* Ladislas. 1333
Clémence de Hongrie, mariée en 1315. morte en 1328	JEAN, fils posthume, né en 1316. qui ne vécut que huit jours, & qu'on n'a pas mis, à cause de cela au rang des rois de France.		*Duc de Russie.* Daniel Alexandrowitz. 1327
Bien différente de la premiere femme, car elle mourut de douleur de la mort de son mari.	*Louis Hutin eut une fille naturelle, nommée* Eudeline, *qui fut religieuse.*		

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS HUTIN.

Concile de Senlis, où Pierre de Latilli, évêque de Châlons & chancelier de France, fut cité sur plusieurs chefs d'accusation, entr'autres d'avoir eu part aux malversations d'Enguerrand de Marigni, & d'avoir empoisonné son prédécesseur : il en fut absous l'année d'après dans un autre concile tenu pareillement à Senlis.

Le roi qui avoit rappellé les Juifs dans le royaume pour douze ans, leur permet d'acheter des rotures. Quand le Juif se faisoit chrétien, ses biens étoient confisqués par le seigneur de la terre où il demeuroit, sous prétexte que la liberté qu'il acquéroit dépouilloit son seigneur de la propriété qu'il avoit auparavant de la personne du Juif : usage bizarre & d'une dangereuse conséquence, parce qu'il arrivoit le plus souvent de-là, que ces Juifs convertis se trouvant ainsi dénués de tout, & réduits à la mandicité, retournoient au Judaïsme. Cet usage fut sagement abrogé depuis, par une déclaration que Charles VI. donna en 1381. (*Brussel.*)

Lettres par lesquelles le roi approuvant une constitution de l'empereur Frédéric, en ordonne l'exécution. L'article XI. est bien important : il défend, sous quelque prétexte que ce puisse être, & sous la peine du quadruple & d'infamie, de troubler les laboureurs dans leurs travaux, de s'emparer de leurs biens, de leurs personnes, des instrumens, des bœufs, &c. Nous avons une belle loi de Constantin à ce sujet.

1316.

La même guerre commencée sous le regne précédent, contre le comte de Flandres, est continuée sans succès. Louis Hutin leve le siége de Courtrai. On accable le peuple d'impôts sous le prétexte de cette guerre, on vend les

MINISTRES	*GUERRIERS.*	*MAGISTRATS.*	*SAVANS & Illustres.*
Charles de Valois. 1325	*Connétables.*	*Chanceliers.*	Gilles Colonne. 1316
	Gaucher de Châtillon. 1329	Une chose digne de remarque, c'est que Louis Hutin, pendant son regne, se servit du même sceau dont il s'étoit servi du vivant de son pere, comme s'il avoit prévu que son regne ne dureroit pas assez pour que ce fût la peine d'en changer.	Raimond Lulle. 1315
	Maréchaux de France.	Pierre de Latilli. 1327	
	Jean de Corbeil. 1318	Etienne de Mornai. 1332	
	Jean de Beaumont. 1318	Pierre d'Arablai. 1346	
		Avocats du Roi.	
		Paul de Brayeres exerçoit en 1315	
		Raoul de Presles. 1315	

offices de judicature, on leve des décimes sur le clergé; on force les serfs, dont le roi avoit grand nombre dans ses terres, à racheter malgré eux leur liberté, au prix des effets mobiliers dont on permettoit dans ce tems-là aux serfs de disposer.

On voit une chose singuliere par rapport aux affranchissemens, dans le registre de Champagne, qui est au trésor des Chartes; c'est qu'Etienne, sire de Conflans, vers l'an 1238. par transaction avec sa mere, affranchit Robert de Besil & ses enfans, à la charge d'un mois de service militaire par an, ensorte que le serf tenoit la liberté comme un fief.

Le palais où se tient aujourd'hui le parlement, fut rebâti par le roi Robert, & de nouveau augmenté par les rois ses successeurs jusqu'à Philippe le Bel. Plusieurs croyent qu'il abandonna le palais au parlement: ce qui est certain, c'est que Louis X. son fils, & les autres rois ses successeurs, choisirent le Louvre pour leur demeure la plus ordinaire pendant leur séjour à Paris. (*Felibien.*)



1316.
Avénement à la couronne.

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES.

PHILIPPE V. *dit* LE LONG. *(ainsi surnommé à cause de sa grande taille,) comte de Poitou, parvient à la couronne l'an 1316. après son frere Louis Hutin, à l'exclusion de Jeanne fille de Louis Hutin. Il étoit âgé de 23. ans. Il fut sacré à Reims avec la reine Jeanne sa femme le 9. janvier 1317. par Robert de Courtenai.*

1316. 17. 18.

PHILIPPE LE LONG fut en même tems régent du royaume de Navarre pendant la minorité de Jeanne de Navarre sa niéce, fille & héritiere de Louis Hutin, & du royaume de France, en attendant que Clémence de Hongrie accouchât. Cette princesse mit au monde un prince qui fut nommé JEAN, & qui ne vécut que huit jours. A sa mort, il y eut de grandes contestations sur la succession à la couronne.

Eudes de Bourgogne, oncle de Jeanne, parce qu'il étoit frere de Marguerite de Bourgogne sa mere, prétendoit que Jeanne devoit être reine. L'affaire fut longtems agitée : Philippe convoqua une grande assemblée pour le jour de la Purification, où, en présence du cardinal Pierre d'Arablai, il fut conclu que la loi Salique ne permettoit pas que les femmes héritassent de la couronne de France : c'est la premiere fois que dans notre histoire il ait été fait mention de la loi Salique. Comme il y avoit beaucoup de mécontens dans le royaume, Philippe le Long les appaisa tous par des dons : il donna à Eudes de Bourgogne Jeanne de France sa fille aînée en mariage, & en dot le comté de Bourgogne; par-là Eudes devint possesseur des deux Bourgognes : son petit-fils, Philippe de Rouvre, eut pour héritier le roi Jean, qui réunit ainsi le duché & le comté de Bourgogne. Charles, frere de Philippe le Long, & qui lui succéda,

FEMME.

Jeanne, comtesse de Bourgogne, fille & héritiere d'Othon, comte de Bourgogne, & de Mahaud comtesse d'Artois, mariée en 1306. morte en 1329

' *Cette comtesse d'Artois avoit assisté au sacre du roi son gendre, en qualité de pair de France, & avoit soutenu avec les autres pairs la couronne sur la tête du roi. Elle avoit aussi assisté en la même qualité, au jugement rendu contre le comte de Flandres.*

ENFANS.

Louis, mort au berceau.

Jeanne, mariée à Eudes duc de Bourgogne. 1347

Comme l'aînée, elle hérita des comtés de Bourgogne & d'Artois, échus à sa mere, son fils & son petit-fils, derniers ducs de Bourgogne de leur race, les possederent. Après eux ils passerent au comte de Flandres, fils de Marguerite, sœur puînée de Jeanne : & par Marguerite sa petite-fille, femme de Philippe le Hardi, premier duc de Bourgogne de la derniere race, ils furent de nouveau soumis aux mêmes souverains que le duché de Bourgogne, pour en être encore séparés sous Louis XI. & réunis sous Louis XIV.

Marguerite, femme de Louis comte de Flandres. 1382

Isabelle, mariée à Guigues VIII. dauphin de Viennois, puis à Jean, baron de Faucogney en Franche-Comté, vivante en 1345

Blanche, religieuse. 1358

1322. MORT.

PHILIPPE LE LONG *meurt le 3 janvier 1322. âgé de vingt-huit ans. Il est enterré à saint Denis.*

PRINCES contemporains.

Pape.

Jean XXII. 1334

Empereur d'Orient.

Andronic II. 1332

Empereur d'Occident.

Louis V. duc de Baviere. 1347

Maison Othomane.

Othoman. 1326

Roi d'Espagne.

Alphonse XI. 1350

Roi de Portugal.

Denis. 1325

Roi d'Angleterre.

Edouard II. 1326

Roi d'Ecosse.

Robert Brus. 1329

Roi de Dannemarc.

Eric VIII. 1321

Roi de Suéde.

Birger. 1326

Roi de Pologne.

Ladislas. 1333

Duc de Russie.

Daniel Alexandrowitz. 1327

fut assez peu éclairé sur ses intérêts pour prendre le parti de Jeanne : on croit que c'étoit pour se faire donner un appanage plus considérable, vu que son frere ayant alors un fils, il n'avoit point d'espérance de lui succéder. Robert d'Artois réveille ses prétentions sur le comté d'Artois, & prend les armes pour s'en emparer; arrêt solemnel en 1318. qui confirme Mahaud dans la possession du comté-pairie d'Artois, & auquel Robert est contraint de se soumettre : le roi avoit un intérêt personnel à cette affaire, ayant épousé Jeanne fille de Mahaud comtesse d'Artois, & d'Othon comte de Bourgogne. Ce jugement fut la source de grandes guerres dans la suite, entre Philippe de Valois & Édouard III. roi d'Angleterre, qui prit le parti de Robert d'Artois.

On remarquera peut-être comme une singularité, la circonstance où l'Artois est donné à Mahaud par préférence à son neveu, tandis que l'on faisoit valoir la loi Salique contre Jeanne, fille de Louis Hutin, en faveur de Philippe le Long : n'étoit-ce pas en effet une espéce de contradiction, de voir la comtesse d'Artois en qualité de pair de France, soutenant la couronne sur la tête d'un prince qui venoit de priver de cette même couronne l'héritiere de son frere, sous prétexte qu'une fille n'étoit pas faite pour la porter ? La loi Salique n'étoit-elle donc pas la même pour l'Artois que pour la France ? Non : parce que les coutumes de chaque province fixoient la nature des fiefs, & que la couronne n'étoit dans aucune coutume, parce qu'elle n'étoit pas un fief; car, quoique Mézerai ait dit que le royaume se gouvernoit comme un grand fief, on sent bien qu'il ne vouloit pas dire que la France fût un fief, puisqu'un fief suppose un suzerain & des vassaux, & que la couronne ne releve que de Dieu, & n'a que des sujets;

MINISTRES	GUERRIERS.	MAGISTRATS.	SAVANS & Illustres.
Gerard de la Guette, mort à la question en 1322	*Connétable.* Gaucher de Châtillon. 1329 *Marechaux de France.* Jean de Corbeil. 1318 Jean de Beaumont. 1318 Renaud de Trie. 1324	*Chanceliers.* Pierre de Chapes. 1336 Jean de Cherchemont. 1328 *Procureur du Roi.* Guillaume de la Magdelaine, vivant en 1319	Antoine André. 1320 Dante. 1321 Jean, sire de Joinville, vers 1318 Sa sœur nommée Isabelle, avoit épousé Ferri du Châtelet, fils de Thieri d'Enfer, & petit-fils de Ferri de Bitche, dit de Lorraine. (*Hist. générale de la maison du Châtelet.*)

à la vérité le roi avoit des vassaux à cause de son domaine; mais ils n'en étoient pas moins ses sujets, & son domaine n'avoit de supérieur que lui-même. » Le royaume ne tombe » point en quenouille, dit Loisel, quoique les femmes » soient capables de tous autres fiefs. «

Le duc de Bretagne qui ne s'étoit point trouvé au couronnement du roi, & qui n'avoit point envoyé d'excuse, quoiqu'il eût été convoqué, obtint des lettres de rémission pour ce défaut; *rex remittit defectum*.

Bulle de Jean XXII. en 1316. qui déclare la sainte Chapelle exempte de la jurisdiction épiscopale.

Sanche d'Arragon, roi de Majorque, vient à Paris rendre hommage au roi pour la ville de Montpellier, qui étoit encore du domaine de la maison d'Arragon.

1319.

Ordonnance qui porte qu'il n'y aura nuls prélats au parlement, parce que le roi *fait conscience de les empêcher de vaquer au gouvernement de leur spiritualité*; cependant le roi conserve les prélats qui sont dans son conseil. L'arrêt que le parlement rendit depuis en 1461. est conforme à cette ordonnance.

1320.

Fin des démêlés entre la France & la Flandre, après seize ans de guerre, par une paix conclue le 2. de Juin. On accuse les Juifs d'avoir empoisonné quantité de puits & de fontaines, poussés à cela par les rois de Tunis & de Grenade, qui étoient Mahométans, & qui craignoient que le roi n'entreprît une nouvelle croisade.

Les Juifs avoient occupé, jusqu'à Philippe le Hardi, plusieurs quartiers dans ce qu'on appelloit la *Cité*, tels que

la rue de la *Juiverie*, l'*Isle aux Juifs*, qui étoit dans le lieu où est la statue de Henri IV. & où ils avoient un moulin appellé *le moulin des Juifs*, &c. il y a aujourd'hui dans l'enceinte du palais une rue nommée de *Nazaret*, (dans le nouveau plan de Paris de 1739.) qui s'appelloit autrefois la rue de *Galilée*; il y en a une autre qui se nomme la rue de *Jerusalem*, parce qu'autrefois l'enclos du palais étoit un lieu d'asyle, où les Juifs se retiroient avec la permission du concierge du palais.

1321.

Philippe le Long songeoit, quand il mourut, à établir par-tout un même poids & une même mesure, & à faire ensorte que dans toute la France on se servît de la même monnoie. Louis XI. eut depuis la même pensée.

Bulles de Clément V. nommées les *Clémentines*, reçues en France. Le *Sexte* de Boniface VIII. n'y est point reçu.

On voit par des lettres données par Philippe le Long l'an 1317. un usage qui paroît bien singulier : on donnoit alors le voile de religion à des filles de l'âge de huit ans, & peut-être plutôt : quoiqu'on ne leur donnât pas la bénédiction solemnelle, & qu'elles ne prononçassent pas de vœux, il semble cependant que si après cette cérémonie elles sortoient du cloître pour se marier, il leur falloit des lettres de légitimation pour leurs enfans, afin de les rendre habiles à succéder; ce qui fait croire qu'ils auroient été traités comme bâtards sans ces lettres. (*Regiſtre* 53. *du Trésor des Chartes*, *piéce* 190.) Un fait bien différent, c'est que plus de deux cens ans auparavant, vers l'an 1109. saint Hugues, abbé de Cluni, dans une supplique pour ses successeurs, où il leur recommande l'abbaye de filles de Marcigni qu'il avoit fondée, leur enjoint de ne point

souffrir qu'on y reçoive aucun sujet au-dessous de l'âge de vingt ans, faisant de cette injonction un point irrévocable, comme étant appuyée de l'autorité de toute l'Eglise. On ne doit pas non plus, par rapport aux religieuses, omettre un usage qui remonte jusqu'au douziéme siécle; on exigeoit d'elles qu'elles apprissent la langue latine, qui avoit cessé d'être vulgaire : cet usage dura jusqu'au quatorziéme siécle, & n'auroit jamais dû finir.

Ce régne est recommendable par un grand nombre de sages ordonnances. Ordonnance faite à saint Germain, de laquelle, dit du Tillet, est tirée la maxime reçue, » qu'en » fait de justice on n'a égard à lettres missives : ordonnan- » ce sainte de nos rois, pour se garder de surprise en cet » endroit, qui est leur principale charge. » Autre ordonnance qui régle que les confiscations seront employées à acquitter les rentes à vie ou perpétuelles : autre, qui réunit au domaine les terres que le roi possédoit avant son avénément à la couronne : autre, qui défend aux maîtres du parlement, présidens ou autres, d'interrompre les *besongnes du parlement* : autre, au sujet de la discipline de cette compagnie.



1322. *Avénément à la couronne.*	EVENEMENS REMARQUABLES.

CHARLES IV. *dit* LE BEL, *parvient à la couronne par la mort de son frere, l'an* 1322. *âgé d'environ 26. ans. Il fut sacré à Reims par l'archevêque Robert de Courtenai. Charles le Bel prit le titre de roi de Navarre, ainsi que Philippe le Long l'avoit pris; tous deux en qualité de tuteurs de Jeanne leur niéce, fille de Louis Hutin, à qui le royaume de Navarre appartenoit du chef de sa mere.*

1322. 23.

Ce prince, dit du Tillet, *a été févere justicier, en gardant le droit à un chacun.* Recherche des financiers, presque tous Lombards & Italiens. La Guette meurt à la question, où on le pressoit d'avouer en quel lieu il avoit caché son argent, qui se montoit, à ce que l'on disoit, à de grandes sommes acquises dans le maniement des deniers du roi. Jourdain de Lisle, fameux par ses brigandages, est pendu pour avoir tué un huissier qui l'avoit cité à comparoître au parlement. Dispute pour l'empire après la mort de Henri VII. entre Louis duc de Baviere & Frédéric duc d'Autriche. Louis défait Frédéric en 1322. & demeure maître de l'empire, malgré l'opposition du pape Jean XXII.

Différend excité après la mort de Robert de Béthune, comte de Flandres, entre Louis son petit-fils, & Robert de Cassel son frere, qui prétendoit hériter de la Flandre, comme plus proche d'un dégré que Louis.

C'étoit la même question qui étoit survenue au sujet du comté de Poitiers, entre Philippe le Hardi & Charles d'Anjou son oncle, le parlement qui en fut saisi, rendit le même jugement, & Louis fut préféré. Ce prince, neveu du roi, & mal voulu par conséquent des Flamands, ennemis de la France, eut des guerres à soutenir contr'eux, qui finirent par un interdit que le pape jetta sur leur pays, & par

FEMMES.	ENFANS.	1328. MORT.	PRINCES contemporains.
Blanche de Bourgogne, fille puînée d'Othon IV. mariée en 1307. & répudiée pour sa mauvaise conduite. Elle fut enfermée au château Gaillard avec sa belle-sœur Marguerite, & puis se fit religieuse à Maubuisson. 1325 Leurs deux amans étoient les freres Launai, qui furent mis à mort.	Philippe, mort jeune. Jeanne, morte jeune.	CHARLES LE BEL *meurt au bois de Vincennes, le premier jour de février 1328. âgé de trente-trois ans. Il est enterré à saint Denis.*	*Pape.* Jean XXII. 1334 *Empereur d'Orient.* Andronic II. 1332 *Empereur d'Occident.* Louis V. duc de Baviere. 1347 *Maison Othomane.* Othoman. 1326 Orchan. 1357 *Roi d'Espagne.* Alphonse XI. 1350 *Rois de Portugal.* Denis. 1325 Alphonse IV. 1357 *Rois d'Angleterre.* Edouard II. 1326 Edouard III. 1377 *Roi d'Ecosse.* Robert Brus. 1329 *Roi de Dannemarc.* Christophe II. 1333 *Rois de Suéde.* Birger. 1326 Magnus. 1363 *Roi de Pologne.* Ladislas. 1333 *Duc de Russie.* Daniel Alexandrowitz. 1327
Marie de Luxembourg fille de l'empereur Henri VII. mariée en 1322. morte en 1323.			
Jeanne, fille de Louis comte d'Evreux, mariée en 1325. On dit qu'elle alloit visiter souvent les Chartreux, & qu'elle apprêtoit leur repas. 1370	Jeanne, morte en bas âge. Marie. 1341 Blanche, qui épousa Philippe duc d'Orléans, dernier fils de Philippe de Valois.		

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous CHARLES LE BEL.

les secours que Charles le Bel envoya à Louis.

1324. 25. 26. 27.

La guerre recommence entre Charles le Bel & Edouard II. qui avoit succédé à Edouard I. son pere, & qui n'avoit aucune de ses vertus. Montpesat fut cause de cette guerre, en défendant contre les troupes de France un château qu'il prétendoit relever du roi d'Angleterre; Charles de Valois passe en Guyenne, & y prend plusieurs villes aux Anglois. Mort de Charles de Valois; on a dit de lui qu'il fut fils, frere, pere, oncle, gendre, beau-pere de roi, & jamais roi. Les remords que ce prince témoigna en mourant, sur l'exécution d'Enguerrand de Marigni, justifierent la mémoire de ce ministre, qui en effet avoit été condamné sans être entendu; sa mémoire fut réhabilitée, & les biens rendus à sa maison. Charles le Bel est le premier roi qui ait accordé des décimes au pape; après lui en avoir refusé long-tems, il y consentit en les partageant. Isabelle, reine d'Angleterre, sœur de Charles le Bel, passe en France, sous prétexte de réconcilier son frere avec Edouard II. son mari, mais en effet pour lui demander du secours contre Spenser favori d'Edouard, qui la mettoit mal avec son mari. On prétend qu'Isabelle avoit une galanterie avec Roger de Mortemer, Anglois. Charles donna quelque tems retraite à sa sœur, mais Edouard le pressant de la renvoyer, & ayant gagné les ministres de France, Isabelle se retira avec le prince de Galles son fils, qui se trouvoit en France à l'occasion de la foi & hommage qu'il étoit venu rendre pour la Guyenne, dont son pere lui avoit fait cession. Charles, forcé de faire partir sa sœur, lui donne secrettement du secours: elle se réfugia chez le comte de Hainaut, lequel après avoir arrêté le ma-

MINISTRES	*GUERRIERS.*	*MAGISTRATS.*	*SAVANS & Illustres.*
Pierre Remi, pendu en 1328	*Connetables.*	*Chanceliers.*	Pierre Auréole, vers 1323
Macé de Maches, trésorier-changeur du roi, & René de Siran, subirent le même supplice.	Gaucher de Châtillon. 1329	Jean de Cherchemont. 1328	François de Maironis. 1325
	Maréchaux de France.	Pierre Rodier, vivant en 1328	Hervé Noel. 1323
	Renaud de Trie. 1324.	*Procureur du Roi.*	Jean de Paris, vers 1322
	Jean des Barres. 1324	Pierre de Villebrême, vivant en 1325	
	Mathieu de Trie. 1344	Simon de Buci. 1369	
		Avocat du Roi.	
		Pierre de Cugnieres, vivant en 1329	

riage de sa fille avec le prince de Galles, fit passer Isabelle en Angleterre avec Jean de Hainaut son frere. Ce qui est à remarquer, dit Froissart, c'est qu'un coup de vent la rejetta de la côte où elle vouloit aborder, & où elle eût trouvé les ennemis, pour la porter dans une autre où elle aborda en sureté. Le royaume se révolta en faveur de cette princesse, Spenser fut pendu, & l'on emprisonna le roi, qui se vit forcé de consentir à sa déposition. C'est le premier exemple d'un roi d'Angleterre déposé par l'autorité du parlement. On lui avoit déja enlevé un premier favori nommé Gaveston, que les barons firent décapiter. Cependant Edouard fut couronné, & son pere mourut dans sa prison, d'un fer chaud que des scélérats lui firent entrer dans le fondement. Le ciel vengea bien sur Isabelle les outrages qu'éprouva ce malheureux prince. Mortemer qui vouloit gouverner sous le nom d'Isabelle, fut exécuté en 1329. & Isabelle fut confinée en 1331. dans un château où elle mourut en 1358. après une prison de vingt-huit ans. Robert Brus, usurpateur de l'Ecosse sur les Bailleuls, avoit profité de cette révolution, pour rendre sa couronne indépendante de l'Angleterre, dont elle relevoit, mais cela ne dura guéres, & les Bailleuls rétablis par la protection d'Edouard, se remirent sous sa suzeraineté.

Tandis que le ciel préparoit à l'Angleterre, dans Edouard III. un des plus longs & des plus mémorables regnes qu'elle ait eus, la France vit périr le dernier héritier de Philippe le Bel. Ce roi avoit laissé en mourant trois princes, qui lui faisoient espérer une nombreuse postérité, tous trois disparurent en moins de quatorze ans, & la couronne passa à leur cousin germain; Charles le Bel, le dernier des trois freres étant tombé malade à Vincennes dans le mois de décembre, y mourut le premier février 1328. Ce châ-

EVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLES LE BEL.

teau commencé sous Philippe de Valois, fut achevé sous Charles V. le palais moderne que l'on voit aujourd'hui est du dernier siécle. Le regne de Charles n'eut rien de remarquable, que les vains efforts du pape Jean XXII. pour lui mettre sur la tête la couronne impériale, qu'il vouloit ôter à Louis de Baviere : on parla aussi d'une croisade, qui devoit commencer par la conquête de Constantinople ; & les deux Andronics, pere & fils, qui regnoient ensemble, en eurent quelqu'inquiétude ; mais Charles le Bel n'avoit aucun des talens nécessaires pour de si hautes entreprises, & ainsi que ses freres, sans avoir rien fait ni pour ses peuples, ni pour sa gloire, il laissa l'état accablé de dettes.

Les reliques de la chapelle royale accompagnoient le roi par-tout où il alloit passer les quatre grandes fêtes annuelles ; & lorsqu'il ne s'éloignoit pas de Paris, au-delà de trente-quatre lieues, l'Hôtel-Dieu de Paris étoit chargé de faire porter ces reliques : le roi lui donnoit pour les voitures cent charges de bois pris dans la forêt de Cuise, (aujourd'hui Compiégne.)

La baronnie de Bourbon érigée en duché-pairie, en faveur de Louis I. (mort en 1342.) fils aîné de Robert de France, sixiéme fils de S. Louis. Il quitta le nom de Clermont, & prit celui de la mere de sa femme, qui fit la branche de *Bourbon*, parce que le roi Charles le Bel voulut avoir la terre de Clermont où il étoit né. Jacques, un de ses enfans, fit la branche des comtes de la Marche. Je trouve dans les lettres d'érection, des termes dignes de remarque, & qui ont l'air d'une prédiction pour Henri IV. *J'espere*, dit le roi, *que les descendans du nouveau duc contribueront par leur valeur à maintenir la dignité de la couronne.*

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous CHARLES LE BEL.

Etabliſſement des Jeux Floraux à Toulouſe (1324.) c'eſt ce qui nous eſt reſté de ces anciens Troubadours qui étoient les chevaliers errans de la galanterie, & qui alloient chantant & faiſant l'amour de châteaux en châteaux.



1328.
Avénément à la couronne.

PHILIPPE VI. *dit* **DE VALOIS,** *parvient à la couronne l'an 1328. Il fut surnommé* le Fortuné; *il falloit que ce fût avant la Bataille de Créci, & apparemment il eut ce surnom parce qu'il parvint de fort loin à la couronne. Il étoit petit-fils de Philippe le hardi, & fils de Charles de Valois. Il est le chef de la branche royale des Valois. Il fut sacré à Reims le 29. mai de la même année par l'archevêque Guillaume de Trie.*

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES.

1328.

LA France n'a guerres eu de tems plus malheureux que celui où a regné la branche des Valois. Charles le Bel, en mourant, laissa sa femme enceinte; elle accoucha d'une fille nommée Blanche. Les mêmes disputes qui s'étoient élevées sous Philippe le Long, se réveillerent au sujet de la succession à la couronne. Edouard III. y prétendoit par sa mere Isabelle, fille de Philippe le Bel, dont par conséquent il étoit petit-fils, & plus proche que Philippe de Valois qui n'étoit que son neveu, étant fils de Charles de Valois, frere de Philippe le Bel. Le droit d'Edouard ne fut pas trouvé meilleur, par les douze pairs ni par les barons, que celui de Jeanne, fille de Louis Hutin: il étoit mâle, à la vérité, mais il ne descendoit pas d'un mâle; ce qui a donné lieu à la regle de Loisel, tirée d'Alain Chartier, que de tout tems en ce royaume » toutesfois & quantes qu'une » femme est déboutée d'aucune succession, comme *de fief noble*, les fils qui en viennent & » descendent, en sont aussi forclos «. Robert, comte d'Artois III. du nom, rendit de grands services au roi dans cette occasion. Il en coûta la vie à un riche bourgeois de Compiégne, nommé Simon Pouillet, pour avoir eu la témérité de se déclarer en faveur de la prétention d'Edouard III. Philippe rend à Jeanne, fille de Louis Hutin, le royaume de Navarre, dont Philippe le Long & Charles la Bel avoient joui

FEMMES.	ENFANS.	1350. MORT.	PRINCES contemporains.
Jeanne de Bourgogne, fille de Robert II. duc de Bourgogne, & d'Agnès de France, mariée en 1313. morte en 1348 Ce fut à ses droits que le roi Jean réunit à la couronne le duché de Bourgogne, après la mort de Philippe de Rouvre.	JEAN. Louis, mort en naissant. Louis meurt peu après. Jean, mort en bas âge. Philippe, duc d'Orléans, qui épousa Blanche fille du roi Charles le Bel. 1375 *Il fut nommé Dauphin par Humbert, par le premier traité de transport du Dauphiné de 1343. Le roi son pere en le mariant avec la fille unique de Charles le Bel, lui donna en appanage le duché d'Orléans, pour le tenir en pairie, qui fut éteinte & réunie à la couronne par la mort de ce prince sans enfans.* Marie, femme de Jean de Brabant, duc de Limbourg. 1333	PHILIPPE DE VALOIS *meurt à Nogent-le-Roi, près de Chartres en Beauce (le pere Simplicien dit Nogent-le-Rotrou) le 22. août 1350. âgé de cinquante-sept ans. Il est enterré à S. Denis. Son cœur fut porté à la Chartreuse de Bourg-fontaine, & ses entrailles aux Jacobins de Paris.*	*Papes.* Jean XXII. 1334 Benoît XI. ou XII. 1342 Clément VI. 1352 *Empereurs d'Orient.* Andronic II. 1332 Andronic le jeune. 1341 Jean Cantacusene. 1357 Jean Paléologue. 1391 *Empereur d'Occident.* Louis V. duc de Baviere. 1347 Charles IV. 1378 *Maison Othomane.* Orchan. 1357 *Roi d'Espagne.* Alphonse XI. 1350 *Roi de Portugal.* Alphonse IV. 1357 *Roi d'Angleterre.* Edouard III. 1377
Blanche, fille de Philippe comte d'Evreux, & de Jeanne de Navarre, mariée en 1349. morte en 1398	Blanche. 1371 *Thomas de Walsingham, historien anglois, lui attribue un fils naturel, nommé Jean, comte d'Armagnac, qui combattit en duel, & fut victorieux du chevalier d'Ypres en Flandres, en 1350* (Simplicien.)	Quoiqu'il n'eût que cinquante-sept ans, il mourut vieux & cassé, *dit Brantôme*, il avoit épousé en secondes nôces Blanche d'Evreux, qui n'avoit que dix-sept ans. C'étoit la plus belle princesse de son tems; il l'aima beaucoup, & elle avança ses jours.	*Rois d'Ecosse.* Robert Brus. 1329 David II. 1370 *Rois de Dannemarc.* Christophe II. 1333 Valdemar III. 1375 *Roi de Suéde.* Magnus. 1363 *Rois de Pologne.* Ladislas. 1333 Casimir III. 1370 *Ducs de Russie.* Georges Danielowitz. 1330 Démétrius Michaelowitz. 1330 Iwan Danielowitz. / Iwan Iwanowitz. 1366

EVENEMENS REMARQUABLES sous PHILIPPE DE VALOIS.

à son préjudice ; au moyen de quoi Philippe d'Evreux son mari fut roi de Navarre.

Édouard III. grand prince, causa, pendant le cours de ce regne, beaucoup d'embarras à Philippe de Valois. La veille de S. Barthelemi le roi défait les Flamans à la bataille de Cassel, malgré la bravade qu'ils firent de mettre sur le bord de leur retranchement la figure d'un coq avec ces mots : *Quand ce coq chanté aura, le roi Cassel conquêtera.* Il les contraint de reconnoître Louis leur comte, contre lequel ils s'étoient révoltés, pour leur souverain. Le roi fait des prodiges de valeur dans cette bataille, & le connétable Gaucher de Châtillon, âgé de quatre-vingts ans, s'y distingua. Recherche de Pierre Remi, *Général* des finances, & des financiers, qui sont condamnés à mort. La confiscation des biens de Pierre Remi montoit, à ce qu'on a écrit, à douze cens mille francs, ce qui feroit aujourd'hui environ vingt millions : cela me semble exagéré. Ordonnance sur les francs-fiefs, qui impose des droits appellés de *Francs-fiefs* sur les églises, & sur les roturiers qui avoient acquis des terres nobles. Ce n'étoit pas le premier réglement qui eût été fait à ce sujet : nous avons une pareille ordonnance de Philippe le Hardi de 1275. sous le titre de *droit d'Amortissement :* nous en avons une autre de Charles le Bel de 1326. qui en rappelle une antérieure de saint Louis, *Beatissimi Ludovici proavi nostri inhærendo vestigiis*, (Brussel,) ensorte que saint Louis peut être regardé comme le premier de nos rois qui a cru devoir du moins tirer quelqu'avantage de l'aggrandissement des gens de main-morte, & de l'ambition des roturiers.

L'empereur Louis de Baviere, par une entreprise inouie, dépose le pape Jean XXII. & substitue en sa place Pierre de Corbiere, frere mineur, qui prit le nom de Nicolas V. la

MINISTRES.

Guillaume Flotte, vivant en 1352

Mathieu de Trie. 1344

Pierre de Beautour.

GUERRIERS.

Connétables.

Gauchet de Châtillon. 1329

Raoul de Brienne, comte d'Eu. 1344

Raoul II. comte d'Eu, son fils, décapité. 1350

Maréchaux de France.

Cet office étoit amovible, comme il paroît par une lettre de Philippe de Valois à Bernard, sire de Moreuil, où il lui marque qu'en lui ôtant l'office de maréchal pour le faire gouverneur de son fils aîné Jean duc de Normandie, il ne lui a fait aucun préjudice en son honneur & en ses biens.

Mathieu de Trie. 1344

Robert Briquebec. 1347

Ancel de Joinville, vivant en 1351

Charles, sire de Montmorenci. 1381

Robert Vaurin. 1360

Bernard de Moreuil, vivant en 1350

MAGISTRATS.

Chanceliers.

Mathieu Ferrand. 1329

Jean de Marigni. G. D. S. 1351

Guillaume de Sainte Maure. 1334

P. Rogier, G. D. S. Il fut pape sous le nom de Clément VI. 1352

Gui Baudet, vers 1337

Etienne de Vissac, vers 1350

Guillaume Flotte, vivant en 1352

Firmin de Coquerel. 1349

Pierre de la Forêt. 1361

Premier Président.

Simon de Buci, porte le premier ce titre (1344.) mort en 1369

Procureurs du Roi

P. de Demiville exerçoit en 1343

SAVANS & Illustres.

Alexandre de Saint Elpide, vers 1330

Alvare Pélage, vivant en 1340

Arnaud de Villeneuve, vers 1340

Pierre de Cugnietes, vivant en 1329

Durand de Saint Porcian. 1333

Gérard Odon. 1349

Gui de Perpignan, vers 1330

Holkot, vers 1349

Laure. 1348

Ludolfe, chartreux, vivant en 1350

Nicolas de Lyra. 1340

Occham. 1347

Jean Taulere, vivant en 1350

V

France s'y oppose, ainsi que la plûpart des princes catholiques; Corbiere est fait prisonnier par le pape. La cause du ressentiment de l'empereur contre le pape, venoit de ce que Jean XXII. s'étoit déclaré pour Frédéric son compétiteur à l'Empire.

Ordonnance sur les monnoies, que le roi remet sur le même pied qu'elles étoient du tems de saint Louis.

1329. 30.

Le 6. juin Edouard, après bien des difficultés, rend hommage au roi pour la Guyenne dans l'église cathédrale d'Amiens, comme duc d'Aquitaine, pair de France, comte de Ponthieu & de Montreuil, sans spécifier la nature de l'hommage que le roi prétendoit devoir être lige: mais Edouard de retour en Angleterre, sur la nouvelle que le comte d'Alençon avoit fait des entreprises sur la Guyenne; envoya au roi des lettres-patentes, par lesquelles il reconnoissoit que cet hommage devoit être lige. (*Rapin Thoyras.*)

Nouvelle croisade projettée entre Jean XXII. & le roi, qui s'étoit rendu à Avignon: elle n'eut point lieu, la mode des croisades étoit passée, & la prise de la ville d'Acre par le Soudan de Babilone, arrivée dès l'an 1291. avoit mis enfin ces guerres lointaines au rang des chimères, d'où elles n'auroient jamais dû sortir. Le comte de Clermont est fait duc de Bourbon.

Commencement des différends sur la distinction des deux Puissances, & sur la Jurisdiction ecclésiastique, attaquée fortement par Pierre de Cugnieres, avocat du roi, défenseur de la Justice séculiere. Bertrand évêque d'Autun, & Pierre Roger, nommé à l'archevêché de Sens, soutinrent les droits du Clergé. Introduction de la forme de *l'appel*

		MAGISTRATS.	
		Procureurs du Roi	
		Gil. Haudri. 1349	
		Jacques Dandrie, vivant en 1363	
		Avocats du Roi	
		Pierre de Cugnieres, vivant en 1329	
		Pierre de la Forêt. 1361	
		Jean de Fourci, exerçoit en 1344	
		Robert le Cocq, pourvu en 1347	
		Jean Desmarês, vivant en 1363	

comme d'abus, dont les principes sont plus anciens que le nom. On le nommoit autrefois *la voie des recours au prince*. Le roi est favorable aux ecclésiastiques, mais cette querelle est le fondement de toutes les disputes qui se sont élevées depuis par rapport à l'autorité des deux Puissances, & dont l'effet a été de restraindre la jurisdiction ecclésiastique dans des bornes plus étroites. On pourroit en indiquer encore une autre cause, c'est que les évêques commencerent alors à négliger de convoquer les conciles de leurs provinces, où le corps des ecclésiastiques rassemblés tous les ans s'entretenoit dans sa premiere vigueur, tandis que les parlemens devenus sédentaires, affermirent leur autorité en ne se séparant jamais.

1331. 32. 33. 34. 35.

Condamnation de Robert III. comte d'Artois, célébre par toutes les formalités qui y furent observées, & qui nous ont conservé la forme dans laquelle étoient jugés les pairs de France dans les procès criminels. Robert avoit déja perdu deux fois son procès pour l'Artois, l'une sous Philippe le Bel, & l'autre sous Philippe le Long, & il avoit gardé le silence sous le regne de Charles le Bel, quoiqu'il eût la principale confiance de ce prince : mais se sentant encore plus autorisé sous le regne de Philippe de Valois, dont il avoit l'honneur d'être le beau-frere, (parce qu'il avoit épousé sa sœur du second lit,) qu'il avoit servi utilement lors de la contestation pour la couronne avec Edouard III. & qui avoit érigé sa terre de Beaumont-le-Roger en comté-pairie, il revint enfin pour la troisiéme fois en 1329. contre les jugemens rendus en faveur de Mahaud, sous le prétexte de nouveaux titres qu'il représentoit ; Mahaud conteste la vérité de ces titres & meurt subitement, ainsi que

sa fille Jeanne, veuve de Philippe le Long, non sans soupçon de poison ; Jeanne, duchesse de Bourgogne, fille de Philippe le Long & de Jeanne, défend à la demande de Robert, dont les titres fabriqués par la nommée Divion, sont reconnus faux : en conséquence Robert est ajourné jusqu'à quatre fois par des chevaliers & des conseillers, suivant l'usage d'alors : n'ayant point comparu, le roi dans son lit de justice tenu au Louvre en 1331. prononça contre lui l'arrêt portant bannissement hors du royaume, & confiscation de ses biens. On peut remarquer à cette occasion, que le roi émancipa son fils aîné, duc de Normandie, & le fit pair, afin que la cour fût suffisamment garnie de pairs.

Par ce jugement, une fille posséda un des grands fiefs de la couronne, contre les idées faussement établies, que les grands fiefs ne pouvant être desservis que par des mâles, les mâles seuls doivent en être investis ; aussi les exemples de la jurisprudence contraire sont-ils fréquens dans notre histoire, sans doute fondés sur les coutumes des lieux. Ainsi l'on a vu Henri II. roi d'Angleterre, hériter de la Normandie aux droits de sa mere Mathilde, & ses enfans hériter de la Guyenne & du Poitou, par son mariage avec Eléonore : on a vu Charles d'Anjou, frere de saint Louis, posséder la Provence du chef de Béatrix sa femme, & Alphonse, frere de ce même roi, acquérir le comté de Toulouse par son mariage avec la fille unique de Raymond : on a vu par la mort de Henri roi de Navarre, Jeanne sa fille apporter à Philippe le Bel les comtés de Champagne & de Brie : on a vu depuis les comtes d'Evreux demander ces mêmes comtés à Charles VI. étant aux droits de Jeanne, fille de Louis Hutin, & Charles VI. leur en donner pour récompense la ville de Nemours, qu'il érigea pour eux en duché, &c.

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous PHILIPPE DE VALOIS.

Robert sorti de France, ayant erré près de trois ans dans les Pays-Bas, se retira auprès du roi d'Angleterre, & devint un ennemi redoutable à Philippe de Valois, par la guerre qu'il engagea Edouard à déclarer à ce prince. Il avoit tenté auparavant d'assassiner le roi, la reine & leur fils aîné; mais ayant su que son projet avoit été éventé, il essaya d'*envouter* le roi, selon l'expression du tems, (c'étoit une maniere de faire périr son ennemi, quoiqu'éloigné de lui, par des maléfices ridicules, qui consistoient à piquer au cœur une figure de cire, que l'on supposoit être la représentation de l'ennemi dont on vouloit se défaire:) enfin, rien de tout cela ne lui ayant réussi, il passa en Angleterre, déguisé en marchand, au commencement de l'année 1334, pour s'y préparer à reporter la guerre dans son pays, où il mourut en 1342.

Mort de Jean XXII. (1334.) âgé d'environ quatre-vingt-dix ans. Ce pontife ajouta une troisiéme couronne à la thiarre pontificale: le pape Hormisdas avoit mis la premiere, & Boniface VIII. en avoit joint une seconde.

Jean XXII. fonda l'Université de Cahors.

1336. 37. 38. 39.

Commencement de la guerre avec l'Angleterre, qui dura à plusieurs reprises plus de cent ans. Edouard III. veut retirer les places de la Guyenne, dont le roi étoit en possession; il est aidé par les Flamans, révoltés de nouveau contre leur souverain, qui se déclarent contre la France, malgré tous les traités qu'ils avoient faits, & qui exigerent seulement qu'Edouard prît le titre de roi de France, en conséquence de ses prétentions sur la couronne, parce qu'alors, suivant la lettre de leur traité, ils ne faisoient que suivre le roi de France. Cette nouvelle révolte étoit pra-

tiquée par Jacques d'Artevelle braſſeur de biére ; & par l'empereur Louis de Baviere, irrité contre le roi de ce qu'il avoit marié ſon fils aîné à Bonne de Luxembourg, fille du roi de Bohême ſon ennemi. Le roi ravage la Flandre : Jean, duc de Normandie ſon fils, prend Thun-l'Evêque ſur l'Eſcaut, après avoir ravagé tout le Hainaut : mais ces avantages ne compenſérent pas la perte que fit le roi ſur mer l'année ſuivante à la bataille de l'Ecluſe, où ſa flotte, qui étoit de ſix vingt gros vaiſſeaux, montés par quarante mille hommes, fut battue par celle d'Angleterre. On a prétendu que le défaut de concert entre les deux amiraux (car il y en avoit deux ſur notre flotte,) avoit été la cauſe en partie de cette défaite : on y en pourroit ajouter une autre, comme le remarque l'auteur de l'*Eſſai ſur la marine & le commerce*, d'après le cardinal d'Oſſat, c'eſt que *nos anciens rois n'ayant tenu aucun compte de la marine, quoiqu'ils euſſent un ſi beau & ſi grand royaume flanqué de deux mers, quaſi tout de ſon long*, on fut obligé de ſe ſervir de vaiſſeaux étrangers qui n'obéiſſoient qu'avec lenteur & répugnance.

Epoque des armes à feu, prouvée par un compte de Barthelemi du Drach, tréſorier des guerres, rendu en 1338. Il paroît cependant que la poudre à canon étoit déja trouvée. On eſt fort incertain ſur l'auteur de cette funeſte découverte : Roger Bâcon, Anglois, qui vivoit dans le treiziéme ſiécle, eſt un de ceux à qui on l'attribue ; d'autres lui donnent une origine moins ancienne, & diſent que ce fut un moine nommé Berthod Schwarts, de Fribourg en Briſgaw, qui l'inventa en 1380. Horrible famine. Decret par lequel les princes Allemans déclarent que la dignité impériale ne releve que de Dieu ſeul, & que l'approbation du pape étoit inutile.

EVENEMENS REMARQUABLES sous PHILIPPE DE VALOIS.

1340.

Edouard fait le siége de Tournai. Jeanne de Valois, veuve du comte de Hainaut, sa belle-mere & sœur de Philippe, engage ces princes à une suspension d'armes ; Edouard, rappellé en Angleterre par la guerre d'Ecosse, y consent. Cette diversion eût été bien utile à la France, si le roi avoit su en profiter.

Tréve d'un an le 30. septembre.

1341. 42. 43.

La guerre recommence avec l'Angleterre, au sujet des troubles de Bretagne. Jean III. duc de Bretagne n'ayant point d'enfans, maria Jeanne la boiteuse, fille de Gui de Penthiévre son frere puîné, qui étoit mort, à Charles comte de Blois, fils de la sœur de Philippe de Valois, & lui donna par contrat de mariage le duché de Bretagne. Après la mort de Jean, arrivée en 1341. son frere nommé Jean comme lui, comte de Montfort, disputa la succession à sa niéce ; jugeant que le roi la soutiendroit, il s'allie au roi d'Angleterre, & lui fait hommage de la Bretagne. Philippe fait ajourner Jean IV. comte de Montfort au parlement, qui adjuge le duché au comte de Blois, mari de Jeanne. Guerre entre le roi & le comte de Montfort. Le comte qui fut fait prisonnier, mourut deux ans après, laissant un fils âgé de cinq ans, nommé Jean : sa femme Jeanne, fille de Louis de Flandres, comte de Nevers, continue l'alliance avec Edouard, & fait la guerre à la France. Tréve de trois ans. Robert III. meurt en 1342. âgé de cinquante-cinq ans. La mort de Robert, dit le *Sage*, roi de Naples, met sa petite-fille Jeanne sur le trône. Il paroît par des registres de la chambre des comptes de l'an 1343. que les *Clercs du secret*

avoient alors le titre de *Secrétaires des finances*. Philippe de Valois en eut sept.

1344. 45. 46.

Ordonnance du 10. avril, qui incorpore les conseillers *jugeurs* & les conseillers *rapporteurs*, dont auparavant les uns étoient tirés de la noblesse, & les autres du nombre des citoyens.

La guerre recommence à l'occasion du meurtre d'Olivier de Clisson, que l'on apprit qui avoit signé un traité secret avec le roi d'Angleterre, & de quelques seigneurs Bretons que Philippe fit décapiter sans aucune formalité. Il les avoit attirés de Bretagne, sur le bruit d'un tournois qu'il fit publier à cet effet. Cette violation du droit des gens arma Edouard de nouveau, & fut une des causes de tous les malheurs de ce regne. On rapporte à ce tems l'origine de la Gabelle: ce qui fit qu'Edouard III. nommoit Philippe de Valois assez plaisamment *l'auteur de la loi Salique*. Il paroît cependant que ce fut Philippe le Long, qui le premier mit un impôt sur le sel: à la vérité Philippe de Valois augmenta cet impôt, mais jusques-là le sel avoit toujours été marchand, ainsi qu'on le voit par un réglement du 13. janvier 1350. sur ce qui doit être observé par les marchands de sel, & ce ne fut que depuis la bataille de Poitiers que le roi se réserva le droit de le vendre, en établissant des greniers où tout le sel fut porté: la gabelle fut depuis mise en ferme par Henri II. ainsi qu'il paroît par une adjudication qu'il fit faire en son conseil le 4. janvier. 1548. pour un premier bail de dix ans. Les pays du Nord sont privés de la chaleur nécessaire pour faire le sel, & ceux situés au-delà du quarante-deuxiéme degré de latitude, comme est l'Espagne, font un sel trop corrosif, qui mange & détruit

les chairs au lieu de les nourrir & de les conſerver ; la France ſeule ſe trouve dans un climat tempéré propre à faire le ſel, auſſi eſt-ce une des plus grandes richeſſes de ce royaume, & le cardinal de Richelieu, dans ſon teſtament politique, dit que ce qu'il avoit connu de ſur-intendans les plus intelligens, égaloient le produit de l'impôt du ſel levé ſur les ſalines, à celui que les Indes rapportent au roi d'Eſpágne. Edouard, conduit par Geoffroi d'Harcourt, rentre en Normandie : ce Geoffroi étoit de la maiſon de Harcourt, & avoit été banni par arrêt, faute d'avoir comparu au parlement, ſur une querelle qu'il avoit eue avec le maréchal de Briquebec. Bataille de Créci le 26. août 1346. où le roi eſt défait pour avoir attaqué imprudemment Edouard qui avoit paſſé la Somme à gué. Charles d'Alençon ſon frere, & chef de cette branche, y fut tué. Le prince de Galles, fils d'Edouard, âgé ſeulement de ſeize ans, eut grande part à cette victoire, &, comme le diſoit le roi ſon pere, y gagna *ſes premiers éperons*. Ordonnance par laquelle il paroît que le roi étoit ſeul en droit de battre monnoie dans ſon royaume.

La fameuſe reine Jeanne de Naples fait étrangler André de Hongrie ſon premier mari. Elle en eut trois autres, Louis d'Anjou-Sicile, Jacques d'Arragon, & Othon de Brunſwic. Petrarque fut bien traité à ſa cour.

1347.

Priſe de Calais par Edouard, après onze mois & quelques jours de ſiége, le 3. août ; les Anglois l'ont gardée juſqu'en 1558. que François duc de Guiſe la reprit. Le roi, pour reconnoître la brave réſiſtance des habitans de Calais, leur donna tous les offices qui viendroient à vaquer, ſoit à ſa nomination, ſoit à celle des ducs de Normandie &

d'Orléans ses fils, *jusqu'à ce qu'ils soient suffisamment pourvus*, & déclare nuls tous autres dons qui seroient faits à leur préjudice, en ce, non compris les offices du parlement, suivant un arrêt rendu depuis. Tréve de six mois entre la France & l'Angleterre ; elle fut prolongée à diverses reprises.

1348.

Peste générale, qui emporte une prodigieuse quantité d'hommes. Ce fléau réveilla la piété, mais en même tems il fit naître la secte fanatique des Flagellans, qui de la folie passa au brigandage.

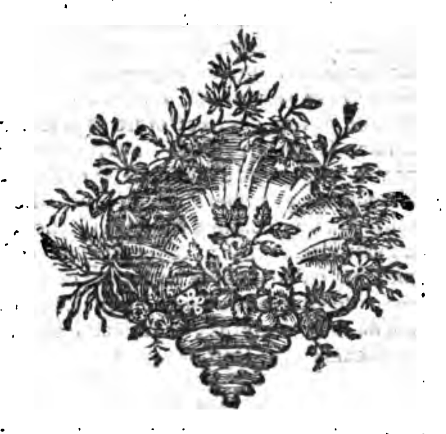
Le pape Clément VI. (Pierre Rogier, qui avoit été Chancelier de France,) achete la ville d'Avignon de la reine Jeanne, par contrat du 19. juin, pour la somme de quatre-vingt mille florins, & s'engage à secourir cette princesse pour le recouvrement de ses états. Les papes possédoient déja le comté Venaissin, par le don que leur en avoit fait Philippe le Hardi dans son entrevue à Lyon avec Grégoire X.

1349. 50.

Nos rois jouissent en toute souveraineté du Dauphiné & du comté de Viennois, en conséquence des trois traités faits entre le roi Philippe de Valois, & le Dauphin Humbert II. dernier prince de la maison de la Tour du Pin qui ait possédé le Dauphiné. Ce prince, inconsolable de la mort de son fils unique, qu'il avoit eu de Marie de Baux, songea à se retirer du monde, & fit cession & transport de ses états à Philippe de Valois, par un premier traité passé en 1343. confirmé en 1344. & enfin consommé en 1349. Ce prince, depuis les deux premiers traités, ayant changé d'avis, avoit arrêté son mariage avec Jeanne de Bourbon, mais Philippe de Valois, que ce mariage alloit priver d'une

si riche possession, le rompit, & donna cette princesse à son petit-fils Charles V. ce fut pour lors que se conclut le traité de 1349. Le dauphin entra ensuite dans l'ordre de saint Dominique, où il prit l'habit le 17 juillet, suivant ces termes de l'article 287. aux preuves de l'histoire de Dauphiné, *item die crastina* (17. *julii*) *ordinem & habitum Prædicatorum induit* : il y mourut en 1355. âgé de quarante-trois ans : le roi eut la principale obligation de ce traité à Amblard de Beaumont, confident & ministre de Humbert, dont la maison subsiste encore aujourd'hui. L'archevêque de Paris en descend. On a cru mal-à-propos qu'une des conditions du traité avoit été que le titre de Dauphin seroit porté par le fils aîné de nos rois; il arriva au contraire que le premier dauphin nommé par Humbert au premier traité de 1343. fut le second fils de Philippe de Valois, mais il est vrai que cela n'eut pas lieu, & que ce titre a toujours été porté depuis par le fils aîné du roi. Nous voyons qu'en 1426. Charles VII. céda cette province au Dauphin son fils, quoiqu'il n'eût alors que trois ans; & que ce Prince confirma cette cession en 1440. c'est la derniere cession que l'on trouve qui en ait été faite par nos rois à leurs fils aînés, s'étant contentés depuis de leur en faire porter le nom. Malgré la réunion de cette province à la couronne, elle a toujours conservé un sceau particulier, dont le chancelier a la garde, à la différence des autres provinces qui perdirent leur chancellerie à chaque réunion. (*Marillac, traité des Chanc.*) Philippe acquit du roi de Majorque la baronnie de Montpellier en Languedoc, qui étoit un fief de la couronne : il avoit aussi réuni à la couronne les comtés d'Anjou & du Maine, qu'il tenoit de Marguerite sa mere, fille de Charles II. roi de Naples, comte d'Anjou & du Maine. Création de l'Uni-

versité de Perpignan. Institution de l'Ordre de la Jarretiere, par Edouard III. Ordonnance sur l'inaliénabilité du domaine.



1350. Avénement à la couronne.	ÉVÉNEMENS REMARQUABLES.
JEAN parvient à la couronne le 23. août 1350 âgé de trente ans. Il fut sacré à Reims le 26. septembre, & couronné avec Jeanne de Boulogne sa deuxième femme. Il avoit été baptisé dans l'eglise du Mans, suivant qu'il paroît par des lettres de Charles V. de 1372.	1350. 51.

NUL prince n'a si souvent assemblé les états généraux ou particuliers des provinces; il en assembla tous les ans jusqu'à la bataille de Poitiers. La France se divisoit alors en deux parts; *la Languedoyl* & *la Languedoc* séparées par la Loire; la premiere comprenoit la partie septentrionale de la France, & *la Languedoc* la méridionale. Institution de l'ordre de l'Etoile, en faveur des plus grands seigneurs; la devise étoit, *Monstrant regibus astra viam*, par allusion à l'étoile des mages: cet ordre dont le siége étoit à saint Ouen près Paris, s'avilit dans la suite par le trop grand nombre de chevaliers, & fut abandonné aux chevaliers du Guet. Le connétable Raoul, comte d'Eu & de Guines, accusé d'avoir intelligence avec les Anglois, est décapité sans qu'on observe les formes de la procédure: cette violence au commencement d'un regne, aliéna tous les esprits, & fut cause en partie des malheurs du roi Jean.

1352. 53. 54.

Charles d'Espagne de la Cerda, qui avoit été fait connétable après l'exécution du comte d'Eu, est assassiné par l'ordre du roi de Navarre Charles, dit *le Mauvais*, en haine de ce qu'on lui avoit donné le comté d'Angoulême, que le roi de Navarre prétendoit avoir pour la dot de sa femme, fille du roi Jean: cependant par l'interrogatoire d'un nommé

FEMMES.	*ENFANS.*	1314. *MORT.*	*PRINCES contemporains.*
Bonne de Luxembourg fille de Jean roi de Bohême, mariée en 1332. morte en 1349. Elle est enterrée à Maubuisson. On ne peut lui donner le titre de reine, parce qu'elle mourut avant que son mari fût roi.	CHARLES V. Louis, tige des ducs d'Anjou, qui ont fait la deuxiéme branche des rois de Naples. 1384 Jean, duc de Berri, 1416 *Amé VIII. duc de Savoie, qui fut pape pendant le schisme, sous le nom de Félix V. étoit son petit-fils par Marie de Berri sa mere.* Philippe le Hardi, tige de la branche des derniers ducs de Bourgogne. 1404 Jeanne, femme de Charles le Mauvais, roi de Navarre, époque des malheurs de ce regne. 1373 Marie, mariée à Robert I. duc de Bar, vers 1404 Agnès. 1349 Marguerite. 1352	JEAN *meurt à Londres en l'année 1364. âgé de quarante-quatre ans. Il est enterré à saint Denis.*	*Papes.* Clément VI. 1352 Innocent VI. 1362 Urbain V. 1370 *Empereurs d'Orient.* Jean Cantacusene. 1357 Jean Paléologue. 1391 *Empereur d'Occident.* Charles IV. 1378 *Maison Othomane.* Amurat I. 1388. *Roi d'Espagne.* Pierre le Cruel. 1369 *Rois de Portugal.* Alphonse IV. 1357 Pierre le Justicier. 1367 *Roi d'Angleterre.* Edouard III. 1377
Jeanne, fille de Guillaume XII. comte de Boulogne, & de Marguerite d'Evreux, qui étoit déja mere de Philippe de Rouvre, dernier duc de la premiere branche de Bourgogne, mariée en 1349. morte en 1361	Isabelle, femme de Jean Galéas, premier duc de Milan. 1372 „ *Le roi Jean étant obligé de payer une somme très-considérable pour sa rançon, fut réduit, dit Villani, à vendre, pour ainsi dire, sa propre chair à l'encan: il vendit sa fille à Galéas-Visconti, tiran de Milan; 600000. florins, pour être mariée à Galéas, qui avoit alors onze ans.*		*Roi d'Ecosse.* David II. 1370 *Roi de Dannemarc.* Valdemar III. 1375 *Rois de Suéde.* Magnus. 1363 Albert, vaincu par Marguerite en 1387 *Roi de Pologne.* Casimir III. 1370 *Ducs de Russie.* Jwan Danielowitz. } 1366 Jwan Jwanowitz. }

Friquet, agent du prince; il paroîtroit que son intention n'étoit que de s'assurer de la personne du connétable, & que l'on excéda ses ordres. Lettres (1353.) par lesquelles le roi déclare les conseillers du parlement affranchis de tous péages pour leurs vivres, afin qu'ils puissent être tout entiers à leurs offices, *ferventiùs laborare pro republicâ.* Ordonnance (1353.) pour la convocation du *ban* & de *l'arrière ban*; il en est fait mention dans les capitulaires de Charlemagne. La différence de ces deux mots venoit, ou de ce que le *ban* regardoit les fiefs, & *l'arrière-ban* les arriére-fiefs, ou de ce que le ban étoit le service ordinaire de chaque vassal, suivant la nature de son fief, & que l'arriére-ban étoit une convocation extraordinaire de tous les vassaux. Le roi lui seul ou son fils pouvoit faire cette convocation, qui n'avoit lieu que dans une nécessité urgente : le vassal pouvoit se dispenser de s'y trouver en donnant de l'argent, ou quelqu'un qui le remplaçât.

Fin tragique de Nicolas Rienzi, qui avoit voulu rétablir le tribunat à Rome, pendant que le saint siége étoit à Avignon en 1354. Quelques années auparavant (1328.) étoit mort à Lucques Castruccio Castracani, qui s'étoit fait souverain de cette république : c'étoit le tems des entreprises, & où les Guelphes & les Gibelins partageoient l'Italie.

1355. 56.

Charles, fils du roi Jean, porte le premier le nom de dauphin, & est fait duc de Normandie : il invite le roi de Navarre, avec qui il avoit été en quelque liaison, à venir à sa réception. Le roi de Navarre y vient, & Jean l'y fait arrêter le 5. avril. Cette action auroit l'air de la perfidie, si le roi n'avoit pas été informé que le roi de Na-

MINISTRES	*GUERRIERS.*	*MAGISTRATS.*	*SAVANS & Illustres.*
Pierre de la Forêt, cardinal, 1361	*Connêtables.*	*Chanceliers.*	Barthole. 1355
Jean, cardinal de Beauvais. 1373	Raoul, comte d'Eu, décapité en 1350	Pierre de la Forêt. 1361	L'empereur Charles IV. l'admit dans ses conseils, & lui permit de porter les armes de Bohéme, quoiqu'il fût d'assez basse naissance.
	Charles d'Espagne de la Cerda. 1354	*Il fut obligé de prendre des lettres d'annoblissement, pour acheter un fief noble, parce que l'office de Chancelier n'annoblissoit pas alors.*	Buridan, vivant en 1355
	Jacques de Bourbon. 1361	Gilles Aycelin de Montagu, cardinal, évêque de Thérouanne. 1378	
	Gaultier de Brienne. 1356	Jean de Dormans, dit le cardinal de Beauvais. 1373	
	Robert de Fiennes, vivant en 1380	*Premier Président.*	
	Maréchaux de France.	Simón de Buci, annobli. 1369	
	Gui de Nesle. 1353	*Procureur du Roi.*	
	Edouard, sire de Beaujeu. 1351	Jacques Dandrie. 1365	
	Rogues de Hangest. 1352	*Avocats du roi.*	
	Jean de Clermont. 1356	Gérard de Montaigu, pourvu en 1351	
	Arnoul d'Audenehem. 1370	Guillaume de Dormans. 1373	

X

varre traitoit avec l'Anglois, & avoit voulu séduire jusqu'à son fils; mais le meurtre du connétable n'auroit-il pas été une excuse suffisante à cette vengeance? Etats généraux tenus à Paris pour demander des subsides. L'emprisonnement du roi de Navarre fait armer son frere Philippe & les parens des seigneurs qui avoient été massacrés à Rouen lors de son emprisonnement; ils appellent à leur secours Edouard III. La tréve conclue entre la France & l'Angleterre, tant de fois rompue & renouvellée, se change enfin en une guerre cruelle en 1356. Edouard envoie son fils Edouard, prince de Galles, fameux par le gain de la bataille de Créci, pour commander son armée; il ravage l'Auvergne, le Limousin & le Poitou. Jean, ayant rassemblé ses troupes, l'atteignit à Maupertuis, à deux lieues de Poitiers, dans des vignes d'où il ne pouvoit se sauver. Le prince de Galles demande la paix au roi; il offre de rendre tout ce qu'il avoit pris en France, & une tréve de sept ans. Jean refuse toutes ces conditions, attaque huit mille hommes avec quatre-vingt mille, & est défait à la bataille qu'on nomme de Poitiers, le lundi 19. de septembre 1356. il y reçut deux blessures au visage. Le prince de Galles le méne à Bordeaux, d'où il fut conduit l'année d'après prisonnier en Angleterre. Pierre de Bourbon fut tué à côté du roi; il étoit accablé de dettes, & avoit par cette raison été excommunié à la poursuite de ses créanciers; Louis II. de Bourbon son fils, un des plus grands princes de ce nom, le fit absoudre après sa mort, afin de faire prier Dieu pour lui, & le pape Innocent VI. ne leva l'excommunication que sur l'obligation du fils, qui promit de payer les dettes de son pere: il créa en 1369. l'ordre de l'Écu d'or. États généraux; ils accordent une aide au dauphin qui gouvernoit, mais ce fut à des conditions bien dures, car il se vit for-

		MAGISTRATS.	
		Avocats du Roi. Renaud de Aci, massacré en 1357 *Il est qualifié général avocat en parlement, & aussi spécial avocat du roi, pour distinguer ses fonctions, quand il parloit dans les causes des particuliers, ou dans les causes du roi.*	

cé à consentir à la destitution des premiers magistrats, tels que le chancelier de la Forêt, le premier président de Buci, &c. que leur vertu rendoit suspects à ceux qui vouloient profiter des malheurs publics : on demandoit aussi la liberté du roi de Navarre, le dauphin la refusa ; cependant il fallut leur accorder encore de nommer les officiers qui devoient faire la levée des deniers ; comme par la permission de Jean ils les avoient déja nommés aux états de l'année 1355. C'est à ces officiers, qui ne devoient subsister qu'autant que l'aide devoit avoir cours, que l'on peut rapporter l'origine des cours des aides : celle de Paris fut érigée en titre de cour en 1390. abolie par les ordonnances d'Orléans en 1560. & de Moulins en 1566. & rétablie enfin par édit de Charles IX. en 1569. Bulle d'or donnée par Charles IV. pour régler l'élection de l'empereur : elle contient quarante articles, dont vingt-trois furent publiés à Nuremberg, & les dix-sept autres à Metz, où Charles dauphin se trouva : ce fut le célébre Barthole qui dressa cette loi, dont le dernier article prescrit aux électeurs séculiers de faire instruire leurs fils dans la connoissance des langues. Henri VI. ayant fait en 1196. une constitution pour rendre la couronne impériale héréditaire dans sa maison, même en faveur des filles au défaut des mâles, cette constitution fut admise à Rome, & reçue par cinquante-deux princes de l'empire, malgré le droit d'élection qui leur appartenoit ; mais elle n'eut plus d'effet après son fils Frédéric II. lors du long interregne qui mit le trouble dans toute l'Allemagne. On en revint aux élections, & la Bulle d'or, qui est devenue la loi permanente de l'empire, en régla les conditions.

1357.

Le roi de Navarre se sauve de prison ; il conçoit le

projet de se faire roi de France; il arme contre le dauphin qui gouvernoit en qualité de lieutenant du roi pendant la détention de son pere, & qui devenu majeur dans la même année, le 14. mars, prit le titre de régent. Depuis la prise du roi jusqu'à sa délivrance, on mit à la tête des *Lettres royaux* le nom de Charles dauphin.

1358.

Les paysans se soulevent contre la noblesse; cette faction fut appellée *la Jacquerie*. Les Parisiens ayant Etienne Marcel, prévôt des marchands, à leur tête, se révolterent contre le dauphin régent; Marcel massacre Robert de Clermont maréchal de Normandie, & Jean de Conflans maréchal de Champagne, en présence & dans la chambre même du dauphin, & donne à ce prince son chaperon pour sauvegarde. Le dauphin se retire de Paris; le roi de Navarre y commet toutes sortes d'excès, & en est chassé à son tour. Marcel, dans la crainte d'être puni de tous ses crimes par le régent, dont l'armée avoit investi Paris, y met le comble en voulant livrer la ville aux Anglois; mais comme il s'avançoit vers la porte saint Antoine le premier août sur le minuit, Jean Maillard, fidéle & courageux citoyen, assomma ce traître d'un coup de hache: sa mort fit cesser la rébellion, & le dauphin rentra dans Paris le 4. du même mois. L'Université donna dans ces tems-là un grand exemple de fidélité.

Prise d'Auxerre par les Anglois, dont ils n'étoient plus les maîtres en 1360.

1359.

Le roi de Navarre déclare la guerre dans les formes au régent qui reprend plusieurs villes. Du Guesclin commen-

ce à se faire connoître, par ses exploits en Bretagne contre le duc de Lancastre.

La province de Languedoc témoigne son zèle en accordant un subside considérable. Le régent fait sa paix avec le Navarrois. La guerre avoit empêché pendant plusieurs années que le parlement ne s'assemblât, ce qui causoit de grands désordres dans l'état, tant pour le civil que pour le criminel. Le régent ordonne cette année que les présidens du parlement, *le parlement non séant*, jugeront les affaires qui seront portées devant eux, en attendant qu'il puisse assembler le parlement. Il est bon de rapporter les termes de cette ordonnance. » Comme pour le fait & occupation des présentes guerres, qui long-tems ont été & » encore sont, *le parlement qui de tout tems a été, & est,* » *quand il se tient, la justice capitale & souveraine de tout* » *le royaume de France, représentant, sans moyen, la per-* » *sonne de mondit seigneur & la nôtre, &c.* Il restraint le » nombre des officiers du parlement, des enquêtes, des » requêtes, des comptes, &c. & veut que ceux qui, au » moyen de la restriction faite par son ordonnance, ne de- » meurent plus en office, soient subrogés arrivant vacquance » desdits offices.

Le traité qui avoit été négocié en Angleterre pour la liberté du roi Jean, & dont les conditions étoient très-désavantageuses, révolta toute la France, & les états ayant délibéré à ce sujet, ne voulurent point l'accepter. Les Anglois rentrent en France, ils l'attaquent par l'Artois, la Champagne & la Bourgogne ; le roi d'Angleterre s'avance jusques sous les murs de Paris, de-là il se retire près de Chartres, où un orage affreux épouvante, dit-on, si fort son armée, qu'il croit y reconnoître l'ordre du ciel de faire la paix. Du Tillet dit » qu'*Edouard III. fut touché si avant*

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous JEAN.

» *de la considération que tous sages princes doivent avoir de*
» *n'abuser de l'heur & victoires qu'ils obtiennent contre leurs*
» *ennemis, qu'il s'accorda à la paix, qui fut arrêtée à Bre-*
» *tigni le 8. mai*, « peut-être l'orage lui servit-il de prétexte, voyant son armée frappée d'une terreur panique.

1360.

Traité de Bretigni, près de Chartres, conclu le 8. mai par Charles régent, & les députés d'Edouard; par l'article XII. il est dit que Jean renoncera à toute souveraineté sur la Guyenne, &c. dont la propriété restera à Edouard, & qu'Edouard, de son côté, renoncera à ses prétentions à la couronne de France, à la Normandie, &c. Ils conviennent de se trouver à Calais, pour déterminer le lieu & le tems où se feront les renonciations. Ce traité fut ratifié par les deux rois à Calais le 24. octobre suivant, à la réserve du seul article XII. qui n'y est point rappellé: cependant ces princes conviennent par des lettres signées le même jour, d'envoyer à Bruges à la saint André 1361. les renonciations que par le traité de Bretigni on avoit projetté de faire à Calais; mais cette derniere convention n'eut point lieu, car Jean ayant envoyé à Bruges, suivant la parole qu'il en avoit donnée, porter ses renonciations, & les députés d'Edouard ne s'y étant pas trouvés, les choses demeurerent, par rapport à la souveraineté de la Guyenne, dans l'état où elles étoient avant le traité de Bretigni, & Edouard fut mis en possession de la Guyenne, &c. *réservant les commissaires du roi*, dit le Songe du Vergier, *la souveraineté, le ressort & les sujets*, sans que ceux d'Edouard s'y opposassent; leur raison étoit qu'il eût fallu qu'Edouard eût renoncé, suivant le même article, au titre de roi de France; ainsi Edouard resta vassal du roi. En conséquence du traité

de Bretigni, le roi Jean fut mis en liberté après quatre ans de prison. Ordonnance qui permet aux Juifs de demeurer dans le royaume pendant vingt ans: cette ordonnance est accompagnée de lettres, par lesquelles le roi leur donne, pour gardien & conservateur de leurs priviléges, le comte d'Estampes, (*de la maison d'Evreux.*) Le roi de Navarre est compris dans ce traité, il avoit fait le sien avec le régent un an auparavant. Edouard interdit l'usage de la langue françoise dans tous les actes publics en Angleterre, où l'on s'en étoit servi jusqu'alors.

1361. 62. 63.

Philippe de Rouvre, dernier duc de Bourgogne, de la premiere maison de Bourgogne, meurt à Rouvre près de Dijon le 21. septembre, âgé de quatorze ans. Jean réunit ce duché à la couronne par le droit du sang, comme plus proche parent, parce qu'il étoit fils de Jeanne de Bourgogne, sœur du duc Eudes, grand-pere du jeune duc Philippe de Rouvre; ensuite, par une imprudence que ses enfans payerent bien cher, au lieu de conserver un Domaine si important, il le donna à Philippe le Hardi, son quatriéme fils, le 6. septembre 1363. à titre d'appanage, reversible à la couronne, faute d'*hoirs mâles*, car c'est ainsi que doivent s'entendre ces paroles; *hærede succedente*, qui se trouvent dans les lettres-patentes, & qui sont conformes à la loi établie par Philippe le Bel en 1314. Philippe fut surnommé le Hardi, pour avoir combattu vaillamment auprès de son pere à la bataille de Poitiers, ou plûtôt pour s'être mis avec violence, en qualité de doyen des pairs, au-dessus de Louis duc d'Anjou son frere aîné, créé pair dès l'an 1360. qui avoit pris sa place à côté du roi: c'étoit celui de ses enfans que le roi aimoit le plus.

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous JEAN.

Il réunit le comté-pairie de Flandres à la branche de Bourgogne, par son mariage avec Marguerite, derniere héritiere des comtes de Flandres, & veuve de Philippe de Rouvre; ensorte que ses enfans recueillirent toute la dépouille de Philippe de Rouvre, & celle de sa veuve devenue leur mere; il est le chef de la seconde maison royale de Bourgogne. Par la charte du roi Jean, qui contient la donation du duché, il fut institué premier pair de France; jusques-là les ducs d'Aquitaine & de Normandie avoient pris en plusieurs occasions le pas sur le duc de Bourgogne, qui ne l'a eu d'une façon bien décidée que depuis l'an 1380. Ce fait me paroit digne de remarque par rapport à l'autorité royale, qui peut en quelque sorte changer la nature des choses, en donnant à une institution nouvelle la priorité du tems sur de plus anciennes; c'est sans doute cet exemple qui autorisa Henri III. à ce qu'il fit en faveur des ducs de Joyeuse & d'Epernon.

Le roi réunit à la couronne le duché de Normandie, & les comtés de Champagne & de Toulouse. Jacques de Bourbon, comte de la Marche, est tué à la bataille de Brignais, où il fut défait en voulant dissiper ce qu'on appelloit *les grandes Compagnies*, qui avoient désolé la France, & qui passerent dans la suite en Italie. Ces grandes compagnies étoient composées de gens de guerre qui s'assembloient sans être autorisés par le prince, & qui s'élisoient un chef. Elles commencerent à paroître en France, suivant le continuateur de Nangis, en 1360. il les appelle *Filii Belial, guerratores de variis nationibus, non habentes titulum :* ils se nommoient aussi les Tard-venus, ou Malandrins, ou Routiers, &c.

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous JEAN.

1364.

Jean retourne en Angleterre pour y traiter de la rançon du duc d'Anjou son fils, qui s'en étoit sauvé y étant en ôtage : quelques-uns ont dit que c'étoit aussi pour y revoir une femme dont il étoit amoureux ; il y mourut. Ce prince étoit peu avisé, mais d'un grand courage, & estimable par sa bonne foi : c'étoit lui qui disoit : » quand la bonne foi seroit » bannie de la terre, elle devroit se retrouver dans la bou- » che des rois. « La variation des monnoies sous ce prince, est la plus forte preuve des malheurs de ce regne ; variation si subite, que *à grand peine étoit homme, qui en juste payement des monnoies, de jour en jour se pût connoître.* (Rec. des ordonn.) C'étoit le genre d'impôt de ce tems-là, & sans doute le plus fatal au commerce : aussi le peuple obtint-il, comme une grace, qu'il fût remplacé par les tailles & les aides. Ce qui est extraordinaire, c'est que jamais le luxe n'avoit été porté plus loin par la noblesse.



1364.
Avénement à la couronne

EVENEMENS REMARQUABLES.

CHARLES V.
parvient à la couronne l'an 1364. âgé de vingt-sept ans ; sa grande prudence lui fit donner le surnom de Sage, *le titre le plus beau qu'ait jamais obtenu aucun de nos rois, aussi Alphonse d'Arragon disoit*, qu'il n'y avoit qu'un cas où un roi pouvoit devenir pauvre, c'est quand la sagesse seroit à vendre. *Il est le premier des fils de France qui ait pris le titre de Dauphin. Il se fit sacrer & couronner à Reims avec la reine sa femme, par l'archevêque Jean de Craon, le* 19. *mai* 1364.

1364.

CHARLES, dit le *Mauvais*, roi de Navarre, ne cherchoit qu'un prétexte pour reprendre les armes : il renouvella les prétentions qu'il avoit eues sur le duché de Bourgogne, lorsque le feu roi s'en étoit saisi à la mort de Philippe de Rouvre ; il y joignit ses autres droits sur la Champagne & la Brie, & la guerre recommença plus vivement que jamais.

Bataille de Cocherel, près du village de ce nom, entre Evreux & Vernon, gagnée le 6. Mai par du Guesclin, commandant pour Charles V. contre le roi de Navarre, dont les troupes furent défaites ; le Captal de Buch qui les commandoit est fait prisonnier. La guerre continue par rapport à la Bretagne, entre Charles de Blois & le jeune comte de Montfort, dit Jean V. Ils font un traité dans les Landes de Beaumanoir : Charles de Blois, excité par sa femme comtesse de Penthiévre, ne veut pas l'exécuter ; il donne la bataille d'Aurai le jour de saint Michel ; il y est tué, laissant un fils nommé Jean, lors prisonnier en Angleterre, & du Guesclin est fait prisonnier par Jean Chandos, le plus fameux capitaine d'Angleterre. Le comte de Montfort fait la paix avec la veuve de Charles de Blois, & par le traité de Guerande conclu en 1365. il est reconnu pour duc de Bretagne, dont il rend la foi & hommage au roi. Pendant cette guerre, qui duroit depuis 1341. deux princesses donnerent des preu-

1380.

FEMMES.

Jeanne, fille de Pierre I. du nom, duc de Bourbon, & d'Iſabelle de Valois, mariée en 1349. morte en 1377

ENFANS.

CHARLES VI.

Louis duc d'Orléans. Il avoit été duc de Touraine, il épouſa Valentine de Milan, fut pere de Charles d'Orléans, renommé par ſes Poéſies, ayeul de Louis XII. & biſayeul de François I. qui exercerent ſucceſſivement les droits de Valentine ſur le Milanès. 1407

Il fut auſſi duc de Valois, par l'érection de ce comté en pairie, que fit Charles VI. en 1406.

Il fut pere de Philippe, comte de Vertus, qui ne laiſſa qu'un bâtard, & du fameux bâtard d'Orléans, autrement le comte de Dunois, mort, ſuivant quelques-uns, en 1470. ſuivant d'autres en 1468. Il avoit eu ce dernier de Mariette d'Enghien, femme d'Aubert de Cani. Le duché d'Orléans qu'il avoit eu en appanage, pour le tenir en pairie, fut réuni à la couronne lorſque Louis XII. ſon petit fils parvint à la couronne.

Jean, mort en bas âge.

Jeanne, morte en bas âge.

Bonne, morte en bas âge. 1360

Jeanne, morte en bas âge. 1360

Marie.

Iſabelle.

Catherine, mariée à Jean de Berri, comte de Montpenſier. 1388

MORT.

CHARLES V.

meurt le 16. ſeptembre au château de Beauté, au bois de Vincennes, dans la quarante-quatriéme année de ſon âge. Il fut enterré à S. Denis.

Chriſtine de Piſan, fille de Thomas de Piſan, aſſure que le roi mourut à l'heure que ſon pere avoit prédit; elle lui donne la qualité d'Aſtronome du roi: on peut juger de l'eſtime où étoit cet officier, par les grandes penſions dont il jouiſſoit. Thomas étoit payé tous les mois de cent livres de gages, & ſes livrées n'alloient à guères moins; ſommes conſidérables pour ce tems-là, tant l'Aſtrologie que l'on nomme judiciaire, étoit à la mode alors, même auprès des princes les plus ſages & les plus religieux.

PRINCES contemporains.

Papes.

Urbain V. 1370

Grégoire XI. 1378

Urbain VI. 1389

Empereur d'Orient.

Jean Paléologue. 1389

Empereurs d'Occident.

Charles IV. 1378

Venceſlas. 1400

Maiſon Othomane.

Amurat I. 1388

Rois d'Eſpagne.

Pierre le Cruel. 1369

Henri II. 1379

Jean I. 1390

Rois de Portugal.

Pierre le Juſticier. 1367

Ferdinand I. 1383

Rois d'Angleterre.

Edouard III. 1377

Richard II. 1399

Rois d'Ecoſſe.

David II. 1370

Robert II. 1390

Rois de Dannemarc.

Valdemar III. 1375

Olaüs V. 1387

Rois de Suéde.

Albert, vaincu par Marguerite en 1387

Rois de Pologne.

Caſimir III. dit le Grand. 1370

Louis, roi de Hongrie, ſurnommé le Grand. 1382

Ces deux princes méritoient le titre de Grand, Caſimir par ſes ſages loix, & Louis par ſa valeur. Le trône de Pologne devint électif à la mort de Louis.

Ducs de Ruſſie.

Jwan Danielowitz.
Jwan Jwanowitz.] 1366

Démétrius Jwanowitz. 1381

ves d'un grand courage, la comtesse de Montfort, fille de Louis de Flandres comte de Nevers, & Jeanne la Boiteuse, pendant la prison & après la mort de leurs maris.

Révocation des domaines aliénés depuis la mort de Philippe le Bel.

1365.

Traité de paix entre Charles V. & le roi de Navarre, le 6. mars. Le comté d'Evreux, qui étoit son patrimoine, lui fut laissé, & on lui donna Montpellier & ses dépendances, avec réserve de la souveraineté & du ressort, pour le dédommager de Mante & Meulan qu'on ne lui rendit point, & pour ses prétentions sur la Bourgogne, la Champagne & la Brie.

1366.

Création de l'Université d'Orange par Raymond V. prince d'Orange, le dernier de la maison de Baux; sa fille Marie porte cette principauté dans la maison de Châlons, d'où elle a passé dans celle de Nassau.

Bertrand du Guesclin va faire la guerre en Espagne, & emmene les *grandes Compagnies*, dont il purgea la France. Les précautions de Charles V. à ce sujet, méritent d'être lues dans l'ordonnance qu'il rendit alors. Du Guesclin chasse du royaume de Castille Pierre, dit *le Cruel*: ce prince souillé du meurtre de son frere, avoit achevé de se rendre odieux par la mort violente de sa femme Blanche de Bourbon, sœur de la femme de Charles V. qu'il empoisonna pour se livrer à l'amour qu'il avoit pour Marie de Padille. Bertrand fait couronner à sa place Henri comte de Transtamare, frere bâtard de ce roi. Henri fit du Guesclin connétable de Castille.

MINISTRES.

Jean de la Grange, dit le cardinal d'Amiens. 1420

Philippe de Maisieres.

Secrétaires des finances.

Gerard de Montaigu, pere de Jean, grand maître de France.

Gontier de Bagneux.

Nicolas de Verres.

Pierre Blanchet, qui signa l'édit de 1374 pour la majorité des rois à quatorze ans.

GUERRIERS.

Connétables.

Robert de Fiennes, dit Moreau, vivant en 1380.

Bertrand du Guesclin. 1380

Maréchaux de France.

Arnoul d'Audeneham. 1370

Jean le Meingre, dit Boucicaut. 1367

Jean, sire de Neuville, vivant en 1359

Jean de Mauquenchi, sire de Blainville, mort avant 1391

Louis de Sancerre. 1402

Simon, comte de Brenne.

Enguerand, sire de Couci.

Olivier de Clisson.

Ces trois derniers sont nommés dans l'ordonnance de Charles V.

MAGISTRATS.

Chanceliers.

Jean de Dormans, dit le cardinal de Beauvais. 1373

Guillaume de Dormans. 1373

Pierre d'Orgemont fut élu par scrutin en présence du roi. 1389

Premiers Présidens.

Simon de Buci. 1369

Pierre de Démeville, qualifié premier président dans les lettres du 2. août 1370. qui sont dans un registre du parlement, commençant le 12. novembre 1369.

Guillaume de Sens. 1373

Pierre d'Orgemont. 1389

Arnaud de Corbie. 1413

SAVANS & Illustres.

Hug. Aubriot, vivant en 1381

Jean Bocace. 1375

Sainte Brigite. 1373

Sainte Catherine de Sienne. 1380

Maître Gervais.

Guill. de Machaut, vivant en 1370

Fr. Petrarque. 1374

Suson. 1375

Alf. Vargas. 1366

Le régne de Charles V. est une époque mémorable dans l'histoire des lettres. *Ce prince*, dit Christine de Pisan, *avoit été instruit en lettres moult suffisamment* : ce fut vers son regne, selon Pasquier, que les *chants royaux*, *balades*, *rondeaux*, & *pastorales*, *commencerent d'avoir cours* ; c'est en effet à son tems que commence, pour ne plus s'interrompre, la chaine de nos poëtes François. Froissart faisoit des vers sous le regne de ce prince. Charles d'Orléans, pere de Louis XII. nous a laissé un recueil *manuscrit* de ses poésies : à sa mort, François Villon avoit trente-trois ans, & Jean Marot, pere de Clément, étoit né. (*Mémoires de l'Acad. des Belles Lettres.*)

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous CHARLES V.

1367. 68.

Le prince de Galles donne du ſecours à Pierre le Cruel qui s'étoit retiré en Guyenne, & le rétablit ſur le trône. Pierre ſe brouille avec le prince de Galles ſon bienfaiteur. Henri rentre dans la Caſtille, tue de ſa main Pierre, & devient paiſible poſſeſſeur du royaume. On a dit que Pierre le Cruel voyant Dom Henri de retour en Caſtille, s'étoit fait Muſulman pour obtenir le ſecours des Maures, mais c'eſt un conte mal inventé par certains anciens romanciers, » qui tiennent » néanmoins encore rang d'hiſtoriens auprès du vulgaire, » parce qu'ils rapportent quelque choſe de vrai. « (*Révol. d'Eſpagne, par le P. d'Orléans.*)

Révolte de la Guyenne (1368.) contre Edouard prince de Galles, qui en tiroit des impôts exceſſifs.

1369. 70.

Le comte d'Armagnac & pluſieurs autres ſeigneurs appellent au parlement de Paris : Edouard y eſt cité en qualité de vaſſal de la couronne, (*V. l'année* 1360.) & n'ayant pas comparu, les terres qu'il poſſédoit en France ſont confiſquées. La guerre recommence entre Charles V. & Edouard III. malgré toute les tentatives du roi pour faire connoître à Edouard ſon injuſtice.

Du Gueſclin eſt fait connétable de France, ſur la démiſſion du ſeigneur de Fiennes ; il reprend dans le cours de cette guerre preſque toute la Guyenne, le Poitou où périt le brave Chandos Anglois, la Xaintonge, le Rouergue, le Périgord, une partie du Limouſin, le Ponthieu, &c. Aubriot, prevôt de Paris, poſe les fondemens de la Baſtille en 1370.

Ordonnance qui défend les jeux de hazard, & excite à

		MAGISTRATS.	
		Procureur du Roi.	
		Guillaume de S. Hermanc. 1384	
		Avocats du Roi.	
		Jean Pâstorel, vivant en 1367	
		Raoul de Presles, fils naturel du premier, mort en 1382	
		Jean d'Ay. 1375	
		Jean Daillois, exerçoit en 1374	
		Jean Desmarès, qui avoit déplu aux ducs d'Anjou & de Berri, pour avoir parlé hardiment sur la majorité du roi, fut décapité en 1382	
		Jean Canart, vivant en 1387	

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous CHARLES V.

tous les jeux d'adresse & de force, l'arc, l'arbalêtre, &c. capables de former le corps & d'exercer aux armes. Cette ordonnance se sent bien du tems où la nation n'étoit que guerriere : mais dans l'énumération de jeux défendus, on est étonné d'y en trouver qui n'étoient point des jeux de hazard, & qui appartenoient à l'esprit, ou qui pouvoient contribuer à dénouer le corps des jeunes gens. *Défendons par ces présentes* tous jeux de Dez, de *Tables* (de Dames) *de Palmes*, (Paulme) de *Quilles*, de *Pallet*, de *Billes*, (Billard), &c.

Nouvelle ordonnance sur le droit d'amortissement.

Autres ordonnances, en faveur des commerçans étrangers qui se trouveroient dans le royaume, lors de la déclaration de la guerre. Le roi déclare qu'ils n'auront rien à craindre, & qu'ils pourront sortir librement du royaume, & en emporter leurs effets, & que s'ils viennent à mourir en France, tous leurs biens seront conservés à leurs héritiers. Ce regne est remarquable par les loix diverses & également sages qui nous sont restées.

La couronne d'Ecosse passe dans la maison de Stuard, par la mort de David roi d'Ecosse, qui laissa pour héritier Robert Stuard fils de sa sœur.

1371. 72. 73. 74. 75.

Charles V. accorde la noblesse à tous les bourgeois de Paris ; elle leur fut confirmée par Charles VI. Louis XI. François I. & Henri II. Henri III. restraignit ce privilége en 1577. aux seuls prevôt des marchands & échevins : il fut supprimé en 1667. rétabli en 1707. supprimé de nouveau en 1715. & rétabli enfin en 1716. tel qu'il subsiste aujourd'hui.

Ordonnance qui défend les guerres privées.

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous CHARLES V.

Le roi tire de grands secours des Juifs, qu'il oblige à porter une marque particuliere sur leurs habits.

Jean V. duc de Bretagne, qui avoit pris parti pour les Anglois, avoit été déclaré rébelle par arrêt du parlement, & comme tel privé de ce duché, où il ne conservoit plus que le port de Brest. Les Anglois sont battus par la flotte Castillane, dans un combat naval proche de la Rochelle, & le roi Henri de Castille rendit dans cette occasion à Charles V. le secours que celui-ci lui avoit prêté contre Pierre le Cruel. Le captal de Buch, qui avoit obtenu sa liberté lors du traité fait entre Charles V. & le roi de Navarre, est de nouveau fait prisonnier près Soubise par Yvain de Galles. La perte de ce général fut plus fatale aux Anglois que celle d'une bataille. Charles V. refusa de le rendre, & il mourut prisonnier au Temple au bout de cinq ans, après avoir refusé généreusement de s'engager au service de la France.

Trève entre la France & l'Angleterre, où la France conserve tous ses avantages. Elle avoit perdu sous le roi Jean ce que Philippe Auguste avoit conquis sur les Anglois; Charles V. s'en remit en possession. Nous verrons encore une fois Henri V. aussi triomphant qu'Edouard III. & Charles VII. aussi heureux que Charles V. fut prudent & avisé.

Ordonnance de Charles V. du mois d'août 1374. par laquelle les rois sont déclarés majeurs à quatorze ans, *dùm decimum quartum ætatis annum attingerint*. Il voulut que l'Université, le prevôt des marchands & les échevins de la ville de Paris fussent présens à l'enregistrement qu'il fit faire au parlement. Le chancelier de l'Hôpital expliqua depuis cette ordonnance sous le regne de Charles IX. & il fut dit que l'esprit de la loi étoit, que les rois fussent majeurs à quatorze ans commencés, & non pas accomplis,

suivant la regle, que dans les causes favorables, *annus inceptus pro perfecto habetur.*

Ordonnance sur la régence, au mois d'octobre 1374. par laquelle Charles déclare, que s'il meurt avant que son fils soit entré dans l'âge de quatorze ans, le duc d'Anjou son frere sera regent du royaume jusqu'à ce que le jeune roi soit entré dans sa quatorziéme année. Dans le même mois, il donne une autre ordonnance qui porte, que s'il meurt avant que son fils aîné soit entré dans sa quatorziéme année, la reine aura la tutelle de ses enfans, fils & filles, jusqu'à ce que le roi soit parvenu à l'âge de quatorze ans, & qu'avec elle les ducs de Bourgogne & de Bourbon seront tuteurs; & que si la reine, par mort, mariage ou autrement, ne peut être tutrice, le duc de Bourgogne sera tuteur, & à son défaut le duc de Bourbon.

Il étoit tems de mettre ordre à l'abus des régences qui absorboient l'autorité royale: dans la premiere & la seconde race, le roi n'étoit majeur qu'à vingt-deux ans, & pendant sa minorité tous les actes étoient scellés du sceau du régent. Ce usage étoit fondé sur l'opinion que le roi n'étoit point roi qu'il n'eût été sacré, & ce sacre étoit différé par le regent, le plus longtems qu'il pouvoit: aussi voyons-nous que même encore sous la troisiéme race, où la puissance des regens étoit fort diminuée, les rois faisoient sacrer leurs fils de leur vivant, pour assurer leur état, que l'autorité du régent pouvoit rendre incertain. Cette matiere est trop vaste pour la traiter dans toute son étendue, il suffira de quelques remarques. 1°. La régence étoit distinguée de la tutelle, & ne se confondoit pas dans la même personne, ensorte que, par exemple, Charles V. avoit donné la tutelle de son fils à la reine son épouse, & la régence au duc d'Anjou; ce qui n'eut pas lieu, parce que

EVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLES V.

la reine mourut avant Charles V. La reine Blanche, mere de ſaint Louis, fut la premiere qui réunit ces deux titres que l'on diſtingua toujours, mais que l'on ne ſépara jamais depuis Charles V. 2°. Les rois ont diſpoſé de la régence par leurs teſtamens, & leurs diſpoſitions ont été ſuivies. 3°. Charles IX. eſt le premier qui ait déclaré ſolemnellement ſa majorité. 4°. Le premier de nos rois qui ait voulu apporter quelques réglemens ſur les régences, eſt Philippe le Hardi : il rendit deux ordonnances, l'une, étant encore en Afrique, & l'autre à ſon retour, par leſquelles il vouloit que ſon fils fût déclaré majeur à quatorze ans, mais ces ordonnances n'eurent pas d'exécution après lui, celles même de Charles V. furent contredites pendant la minorité de Charles VI. qui rendit à ſon tour deux déclarations conformes à celles du roi ſon pere, qui ſont enfin devenues la juriſprudence conſtante de notre droit public en cette matiere.

Le Songe du Vergier, *Somnium Viridarii*, a été fait, dit-on, en 1374. entre pluſieurs auteurs à qui on en fait honneur, il me ſemble que c'eſt à Raoul de Preſles qu'il doit reſter : il traite de la puiſſance eccléſiaſtique & ſéculiere.

1376. 77.

Le célébre prince de Galles mourut le 17. juillet 1376. âgé de quarante-ſix ans ; les Anglois l'appelloient communément le *Prince Noir*, parce qu'il portoit des armes de cette couleur : *il poſſédoit*, dit Rapin Thoyras, *toutes les vertus dans un degré éminent : auſſi bon ſoldat que grand capitaine, brave ſans férocité, fier dans les combats, mais très-affable dans la ſociété....toujours ſoumis & reſpectueux envers le roi ſon pere.* Le roi de France lui fait faire

un service à Notre Dame. Le roi d'Angleterre mourut un an après son fils, & Richard, fils du prince de Galles, lui succéda à l'âge d'onze ans.

Les Florentins, liés pour lors d'intérêt avec le pape Grégoire XI. lui envoyent Catherine de Sienne, qui le détermina à rétablir le Siége à Rome (1377.) d'où il avoit été transféré à Avignon depuis 1308. (il a été le dernier des papes François.) Le motif de ce retour fut la révolte des Boulonnois qui vouloient se soustraire à la puissance du pape, & que le pontife ne pouvoit atteindre de si loin: le saint Siége y est toujours resté depuis.

1378.

La mort d'Edouard III. mit Charles V. en état d'achever la conquête de la Guyenne, qu'il reprit toute entiere, à la réserve de la ville de Bordeaux. L'empereur Charles de Luxembourg, & son fils Venceslas sont reçus à Paris le 4. janvier; l'empereur y venoit pour acquitter un vœu qu'il avoit fait de visiter l'Abbaye de saint Maur près de Paris: il mourut quelques mois après. On a dit de lui, qu'il avoit ruiné sa maison pour acquérir l'Empire, & qu'il ruina l'Empire pour rétablir sa maison. Des complices du roi de Navarre, qui vouloit faire empoisonner le roi, comme il avoit déja fait, sont exécutés. Le duc d'Anjou enleve Montpellier au roi de Navarre.

1379.

Le roi, sur les conclusions de Canart son avocat, confisque & réunit la Bretagne, pour crime de félonie, sur le comte de Montfort, sauf le droit des enfans de Charles de Blois; mais cette réunion n'eut pas lieu, parce que le duc sut se défendre, & que le roi mourut peu de tems après.

EVENEMENS REMARQUABLES *sous* CHARLES V.

Commencement du schisme. Grégoire XI. avoit succédé à Urbain V. qui n'étoit pas Cardinal quand il fut élu pape. Après la mort de Grégoire XI. arrivée le 27. mars 1378. Urbain VI. fut élu par tous les cardinaux qui étoient à Rome; plusieurs d'entr'eux en étant sortis, prétendirent que la violence du peuple avoit empêché que l'élection ne fût libre, & ils élurent le 20. septembre de la même année Clément VII. qui dans la suite se retira à Avignon. Ce schisme ne finit que quarante ans après au concile de Constance. On a dit que les cardinaux électeurs de Clément avoient auparavant envoyé offrir le pontificat au roi Charles V. qui étoit veuf, & que ce prince l'avoit refusé, parce qu'étant estropié du bras gauche, il n'auroit pu célébrer la Messe. (*Martene.*)

1380.

Le connétable du Guesclin meurt de maladie le 13. juillet âgé de soixante-six ans, devant Châteauneuf de Rendon qu'il assiégeoit; il fut enterré à saint Denis, auprès du tombeau que Charles V. s'étoit fait préparer. En disant adieu aux vieux Capitaines qui l'avoient suivi depuis quarante ans, il les pria de ne point oublier ce qu'il leur avoit dit mille fois, *qu'en quelque pays qu'ils fissent la guerre, les gens d'église, les femmes, les enfans, & le pauvre peuple, n'étoient point leurs ennemis.*

Les ennemis lui rendirent un honneur singulier. Le gouverneur de Rendon avoit capitulé avec le connétable, & il étoit convenu de se rendre le 12. juillet, en cas qu'il ne fût pas secouru : quand on le somma de rendre la place le lendemain, qui fut le jour de la mort de du Guesclin, le gouverneur dit qu'il lui tiendroit parole, même après sa mort; en effet il sortit avec les plus considérables offi-

ciers de sa garnison, & vint mettre sur le cercueil du connétable les clefs de la ville, en lui rendant les mêmes respects que s'il eût été vivant. (Il y a des historiens qui disent qu'il vivoit encore quand on lui remit les clefs.) Les fameux capitaines qui avoient été sous lui, refuserent l'épée de connétable, comme ne se sentant pas digne de la porter après lui; cependant Olivier Clisson fut forcé quelque temps après de la recevoir.

Le roi de Navarre avoit donné du poison à Charles lorsqu'il n'étoit encore que dauphin: un médecin suspendit l'effet du poison en lui ouvrant le bras, & dit que quand cette plaie se refermeroit, il mourroit; la plaie se referma en 1380. Ce prince, le jour même de sa mort, supprima par une ordonnance expresse une partie des impôts qu'il avoit établis.

Charles V. entre bien des éloges, en a mérité un qui doit servir d'instruction à tous les rois: c'est que jamais prince ne se plut tant à demander conseil, & ne se laissa moins gouverner que lui. Edouard disoit *qu'il n'y eut onç roi qui si peu s'armât, & qui lui donnât tant d'affaires*. Et du Tillet le loue en disant, *que jamais il ne vêtit armure ni autre habillement de guerre*. En effet il ne parut jamais à la tête de ses armées, dont il donna le principal commandement au connétable du Guesclin; mais sa rare prudence répara les malheurs qui avoient affligé la France pendant le regne du roi Jean: elle lui fit reprendre sur les Anglois, sans sortir de son cabinet, presque tout ce que son pere & son grand-pere, avec du courage & bien des peines, avoient perdu en combattant en personne, & la gloire de ce regne fut d'avoir eu en même tems le prince le plus sage, & le général le plus habile. On ne doit pas omettre une belle réponse de ce prince: quelqu'un murmuroit de l'honneur qu'il

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous CHARLES V.

portoit aux gens de lettres, appellés dans ce tems *Clercs*, il répondit, *les clercs où a sapience l'on ne peut trop honorer, & tant que sapience sera honorée en ce royaume, il continuera à prospérité, mais quand déboutée y sera, il déchera:* (Christine de Pisan.) Au rapport de Froissart, on n'avoit pas jugé trop favorablement de ce prince à la bataille de Poitiers, par la faute de son gouverneur, qui dès le commencement du combat le fit retirer avec ses deux freres: *Charles, Louis & Jean*, dit-il, *fils du roi de France, étoient jeunes d'âge & de conseil, si avoit en eux petit recouvrer, nul d'eux ne vouloit entreprendre le gouvernement du royaume.* Comment Froissart, dont l'histoire ne finit qu'en 1400. n'a-t-il pas, pour son honneur, désavoué un jugement si précipité & si injuste, pour s'accorder avec toute la nation sur le mérite éminent & reconnu de ce grand roi? cependant Brantôme lui reproche d'avoir trop consulté son goût, en épousant la fille du duc de Bourbon, au lieu d'épouser l'héritiere de Flandres qu'il donna en mariage à son dernier frere Philippe le Hardi. Il avoit acheté, pendant la prison du roi son pere, l'hôtel de saint Paul, qu'il appella *l'hôtel des grands Ebattemens.* L'argent immense qu'il y dépensa dans des tems si malheureux, pourroit étonner; aussi donna-t-il des lettres en 1364. pour que cet hôtel fût réuni au domaine. Mais ce fut l'effet d'une plus sage administration, car ayant trouvé à la mort de son pere le trésor épuisé, il répara les finances, ses troupes furent bien payées, il gagna les princes ses voisins, il bâtit plus qu'aucun de ses prédécesseurs, & il ne mit pas d'impôts; il fit reconstruire ses châteaux de Creil, de Vincennes, de Beauté, de Mantes, de Montargis, &c. c'est sur une des cheminées de ce dernier château, qu'est représenté le combat d'un chien contre le meurtrier de son maître.

EVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLES V.

La marine fut presque oubliée en France après la mort de Charlemagne : depuis ce regne les seigneurs particuliers avoient leurs amiraux nommés *Patrimoniaux* : elle recommença à renaître sous saint Louis, le premier de nos rois qui ait eu un officier principal avec le titre d'*Amiral*. La guerre avec l'Angleterre rendit la marine plus considérable sous Charles V. par les soins de son amiral Jean de Vienne, seigneur de Rollans. Cet amiral disoit que les Anglois n'étoient jamais plus foibles que chez eux. Les regnes suivans laisserent la marine dans l'oubli, ainsi que le commerce, dont il n'étoit seulement pas question, mais l'un & l'autre ont reparu avec éclat sous le ministere du cardinal de Richelieu, & ont été élevés au plus haut degré de splendeur par M. Colbert & par M. de Seignelai son fils, sous le regne de Louis XIV.

On peut regarder Charles V. comme le véritable fondateur de la bibliotheque du roi: ce prince aimoit fort la lecture, & c'étoit lui faire un présent trés-agréable que de lui donner des livres; il parvint à en rassembler environ neuf cens, nombre bien considérable pour un tems où l'imprimerie n'avoit pas encore été inventée, & pour un prince à qui le roi Jean son pere n'avoit laissé qu'une vingtaine de volumes au plus. La bibliotheque de Charles V. étoit composée de livres de dévotion, d'astrologie, de médecine, de droit, d'histoire & de romans; peu d'anciens auteurs des bons siécles, pas un seul exemplaire des ouvrages de Ciceron, & l'on n'y trouvoit des poëtes Latins qu'Ovide, Lucain & Boëce; des traductions en françois de quelques auteurs, comme les Politiques d'Aristote, Tite-Live, Valere-Maxime, la Cité de Dieu, la Bible, &c. Charles V. les fit placer dans une des tours du Louvre, que l'on nomma *la Tour de la Librairie*. C'est de ces foi-

bles commencemens que s'est formée la bibliotheque royale, dont il auroit été difficile alors de prévoir l'éclat & la grandeur : elle fut considérablement augmentée par les soins de Louis XII. & de François I. à mesure que les lettres & le goût des sciences s'étendirent dans la France sous la protection de ces princes. Catherine de Médicis, qui avoit acheté la bibliotheque de Médicis, que le malheur des guerres d'Italie avoit fait transporter à Rome, la garda tant qu'elle vécut, ayant un bibliothécaire à ses gages, & après sa mort M. de Thou, qui étoit bibliothécaire du roi, racheta cette bibliotheque des créanciers de Catherine, & en enrichit la bibliotheque du roi. Mais ç'a été principalement sous les regnes de Louis XIV. & de Louis XV. qu'elle a été portée à ce degré d'immensité & de magnificence, qui la rendent aujourd'hui la plus riche & la plus précieuse bibliothéque du monde.



1380.
Avénement à la couronne.

CHARLES VI.
parvient à la couronne en 1380. âgé de douze ans & neuf mois. Il fut sacré & couronné à Reims par l'archevêque Richard Pique, le 4. novembre.

De tous les pairs laïcs, il n'y eut que Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, qui assista à cette cérémonie, Louis comte de Flandres étant absent, & les quatre autres pairies anciennes étant déja réunies à la couronne. Il prétendit, soutint & obtint son rang de premier pair de France, contre Louis duc d'Anjou son aîné, & créé pair dès l'an 1360. qu'il précéda. Charles VI. avoit été baptisé dans l'église de S. Paul, par le cardinal de Beauvais en 1368. le parain fut Charles de Montmorenci, qui lui donna son nom; la maraine, la veuve de Charles le Bel.

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES.

1380.

La minorité de Charles VI. donna lieu aux malheurs de son regne, & la démence où il tomba y mit le comble. Les armoiries de France sont réduites à trois fleurs-de-lys : on peut cependant rapporter au regne de Charles V. l'origine de cette réduction. Au commencement de ce regne il y eut des contestations à l'occasion de la régence, entre les ducs d'Anjou, de Berri, de Bourgogne & de Bourbon, oncles du roi : ils assemblerent au palais un conseil, dans lequel le duc d'Anjou déclara qu'il prétendoit réunir la qualité de tuteur à celle de régent ; la dispute s'échauffa, & on résolut, pour en prévenir les suites, de s'en rapporter à des arbitres, qui déférerent au duc d'Anjou la régence & la présidence au conseil ; qui déclarerent que les ducs de Bourgogne & de Bourbon auroient l'éducation du roi avec la surintendance de sa maison, & qui arrêterent que l'on préviendroit l'âge auquel le roi auroit dû être sacré. On le prévint en effet, & dès le 4. novembre le duc d'Anjou cessa d'être régent. Pendant le court espace de sa régence, il avoit intitulé les lettres royaux de son nom ; il a été le dernier régent qui ait eu un sceau. De nouvelles brouilleries entre les quatre oncles du roi, donnerent lieu à un nouvel accommodement, par lequel entre autres articles, il fut arrêté que le duc d'Anjou auroit la présidence au conseil, & que la garde de la personne du

FEMMES.

Isabelle de Baviere, mariée en 1385. morte en horreur à tous les bons François, en 1435.

Son corps fut tant méprisé qu'il fut mis de son hôtel dans un petit bateau sur la riviere de Seine, sans autre forme de cérémonie & pompe . . . . . & fut ainsi porté à saint Denis en son sépulcre, ni plus ni moins qu'une simple demoiselle. (*Brantôme.*)

ENFANS.

Charles, mort en bas âge.

Charles, duc de Guyenne. 1400

Louis, mort sans avoir eu d'enfans de Marguerite de Bourgogne, en 1415

Jean, marié à Jacqueline de Baviere, dont il n'eut point d'enfans, enterré à S. Corneille de Compiegne. 1416

CHARLES VII.

Philippe, mort le jour de sa naissance.

Jeanne, morte jeune.

Isabelle, qui épousa en premieres nôces Richard II. roi d'Angleterre, & en secondes nôces Charles duc d'Orléans. 1409

Jeanne, mariée à Jean VI. duc de Bretagne. 1433

Marie. 1438

Michelle, mariée à Philippe le Bon, duc de Bourgogne, dont elle n'eut point d'enfans. 1422

Catherine, mariée à Henri V. roi d'Angleterre, & depuis à Owen Tider, grand-pere de Henri VII. roi d'Angleterre. 1458

Charles VI. eut *d'Odette de Champdivers une fille naturelle, nommée*

Marguerite de Valois, *demoiselle de Belleville, qui fut mariée à Jean de Harpedene, seigneur de Belleville en Poitou, morte avant* 1458

1422. MORT.

CHARLES VI.

meurt à Paris dans l'hôtel de S. Paul, le 20. octobre 1422. âgé de 54. ans. Il est enterré à S. Denis.

Bonincontri, dans ses annales, prétend que sa démence vint d'une potion amoureuse, *potione amatoria*, qu'on lui donna. Ce prince fut tellement abandonné qu'il ne se trouva pas un prince du sang à ses funérailles.

PRINCES contemporains.

Papes.

Urbain VI.	1389
Boniface IX.	1404
Innocent VII.	1406
Grégoire XII.	1409
Alexandre V.	1410
Jean XXIII. abdique	1415
Martin V.	1431
Empereurs d'Orient.	
Jean Paléologue.	1384
Emanuel II.	1418
Jean Paléologue.	1444
Empereurs d'Occident.	
Venceslas.	1400
Robert.	1410
Sigismond.	1437
Maison Othomane.	
Amurat I.	1388
Bajazet I.	1401
Soliman.	1409
Moïse.	1413
Mahomet I,	1421
Rois d'Espagne.	
Jean.	1390
Henri III.	1406
Jean II.	1454
Rois de Portugal.	
Ferdinand I.	1383
Jean.	1433
Rois d'Angleterre.	
Richard II,	1399
Henri IV,	1413
Henri V.	1422
Rois d'Ecosse.	
Robert II.	1390
Robert III.	1406
Jacques II.	1437
Rois de Dannemarc.	
Olaüs.	1387
Marguerite.	1412
Eric IX. abdique.	1438
Rois de Suéde.	
Albert.	1396
Marguerite.	1412
Eric IX. abdique.	1438
Rois de Pologne.	
Louis.	1382
Ladislas Jagellon.	1434
Ducs de Russie.	
Basile Demitrowitz.	1390
Greg. Demitrowitz.	1406
Basile Basilowitz.	1433

roi seroit donnée aux ducs de Bourgogne & de Bourbon, qui, *par le gré* des ducs d'Anjou & de Berri, nommeroient les officiers des maisons du roi.

1381.

Les exactions du duc d'Anjou indisposent les peuples. Le duc de Bretagne rend hommage au roi. Il y avoit eu une grande difficulté à la fin du dernier regne sur la forme de cet hommage; Jean, comte de Montfort, devenu duc de Bretagne, prétendoit toujours que le roi se contentât d'un hommage *simple*, qui n'engageât que son duché & non sa personne, & il étoit de la régle que ce fût un hommage *lige*, puisque le duc de Bretagne étoit regardé comme les autres grands vassaux de la couronne, qui pouvoient encourir la peine de félonie; mais dans la crainte qu'il ne portât son hommage au roi d'Angleterre, & qu'il ne lui ouvrît ses ports pour entrer dans le royaume, on eut recours à l'expédient de recevoir son hommage, *tel qu'il devoit être selon le droit & l'ancien usage.*

1382.

Louis duc d'Anjou part pour Naples, où il étoit appellé par l'adoption de la reine Jeanne: cette princesse digne de pitié, si les malheurs servoient à faire oublier les crimes, ayant perdu les enfans qu'elle avoit eus, & hors d'état d'en avoir à l'âge de cinquante-sept ans de son quatriéme mari Othon de Brunswic, avoit fait épouser sa niéce à son cousin Charles de Duras, dit *de la Paix*, parce qu'il avoit ménagé un traité entre la Hongrie & Venise, mais bien peu digne de ce titre, par rapport à Jeanne sa bienfaictrice: ce prince adopté par elle, s'ennuya d'attendre sa mort: le grand schisme favorisa ses desseins; Urbain VI. en haine

MINISTRES.

Jean de Montaigu, furintendant des finances, eut la tête tranchée en 1409

Pierre des Effars, furintendant, eut la tête tranchée en 1413

Cet homme devoit son élevation au duc de Bourgogne, & possédoit à lui seul sept ou huit charges des plus belles de l'état, celle de prevôt de Paris, de maître des eaux & forêts, de grand-bouteiller, de grand - fauconnier, de grand général gouverneur des finances, capitaine de Paris, de Cherbourg & de Montargis.

Secrétaires des finances.

P. Blanchet.

Yves d'Arian.

Jean Tabari.

J. Blanchet.

GUERRIERS.

Connétables.

Olivier de Clisson. 1407

Philippe d'Artois, comte d'Eu. 1397

Louis de Sancerre, de la maison de Champagne. 1402

Charles d'Albert. 1415

Valeran de Luxembourg. 1413

Bernard d'Armagnac. 1418

Charles de Lorraine. 1430

Maréchaux de France.

Jean de Mauquenchi, sire de Blainville, mort avant 1391

Louis de Sancerre 1402

Pierre de Craon.

Il est douteux qu'il l'ait été. (*Hist. de Sablé par Ménage*)

Jean le Meingre, dit Boucicaut II. 1421

MAGISTRATS.

Chanceliers.

Pierre d'Orgemont, qui se démit en 1380. mort en 1389

Miles Dormans. 1387

Pierre de Giac. 1407

Arnaud de Corbie. 1413

Il créa de plein droit en 1390. un notaire royal, c'est-à-dire un secrétaire du roi; & le roi, pour le rendre digne d'un si haut emploi, le fit chevalier au Louvre.

N. Dubosc. 1408

Montaigu. 1415

Eust. de Laistre, élu en 1420

On le contraignit à se défaire de son office de Chancelier en 1417 & H. de Marle, premier président, fut élu par scrutin pour remplir sa place, Robert Mauger remplit la place de premier président par élection, & celle de quatriéme president fut aussi donnée par scrutin à Jean de Railli, suivant les nouvelles ordonnances qui en donnoient le droit au parlement.

SAVANS & Illustres.

Balde. 1400

Honoré Bonnet, vers 1399

Nicolas Flamel, vers 1409

Naudé, qui après avoir été bibliothécaire des cardinaux Bagni & Barberin, mourut bibliothécaire du cardinal Mazarin, ne doute point que Flamel ne fût un fripon, lequel ayant été correspondant des Juifs, lorsqu'ils furent chassés de France, & les ayant beaucoup volés, feignit, pour cacher la vraie source de ses richesses, d'avoir trouvé la pierre philosophale: mais n'auroit-il pas dû se cacher autant de sa découverte que de ses richesses? & ce secret ne l'exposoit-il pas encore plus que des trésors, qui après tout n'étoient pris que sur les Juifs, dont l'état ne s'embarrassoit guéres? Cependant comme le merveilleux est facilement adopté, il est resté pour constant que Flamel avoit trouvé la pierre philosophale. C'est le sentiment du sieur Salomon dans sa *Bibliothéque des Philosophes chimistes*, & une de ses grandes preuves, sont les hiéroglyphiques que l'on voit au cimetiere des Innocens. Borel dans son *Trésor des antiquités Gauloises*, sans in-

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous CHARLES VI.

du pape Clément VII. soutenu par Jeanne, donna du secours à Charles, & la Providence permit que cette princesse pérît du même genre de mort qu'elle avoit fait éprouver à André son premier mari : Charles la fit étrangler, sans que Louis duc d'Anjou, qu'elle avoit appellé à son secours, & qui avoit emporté l'or & l'argent de France, pour profiter de son adoption, eût pû la secourir. Louis fut le chef de la seconde maison d'Anjou de Naples, & périt dans cette expédition l'an 1384. Sa postérité ne fut pas plus heureuse, elle ne vit ce trône que de loin, ou si elle y monta, ce ne fut que pour quelques instans.

Bataille de Rosebecq, gagnée sur les Flamans par les François, que commandoit le duc de Bourgogne. Le roi défit quarante mille Flamans, & leur capitaine Artevelle y fut tué ; il se nommoit Philippe, & étoit fils de Jacques massacré à Gand. Le duc de Bourgogne, héritier par sa femme du comte de Flandres, contre qui les Flamans s'étoient révoltés, avoit un intérêt personnel dans cette guerre : il y mena le roi, qui, en qualité de seigneur suzerain du comté de Flandres, étoit obligé de protéger son vassal.

1383.

Le roi rentre dans Paris, qui s'étoit mutiné pendant son absence, & y fait punir les principaux rébelles, qu'on nommoit *les Maillotins*. Tréve d'un an entre la France & l'Angleterre, qui reprennent les armes à l'occasion du schisme, la France tenant pour le pape Clément, & l'Angleterre pour Urbain.

Je trouve un fait bien singulier dans les lettres du 20. juin, qui sont au regiftre 123. du trésor des chartes, piéce 2. Le roi voulant réhabiliter un coupable, nommé Jean Mauclerc, habitant de Senlis, à qui le poing avoit été

MINISTRES

Secrétaires des finances.

Thibaud Horie.

J. de S. Louis.

Hugues Blanchet.

Il fut successivement maitre des requêtes en place de Louis d'Orléans, (fils naturel du duc d'Orléans) évêque de Poitiers, trésorier de la sainte Chapelle, & enfin élu archevêque de Sens.

Jacques Duval.

Mace Ferou.

J. de Crespi.

P. Conthan.

P. Manchac.

Louis Blanchet, député vers le duc de Bretagne.

Jean de Montaigu, évêque de Chartres, & depuis archevêque de Sens.

GUERRIERS.

Maréchaux de France.

Jean de Rieux. 1417

Louis de Loigni, vivant en 1413

Jacques d'Heilli, dit le Maréchal de Guyenne. 1415

Amauri de Severac. 1427

Pierre de Rieux. 1439

Cl. de Beauvoir de Chastelus. 1453

Jean de Villiers de l'Isle-Adam. 1437

Jacques de Montberon. 1422

Ant. de Vergi de Dammartin. 1419

Jean de la Baume. 1435

Gilb. de la Fayette. 1463

MAGISTRATS.

Chanceliers.

Henri de Marle. 1418

Jean le Clerc. 1438

R. le Maçon. 1442

Il avoit sauvé la vie au Dauphin (depuis Charles VII.) en 1418 lorsque le duc de Bourgogne entra dans Paris.

Michel Gouge. 1444

Premiers Présidens.

Arnaud de Corbie. 1413

Guillaume de Sens II. 1399

Jean de Popincourt. 1403

A la mort de Jean de Popincourt, le chancelier se rendit au parlement, & déclara que le roi avoit donné la charge vacante à Henri de Marle, troisième président; Pierre Boschet, second président, s'y opposa; sur cette opposition, le chancelier laissa la liberté de procéder à l'élection, qui tomba sur celui que le roi avoit nommé.

Henri de Marle. 1418

Robert Mauger. 1418

SAVANS & Illustres.

diquer l'origine de la fortune de Flamel prétend seulement prouver qu'elle ne vient pas des Juifs. „ Pour „ qui est de ses grands „ biens, dit-il, il est „ constant qu'il ne les „ a point eus des Juifs, „ ni des Anglois, ni „ des hôpitaux, ni des „ Templiers, vu qu'il „ n'a administré le „ bien d'aucun de ces „ gens-là, & que les „ anachronismes que „ font ceux qui l'en accusent, font voir le „ contraire; car il n'a „ point été du tems des „ Juifs, ni des autres, „ & bien loin d'avoir „ profité des hôpitaux, „ il leur a donné son „ bien.

Jean Froissart, vers 1400

Jean Huss. 1415

Jean de Montreuil. 1418

Nic. Oresme. 1382

Jean Petit, vers 1415

Christine de Pisan, vivante en 1412

Jerôme de Prague. 1416

S. Vincent de Ferriers. 1419

Jean Wiclef. 1384

La doctrine de Wiclef étoit quasi la même que celle des Protestans, qui parurent un siécle après lui: Jean Huss, sans être aussi coupable que lui,

coupé pour avoir frappé un Flamand nommé Jean le Brun; lui permit de remplacer ce poing par un autre, de la matiére qu'il voudra.

1384.

Mort de Louis III. comte de Flandres. Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, qui avoit épousé dès l'an 1369. Marguerite sa fille unique, veuve de Philippe de Rouvre, dont elle n'eut point d'enfans, lui succéde dans les comtés de Flandres, de Bourgogne, d'Artois, de Retel, de Nevers, &c.

1385.

La guerre finit entre le duc de Bourgogne & les Flamans.

Ordonnance publiée au parlement, qui laisse les évêques les maîtres de disposer de leurs biens patrimoniaux & de leurs acquêts.

1386.

Entreprise sur l'Angleterre, manquée par la jalousie du duc de Berri, qui se rendit trop tard à l'armée. Arrêt du parlement qui ordonne le duel entre Carrouge & le Gris. La femme de Carrouge accusa le Gris, auprès de son mari, d'avoir attenté à son honneur, le Gris nia le fait, & sur la plainte de Carrouge, le parlement déclara qu'il *échéoit gage*, comme on parloit alors, & ordonna le duel; le Gris y fut tué, & dans la suite il fut reconnu innocent, par le témoignage de l'auteur même du crime, qui le déclara en mourant.

MINISTRES

Secrétaires des finances.

J. de Montreuil, prevôt de Saint Pierre de l'Isle, employé en diverses ambassades, assassiné à Paris par les Bourguignons. 1418

Gontier Col, député l'an 1395. vers le pape Benoît, pour négocier la paix de l'Eglise.

Jean de Bethisac, créature du duc de Berri, brûlé à Toulouse pour ses vexations.

Jean Hue.

Guil. d'Aunoi.

Guil. de la Fons.

Etienne de la Charité.

MAGISTRATS.

Premiers Présidens.

Philippe de Morvilliers. 1438

Procureurs du Roi.

Guil. de Saint Hermant, ou Saint Germain. 1384

J. Ancher, reçu en 1384

G. de Villaminou, exerçoit en 1397

Pierre le Cerf. 1409

Denis de Maurrois. 1412

Jean Aguenin. 1429

Guillaume le Tur, vivant en 1427

Gautier Jayer, destitué en 1421

Guil. Barthelemi, vivant en 1435

Avocats du Roi.

Jean Desmarès, décapité en 1382

J. Canart, vivant en 1387

Jean de Cessieres, exerçoit en 1389

Oudard Bethune.

Pierre le Févre. 1411

SAVANS & Illustres.

en adopta plusieurs principes, aussi téméraires qu'injurieux à la religion & au saint siége : il vint au concile, où son opiniâtreté à ne se point retracter, le fit brûler vif, malgré le sauf-conduit de l'empereur : Jerôme de Prague, son disciple, mais qui lui étoit bien supérieur en esprit & en éloquence, subit le même supplice. Ces exécutions furent cause dans la suite des guerres cruelles que les Hussites exciterent dans la Bohéme.

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES *sous* CHARLES VI.

1387. 88.

Charles le Mauvais, roi de Navarre, gendre du roi Jean, meurt d'un étrange accident : ce prince déteſtable avoit empoiſonné le roi Charles V. & tenté d'empoiſonner le roi Charles VI. Son fils Charles lui ſuccéde. Le duc de Bretagne retient le connétable de Cliſſon priſonnier, & malgré les inſtances du roi de France, ne le relâche qu'avec rançon, & en ſe faiſant céder quatre ou cinq places. Cliſſon étoit un trop grand homme, pour n'être pas au milieu des orages de ces tems malheureux ; le roi, & le duc de Bretagne ſon ſouverain, oublierent & récompenſerent ſes ſervices, mais il les ſervit toujours conſtamment l'un & l'autre contre les Anglois : on lui avoit ôté l'épée de connétable, lors de la maladie de Charles VI. & elle fut donnée au comte d'Eu.

Commencement des diſputes entre les Dominicains & les Franciſcains, au ſujet de l'immaculée Conception, attaquée par les premiers. Le concile de Baſle, ſeſſion 36 décida depuis, que l'opinion de l'immaculée Conception devoit être approuvée & embraſſée par tous les Catholiques. Le concile de Trente n'a pas prononcé ſur cette matiere. Paul V. défendit en 1617. d'enſeigner rien de contraire à cette croyance, ce qui fut confirmé par Grégoire XV. & par Alexandre VII.

Le roi, par ſa déclaration du 5. février 1388. *pour ſon honneur & profit de lui & de ſon peuple*, réduit les offices dans la chambre du parlement, dans celle des enquêtes, & celle des requêtes à un moindre nombre ; & veut que quand un office vacquera, le parlement *éliſe le plus ſuffiſant à remplir ledit office.*

MINISTRES.		*MAGISTRATS.*	
Secrétaires des finances.		*Avocats du Roi.*	
Guil. Barau.		Jean le Cocq exerçoit en 1393	
Baudé des Bordes.		Jean de Popincourt. 1403	
Laurent Calliot.		Clément de Reilhac exérçoit en 1398	
Georg. d'Ostende.		Jean Perrier. 1413	
J. Seguirat.		Jean Jouvenel, ou Juvenal *des Ursins*, prevôt des marchands, illustre par son courage lors des troubles de la ville de Paris, qui lui donna l'hôtel des Ursins dont il prit le nom & les armes. Il fut chancelier du dauphin, & pere du chancelier de France & de l'archevêque de Reims 1431	
		Guillaume le Tur, vivant en 1417	
		André Cottin, vivant en 1418	
		Pierre de Marigni, vivant en 1420	
		Nicolas Raoulin, commis en 1420	

EVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLES VI.

1389.

Louis duc d'Orléans, frere de Charles VI. épouse Valentine de Milan.

Magnifique entrée de la reine Isabelle de Baviere à Paris. Le roi en visitant son royaume, voit à Avignon le Pape Clément VII. qui couronne roi de Naples le jeune Louis duc d'Anjou.

Ordre de la *Ceinture de l'Espérance*, que le roi fonda étant à Toulouse.

1390.

Expédition de quelques princes chrétiens, à qui les Génois avoient demandé du secours contre les barbares de Tunis.

1391. 92. 93.

Ordonnance du mois de janvier 1392. portant réglement sur la tutelle des enfans de France, en cas que le roi décédât avant que son fils aîné fût majeur; autre ordonnance du même mois, sur la régence du royaume. Pierre de Craon, après avoir dissipé les fonds qui lui avoient été confiés par Louis duc d'Anjou, roi de Naples, étoit tombé dans la disgrace du duc d'Orléans: il s'en prit au connétable de Clisson qu'il assassina, (1393.) mais le connétable n'en mourut pas. Jean V. duc de Bretagne, donne retraite à l'assassin. Sur le refus qu'il fait de le livrer, le roi marche contre le duc. Dans sa route, Charles VI. qui avoit déja laissé voir quelques égaremens d'esprit, perd tout-à-coup la raison, & entre dans des accès de fureur. Sa démence augmente par un accident qui lui arriva à un ballet: il eut cependant tout le reste de sa vie de bons interva-

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES *sous* CHARLES VI.

les. Les ducs de Bourgogne & de Berri ont l'administration des affaires, à l'exclusion du duc d'Orléans. Expulsion sans retour des Juifs, qui sont dépouillés de leurs biens ; ressource honteuse & usitée de la mauvaise administration des finances.

Marguerite de Valdemar, dite la *Semiramis du Nord*, reine de Dannemarc par son pere, & de Norvége par Hacquin son mari, avoit réuni ces deux royaumes dans sa personne après la mort d'Olaüs son fils : la guerre heureuse qu'elle eut contre Albert, la rendit encore maîtresse de la couronne de Suéde, & dans une assemblée des Etats généraux de ces trois royaumes, qu'elle tint en 1393. à Colmar, elle réunit les trois couronnes sur sa tête.

1394. 95. 96.

Mariage d'Isabelle de France avec Richard II. roi d'Angleterre, veuf d'Anne sœur de l'empereur Venceslas, où fut conclue une tréve de vingt-huit ans, dont une des principales conditions fut le rachat de Cherbourg & de Brest. Les Anglois ne le pardonnerent pas à leur roi. Le schisme continue toujours. Sigismond, roi de Hongrie par Marie sa femme, de la premiere maison d'Anjou, & fils de Charles IV. empereur, (depuis empereur lui-même) est défait à Nicopolis, dont il faisoit le siége ; Bajazet I. l'attaque, & taille son armée en piéces ; le comte de la Marche-Bourbon, le comte de Nevers, dit Jean sans peur, depuis duc de Bourgogne, Enguerrand de Couci, le dernier de sa branche, le comte d'Eu, le maréchal de Boucicaut, &c. y furent faits prisonniers, après avoir donné des marques de la plus grande valeur ; mais Tamerlan les vengea bientôt après : on sait le traitement qu'il fit à Bajazet après sa victoire dans la Galatie près d'Angorie en 1402.

EVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLES VI.

1397. 98. 99. 1400.

Commencement de l'animosité des maisons de Bourgogne & d'Orléans, au sujet du gouvernement. Certains moines, prêtres, qui avoient accusé faussement le duc d'Orléans, d'avoir jetté un sort sur le roi Charles VI. son frere, sont condamnés à mort : on leur permet de se confesser avant l'exécution : ce fut à cette occasion que fut donnée la déclaration qui accorde des confesseurs aux criminels condamnés à mort, ce qui auparavant ne se pratiquoit pas en France ; ce fut le seigneur de Craon, reconcilié avec la cour, qui obtint cette déclaration. (*Rec. des Ordonnances.*)

Révolution en Angleterre : Richard II. en horreur à ses peuples, est déposé ; le duc de Lancastre son cousin germain proclamé roi sous le nom de Henri IV. le 30 septembre 1399. le fait mourir.

Archambault de Grailli, captal de Buch, qui avoit épousé Isabelle sœur du comte de Foix, succéde à ce comté après la mort de son beau-frere, par le jugement du parlement, & fonde la deuxiéme maison de Foix, plus illustre encore que la premiere, puisqu'elle monta sur le trône de Navarre. Assemblée tenue en France en 1398. où il est résolu qu'à l'avenir il sera pourvu aux bénéfices électifs par élection, aux autres par collation des ordinaires ; & que pour ceux qui étoient tenus par les adhérans des prétendans à la papauté, les ordinaires y pourvoiroient en commande. Ordonnance du 7. janvier 1400. qui porte que » l'on élira les » présidens & conseillers du parlement en la cour, en pré- » sence du chancelier, & que les nobles y seront princi- » palement élus, & de divers lieux du royaume, pour ce » que les coutumes sont diverses «. A la mort de Jean de Montfort, dit *le Conquérant*, duc de Bretagne (1399.)

ses trois enfans sont retenus en France ; (*du Tillet.*) sa veuve se remaria avec le roi d'Angleterre.

1401. 2. 3.

La république de Gênes qui s'étoit donnée au roi, demande Boucicaut pour gouverneur, après que le roi eut été obligé de rappeller le comte de Saint Paul, (de la maison de Luxembourg) qui déplut aux Génois pour avoir trop plu à leurs femmes ; le maréchal en prit le gouvernement, mais l'inconstance naturelle de ce peuple, ou, suivant quelques-uns, la sévérité dont il avoit usé à l'égard des Génois dans plusieurs occasions, donna lieu à une révolution (1409.) qui ayant mis le marquis de Montferrat à la tête de la république, força Boucicaut à repasser en France.

Le duc d'Orléans gouverne au préjudice du duc de Bourgogne, qui reprend bien-tôt le dessus. L'Eglise de France, qui s'étoit soustraite à Benoît XIII. en attendant la fin du schisme, se remet dans son obédience par les pratiques du duc d'Orléans.

Réglement du mois de décembre 1402. par lequel il est permis aux confreres de la passion établis à Paris, d'y représenter publiquement les piéces de théâtre appellées *mysteres*.

Ordonnance du mois d'avril 1403. qui porte, *que lorsque le roi montera sur le trône, en quelque minorité qu'il soit, il sera réputé pour roi, & que le royaume sera gouverné par lui, & en son nom par les plus prochains de son sang, & par les plus sages hommes de son conseil.*

1404. 5. 6.

Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, meurt à Hall dans le Brabant. Son fils Jean, dit *Sans-peur*, lui succéde ;

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous CHARLES VI.

& se rend maître de la régence du royaume, comme feu son pere, à l'exclusion de la reine & du duc d'Orléans, auxquels il fit quitter Paris. Philippe le Hardi, premier duc de Bourgogne, chef de la deuxiéme maison de Bourgogne, étoit devenu, comme nous l'avons dit, par son mariage en 1369. avec Marguerite comtesse de Flandres, comte de Flandres, d'Artois, de Bourgogne-comté, &c. Jean son fils ajouta à ces possessions, par son mariage avec Marguerite de Baviere, les comtés de Hainaut, Hollande & Zélande, &c. Malgré la mort des prétendans à la papauté, le schisme dure toujours. Les ducs d'Orléans & de Bourgogne feignent de se réconcilier. Fameux combat de sept François contre sept Anglois, ayant à leur tête Barbasan & le chevalier de l'Escale; les Anglois furent battus.

1407.

Le duc d'Orléans est assassiné à Paris, rue Barbette, le 23. novembre, par ordre du duc de Bourgogne. On a dit que cette mort avoit été causée en partie par la jalousie que le duc de Bourgogne eut de sa femme. Le duc d'Orléans laissa trois fils légitimes, Charles, pere de Louis XII. Philippe, comte de Vertus, Jean, comte d'Angoulême, ayeul de François I. & pour bâtard le comte de Dunois, chef de la maison de Longueville. Ordonnance du 26. décembre, qui confirme celle de 1403. sur la majorité des rois de France.

1408. 1409.

Loin de venger l'assassinat commis en la personne du duc d'Orléans, on reçut la justification de Jean, qui en se retirant en Flandres, chargea le docteur Jean Petit cordelier, de le défendre: il n'est pas si facile de justifier un meurtre

que de le commettre, disoit Papinien à Caracalla. La réconciliation des deux maisons, qui ne fut que simulée, se fit dans la ville de Chartres. Valentine de Milan, veuve du duc d'Orléans, meurt de douleur de voir la mort de son mari impunie. C'étoit le sort du mari & de la femme de plaire à la reine & au roi; mais il n'y avoit que de l'amitié entre Valentine & Charles VI. au lieu que sur le compte d'Isabelle de Baviere, les soupçons étoient portés plus loin. Concile de Pise, où Grégoire XII. & Benoît XIII. furent déposés, & Alexandre V. proclamé pape : ce concile n'étant pas reconnu généralement, il y eut un antipape de plus, & le schisme ne finit que par le concile de Constance.

1410. 11. 12. 13. 14.

Le duc de Bourgogne est le maître du gouvernement. Faction des Bourguignons & des Orléanois, dits *Armagnacs*. Ce nom leur venoit du comte d'Armagnac, qui s'étoit joint à son gendre le duc d'Orléans. Paix faite entre les deux partis au château de Bicêtre près Paris : ce château se nommoit Vincestre, parce qu'il appartenoit à Jean évêque de Vincestre en Angleterre. Les troubles recommencent. Le comte de Saint Paul, nommé gouverneur de Paris, dans le dessein de chasser de cette ville tous ceux qui ne seroient pas pour le duc de Bourgogne, s'applique à gagner la populace; il choisit plusieurs bouchers qu'il fit chef d'un corps de cinq cens hommes des plus déterminés, qu'on appella *Cabochiens*, du nom de Caboche un de ces chefs, & qui exercerent toutes sortes de violences. Le duc d'Orléans appelle les Anglois; le roi arme contre lui par le conseil du duc de Bourgogne. Paix d'Auxerre. Les troubles recommencent : les Parisiens, échauffés par le duc de Bourgogne, retiennent ren-

fermé dans l'hôtel de Saint Paul, Louis dauphin, ami du duc d'Orléans, qui vouloit se sauver de Paris. Le roi se joint cette fois au duc d'Orléans, & fait la guerre au Bourguignon.

Charles VI. l'an 1413. pour empêcher que les charges de secrétaires des finances, ne se multipliassent, ordonna que nul ne pourroit être secrétaire, qu'il n'eût été reçu auparavant dans l'office de notaire, ce qui semble encore subsister aujourd'hui, puisque les secrétaires d'état doivent avoir une charge de secrétaires du roi, & que l'an 1633. le corps des secrétaires du roi ayant fait assigner M. de Chavigni, secrétaire d'état, pour voir dire que défenses lui seroient faites de signer les lettres ordinaires du sceau, parce qu'il n'étoit pas de leur corps, il fut ordonné par arrêt du conseil qu'il se feroit pourvoir dans six mois d'une charge de secrétaire du roi.

Mort de Henri IV. roi d'Angleterre, en 1413. ce ne fut pas sans des remords d'avoir détrôné son roi; il voulut les inspirer à son fils, qui n'en prit pas moins la couronne.

1415. 16. 17. 18.

Le roi, dans une imposition qu'il fait sur tout le royaume, nomme des commissaires pour recevoir celles du Languedoc: cette province réclame ses priviléges, suivant lesquels elle avoit coutume d'assembler les Etats, pour donner leur consentement aux subsides; mais malgré cette réclamation, les subsides furent payés par l'ordre du roi, qui fit écrire par le dauphin, que c'étoit *pour cette fois seulement, sans préjudice de leurs priviléges.*

Bataille d'Azincourt, gagnée par Henri V. contre les François, à peu près dans les mêmes circonstances que celle de Creci sous Philippe de Valois, & celle de Poitiers sous le roi Jean: Charles d'Orléans fut fait prisonnier. Ce fut à la bataille d'Azincourt que l'Oriflamme parut pour la derniere

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous CHARLES VI.

fois, suivant du Tillet, Sponde, Dom Félibien & le P. Simplicien; cependant, suivant une chronique manuscrite, Louis XI. prit encore l'Oriflamme en 1465. Ce qu'il périt de noblesse dans cette journée ne se peut nombrer: on compte à la tête six princes du sang, & le connétable d'Albret, général de l'armée; le comte d'Armagnac eut après lui l'épée de connétable: le dernier prince de la branche d'Artois y fut fait prisonnier, il mourut long-tems après (1472.) gouverneur de Paris. Jean, duc d'Alençon, petit neveu du roi, y laissa la vie; Henri V. y seroit mort de sa main, si son casque ne l'eût sauvé, Jean I. duc de Bourbon, y fut aussi fait prisonnier. Ce fut un de ses fils, Jean I. qui fut la tige de la premiere branche de Montpensier. Je ferai aussi mention, pour la singularité, de Jean de Montaigu, qui fut tué à cette bataille; il étoit fils du chambellan, & frere du surintendant; on le vit tour à tour, évêque de Chartres, président des comptes, archevêque de Sens, chancelier de France, il présida à une assemblée du clergé, & enfin il quitta l'état ecclésiastique, & alla se faire tuer à Azincourt. Croiroit-on bien que ce même Henri V. le conquérant d'une grande partie de la France, étoit obligé chaque année de mettre en gage ses pierreries & sa couronne pour entrer en campagne? (*Rymer*.)

Mort de Louis, premier dauphin, le 18. décembre 1415. Mort de Jean, second dauphin, empoisonné le 5. avril 1416. il étoit lié avec le Bourguignon, dont il étoit le neveu par sa femme, & qui l'avoit élevé. Louis II. d'Anjou, roi de Naples, dont il n'avoit plus que le titre, & beau-pere du dernier dauphin (Charles VII.) fut soupçonné de cette mort. Le Bourguignon se lie avec Henri V. L'Anglois, après une victoire navale gagnée devant Harfleur qu'il prit, entre dans la Normandie, dont il s'empare; toute la France est inondée

d'ennemis. Le moment approchoit de la fatale révolution qui plaça un étranger sur le trône de nos rois. Isabelle de Baviere, femme de Charles VI. se lie avec le duc de Bourgogne, l'ennemi de son mari & de son fils Charles, troisiéme dauphin: cette femme avare, ambitieuse & galante, avoit à se venger tout à la fois du roi, qui venoit de faire noyer un de ses amans, nommé Boisbourbon, & des Armagnacs & du dauphin, qui avoient enlevé les trésors qu'elle avoit accumulés aux dépens de l'état; elle livre Tours & Paris, & force le dauphin de se retirer à Poitiers, où il transfere le parlement, & prend la qualité de régent du royaume. De-là ce prince, jusqu'à la mort de son pere, parcourut différentes provinces, pour y maintenir ce qui lui restoit d'autorité. Il vient en Languedoc, (1420.) & content de la fidélité des habitans de Toulouse, il accorda aux *Capitouls* le privilege de posséder des seigneuries sans payer aucun droit: c'est là proprement l'origine de la noblesse dont jouissent les Capitouls de Toulouse.

L'empereur Sigismond, roi de Hongrie, occupé de faire finir le schisme & les divisions de la France & de l'Angleterre, étoit arrivé à Paris le premier mars 1415. le roi l'y reçut avec tous les honneurs possibles, mais ce prince en abusa: on l'avoit conduit au palais dans la chambre du parlement, où on lui donna séance au siége royal; & comme il entendit une cause où l'on reprochoit comme un moyen à une des parties, de ce qu'il n'étoit pas *chevalier*, l'empereur, de son autorité, l'arma *chevalier*; il fit plus; il voulut, étant à Lyon, ériger le comté de Savoie en duché, » mais les gens du roi allerent lui
» faire entendre que tel acte d'érection étoit acte de souverai-
» neté, & que le roi ne veut & ne doit reconnoître autre su-
» périeur que Dieu, quoi voyant l'empereur se partit de
» Lyon grandement indigné, & passant en la ville de Mont-

EVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLES VI.

» luel, y fit l'érection ducale de Savoie en 1416. » Avant de passer à Lyon, il avoit fait un voyage à Londres, où il avoit pris des engagemens contre la France avec Henri V. & Jean Sans-peur.

Rentrée du duc de Bourgogne dans Paris, où Villiers de l'Isle-Adam, qui l'y avoit précédé un mois auparavant, avoit commis toutes sortes de violences. Le duc de Berri & Louis II. roi de Sicile, beau-pere du dauphin, qui avoient pris tant de part aux affaires, venoient de mourir. Le comte d'Armagnac est massacré.

Fin du concile de Constance commencé en 1414. il termina le schisme, & Martin V. fut élu. Ce concile condamna les hérésies de Wiclef, de Jean Huss, & de Jerôme de Prague : c'est l'époque de la réforme que l'Eglise mit dans la discipline, par rapport à la collation des bénéfices.

1419.

Henri V. prend la Ville de Rouen après un siége de plus de six mois, ainsi la France a trois ennemis qui la déchirent, l'Anglois, le Bourguignon, & le dauphin lui-même.

Troubles excités dans la Bretagne par Marguerite de Clisson, veuve de Jean de Blois, comte de Penthiévre ; elle n'oublie pas que ses enfans auroient pu en être les souverains, & elle engage son fils aîné à se rendre le maître, par la plus noire perfidie, de la personne du duc de Bretagne, qu'il fit prisonnier. Les Bretons volent à son secours, ils se saisissent de la comtesse de Penthiévre, qui est trop heureuse de procurer la liberté du duc, pour obtenir la sienne : un si étrange événement empêche le duc de Bretagne de s'entremettre, comme il avoit déja fait, entre le dauphin son beau-frere, soupçonné d'ailleurs de favoriser les Penthiévres & le duc de Bourgogne. Le duc de Bourgogne voyant Henri V. trop

puissant, entend aux propositions d'accommodement que lui fit faire le dauphin, qui de son côté sentoit qu'il ne pouvoit résister seul à l'Anglois : ils se voyent sur le pont de Montereau, où Jean Sans-peur est poignardé. Isabelle se lie avec Philippe le Bon, successeur de Jean Sans-peur, contre le dauphin ; elle fait une tréve avec l'Angleterre, qui fut suivie d'une paix funeste à la France. Cette princesse avoit établi à Amiens une cour souveraine de justice, pour tenir lieu de celle du parlement. Les lettres & mandemens se faisoient au nom de la reine en cette forme : *Isabelle, par la grace de Dieu, reine de France, ayant pour l'occupation de monsieur le roi le gouvernement & administration du royaume.* Alors tout fut double en France, parlement, grands officiers, &c.

René d'Anjou, devenu duc de Lorraine après la mort de Charles II. duc de Lorraine, par son mariage avec Isabelle fille de ce prince, réunit au duché de Lorraine celui de Bar, qui lui est cédé par le cardinal de Bar son oncle.

1420.

Traité signé à Troyes le 21. mai, par lequel il fut dit que Catherine de France épouseroit Henri V. ce qui fut exécuté un mois après, & qu'après la mort de Charles VI. la couronne de France passeroit à Henri V. qui prit dès lors le titre de régent & d'héritier du royaume. Cette Catherine, après la mort de Henri V. se remaria à Owen Tider, de qui elle eut Edmond comte de Richemond, pere de Henri VII. Depuis le traité de Troyes, fait entre les deux rois, jusqu'au décès du roi de France Charles VI. le chancelier le Clerc faisoit mettre au-dessous des lettres qui s'expédioient dans la chancellerie, ces mots : *Par le roi, à la relation du Roi d'Angleterre, héritier & régent en France.*

Lit de justice tenu le 23. décembre par des juges vendus à

Henri V. où les coupables de l'assassinat de Jean Sans-peur, duc de Bourgogne, sont déclarés criminels de leze-majesté, & par conséquent indignes de toute succession : le roi dans cette déclaration, en parlant du roi d'Angleterre, le qualifie *son très-amé fils héritier & régent du royaume*, au lieu qu'en parlant de son propre fils, seul & unique héritier de la couronne, il ne le nomme que *Charles*, *soi-disant dauphin.* Il faut encore remarquer dans cette déclaration, qu'aucun des complices du meurtre de Jean Sans-peur n'y est nommé, & que malgré la terreur que pouvoit inspirer la présence du roi d'Angleterre, qui desiroit sans doute que le dauphin fût déclaré coupable, on ne parle de lui à l'occasion du meurtre, qu'en termes équivoques ; ce qu'il est d'autant plus nécessaire d'observer, que tous nos historiens qui ont parlé de cet arrêt, en ont parlé sans l'avoir vu, & se sont contentés de copier Monstrelet, qui, en historien téméraire, a cru que le dauphin fut cité à la table de marbre, &c. & que n'ayant pas comparu, il fut jugé par contumace avec tous ses complices, banni à perpétuité, & déclaré incapable de succéder à la couronne ; ce qui est absolument contraire à la vérité. (*Rapin Thoiras*, *Actes de Rymer.*) Les PP. Bénédictins s'expliquent de même. (*Art de vérifier les dates.*) » Ce fait, quoiqu'at-
» testé par Monstrelet & par tous les historiens, ne paroît pas
» néanmoins bien constant.

1421.

La bataille de Beaugé, gagnée par le maréchal de la Fayette, sur le duc de Clarence, lieutenant général de Normandie, qui y fut tué, en l'absence de Henri V. son frere, repassé en Angleterre, rassure le dauphin. Le comte de Douglas, qui lui avoit amené sept mille Ecossois, eut grande part à cette victoire, & fut fait connétable.

Aa

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous CHARLES VI.

1422.

Henri V. repasse la mer, & accourt pour se venger de la défaite de Beaugé, il commet plusieurs actes d'hostilité; il meurt à Vincennes le 31. août, âgé de trente-six ans; il laisse la régence de la France à son frere le duc de Betfort, & la régence de l'Angleterre à son cadet le duc de Glocestre. Charles VI. le suivit de près; sa mort sauve la France, comme celle de Jean Sans-terre avoit sauvé l'Angleterre. Quand on considere ces tems malheureux, on ne sauroit comprendre l'aveuglement des peuples; ils abandonnent sans le moindre murmure les loix fondamentales de l'état à la fureur d'une reine deshonorée, & à l'imbécillité d'un roi sans volonté, tandis que dans d'autres tems ils s'opposent avec véhémence à des dispositions sages, & qui sont faites pour les rendre heureux. Anne d'Autriche est l'objet de la haine des Parisiens, & Isabelle de Baviere l'est de leur confiance: on consent à devenir sujet d'un roi d'Angleterre, & on refuse de reconnoître Henri IV. La tête de Mazarin est mise à prix, & le coadjuteur est l'ami du peuple: le corps d'un ministre, le pere du commerce & des arts, court risque d'être déchiré à son enterrement, & on fait des reliques de celui de Jacques Clément. Ce n'est pas qu'il n'y eût dans ces tems divers, des hommes sages qui gémissoient des malheurs publics, mais ils ne sont jamais les plus forts, parce qu'ils ne font pas le grand nombre, & parce que la révolte suppose plus de chaleur, & est plus agissante que la sagesse. Henri VI. fils de Henri V. enfant de neuf mois, qui étoit à Londres, est proclamé roi à Paris & à Londres, mais il fut chassé de ces deux royaumes; Charles VII. lui reprit la couronne de France, & Edouard IV. le dépouilla de celle d'Angleterre. Ce fut sous ce regne que le parlement devint

continuel. Depuis que Philippe le Bel l'avoit rendu sédentaire, le parlement ne s'assembloit que deux fois par an, aux octaves de Pâques & de la Toussains, souvent qu'une fois ; » même advenoit de fois à autre, dit Pasquier, que » l'on étoit un an entier sans le tenir ; chaque séance n'étoit » que de deux mois, & à chaque ouverture le roi décernoit » nouvelles lettres patentes en forme de commission, avec » une liste de ceux qu'il vouloit avoir séance, & n'étoit pas » dit que celui qui avoit été appellé au précédent, y eût » lieu au subséquent, sinon qu'il fût compris dans le rôle » qu'on y envoyoit..... sous le regne de Charles VI. le » parlement commença à se tenir (de lui-même) sans dis» continuation : ne nous restant aujourd'hui de cette ancien» neté, que l'image, parce qu'aux octaves de Pâques & de » la Toussains on fait des cérémonies, tout ainsi que si c'é» toient ouvertures de parlemens qui eussent été intermis.

Arrêt contre le luxe qui regnoit dans Paris, & dans quel tems ? où tout conjuroit contre cette malheureuse ville, troubles, assassinats, famine, infection, nulle police ; jouissons au moins aujourd'hui d'une police dont on vient chercher le modéle de tous les royaumes du monde.



1422. *Avénément à la couronne.*

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES.

CHARLES VII. *parvient à la couronne âgé de vingt ans. Il a été surnommé le* Victorieux, *parce qu'il a reconquis presque tout son royaume sur les Anglois, cependant on lui en dispute l'honneur, & on l'attribue au comte de Dunois & à ses autres généraux, & il n'y a point de prince sur qui l'histoire convienne si peu: il fut couronné en 1422. à Poitiers, où il avoit transféré le parlement, & sacré à Reims par l'archevêque Renaud de Chartres, le 17. juillet 1429. Il avoit porté le titre de comte de Ponthieu.*

1422.

GUERRE des Anglois contre Charles VII. commandés par le duc de Betfort, tuteur de Henri VI. & régent du royaume de France; ils sont joints à Philippe le Bon, duc de Bourgogne, qui avoit à venger la mort de son pere.

1423.

Le duc de Bretagne se joint aux ennemis de l'état. Charles est accablé de tous côtés. Bataille de Crévant près d'Auxerre, gagnée par les Anglois.

1424. 25.

Bataille de Verneuil, où le parti du roi est battu par le duc de Betfort, & où fut tué le connétable Jean Stuard, comte de Douglas. Commencement de division entre le duc de Bourgogne & le duc de Glocestre, au sujet de Jacqueline de Baviere, comtesse de Hainaut & de Hollande, déja veuve du dauphin Jean, qui ne voulant point reconnoître pour son mari le duc de Brabant neveu du duc de Bourgogne, qu'elle avoit épousé, s'étoit remariée depuis au duc de Glocestre. Ce mariage ayant été déclaré nul, & la mort du duc de Brabant, dont Philippe le Bon hérita, ayant laissé Jacqueline maîtresse de ses actions, elle ne dédaigna pas d'épouser un simple gentilhomme Flamand, appellé Berselen, que le duc de

1461.

FEMMES.

Marie d'Anjou, fille de Louis II. roi de Naples, fiancée en 1413. mariée en 1416. morte en 1463. femme d'un grand mérite, à qui son mari dut en grande partie le rétablissement de ses affaires, & qui ne l'en aima pas davantage.

ENFANS.

LOUIS XI.
Jacques de France, mort jeune.
Philippe de France, mort jeune.
Charles de France, successivement duc de Berri, de Normandie & de Guyenne. 1472
Radegonde de France, accordée à Sigismond, duc d'Autriche. 1444
Catherine de France, femme du comte de Charolois. 1446
Jolande de France, femme d'Amédée IX. duc de Savoie. 1478
Jeanne de France, mariée à Jean de Bourbon. 1482
Marguerite de France, morte jeune.
Jeanne de France. 1446
Marie de France, morte jeune.
Magdelaine de France, mariée à Gaston comte de Foix.

Enfans naturels.

Charles VII. eut d'*Agnès Sorel, morte en 1450.*

Charlotte, *mariée à Jacques de Brezé, comte de Maulevrier, que son mari poignarda, l'ayant surprise en adultere.*

Marguerite, *mariée à Olivier de Coëtivi.*

Jeanne, *mariée à Antoine de Beuil, comte de Sancerre.*

MORT.

CHARLES VII. *meurt à Meun en Berri le 22 juillet 1461. âgé de cinquante-huit ans. Il se laissa mourir de faim, dans la crainte d'être empoisonné. Il est enterré à saint Denis.*

PRINCES *contemporains.*

Papes.

Martin V. 1431
Eugéne IV. 1447
Nicolas V. un des premiers fondateurs de la Bibliotheque du Vatican, & des restaurateurs des lettres. 1455
Calixte III. 1458
Pie II. 1464

Empereurs d'Orient.

Jean Paléologue. 1444
Constantin Paléologue. 1453

Empereur d'Occident.

Sigismond. 1437
Albert d'Autriche. 1439
Frédéric III. 1493

Maison Othomane.

Amurat II. 1451
Mahomet II. 1481

Rois d'Espagne.

Jean II. 1454
Henri IV. 1474

Rois de Portugal.

Jacques. 1433
Edouard. 1438
Alphonse V. 1481

Roi d'Angleterre.

Henri VI. détrôné. 1461

Rois d'Ecosse.

Jacques I. 1437
Jacques II. 1460
Jacques III. 1488

Rois de Dannemarc & de Suéde.

Eric IX. abdique. 1438
Christophe III. 1448
Charles Canutson. 1470

Rois de Pologne.

Ladislas Jagelon. 1434
Ladislas, roi de Hongrie. 1444
Casimir IV. 1492

Czar.

Iwan Basilowitz. 1505

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous CHARLES VII.

Bourgogne fit arrêter, & dont Jacqueline racheta la liberté, en faisant cession à Philippe le Bon des comtés de Hainaut, de Hollande, de Zelande & de Frise; ce qui acheva de rendre ce prince le maître de presque toutes les dix-sept provinces des Pays-bas, sans aucun ménagement pour le duc de Glocestre, qui, malgré la dissolution de son mariage, vouloit conserver une partie de la dot de sa femme. Le roi est obligé de sacrifier au comte de Richemont, frere du duc de Bretagne, qu'il fait connétable, le président Louvet, accusé d'avoir eu part au meurtre de Jean duc de Bourgogne, & à la conjuration des Penthievres. Le duc de Bretagne se réconcilie avec le roi, dont le parti est toujours le plus foible.

1426. 27.

Le connétable de Richemont, sans forme de procès, fait trancher la téte au seigneur de Giac, que le président Louvet avoit mis à sa place, & coupable comme lui de malversations. Le connétable fait pareillement assassiner le Camus de Beaulieu, & sert le roi malgré lui-même, en le défaisant, à la vérité d'une maniere bien audacieuse, des mauvais sujets dont il se laissoit obséder. Les troubles continuent dans le royaume.

Le comte de Dunois, (bâtard d'Orléans, depuis duc de Longueville, & chef de cette maison,) se signale pour la premiere fois devant Montargis, dont il fait lever le siége aux Anglois.

1428. 29.

Brouillerie entre le connétable & le seigneur de la Trimouille qui, oubliant qu'il devoit sa faveur auprès du roi au connétable, le met mal avec le roi, & par là retarde la suite des succès.

MINISTRES

Georges de la Trimouille. 1446

Le président Louvet, renvoyé en 1425

Le seigneur de Giac. 1426

Jacq. Cœur. 1456

Jean Bureau. 1463

Secrétaires des finances.

Alain Chartier.

Robert de Thumeri.

Etienne Chevalier, controlleur des finances, maître des comptes & trésorier de France, ambassadeur en Italie & en Angleterre, nommé par Agnès Sorel, un de ses exécuteurs testamentaires.

GUERRIERS.

Connetables.

Charles de Lorraine. 1430

Jean Stuart, comte de Douglas. 1424

Artus de Bretagne, comte de Richemont. 1458

Il fut duc de Bretagne après son frere, & se crut honoré de conserver le titre de connétable.

Maréchaux de France.

Amauri de Severac. 1427

Pierre de Rieux 1439

Cl. de Beauvoir. 1453

Jean de Villiers de l'Isle-Adam. 1437

Jacques de Montberon. 1422

Antoine de Vergi de Dampmartin. 1439

Jean de la Baume. 1439

MAGISTRATS.

Chanceliers.

Louis de Luxembourg. 1443

Thomas Hoo, vivant en 1455

Ces deux chanceliers étoient de la nomination du roi d'Angleterre.

Renaud de Chartres, cardinal & archevêque de Reims. 1443

Guil. Juvénal des Ursins. 1472

Premiers Présidens.

Phil. de Morvilliers. 1438

Adam de Cambrai. 1456

Yves de Scepeaux. 1461

Procureurs du Roi.

P. Cousinot, vivant en 1444

Jean Simon, commis en 1439

Jean Dauvet. 1471

Avocats du Roi.

J. Rapiout, pourvu en 1421

Jean Rabateau, vivant en 1435

SAVANS & Illustres.

Pierre d'Ailli. 1426

Léon. Aretin. 1444

Bureau Boucher, commis à la garde des sceaux, vivant en 1431

Alain Chartier, vers 1458

Nicolas de Clemangis. 1440

Ferdinand de Cordoue.

Jean Gerson. 1429

J. Fr. Pogge. 1459

Alphonse Tostat. 1454

Laur. Valla. 1457

EVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLES VII.

Orléans assiégé par les Anglois. Journée des Harengs (1429.) où le duc de Bourbon fut défait en voulant empêcher un convoi qui venoit aux Anglois devant Orléans, dont ils faisoient le siége. Ce siége dure sept mois. Les assiégés offrent de se rendre, après que le comte de Dunois eut fait l'impossible pour défendre cette ville. La division arrivée entre les généraux de l'armée de Henri VI. & celle de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, differe la reddition d'Orléans. Jeanne d'Arck, dite la *Pucelle* d'Orléans, native de Domremi proche Vaucouleurs, vient trouver Charles VII. à Chinon, & lui dit qu'elle est envoyée de Dieu pour faire lever le siége d'Orléans, & ensuite le faire sacrer à Reims: c'étoient là les deux uniques points de sa mission. Du Bellai Langey fut un des premiers qui s'avisa de jetter des doutes sur le merveilleux de l'histoire de la Pucelle: il a fait depuis bien des prosélites. Le Clerc écarte tout à la fois de cet événement la fraude & le merveilleux. Une jeune fille se présente, elle se croit inspirée; on profite de l'impression que son entousiasme peut faire sur les soldats, & sans rien mettre au hasard, les généraux qui la conduisent ont l'air de la suivre; elle n'a point de commandement, & paroît ordonner de tout; son audace que l'on cherche à entretenir, se communique à toute l'armée, & change la face des affaires. (*Bibl. anc. & mod.*) Elle se jette dans Orléans, dont elle fait lever le siége aux Anglois le 8. mai. Les affaires de Charles VII. commencent à prendre un meilleur train. Le comte de Richemont défait les Anglois à la bataille de Patay, où le fameux Talbot fut fait prisonnier. Louis III. roi de Sicile, fameux par son courage & par les inconstances de la fortune pour la maison d'Anjou, vient se joindre au roi son beau-frere. Auxerre, Troyes, Châlons, Soissons, Compiégne, &c. se rendent au roi; Reims lui ouvre ses portes, il est sacré le 17 juillet.

GUERRIERS.	MAGISTRATS.
Maréchaux de France.	*Avocats du Roi.*
Gilb. de la Fayette. 1463	J. Jouvenel, ou Juvenal des Ursins, frere du chancelier, a écrit l'histoire de Charles VI. Il fut archevêque de Reims. 1473
Jean de la Brosse.	J. Morand, reçu en 1433
Gilles de Laval, seigneur de Rets. 1440	Jean Barbin, exerçoit en 1451
André de Laval, seigneur de Loheac. 1486	Jacques Jouvenel. 1456
Philippe de Culant, seigneur de Jalagnes. 1453	J. Simon, exerçoit en 1442
Jean, sire de Talbot. 1453	J. Luillier. 1468
Jean, dit de Saintrailles. 1461	J. Rapiout, exerçoit en 1444
	N. Thiessart, exerçoit en 1442
	Henri Boileau. 1451
	P. Simon, exerçoit en 1445
	Nic. Joci, exerçoit en 1445
	Jean Dauvet. 1471
	J. Simon. 1470
	N. Calepeau, exerçoit en 1464

Philippe le Bon épouse à Bruges le 10. janvier, en troisiémes nôces, Elisabeth de Portugal, & institue l'ordre de la Toison.

1430.

La Pucelle d'Orléans veut se retirer, on l'engage à rester; elle se jette dans Compiégne, dont les Anglois faisoient le siége; elle est faite prisonniere dans une sortie.

1431.

On conduit Jeanne d'Arck à Rouen, où on lui fait son procès, & où elle est brûlée le 30. mai comme sorciere dans le vieux marché. (*V. l'abbé Lenglet; Hist. de la Pucelle d'Orléans.*

René d'Anjou, frere de Louis III. roi de Sicile, mari d'Isabelle, fille de Charles II. duc de Lorraine, veut succéder à son beau-pere. Antoine de Vaudemont, frere de Charles, dispute la succession, fondé sur ce que ce duché étoit masculin, & bat René à la bataille de Bullegneville; Arnaud de Barbazan, qui conduisoit le secours que le roi avoit envoyé à son beau-frere, mourut des blessures qu'il reçut dans ce combat; René est fait prisonnier du duc de Bourgogne, allié d'Antoine de Vaudemont, qui le retient jusqu'en 1437. alors ce prince obtint sa liberté, & le fils de Vaudemont, en épousant la fille de René, réunit tous les droits, & eut un fils René II. qui continua la postérité des ducs de Lorraine.

Henri VI. pour ranimer son parti, quitte l'Angleterre, & vient se faire sacrer dans l'église de Notre-Dame de Paris le 17. décembre. Le connétable fait arrêter la Trimouille dans le château de Chinon, quoique le roi y fût, & le roi qui commençoit à en être las, n'en fait point de poursuite.

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES sous CHARLES VII.

Concile de Bâle convoqué par Martin V. Etablissement de l'Université de Poitiers.

1432. 33. 34.

La guerre continue pendant quatre ans, sans de grands événemens. Il est réglé au concile de Bâle, que les ambassadeurs de Castille suivront immédiatement ceux du *sérénissime* roi de France. Il y fut réglé pareillement que les ambassadeurs du duc de Bourgogne, à qui les électeurs disputoient le pas, seroient placés au lieu dû audit duc de Bourgogne, comme premier duc de la chrétienté, immédiatement après les rois.

1435.

On détache Philippe le Bon des Anglois, & la paix se fait le 22. septembre à Arras: ce fut dans la plus auguste assemblée que l'on eût vue depuis long-tems, que ce célébre traité fut conclu; tous les princes de la chrétienté y avoient leurs ambassadeurs, le pape & le concile de Bâle chacun son légat: Philippe le Bon en dicta les conditions, auxquelles Charles VII. fut trop heureux de se soumettre. Ce traité fut confirmé par le concile de Bâle. On peut remarquer sur ce traité, que Philippe le Bon, après avoir exigé la garantie des princes & seigneurs du sang, ajouta que ces seigneurs s'obligeroient à passer dans son parti, si le roi manquoit à sa parole. Jean de S. Gelais, dans son histoire de Louis XII. dit, en parlant de cette paix d'Arras, qu'elle fut plus profitable au roi qu'elle ne fut honorable: » cependant ajoute-t-il, selon le tems, » c'étoit nécessité de faire ainsi, car par ce moyen, les An- » glois commencerent à diminuer de forces, de faveur & » d'amis » & le cardinal d'Ossat, à cette occasion, parle avec un grand mépris des négociateurs, qui ne savent pas, selon les tems, sacrifier la forme pour sauver le fond. Charles duc

de Bourbon assista à ce traité en qualité d'ambassadeur du roi, & nous dirons en passant, que ce prince fut pere de l'ayeul de François I. & de Louis évêque de Liége, d'où sont descendus les bâtards de Bourbon-Busset. Mort du duc de Betfort. Il eut pour successeur à la régence Richard duc d'Yorck; cette mort apporta un grand changement dans les affaires de Henri VI.

1436. 37

Prise de Paris, où le connétable entra un vendredi devant la Quasimodo. Le dauphin épouse Marguerite d'Ecosse, c'est elle qui ayant trouvé Alain Chartier endormi, l'homme de son tems le plus savant & le plus laid, lui donna un baiser. Le parlement revient à Paris en 1437. la guerre se continue entre les Anglois & les Bourguignons.

1438.

Le concile de Bâle continué sous Eugêne IV. renouvelle les dispositions de celui de Constance sur la supériorité du concile général. Pragmatique Sanction arrêtée à Bourges; elle est composée de plusieurs decrets du concile de Bâle, où les élections sont rétablies, les réserves & les expectatives abolies, aussi bien que les annates. Charles VII. fut d'autant plus favorable à la Pragmatique, qu'elle étoit en partie l'ouvrage du concile, que ce prince protégeoit, parce que les peres de Bâle s'étoient déclarés pour lui, & n'avoient jamais voulu reconnoître le traité de Troyes par lequel il étoit deshérité. Il faut remarquer qu'en 1441. le roi donna une déclaration au sujet de la Pragmatique Sanction, portant que son intention & celle de l'assemblée de Bourges, étoient que l'accord fait entre Eugêne IV. & ses ambassadeurs, sortît effet du jour de la date de la Pragmatique,

sans avoir aucun égard à la date du decret fait à Bâle avant la date de la Pragmatique ; & l'on conclut de cette piéce, que les decrets des conciles généraux, pour ce qui regarde la discipline, n'ont de force en France, qu'après avoir été passés par édits de nos rois. Le pape mécontent, transfere le concile à Ferrare, puis ensuite à Florence, cependant plusieurs évêques resterent à Bâle.

1439

Le concile de Bâle, toujours subsistant, dépose le pape Eugêne IV. & élit Amédée duc de Savoie, lequel s'étoit retiré dans la solitude de Ripaille, après avoir remis son duché à son fils. On a dit que ce prince n'avoit abdiqué, après avoir perdu sa femme, que sur la foi de certains devins qui lui avoient prédit qu'il parviendroit à la papauté. Cet antipape prit le nom de Félix V. Le schisme dura jusqu'à la mort d'Eugêne IV. A l'avénement de Nicolas V. l'Eglise devint tranquille par la démission de Félix V. Félix qui mourut en 1450. obtint du pape Nicolas V. en considération de son abdication, une bulle ou indult, par lequel le pape s'engage de ne nommer à aucun bénéfice consistorial dans ses états, sans le consentement du duc son fils: cette bulle confirmée par plusieurs papes, & étendue à tous ses descendans, a excité depuis de grands démêlés entre les papes & le duc de Savoie. Le concile de Bâle finit en 1443. (*Lenfant.*) & celui de Florence, où s'étoit faite la réunion des Grecs, avoit fini l'an 1442. Æneas Silvius Piccolomini, qui avoit été secrétaire du concile de Bâle, en désavoua les maximes lorsqu'il fut pape sous le nom de Pie II. On prétend à Rome, & dans les pays où l'on en suit les principes, que le concile de Bâle n'a été œcuménique que jusqu'à la session XXVI. les uns disent jusqu'à la translation

du concile à Florence, les autres jusqu'à la déposition d'Eugêne.

1440.

Le dauphin aigri contre son pere, par les ducs d'Alençon & de Bourbon, se révolte : il forme un parti nommé *La Praguerie :* son pere le poursuit, le désarme & lui pardonne ; ce ne furent pas les derniers chagrins qu'il en éprouva ; ce qui a fait dire que Charles VII. avoit été malheureux par son pere & par son fils. Alexandre de Bourbon, bâtard de Jean I. étoit entré dans cette révolte : le roi le fit noyer. Le duc d'Orléans, prisonnier en Angleterre depuis la bataille d'Azincourt, obtient la liberté, & se réconcilie avec le duc de Bourgogne, qui l'aide à payer sa rançon. Le duc de Glocestre s'y étoit opposé, prévoyant que ce prince fortifieroit le parti du roi.

1441. 42.

Siége de Pontoise, dont le roi s'empare sur les Anglois, & où il acquit beaucoup de gloire : il parcourt le Poitou, l'Angoumois, le Limousin, la Gascogne : les Anglois ont encore quelques succès dans ces provinces. Ordonnance qui régle le prix de la rente constituée au denier douze ; elle fut réduite au denier seize par Henri IV. au denier dix-huit par édit de 1634. & enfin au denier vingt, telle qu'elle est aujourd'hui par l'édit de 1667.

1443. 44.

Le roi s'empare du comté de Comminge. Le dauphin fait lever le siége de Dieppe au brave Talbot. Tréve de dix-huit mois, commencée en 1444. & continuée jusqu'en 1448. que recommença la guerre.

EVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLES VII.

René d'Anjou, dit *le bon roi René*, qui avoit perdu toute idée de conquérir le royaume de Naples, & qui étoit rétabli dans son duché de Lorraine, (*V. l'année* 1431.) engage le roi à faire le siége de Metz, qui prétendoit être indépendante des ducs de Lorraine par un privilége dont elle jouissoit depuis Godefroi de Bouillon : l'événement de ce siége fut que la ville de Metz resta dans ses droits ou dans ses prétentions, qu'elle paya au roi deux cens mille écus pour les frais du siége, & qu'elle donna à René une quittance de cent mille florins qu'elle lui avoit prêtés.

Ce qui avoit déterminé le roi à faire le siége de Metz, étoit la nécessité d'employer ses troupes pendant la tréve avec les Anglois. Un semblable motif le détermina à seconder Sigismond, duc d'Autriche, dans la guerre qu'il avoit contre les Suisses ; ils furent battus à une demi-lieue de Bâle, mais, comme dit Æneas Silvius, leur défaite vint de ce qu'étant en trop petit nombre, ils s'étoient épuisés à force de vaincre : la valeur qu'ils montrerent fit dire au dauphin (Louis XI.) qu'il éviteroit désormais de leur faire la guerre, & il conclut avec eux un traité de paix en 1444.

1445. 46.

Marguerite d'Ecosse meurt de douleur, des imputations calomnieuses que l'on avoit faites à sa vertu. (*Duclos.*) Les larmes du dauphin la justifierent assez.

La taille, que les peuples, suivant plusieurs auteurs, avoient commencé de payer dès le tems de saint Louis, pour se délivrer des gens de guerre, mais qui n'avoit pas toujours subsisté, devient perpétuelle : elle fut substituée au profit que le roi faisoit dans le changement des monnoies. Institution des compagnies d'ordonnance, ou réduction de la gendarmerie à quinze compagnies, dont chacune étoit

composée de cent hommes d'armes ; chacun de ces hommes d'armes devoit servir avec six chevaux, ce qui composoit neuf mille cavaliers. Pareille institution pour l'infanterie, sous le titre de Francs-archers ; on les nommoit ainsi, parce qu'ils étoient affranchis de tout subside ; une partie servoit à pied, & l'autre servoit de cavalerie légere. Comtés de Valentinois & de Diois acquis par Charles VI. dès 1404. de Louis de Poitiers, & unis au Dauphiné par un dernier traité entre Louis de Savoie qui y avoit des droits, & Charles VII. Le dauphin cause de nouveaux chagrins au roi en 1446. ce prince s'abandonne à l'amour qu'il avoit pour Agnès Sorel ; elle avoit l'ame élevée, & aimoit sur tout la gloire du roi : Monstrelet a prétendu que la passion de Charles VII. pour elle ne passa jamais les bornes légitimes ; cela seroit bon si elle n'en avoit pas eu trois enfans : mais ce qu'on en peut conclure, c'est qu'il falloit qu'elle se fût bien conduite à la cour, où elle étoit honorée & estimée : aussi sa mémoire fut-elle célébrée par les poëtes long-tems encore après elle, même par François I. dont Saint Gelais rapporte un quadrain en son honneur : on a dit qu'elle étoit morte de poison, (cela n'est pas vrai) & que ç'avoit été l'ouvrage de Jacques Cœur. Agnès ne le crut pas, puisqu'il fut un de ses exécuteurs testamentaires. On la nommoit *Madame de Beauté* ; c'étoit le nom d'un château proche Vincennes, que le roi lui avoit donné, & elle méritoit bien de porter ce nom : elle fut bientôt remplacée par Madame de Villequiers sa cousine germaine, qui, après la mort du roi se donna à François II. duc de Bretagne, dont elle eut quatre enfans.

Le 17. avril, jour des Rameaux, la mer rompit ses digues à Dordrech ; il y périt plus de cent mille personnes, & un nombre infini de bétail.

EVENEMENS REMARQUABLES *sous* CHARLES VII.

1447.

Gênes se donne à la France, mais ce ne fut que pour autant de tems qu'il en fallut à Frégose pour en chasser Adorne son rival; & cette république inconstante, qui, suivant les diverses factions dont elle fut agitée, prit tour à tour pour ses maîtres presque tous les princes d'Italie, ne voulut pas même recevoir les troupes de France; cependant la ville de Final qu'ils avoient donnée pour sûreté, nous resta.

La domination des vicomtes de Milan finit par la mort du duc Philippe Marie. Il étoit petit-fils d'Isabelle, fille du roi Jean, & de Galéas Viscomti, qui s'étoit fait seigneur de Milan, & fils de Jean Viscomti à qui l'empereur avoit donné le titre de duc de Milan. Ce Jean fut la terreur des papes, des empereurs & de l'Italie, dont il usurpa presque toutes les seigneuries: à sa mort, arrivée en 1403. la révolte fut générale, & son fils Philippe Marie ne put conserver que la moindre partie de son état. Philippe n'ayant point laissé d'enfans légitimes, plusieurs princes prétendent à sa succession, entr'autres le duc d'Orléans, du chef de Valentine sa mere, sœur de Philippe Marie; mais après quelques années de dispute, François Sforce, bâtard de Jacques Sforce, & soldat de fortune, qui avoit épousé la bâtarde de Philippe, s'en empare.

Par le concordat passé entre Nicolas V. & Frédéric III. confirmatif de l'accord fait entre Calixte II. & Henri V. le Clergé d'Allemagne jouit du droit d'élection aux évêchés. Nicolas V. a été un pontife illustre: protecteur des savans avant Léon X. & savant lui-même: il a été le fondateur de la Bibliothéque du Vatican.

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES *sous* CHARLES VII.

1448. 49. 50.

Les Anglois rompent la tréve ; c'étoit le terme que la Providence avoit marqué à nos disgraces.

Charles VII. soit par lui, soit par ses généraux, reprend successivement toutes les places de la Normandie ; de sorte que cette province qui avoit appartenu au roi d'Angleterre par Guillaume le Conquérant en 1066. qui depuis avoit été réunie à la France sous Jean Sans terre en 1203. qui avoit été prise par Henri V. sous Charles VI. en 1418. fut enfin réunie pour toujours à la France sous Charles VII. en 1450. La bataille de Fourmigni, où les Anglois furent défaits, acheva cette révolution.

Pierre II. fait hommage lige au roi, *de la duché de Bretagne, de la pairie de France, & de la comté de Montfort.*

1451. 52. 53.

Les comtes de Dunois, de Penthiévre, de Foix & d'Armagnac, généraux de Charles, reprennent la Guyenne & Bordeaux. Bordeaux se révolte de nouveau ; le roi s'en ressaisit malgré la résistance du brave Talbot, qui fut défait & tué à la bataille de Castillon : le roi y fait bâtir le château Trompette, & celui de Ha ; ainsi les Anglois sont absolument chassés de la France, où ils ne conserverent que Calais, dont Edouard III. s'étoit emparé en 1347. & que le duc de Guise reprit en 1558.

C'est ici l'époque de la réunion des pairies laïques anciennes à la couronne : ces pairies, quelle qu'en soit l'origine, existoient déja sous Hugues Capet. (*V. l'an 992.*) elles parurent dans tout leur éclat sous le regne de Philippe-Auguste, & depuis ce prince elles rentrerent successivement dans le domaine royal d'où elles étoient sorties ; la Nor-

mandie reconquise sous Philippe-Auguste, & réunie pour ne plus changer de maître, sous Charles VII. le comté de Toulouse sous saint Louis, la Champagne sous Philippe le Bel, la Guyenne confisquée par Louis le jeune, & réunie sous Charles VII. (je ne parle pas du duché de Bourgogne, qui depuis le regne de Robert étoit dans la maison de France, non plus que du comté-pairie de Flandres réunie lors de la mort de Louis III. à la deuxiéme maison de Bourgogne par le mariage de Philippe le Hardi avec l'héritiere de Flandres en 1369.) voilà quelles étoient les anciennes pairies, qui acheverent enfin de s'éteindre sous le regne de Charles VII. & c'est là comme le premier âge de la pairie, que l'on peut considérer sous quatre époques : la premiere, dont nous venons de parler : la seconde pairie ne fut pas de la même nature ; nos rois, pour maintenir une dignité si éclatante, qui donnoit du lustre à la couronne, qui l'avoit quelquefois même soutenue, & qui n'avoit eu d'inconvénient que l'indépendance, créérent de nouvelles pairies sur le modéle des anciennes, mais avec cette différence essentielle, que ce fut par lettres-patentes : ces nouvelles pairies ne furent conferées qu'aux seigneurs du sang ; Jean, duc de Bretagne fut le premier qui en fut revétu en l'an 1297. dans le tems qu'il existoit encore quelque pairie ancienne. Le troisiéme âge de la pairie fut celui où elle fut conférée par nos rois à des princes étrangers : le duc de Nevers eut le premier cet honneur par l'érection du comté de Nevers en duché-pairie, qui fut faite en 1505. Enfin le quatriéme & dernier âge de la pairie, & celui qui subsiste aujourd'hui, est celui où nos rois érigerent les terres des principaux seigneurs de leur cour en duché-pairie ; le baron de Montmorenci fut le premier d'entr'eux, qui, par l'érection de la baronnie de Montmorenci en duché-pairie de l'an 1551. posséda cette

éminente dignité, si multipliée depuis; mais ce qu'il faut bien entendre, c'est, comme il est dit dans le manuscrit de la bibliothéque du roi, rapporté par le P. Simplicien, que les pairs du roi *ne sont mie appellés Pers pour ce qu'ils soient pers à lui, mais pers sont entre eux ensemble.*

Prise de Constantinople par Mahomet II. (1453.) après quarante-neuf jours de siége. Fin de l'empire d'Orient, qui avoit duré onze cens vingt-trois ans. Telle est la révolution des états. L'empire Romain, devenu l'empire de Constantinople, se divise après en empire d'Orient & en empire d'Occident: ce même empire d'Orient devenu l'empire des Grecs ou le bas empire, ensuite occupé par les Latins, redevenu encore l'empire des Grecs, est enfin subjugué, san retour, par les Turcs. (*V. l'année* 800.)

Le dauphin qui persistoit dans sa révolte, avoit accordé son mariage avec la fille du duc de Savoie, qui n'avoit que neuf ans, & se ménageoit par-là un appui contre le ressentiment du roi & contre la haine générale que ses exactions avoient excité dans le Dauphiné. Les nouveaux troubles de Guyenne forcerent le roi à approuver ce mariage; il fit plus, il donna Yolande sa fille en mariage au prince de Piedmont. Condamnation de Jacques Cœur: une partie de ses biens que l'on avoit confisqués, fut rendue à ses enfans. Cet homme avoit aussi bien servi le roi dans ses finances, que les Dunois, les la Hire, les Saintrailles par leurs armes, & il l'abandonna à ses ennemis, ou plutôt à l'avidité de ses courtisans qui partagerent sa dépouille, ou qui se donnerent quittances des sommes qu'il leur avoit prêtées; peut-être y entra-t-il un peu de jalousie de l'attachement que Jacques Cœur avoit pour le dauphin. C'est dommage qu'un si grand roi, & qui avoit tant de qualités aimables, se laissât ainsi gouverner; comment vit-il d'un œil

tranquille le ſupplice de la Pucelle? Comment n'empêcha-t-il pas l'entrepriſe infâme des Penthiévres contre le duc de Bretagne, dont il fut inſtruit, non plus que le meurtre du duc de Bourgogne? Ce que l'on a dit de la nouvelle fortune que fit Jacques Cœur, eſt une fable, puiſqu'il ne ſurvêcut que trois ans à ſa condamnation. (*M. de l'Acad. des B. L.*) Sa petite-fille a été par ſon mariage avec Louis de Harlay, la tige des branches de Harlay, dont le premier préſident étoit le chef, & qui ſont toutes éteintes.

Premier traité de la France avec les Suiſſes. Il y en avoit eu déja un de conclu l'an 1444. mais ce n'avoit été qu'entre Louis dauphin & les Suiſſes.

Création du parlement de Grenoble par Louis XI. n'étant encore que dauphin; ſon pere la ratifia deux ans après.

1454. 55.

La mémoire de la Pucelle d'Orléans eſt réhabilitée. Jean, roi d'Arragon, veuf de Blanche héritiere de Navarre, ſe remarie, & retient injuſtement ce royaume à Charles prince de Vianne ſon fils.

1456.

Le dauphin, après s'être tenu quinze ans en Dauphiné, ſe retire auprès du duc de Bourgogne, pour éviter le reſſentiment du roi ſon pere. » Louis XI. dit Philippe de Co-» mines, fut reçu & nourri ſix ans chez le duc de Bour-» gogne, ayant deniers de lui pour ſon vivre. » Nous voyons, en conſéquence de la ſortie de Louis du Dauphiné, des lettres patentes du roi ſon pere, par leſquelles il ordonne que la province ne ſeroit plus régie qu'en ſon nom.

EVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLES VII.

1457. 58. 59. 60. 61.

On fait le procès au duc d'Alençon, comme fauteur de la révolte du dauphin. Ce procès donna lieu à plusieurs questions que le roi fit proposer à son parlement par maître Jean Tudert son conseiller & maître des requêtes de son hôtel. Premierement, si le roi pouvoit assister au jugement du procès fait à un pair de France : ce qui avoit été contesté au roi Charles VI. par le duc de Bourbon dès l'an 1386. lors du procès fait au roi de Navarre, & même au roi Charles V. lors du procès du duc de Bretagne. Si les pairs qui ne sont pas du nombre des douze pairs, peuvent assister aux procès : si les pairs peuvent commettre des juges à leur place. Sur quoi le parlement, après que les registres ont été sur ce vus & visités, a répondu que le roi non-seulement avoit le droit d'assister aux jugemens criminels des pairs, mais que sa présence y étoit nécessaire ; que tous les pairs indistinctement peuvent y assister, mais qu'ils ne peuvent commettre à leur place. (*Du Tillet, recueil des rangs.*)

Le duc d'Alençon prince du sang, qui descendoit de Charles de Valois, fut condamné à la mort, & cette peine fut changée en une prison, d'où Louis XI. le fit sortir, pour l'y remettre encore, après l'avoir convaincu de traiter avec les Anglois.

Révolution en Angleterre, entre les maisons d'Yorck & de Lancastre, sous le nom de *la Rose rouge* & de *la Rose blanche.* Richard, duc d'Yorck, descendu d'une héritiere de Clarence, détrône Henri VI. de la maison de Lancastre, & le fait prisonnier. Marguerite, fille de René roi de Naples, duc d'Anjou, femme de Henri VI. défait Richard à son tour, dans un combat où il est tué. Edouard, fils de

Richard, aidé du comte de Warwic, combat de nouveau Henri VI. qu'il fait priſonnier, & eſt proclamé roi ſous le nom d'Edouard IV.

Mort de Charles VII. Tannegui du Chaſtel fit tous les frais de ſes obſeques. Cela n'empêcha pas Louis XI. de lui ôter la charge de grand maître de l'Ecurie, où il avoit ſuccédé à Xaintrailles. Il étoit neveu de celui qui avoit eu part à l'aſſaſſinat de Jean Sans-peur.

C'eſt ſous le regne de Charles VII. vers l'an 1440. que l'on découvrit en Allemagne l'art de l'Imprimerie. Jean Guttemberg, aidé de Jean Fauſte & de Pierre Schoeffer, après avoir fait pluſieurs eſſais, parvint vers l'an 1450. à imprimer des ouvrages entiers. On imprima d'abord ſur des planches fixes, puis avec des caracteres mobiles de bois, & enfin Schoeffer inventa les caracteres de fonte. Comment cet art a-t-il été ignoré ſi long-tems? Y avoit-il donc ſi loin des lettres gravées, des médailles, des inſcriptions, qui ſont de toute antiquité, à l'art de l'Imprimerie? L'art de graver ſur le bois & ſur le cuivre, qui nous a donné les eſtampes, ſuivit l'Imprimerie, dont il fut une imitation. L'invention en eſt due à un orfévre qui travailloit à Florence.

Ce fut ce prince qui créa la compagnie des Gardes Ecoſſoiſes, dont le premier capitaine fut le général Patilloc.

Charles VII. ne fut en quelque ſorte que le témoin des merveilles de ſon regne; on eût dit que la fortune, en dépit de l'indifférence du monarque, & pour faire quelque choſe de ſingulier, s'étoit plû à lui donner à la fois des ennemis puiſſans & de vaillans défenſeurs, ſans qu'il ſemblât avoir part aux événemens: ce n'eſt pas que ce prince n'eût beaucoup de courage, mais s'il paroiſſoit à la tête de ſes armées, c'étoit comme guerrier, & non comme chef.

Sa vie étoit employée en galanteries, en jeux & en fêtes. Un jour la Hire étant venu lui rendre compte d'une affaire importante, le roi tout occupé d'une fête qu'il devoit donner, lui en fit voir les apprêts, & lui demanda ce qu'il en pensoit : *Je pense*, dit la Hire, *que l'on ne sauroit perdre son royaume plus gaiment* : cependant quelques historiens, trompés aux prodiges de son regne, n'ont pû imaginer qu'il n'y ait point eu quelque part, & lui ont donné le titre de *Victorieux*.



